

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

AVIS DE L'EDITEUR.

L'OUVRAGE que nous présentons aujourd'hui au public doit, d'après notre intention, être pour les hommes d'affaires un album de la plus haute importance, où il pourront trouver, à un instant d'avis, tous les renseignements les plus utiles sur le commerce de Montréal et du Canada en général depuis l'établissement du pays. La Chambre de Commerce du district de Montréal a bien voulu, à cette occasion, nous honorer de sa confiance. Nous citons l'extrait suivant du rapport annuel de la Chambre pour 1894, page 79 :—

“ *Histoire du Commerce de Montréal.*—Le 24 mars 1893, la Chambre de Commerce accorda son patronage au projet de la compagnie Sabiston de publier, en langue française, une histoire du commerce de Montréal, pourvu que cette publication soit écrite par un auteur canadien de langue française, d'une compétence reconnue, et pourvu qu'elle soit, au préalable, soumise à la critique du président et du secrétaire. A la connaissance de votre secrétaire, cette publication se continue.”

Conformément aux conditions posées ci-haut, nous nous sommes adressés à M. Téléphore Saint-Pierre, de cette ville, pour rédiger cet ouvrage. La sagesse de notre choix est suffisamment établie, croyons-nous, par l'article suivant, que M. Benjamin Sulte, l'éminent auteur de *l'Histoire des Canadiens-Français* a fait paraître dans la *Patrie* il y a quelques temps, et que nous nous plaisons à reproduire :—

“ On vient de me montrer un très bel album de 15 x 11 pouces, rempli de gravures bien exécutées et rappelant des souvenirs de Montréal, tant anciens que nouveaux. Le texte qui accompagne ces pages attrayantes nous raconte l'histoire du commerce du Canada, principalement celui de Montréal, depuis trois siècles et plus. L'auteur est M. Téléphore Saint-Pierre, un jeune vaillant qui n'a pas eu d'enfance, ou, si l'on aime mieux, n'a pas connu les faiblesses et les tâtonnements des novices dans l'art d'écrire.”

“ Il y a longtemps que je veux parler de lui, car la première fois que ses écrits sont tombés sous mes yeux j'ai cru voir dans leur auteur un homme de trente à quarante ans, tandis qu'il en avait à peine dix-neuf. Il complète en ce moment sa vingt-cinquième année, étant venu au monde le 10 juillet 1869, à Lavaltrie.”

“ Les circonstances l'ont servi absolument comme moi, c'est-à-dire : un peu d'école, entre les âges de six et neuf ans, puis enrôlé, à dix ans, dans l'armée des travailleurs.”

“ En 1878, son père quitta Montréal, où il demeurait depuis 1872, et alla s'établir au Détroit. Le jeune Téléphore suivit alors l'école anglaise durant une année, puis il devint

apprenti typographe—il lève encore la lettre aujourd'hui, comme Urbain Lafontaine, dont la carrière fut semblable à la sienné.

“ Saint-Pierre se distingue par une vaste connaissance de l'histoire de l'Amérique du Nord, un style alerte, une expression claire, un bon langage ; il dépasse de beaucoup un certain nombre de nos écrivains qui jouissent d'une renommée acquise à juste titre.”

“ Au Détroit et ailleurs, il a publié des ouvrages bien préférables à la plupart de ceux que renferment nos revues. Ses conférences, en anglais et en français, ont été fort remarquées.”

“ Un journal des Etats-Unis disait, il y a deux ou trois ans : “ M. Saint-Pierre ne s'arrête jamais pour compter les obstacles qu'il rencontre ; il est d'avance décidé à tout vaincre. Depuis qu'il exerce son métier, tous ses moments libres, le soir, le dimanche, ont été employés à l'étude, soit chez lui, soit dans les bibliothèques publiques ou privées.”

“ Le génie, c'est le travail, dit un mot célèbre.”

“ Les hommes d'affaires liront comme un roman *l'Histoire du Commerce Canadien-français* qui se trouve exposée, pour la première fois, sous la forme d'un volume unique. Faute de cette lecture, nous ne pouvons rien savoir des choses du passé et il nous manque des lumières qu'il n'est jamais bon de dédaigner. L'œuvre de M. Saint-Pierre est utile et agréable.”

“ Sur les années dernières, l'album est à consulter chaque fois que l'on parle des améliorations et développements de la ville, du port, des industries, du commerce de Montréal.”

“ Les portraits et biographies des membres de la Chambre de Commerce forment aussi un chapitre intéressant de l'ouvrage en question.”

“ La beauté des gravures ajoute aux charmes de cette composition. Remarquez que je n'ai vu que les feuilles sorties des presses et non reliées, car on y travaille encore.”

Nous n'avons qu'un mot à ajouter : c'est un remerciement à M. L.-E. Morin, père, qui a non seulement fait preuve de beaucoup de bienveillance à notre égard, mais qui a eu aussi la bonté de mettre à notre disposition les matériaux historiques qu'il a collectionnés et arrangés avec un talent qui fait souhaiter qu'il nous donne un jour un volume signé de son nom

THE SABISTON PUBLISHING AND ENGRAVING CO.



Enregistré Conformément à l'Acte du Parlement du Canada dans l'année 1894, par la Sabiston Lithographing and Publishing Co.,
au Département de l'Agriculture.



MONTREAL EN 1894.

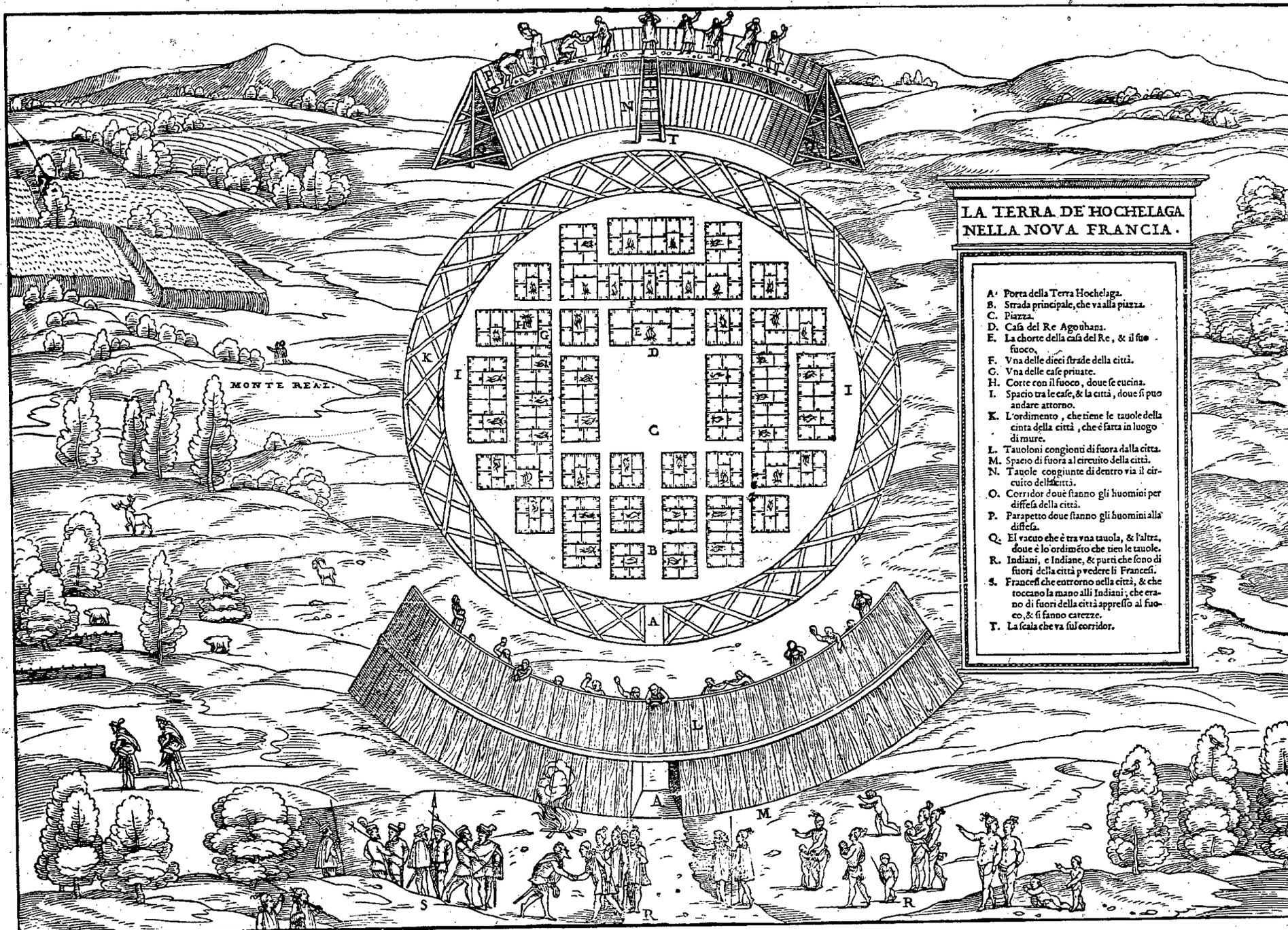
HISTOIRE
DU
COMMERCE CANADIEN-FRANÇAIS DE MONTREAL
1535-1893.

UN SOUVENIR.

Publié sous les Auspices de la Chambre de Commerce du District de Montréal par la

SABISTON LITHO. & PUBLISHING CO.

Salle Sagnon



LA TERRA DE HOCHELAGA
NELLA NOVA FRANCIA.

- A. Porta della Terra Hochelaga.
- B. Strada principale, che va alla piazza.
- C. Piazza.
- D. Casa del Re Agouhana.
- E. La chorte della Casa del Re, & il suo fuoco.
- F. Vna delle dieci strade della città.
- G. Vna delle case private.
- H. Corte con il fuoco, doue se cucina.
- I. Spacio tra le case, & la città, doue si puo andare attorno.
- K. L'ordimento, che tiene le taule della cinta della città, che è fatta in luogo di mure.
- L. Tavoloni congiunti di fuora dalla città.
- M. Spacio di fuora al circuito della città.
- N. Taule congiunte di dentro via il circuito della città.
- O. Corridor doue stanno gli huomini per difesa della città.
- P. Parapetto doue stanno gli huomini alla difesa.
- Q. El vano che è tra vna taola, & l'altra, doue è l'ordimento che tien le taule.
- R. Indiani, e Indiane, & parti che sono di fuora della città p vederli Francesi.
- S. Francesi che entrano nella città, & che toccano la mano alli Indiani; che erano di fuora della città appresso al fuoco, & si fanno carezze.
- T. La scala che va sul corridor.

MONTREAL EN 1535.

NOTES SUR LE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL.

1535-

Découverte.

Hochelaga.

LE 2 octobre 1535 Jacques-Cartier, le découvreur du Canada, visitait pour la première fois l'île de Montréal. Débarqué au pied du courant, il se dirigeait vers l'intérieur de l'île, lorsqu'il fut rencontré par quelques sauvages qui le reçurent très amicalement. Les explorateurs continuèrent donc leur route, et, nous dit Cartier, "environ demie lieue de là, commençames à trouver les terres labourées et belles grandes



JACQUES CARTIER.

campagnes pleines de blé de leurs terres, duquel ils vivent ainsi que nous faisons du froment. Et, au parmi d'icelles campagnes, est située et assise la dite ville d'Hochelaga, près et joignant une montagne qui est alentour d'icelle, bien labourée et fort fertile.... La dite ville est toute ronde et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut, ayant la rangée du parmi en façon de ligne perpendiculaire puis rangée de bois couché de long, bien joints et cousus à leur mode, et est de la hauteur d'environ trois lances. Il n'y a en icelle ville qu'une porte et entrée qui ferme à barres, sur laquelle et en plusieurs endroits de la dite clôture y a manière de galerie et échelle à y monter, lesquelles sont garnies de roches et cailloux pour la garde et défense d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas au plus chacune, et douze ou quinze pas de large, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures des dits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode, et par dedans icelles, y a plusieurs aires et chambres; et au milieu d'icelles maisons y a grande salle par terre, où font leurs feux et vivent en communauté, puis se retirent en leurs dites chambres, les hommes avec leurs femmes et enfants. Et pareillement ont greniers au haut de leurs maisons, où mettent leur blé.

Tel était Montréal à l'époque de son apparition dans l'histoire. Les habitants de la ville appartenaient à la famille des Hurons-Iroquois. Ils commer-

çaient avec leurs voisins du Nord et de l'Ouest et ils donnèrent à Cartier une idée fabuleuse des richesses minérales des régions de l'Ottawa et du lac Supérieur, qu'ils désignaient sous le titre pompeux de royaume du Saguenay.

Il n'en fallait pas plus pour allumer l'ambition de Cartier et de ses compagnons, qui cherchaient surtout à s'immortaliser en révélant à l'Europe un chemin direct pour aller aux pays merveilleux décrits par Marco Polo. Mais ils rencontrèrent en France des difficultés imprévues; et ce ne fut qu'en septembre 1541 que Cartier put revenir à Hochelaga. Cette fois il était parti avec l'espoir de pouvoir remonter les sauts jusqu'au pays des mines d'or et d'argent. Mais après quelques explications avec les Sauvages, il jugea prudent de redescendre immédiatement à Québec, d'où il repassa en France l'année suivante.

Le sieur de Roberval, qui reprit l'œuvre de Cartier, fit durant l'été de 1543 de nouvelles explorations, et son pilote, Jean Alphonse, a laissé un routier de ses voyages jusqu'à Montréal.

Mais les premières tentatives de colonisation faites par la France au Canada ne réussirent pas. Pendant plus d'un demi-siècle le Saint-Laurent ne fut visité que par quelques Malouins. Parmi ceux-ci se trouvaient Jacques Noël et Jean Cartier, neveux de Jacques-Cartier, qui avaient hérité du monopole de la traite accordé à leur oncle. Ces navigateurs visitaient Montréal presque tous les ans, et dans une lettre écrite en 1587, Jacques Noël donna une idée assez précise de la géographie des grands lacs.

En 1588 le privilège accordé aux Cartier fut révoqué et la traite du Saint-Laurent devint à peu près libre.

En 1599 nous voyons apparaître le sieur de Pontgravé sur le Saint-Laurent, et en 1603, Champlain, l'illustre fondateur de Québec, explora le fleuve jusqu'à Montréal pour le compte du sieur de Monts, qui toutefois préféra établir sa colonie en Acadie.

La traite ne s'en faisait pas moins sur le fleuve et elle atteignit bientôt une grande importance. En 1606 les Hollandais, conduits par un Français du nom de Lajeunesse, remontèrent le Saint-Laurent et s'emparèrent d'une grande quantité de castor appartenant au sieur de Monts.

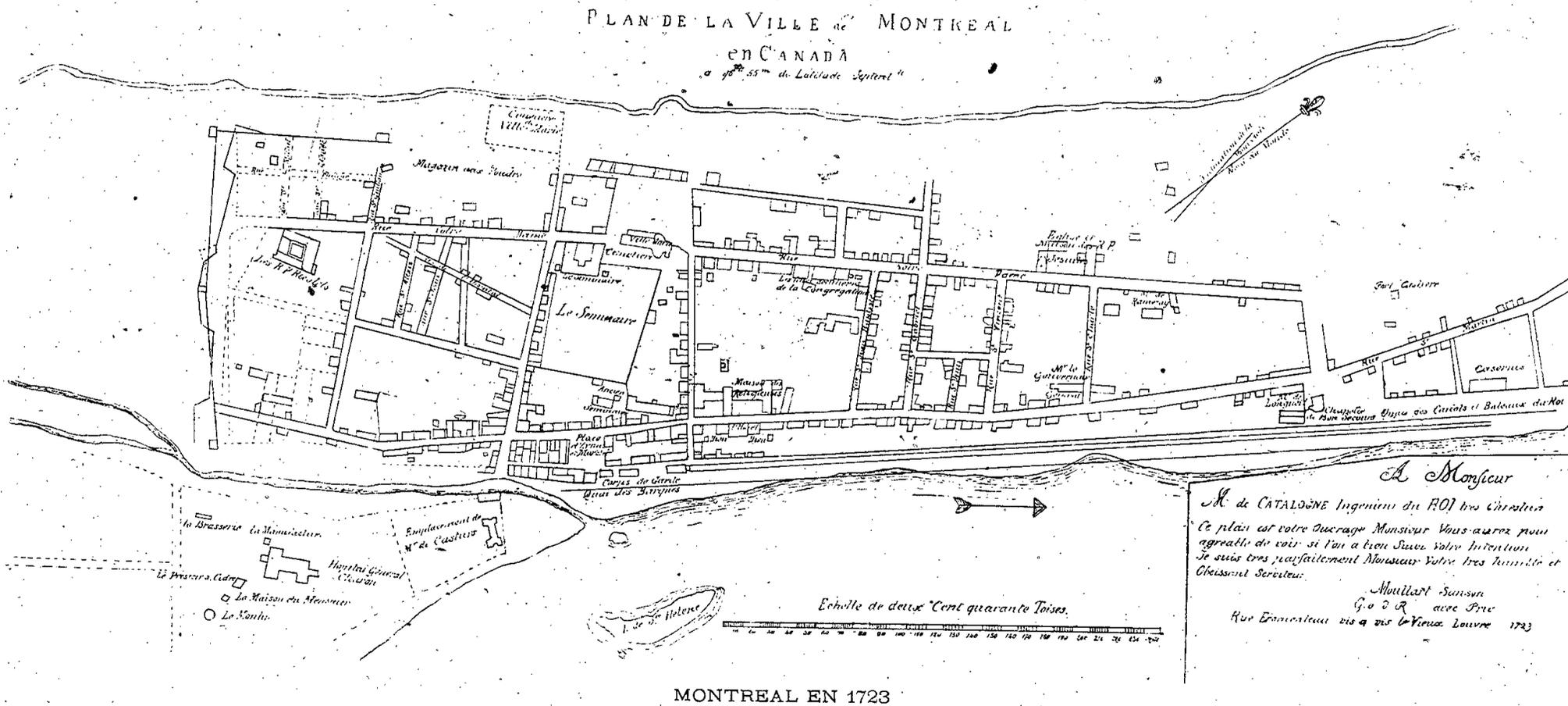
En 1609 Champlain reparait devant l'île de Montréal avec les Algonquins qui s'en vont faire la guerre aux Iroquois, sur le lac Champlain. Dans l'automne de 1610 le fondateur de Québec passa en France, pour engager ses associés et la cour à établir un poste permanent pour la traite au pied du saut Saint-Louis, et dès son retour au Canada, le printemps suivant, il monta à Montréal. Il débarqua sur la Pointe-à-Callière le 28 mai et y séjourna jusqu'au 16 du mois de juillet. Le premier de juin il y fut rejoint par le sieur de Pontgravé et par plusieurs trafiquants qu'on n'avait pas invités, mais qui étaient venus dans l'espoir de faire fortune du coup.

1611.

La Traite

La ville d'Hochelega, visitée par Cartier, n'existait plus. Les Hurons avaient dû se retirer vers l'Ouest à cause de la guerre entre les Iroquois et les Algonquins, et depuis elle était restée inhabitée, "pas un de ces peuples n'ayant eu la force ni l'industrie de se la conserver." Champlain avait donné rendez-vous en ce lieu aux Algonquins et aux Hurons. La flotte huronne arriva le 13 juin, portant deux cents hommes et une quantité considérable de fourrures. Les Algonquins n'arrivèrent que le 13 juillet. Ils avaient promis de venir au nombre de quatre cents; mais ils n'amenaient en tout que trente-huit canots, et peu de

où il pourrait réaliser ce projet, il fit une reconnaissance jusqu'au lac des Deux-Montagnes. Il baptisa l'île Sainte-Hélène en l'honneur de sa femme Hélène Boulé, et il pensa qu'on pourrait "y bâtir une bonne et forte ville." Mais c'est sur la Pointe-à-Callière qu'il arrêta son choix. "Dans tout ce que je vis, dit-il, je ne trouvai point de lieu plus propre qu'un petit endroit qui est jusqu'ou les barques et les chaloppes peuvent monter aisément." Il donna à ce lieu le nom de Place Royale, et le fit défricher. Il mit même quelques graines en terre et s'occupâ de faire de la brique. Près de la rivière Saint-Pierre il y avait environ



MONTREAL EN 1723

fourrures. Il y avait en ce moment treize barques françaises, et la concurrence qui s'en suivit fut si grande que la traite fut peu profitable.

Champlain se plaignait amèrement de cette concurrence, et voyait avec regret le fruit de son travail gaspillé par l'ambition mesquine et imprévoyante de quelques aventuriers. Il comprenait de plus en plus la nécessité de s'attacher les Sauvages en établissant près d'eux une petite garnison pour les protéger contre leurs ennemis et un comptoir permanent pour la traite. En prévision du moment

soixante arpents de terres défrichées par les Sauvages, ce que Champlain constate avec satisfaction. Il voulait que l'établissement projeté fut capable de se suffire par l'agriculture. D'après les renseignements qu'il obtint des Sauvages, il espérait aussi que le commerce de ce poste pourrait s'étendre aux nations les plus reculées. Malheureusement le défaut de ressources l'empêcha de réaliser ces beaux projets.

Néanmoins durant les vingt années qui suivirent, Montréal resta le rendez-

W

1613-40

Projet de
Fondation.

vous le plus important pour la traite des pelleteries. Champlain le visita de nouveau en 1613 et en 1615 ; et le sieur de Pontgravé y fit plusieurs voyages jusqu'en 1627.

Les Français commençaient à pénétrer dans le pays à l'ouest et tributaire de Montréal. Champlain, Etienne Brulé, le père le Caron, le frère Sagard, Jean Nicolet, y séjournèrent tour à tour. En 1621, Caën envoya une bande d'hommes dans les pays d'en haut, lesquelles s'y maintinrent jusqu'en 1628. Des relations se formaient ainsi qui devaient nécessairement faire de Montréal un centre pour le commerce, lorsque la prise du pays par les frères Kertz vint tout rompre.

En 1633 Champlain revint avec de plus amples pouvoirs ; mais cette fois il décida d'établir le poste qu'il avait projeté à Trois-Rivières, qui fut jusqu'en 1636 le lieu de la grande traite, dont le monopole appartenait à la Compagnie des Cent Associés.

L'île de Montréal n'était que peu fréquentée lorsqu'en 1636 elle fut concédée à Jacques Girard, lequel agissait pour le sieur de Lauzon, intendant de la Compagnie des Cent Associés. Le concessionnaire ne fit rien pour la colonisation de l'île, son intention étant de la conserver pour son fils, François, qui n'avait alors que six ans.

Formation de
la Société de
Montréal.

Mais vers ce temps il se formait en France une association pour l'évangélisation des Sauvages qui sut mieux apprécier les avantages de Montréal que les commerçants. L'idée de fonder une ville sur l'île de Montréal naquit dans l'esprit de M. de la Dauversière, "qu'il plut à la divine bonté inspirer de travailler pour les Sauvages de la Nouvelle France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance. . . . Enfin plusieurs fois poussé et éclairé par des vues intérieures, qui lui représentaient réellement les lieux, les choses et les personnes dont il devrait se servir, après une longue patience et plusieurs conseils et prières, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son maître."

Etant allé à Paris pour voir à l'exécution du dessein dont il se sentait inspiré, M. de la Dauversière rencontra l'abbé Olier, plus tard fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, lequel avait aussi songé à se consacrer à l'évangélisation des Sauvages. Quoiqu'elles ne se soient jamais vues, ces deux personnes se reconnurent, s'embrassent et s'unissent spontanément pour l'exécution de leur projet. Plusieurs nobles se joignirent bientôt à cette société qui fut nommée "La Société de Notre-Dame de Montréal."

Motifs des
Associés.

Le 7 août 1640 M. de la Dauversière obtint de M. de Lauzon la cession de l'île de Montréal, et plus tard le droit de navigation sur le Saint-Laurent. Il pensait, avec ses associés, que Québec était "trop incommode pour les Sauvages du haut pays qui ne s'y peuvent habituer, ni descendre si bas pour leurs traites, et telle que si elle n'est appuyée de quelqu'autre puissante communauté, la conversion des Sauvages sera pour languir un long cours d'années," et c'est pourquoi il voulait fonder ce nouvel établissement, "dont la dépense est assignée sur le trésor de l'épargne céleste sans qu'il soit à charge au roi, au clergé, ni au peuple. Aussi Dieu, grand amateur du salut des hommes, qui n'a pas seulement la science des temps, mais des lieux commodes au bien de ses créatures, semble avoir choisi cette situation agréable de Montréal, non-seulement pour

la subsistance de Québec, dont elle dépend, mais propre pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages, qui seront convertis pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline, dans les exercices de la vie chrétienne, chacun selon sa force, complexion et industrie, et faire célébrer les louanges de Dieu, en un désert où Jésus-Christ n'a jamais été nommé."

1641-42.

Motifs des
Associés.

• Nous avons insisté sur les motifs des fondateurs de Montréal, expliqués par l'abbé Olier, parcequ'ils prouvent que si le but était l'évangélisation des Sauvages et la glorification de Dieu, on comprenait parfaitement que pour y arriver les avantages géographiques de l'emplacement choisi, l'agriculture et le commerce constituaient les meilleurs moyens.

La Société de Montréal fut admirablement secondée par le Ciel qui lui envoya pour prendre la direction de son établissement, M. Paul Chomedey de Maisonneuve, "gentilhomme de vertu et de cœur," bon militaire et chrétien dévoué. M. de Maisonneuve fut nommé gouverneur de Montréal. Dès que le dessein fut bien arrêté, tous les nobles de la Cour contribuèrent à l'expédition. Trois navires furent armés, deux à Laroche et un à Dieppe. M. de Maisonneuve arriva à Québec le 20 août 1641. Vu certaines difficultés, soulevées par les commerçants et la guerre des Iroquois, M. de Montmagny voulut détourner M. de Maisonneuve de venir à Montréal et lui offrit l'île d'Orléans. Celui-ci lui dit qu'il ne venait pas pour délibérer. "Quand tous les arbres seraient changés en Iroquois, je ferai ma commission," ajouta-t-il. M. de Montmagny parut céder. Au mois d'octobre il accompagna M. de Maisonneuve à Montréal, et possession formelle fut prise de l'île. Il fallait cependant retourner à Québec pour l'hiver, vu la saison avancée. Les événements qui survinrent prouvèrent qu'on y continuait à ne pas voir d'un bon œil les privilèges accordés pour l'établissement de Montréal. Ce fut le commencement d'une rivalité injustifiable entre les deux villes.

M. de
Maisonneuve.

M. de Maisonneuve partit de l'anse Saint-Michel avec tous les membres de sa colonie le 8 mai et le 17 au soir il arrivait à la Pointe-à-Callière. Le débarquement se fit le lendemain matin, en présence du gouverneur de Montmagny, qui avait accompagné l'expédition. Le père Vimont, supérieur des Jésuites, célébra la messe, et plaça l'île sous la protection de la Sainte-Vierge. La nouvelle colonie devait porter le nom de Villemarie. Le gouverneur commença aussitôt la construction d'une maison en bois, palissadée. La colonie qui ne se composait au début que d'une quarantaine de personnes, fut renforcée à l'automne de 1642 et l'année suivante par de précieuses recrues, dont elle avait grand besoin dans les circonstances.

Fondation
de Montréal.

* * * * *

MONTREAL se fondait juste au moment où les Iroquois commençaient une guerre d'extermination contre les Français et leurs alliés sauvages. Ces barbares, qui depuis trente ans nourrissaient leur haine et se préparaient à se venger des attaques de Champlain, reparaissaient munis d'armes à feu par les Hollandais et dirigés par les chefs les plus habiles que la race des aborigènes de l'Amérique du Nord ait jamais produits. Dans l'espace de quelques années ils détruisirent ou dispersèrent les Hurons et les Algonquins

1642-53.

Courage des
Fondateurs.

qui habitaient la province d'Ontario; et ils tombèrent ensuite sur Montréal, dont pendant longtemps ils menaçèrent l'existence.

Les fondateurs de cette colonie acceptèrent bravement et presque avec joie la position qui leur était faite. Ils ne doutèrent jamais pour un instant de la sagesse de leur entreprise; encore bien moins songèrent-ils à l'abandonner. "Vous devez savoir," écrivait M. Olier dans ses *Véritables Motifs*, "que par la sage économie et conduite de nos gens un écu nous fait plus qu'une centaine à d'autres qui abusent du ministère, et ce que nous ne pourrions en un an, nous le ferons en dix, si on ne peut rien faire en dix, on le fera en cent. . . . Que si cette faveur nous laisse, et que Dieu nous veuille accepter pour victimes, étant près d'eux et massacrés, nous n'y serons pour cela trompés, notre mort serait notre vie et notre perte une victoire. Mais quant cela arriverait, n'estimez pas pour cela vous voir délivrer de nous; de nos cendres Dieu en suscitera après nous qui feront encore mieux que nous."

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de rapporter les actes sublimes de foi et de dévouement que le zèle apostolique et le patriotisme inspirèrent aux premiers habitants de Montréal; mais nous avons voulu rendre au moins un tribut d'admiration à cette poignée de héros et d'héroïnes dont les exploits, aux temps antiques, auraient immortalisé leur nation.

Du reste, comme l'a dit avec raison M. Rameau, "quand des jours meilleurs vinrent à luire pour ce pays, leurs travaux et leur industrie ne furent pas moindres que leur bravoure."

La guerre et le monopole de la Compagnie des Cent-Associés rendant le commerce et la pêche impossibles aux habitants de Montréal, ils songèrent dès la première année à tirer leur nourriture de la terre. Afin de hâter le défrichement, mademoiselle Mance, qui avait reçu 22,000 livres de madame de Boullion pour établir un hôpital, consacra cette somme à faire défricher cent arpents de terre. Pour accomplir leur travail les défricheurs devaient avoir constamment le fusil au côté; ils allaient et revenaient ensemble au temps marqué par le son de la cloche. Nous voyons qu'en 1650 plusieurs colons avaient déjà pris des terres. En 1651 la récolte de blé fut abondante.

Cependant la population totale de Montréal ne pouvait excéder de beaucoup une centaine d'âmes. En 1653 M. de Maisonneuve amena près de deux cents colons de France, mais M. de Lauzon, devenu gouverneur-général, voulut

en garder la moitié à Québec. Ce n'est qu'après beaucoup de difficultés, que le fondateur de Montréal réussit à rendre cent huit de ses recrues à destination. De 1642 à 1654 il y eut vingt-six mariages et soixante naissances.

* * * * *

DEPUIS plusieurs années déjà les habitants du Canada se plaignaient du monopole des Cent-Associés, lorsque, en 1645, le roi crut avoir trouvé le moyen de régler la difficulté en transférant à une nouvelle compagnie, dite

Monopoles et
Commerce.

des Habitants, le privilège de la traite des pelleteries, "à la charge que les dits habitants entretiendront à l'avenir la colonie de la Nouvelle-France et déchargeront la dite Compagnie (des Cent-Associés) des dépenses ordinaires qu'elle faisait ci-devant pour l'entretien et appointements des ecclésiastiques, gouverneur, lieutenants, capitaines, soldats et garnisons dans les forts et habitations du dit pays, et généralement de toutes autres charges dont la Compagnie pourrait être tenue suivant le même édit, et sans que les dits habitants puissent faire aucune cession ou transport de tout ou de partie de la dite traite ainsi à eux cédée." Un bien petit nombre d'habitants formait la Compagnie des Habitants. C'était toujours le monopole favorisé, imposé par le roi, qui ne pouvait voir d'autre moyen de defrayer les dépenses de la colonie. Nous voyons qu'en 1646 la nouvelle compagnie acheta 325,000 francs valant de castor, sans compter les peaux d'original, etc.

En 1647 le roi constitua un conseil qui devait se composer du gouverneur-général, du supérieur des Jésuites et du gouverneur de Montréal, ainsi que des syndics de Québec, Trois-Rivières et Montréal, ces derniers ayant voix délibérative. Ce conseil devait régler la traite, les comptes et les gages des employés. En même temps on permettait aux colons d'acheter des sauvages ou d'échanger les produits de leur terre, à la condition qu'ils portas-

sent leurs fourrures aux magasins de la Compagnie, où ils en recevaient un prix fixé par le conseil.

C'était un commencement de liberté, qui fut encore étendu l'année suivante. Par un arrêt du 5 mars 1648, il était décrété que le conseil serait composé du gouverneur-général, du dernier gouverneur-général, du supérieur des Jésuites, de deux habitants élus pour trois ans par les colons, des syndics de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et des gouverneurs de ces deux dernières villes, et



PAUL DE CHOMEDY, SIEUR DE MAISONNEUVE.

1648-59.

par un autre arrêt du 3 mai 1648, on reconnaissait à ce conseil le droit de régler le commerce conformément aux édits royaux, de juger les différends entre les particuliers et même de décider de la paix ou de la guerre avec les peuplades sauvages.

Permission était accordée en même temps aux habitants qui voudraient escorter les missionnaires chez les Hurons d'y faire la traite, toujours à la condition d'apporter leurs fourrures aux magasins de la compagnie.

Destruction des Hurons

Par sa position géographique Montréal était destinée à profiter plus que toute autre colonie de ces concessions. La destruction des Hurons vint anéantir toutes les espérances. "Jamais il n'y eut plus de castors dans nos lacs et dans nos rivières, écrivait le supérieur des Jésuites, en 1653, mais jamais il ne s'en est moins vu dans les magasins du pays. . . . La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources. . . . Le magasin de Montréal n'a pas acheté des sauvages un seul castor depuis un an."

La rivalité entre Québec et Montréal se manifestait toujours à chaque occasion. M. de Lauzon étant devenu gouverneur-général, il voulut s'attribuer le droit de lever un tribut sur les vivres, les hardes et les munitions arrivant de France en destination de Montréal. Le roi dut intervenir pour mettre fin à cette prétention.

Progrès de Montréal.

Malgré ces petites misères, Montréal se développait toujours. En 1658, M. de Maisonneuve amena une soixantaine de nouveaux colons, et l'année suivante on porte à 375 la population de la ville. Une quarantaine de maisons avaient déjà été érigées en dehors du fort. On cultivait le blé, le seigle, le sarazin et le lin, et on fabriquait déjà "l'étoffe du pays" et la toile nécessaire au vêtement des colons. On avait aussi commencé à planter des pommiers et à faire du sucre d'érable. La colonie ne possédait pas de chevaux et on ne cultivait pas le foin, "car les faucheurs et les feneurs sont toujours en danger d'être tués par les Iroquois." Une journée d'homme se payait de trente à quarante sols et la pension. D'après tous les auteurs du temps Montréal ressemblait à une communauté religieuse; les serrures étaient chose inutile. Permission était accordée aux habitants de faire la pêche et la chasse à certaines distances limitées, mais il leur était strictement défendu de traiter d'armes, de munitions ou d'eau-de-vie avec les sauvages, sous peine de punition corporelle. Il était

également défendu de tirer du fusil pendant la nuit et de sortir après la retraite.

Vers cette époque la Société de Montréal se décidait à céder ses droits de propriété sur l'île de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice, mais l'acte de cession ne fut signé qu'en 1663.

Cette année 1663, la Compagnie des Cent-Associés renonça à ses privilèges et à son domaine du Canada. Quelques jours plus tard le roi créait un conseil souverain pour administrer les affaires de la colonie; des cours de justice royales étaient établies à Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Nouveau Monopole.

La Compagnie des Habitants conservait le monopole de la traite. Il était cependant permis aux marchands de France d'apporter des articles et de les vendre pour leur compte, en payant un droit de dix pour cent. Cet état de chose ne dura que deux ans. En 1665 le Canada fut de nouveau concédé à une compagnie de marchands, dite cette fois la Compagnie des Indes Occidentales. La Compagnie des Habitants s'arrangea avec les nouveaux seigneurs pour garder la traite des pelleteries avec les sauvages en leur payant le quart des castors et le dixième des orignaux. Afin de prévenir toute fraude, il était défendu aux capitaines de navires partant pour l'Europe de recevoir à leurs bords aucune pelleterie, sans permission par écrit de la compagnie, et les barques descendant de Montréal à Québec devaient faire, en arrivant, une déclaration de la qualité et quantité de castors et d'originaux qu'elles portaient. Un système d'inspection sévère était établi. C'était la douane de l'époque.

Règlements sur le Commerce

Mais la sollicitude des gouvernants s'étendait encore plus loin. Le prix des marchandises et des peaux était fixé par un tarif, établi par le conseil souverain. En 1665, M. de Tracy décrétait le tarif suivant pour la traite des sauvages:

Une couverture blanche de Normandie.....	six castors.
Un fusil.....	six "
Un grand capot.....	trois "
Un petit capot.....	un "
Un moyen capot.....	deux "
Deux livres de poudre.....	un "
Quatre livres de plomb.....	un "



JÉROME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE.

1665.
Règlements
sur le
Commerce.

Huit couteaux à manches de bois.....	un	castors.
Dix fourchettes.....	un	“
Vingt-cinq alènes.....	un	“
Douze fers de flèches.....	un	“
Une couverture à l'Iroquoise.....	trois	“
Une couverture de ratine.....	quatre	“
Une barrique de blé d'Inde.....	six	“
Deux épées.....	un	“
Deux haches.....	un	“

En même temps il était déclaré que la barrique de vin devait se vendre cinquante-une livres à Québec et soixante-une livres à Montréal, la barrique d'eau-de-vie, cent quarante livres à Québec et cent soixante-huit livres à Montréal, le serge de Poitou, l'aune, quatre livres cinq sols à Québec et cinq livres trois sols à Montréal. Il en était de même pour tous les articles. Lorsqu'un prix spécifique n'était pas établi pour certaines marchandises, il était décrété généralement qu'elles devaient être vendues à Québec à soixante-cinq pour cent d'augmentation sur le coût en France.

En 1664, le conseil souverain donne ordre aux marchands d'exposer leurs marchandises et de n'en point vendre en gros pendant un mois plus du dixième. Avec de pareils règlements la spéculation n'était pas facile.

Ces règlements du reste étaient appliqués avec rigueur. Lorsqu'il y avait violation, les marchands étaient condamnés à restituer ce qu'ils avaient chargé au-dessus du tarif et à payer tous les frais du procès. Un jour, un nommé Rousseau est condamné à cent livres d'amende pour avoir vendu certaine marchandise sans donner à l'acheteur un billet constatant le prix coûtant de l'article vendu. Un autre jour plusieurs marchands sont condamnés à cinq cents livres d'amendes pour avoir enfreint de semblables règlements.

En fixant avec tant de soin le prix des marchandises, le roi avait un double but; 1^o Protéger les colons contre la rapacité des commerçants et 2^o faciliter la transaction des affaires sans numéraire.

EN effet les espèces monnayées encore relativement rares à cette époque dans le monde entier, l'étaient surtout au Canada. Tous les secours envoyés de France et le capital des colons, arrivaient sous forme de marchandise. Personne ne se souciait d'exposer inutilement aux périls de la mer les précieux métaux. Du reste, les importations excédant généralement les

exportations, le peu de numéraire qui était apporté au pays retournait bientôt^{1664-70.} en France pour compenser la différence.

Tout le commerce de la colonie pivotant sur les opérations de la compagnie qui jouissait du monopole, les "bons" de celle-ci remplissaient le rôle des billets de banque de nos jours.

La rareté de numéraire n'en constituait pas moins un sérieux inconvénient, et pour en garder autant que possible dans la colonie on augmenta la valeur des monnaies. Vers 1670, nous voyons que six cent livres cours de France valaient huit cent livres au Canada. Les menues monnaies étant les plus nécessaires

pour le commerce quotidien, quelques particuliers en tirèrent une quantité de France dans l'espoir de faire une heureuse spéculation, mais par un arrêt du 17 avril 1664, le conseil souverain réduisit la valeur fictive que l'effet de la demande avait donnée à ces pièces. Par arrêt du conseil d'Etat du 18 novembre 1672, il fut déclaré que les espèces particulières émises par la Compagnie des Indes Occidentales auraient cours dans les colonies, la pièce de quinze sols à vingt sols et la pièce de cinq sols à six sols et huit deniers. Ces mesures illusoire, auxquelles les gouvernants de cette époque avaient souvent recours pour augmenter temporairement leurs ressources, n'eurent pour effet que de préparer de graves difficultés au Canada.

Le numéraire resta rare, et il fallut donner un cours forcé aux marchandises. Ainsi en 1664, Simon Baston est condamné à payer ce qu'il doit à Jacques de la Mothe le tiers en blé, le tiers en castor et le tiers en peaux d'orignal. En 1670, Guillaume Fenion est condamné à recevoir le paiement de ce qui lui est dû par Paul Maheu moitié en castor et moitié en orignal. L'année suivante le conseil souverain adopte une ordonnance qui taxe le prix du castor gras à six francs la livre, celui d'été à soixante-neuf sols et l'orignal à vingt sols, et qui déclare que ces pelleteries devront être reçues en jugement à ce prix.

Le joug de la Compagnie des Indes Occidentales n'était pas plus doux pour les colons que ne l'avait été celui des Cent-Associés. C'était toujours le monopole et il s'élevait de continuelles protestations de la part des habitants. En 1667, Mathurin Langevin, syndic des habitants de l'île de Montréal, envoie au conseil souverain une requête suppliant qu'il leur soit permis de traiter avec les sauvages, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Le conseil souverain, de son côté pria l'intendant Talon d'écrire au roi pour le prier de remettre tout le commerce des colonies à une compagnie des habitants



JEANNE MANCE

Demandes des
Habitants

1668

Demandes des
Habitants

L'année suivante le conseil revenait à la charge dans une lettre où il était dit :
" Les habitants du Canada redemandant avec instance la liberté du commerce appuyés sur des raisons apparentes, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de vous en faire l'ouverture, estimant que si il continuait en la seule

et-celle de leur famille que pour leur commerce avec les sauvages, ils ne se trou-^{1668.}
veront pas si fort en état d'entretenir bon nombre de valets et de travailleurs
qui leur sont absolument nécessaires pour faire valoir et cultiver les terres qui
leur ont été concédées ; joint à cela qu'il arriverait infailliblement que ce pays
ne recevrait aucun accroissement par de nouveaux colons. L'exemple de ce qui
Demandes des
Habitants.



LA MAISON DE ROBERT DE LA SALLE, SUR LE CHEMIN DE LACHINE.
Érigée en 1670.

main de la compagnie, comme il a presque été cette année, le pays pourrait aussi continuer d'être exposé aux grands manquèments qu'il souffre aujourd'hui, tout le monde recherchant avec empressement des denrées nécessaires qui ne se trouvent pas dans les magasins de la compagnie. . . . Si les habitants n'ont pas liberté de faire venir ce qui leur fait besoin, tant pour leur subsistances

est arrivé cette année en la personne du sieur de Villieu, officier du régiment de Carignan, auquel on a refusé le passage de ses effets après qu'il eut vendu tout son bien pour le transmettre en ce pays avec toute sa famille. . . . Et présentement s'en trouve qui par leur industrie ayant acquis quelques biens en ce pays s'en retournent en France à dessein de les employer en achat de quel-

1668-74.

ques denrées propres à leur établissement qui sans doute ne reviendront pas si on leur refuse de porter leurs effets avec leur personne. Si cependant, Monseigneur, vous jugez pour des raisons qui ne nous soient pas connues que vous ne puissiez faire accorder cette liberté de commerce aux habitants de ce pays, nous vous supplions très humblement de reprendre la vue que vous avez eue de former la compagnie qui vous fut proposée l'année passée.

La Compagnie
des Indes
Occidentales.

Colbert comprenait toute la justice des réclamations des habitants, mais il

roi "de faire le commerce dans les pays de l'Amérique, chacun pour son compte, 1674 en prenant seulement les passeports et congés ordinaires."

Cette liberté du commerce n'était pas si grande qu'on pourrait le supposer. La Compagnie des Indes avait à peine cessé d'exister que le droit du quart des castors et du dixième des originaux, fut affermé au sieur Nicolas Oudiette, qui obtenait du coup le droit exclusif d'acheter ces pelleteries à prix fixe et de les transporter en France.

Liberté du
Commerce.



LE FORT DE LA MONTAGNE.

Érigé en 1677 sur l'emplacement du Collège de Montréal, rue Sherbrooke Ouest.

était lié par les circonstances. Pour le moment il ne put accorder que la suppression du droit de dix pour cent jusque-là imposé sur les marchandises sèches. Ce n'est qu'en 1674 qu'il put recommander au roi de supprimer la Compagnie des Indes Occidentales. Cette suppression coûta au trésor royal quatre millions de livres, plus l'abandon pendant six années des revenus des colonies pour acquitter les dettes restantes de la compagnie. Le Canada était réuni au domaine de la couronne, et liberté était accordée à tous les sujets du

Néanmoins l'administration de Colbert était réellement avantageuse pour Montréal. Par les ordres de ce grand ministre, l'intendant Talon faisait explorer l'Ouest et nouait des relations commerciales avec les peuples de cette région. Montréal était nécessairement la base de ces opérations. Bien plus, désirant que la colonie se fortifiât avant de s'étendre davantage, le ministre défendit tout établissement au-dessus de cette ville; les peines édictées contre ceux qui allaient dans les bois rencontrer les sauvages furent rendues plus sévères; en

Explorations
de l'Ouest.

1666-88.

Agriculture et
Industrie.

un mot tout fut mis en œuvre pour engager les chasseurs à apporter leurs pelle-
teries sur les marchés de la colonie.

Montréal devint dès lors le comptoir du Canada. Sa population, qui était de 384 âmes en 1666, monta à 766 l'année suivante, et lors du recensement de 1681, elle s'élevait à 1,418, chiffre supérieur à la population de Québec, tandis que dans les établissements environnants on comptait encore 1,281 âmes. Dans la ville et le gouvernement de Montréal il y avait 7,866 arpents de terre sous culture, seize chevaux, mille neuf cent soixante-dix-neuf bœufs, quatre-vingt-trois vaches, deux cent soixante-seize moutons et dix-huit chèvres. On voit que l'agriculture se développait. C'était, avec le commerce, la principale occupation des habitants. L'industrie toutefois faisait aussi des progrès. On vit s'établir des tanneries, des brasseries, des fabriques de savon et de potasse; il y avait aussi des cardeurs et des chapeliers. Avant d'abandonner les rênes de l'administration, l'intendant Talon écrivait que l'habitant pouvait au besoin vivre avec les seuls produits du pays. On exportait du bois, des pois, du blé d'inde et de la farine aux Antilles. Les navires engagés dans ce commerce allaient porter en France les exportations des îles françaises, et revenaient ensuite au Canada chargés de vins et d'étoffes pour la traite. Ce commerce s'élevait déjà à plusieurs millions annuellement.

* * * * *

Règlements
Municipaux.

VERS cette époque les premières rues de Montréal étaient tracées, et une ordonnance portait défense de bâtir aucune maison sans avoir préalablement du grand voyer les alignements raisonnables. Tout un code de règlements pour la protection de la santé des citoyens et de leur propriété contre les incendies, ainsi que pour le maintien de l'ordre et la gouverne du commerce était en même temps promulgué.*

* Ces règlements jettent une vive lumière sur les mœurs et le gouvernement de cette époque. Voici l'analyse d'un certain nombre des plus intéressants :

Il sera désigné un lieu commode; dans la haute ou basse ville, pour y établir un marché, qui se tiendra deux fois la semaine, le mardi et le vendredi.

Défense à tous les habitants de vendre dans les maisons particulières avant onze heures du matin, et permission aux habitants de cette ville d'aller à la campagne pour acheter ce qui leur sera nécessaire.

Défense aux cabaretiers, vendeurs, regrattiers, d'acheter au marché avant huit heures du matin en été, et avant neuf heures en hiver.

Il sera nommé une personne pour mesurer le bois de chauffage.

Tous propriétaires et locataires seront tenus de nettoyer la rue devant leurs logis.

Défense à toutes personnes de garder des fourrages en lieux susceptibles de feu, de jeter des pailles, fumiers et toutes autres choses qui pourraient être susceptibles du feu dans les rues et de prendre du tabac ni porter du feu dans les rues, sous peine de punition corporelle et d'amende.

Tous propriétaires de maisons qui n'auront point de sortie aux combles de leurs maisons, seront tenus de mettre et entretenir une échelle appuyée sur le toit de leurs maisons, afin qu'on puisse monter sur les combles d'icelles et les abattre en cas d'incendie.

Au premier coup de cloche, chaque habitant se rendra au lieu de l'incendie avec un seau d'eau, sous peine de châtement.

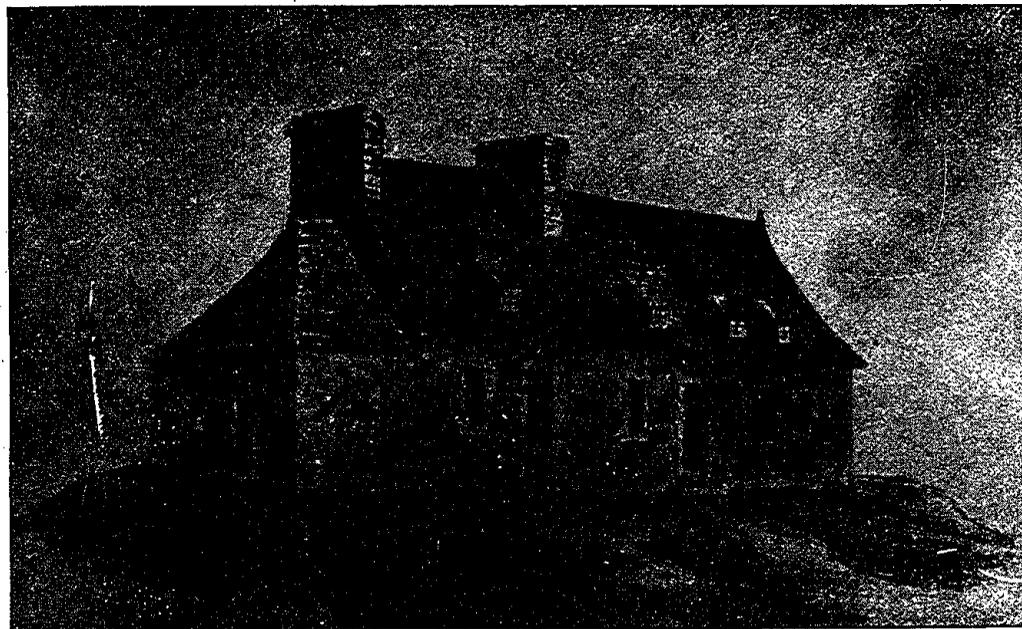
Tous locataires et propriétaires seront tenus de garder leurs cheminées en bon ordre, et de les faire ramoner tous les deux mois.

Aucunes personnes ne pourront avoir chez eux aucun poêle soit de fer ou de brique, si ce n'est dans des cheminées.

Ces règlements étaient faits par le Conseil Souverain de Québec, qui créa¹⁶⁸⁸ aussi en 1688 un bureau de secours pour les pauvres, à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Ce bureau qui se composait du curé et de trois directeurs, était régi par des règlements qui faisaient grand honneur à l'esprit d'ordre et de charité de ses auteurs.

Règlements
Municipaux.

Lorsqu'il s'agissait de régler le prix du pain ou d'autres questions semblables, les principaux habitants étaient convoqués en assemblée et consultés directement. La cour n'aimait pas les intermédiaires. Colbert écrivait au comte de Frontenac : " Il est bon que chacun parle pour soit, et non pas un seul pour tous."



FORT ST-GABRIEL, A LA POINTE ST-CHARLES.

Érigé en 1680.

Défense de couvrir les maisons en bardeaux, excepté les lucarnes, qui pourront l'être soit en bardeaux de chêne ou de noyer.

Obligation aux charpentiers et menuisiers, dans les cas d'incendie dans la ville, d'y aller avec leurs haches pour aider au besoin.

Douze crochets de fer pour abattre les toits seront faits pour servir à la haute et basse ville.

Défense aussi de mettre du bois au haut des cheminées, sous peine d'amende.

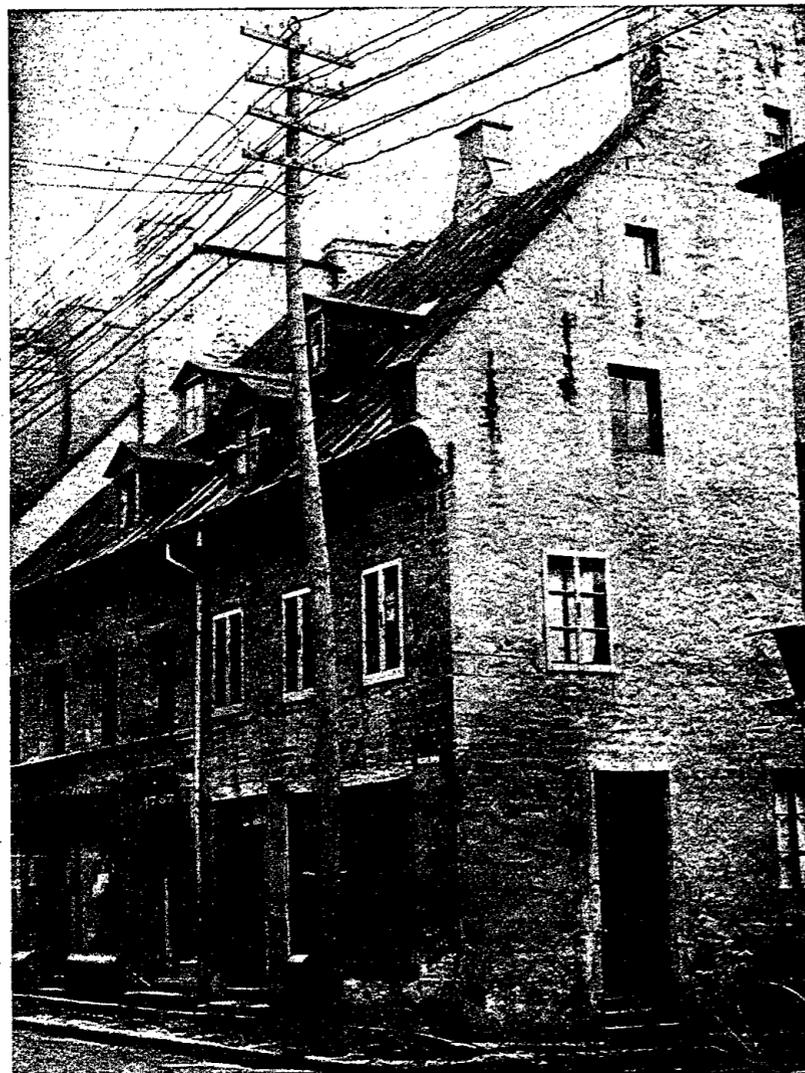
En vertu des règlements du 7 janvier 1687, il y aura une assemblée des habitants pour bâtir un puits à la basse ville.

Tous boulangers établis en cette ville auront leurs boutiques garnies de pain blanc et bis pour vendre au public; défense aux cabaretiers d'en faire chez eux pour vendre aux buveurs et hôtes, et aux boulangers de vendre du vin et autres boissons.

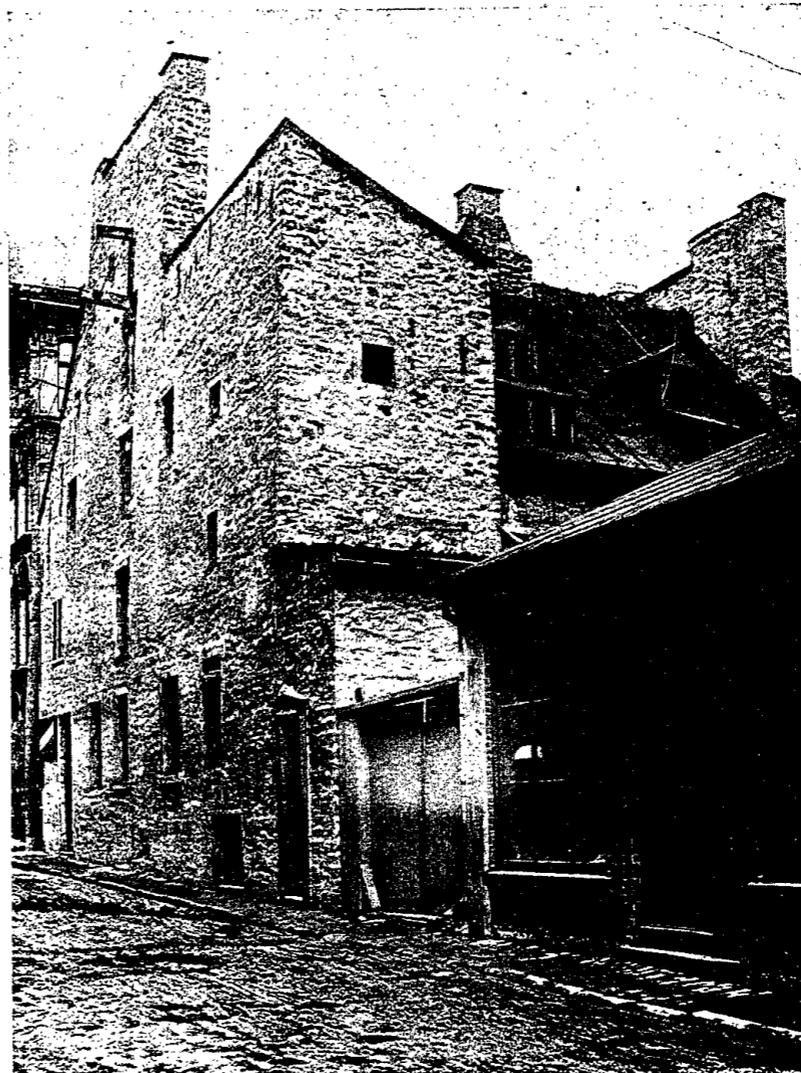
Il sera nommé des maîtres jurés de chaque métier, pour inspecter et visiter les ouvrages de leur métier.

Défenses à toutes personnes, pour l'acquiescement des dettes qui leur sont dues par les sauvages, de traiter aux dits sauvages les capots, et couvertes dont il sont revêtus, ni aussi leurs fusils, poudre et

1688.



1688.



VUES DE LA VIEILLE MAISON. COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST-PIERRE.

Érigée en 1767.

Corporations
de Métiers.

Cependant les corporations de métiers avaient pris pieds dans la colonie et levaient modestement la tête. Les armuriers, entre autres, avaient leur société

plomb, comme aux dits sauvages il est défendu de traiter de leurs femmes et enfants et de s'enivrer, sous peine de punition corporelle.

Défense aux meuniers de faire payer pour le mouturage de leurs grains plus que le quatorzième.

Il est défendu à tous marchands forains de débiter aucunes boissons en détail, ni du tabac au-dessous d'une livre, ni commercer avec les sauvages.

Défense à tous marchands forains de faire manufacturer aucuns capots et hardes, ni d'en vendre.

Défense à tous marchands forains de livrer ni bailler aucunes marchandises aux sauvages dans leurs magasins et autres endroits.

Ordonnance du conseil décrétant que les entrepreneurs maçons, charpentiers, menuisiers et autres

“ dont le but est de faire dire une grande messe tous les ans à la Saint-Eloi et d'y donner un pain bénit.” Cette société ayant expulsé de son sein un nommé

Corporations
de Métiers.

artisans seront responsables, même par corps, de leurs entreprises et seront condamnés faute d'exécuter leurs marchés.

Ordre aux propriétaires des maisons, de faire paver les rues chacun sur son emplacement jusque vis-à-vis le milieu de la rue, etc.

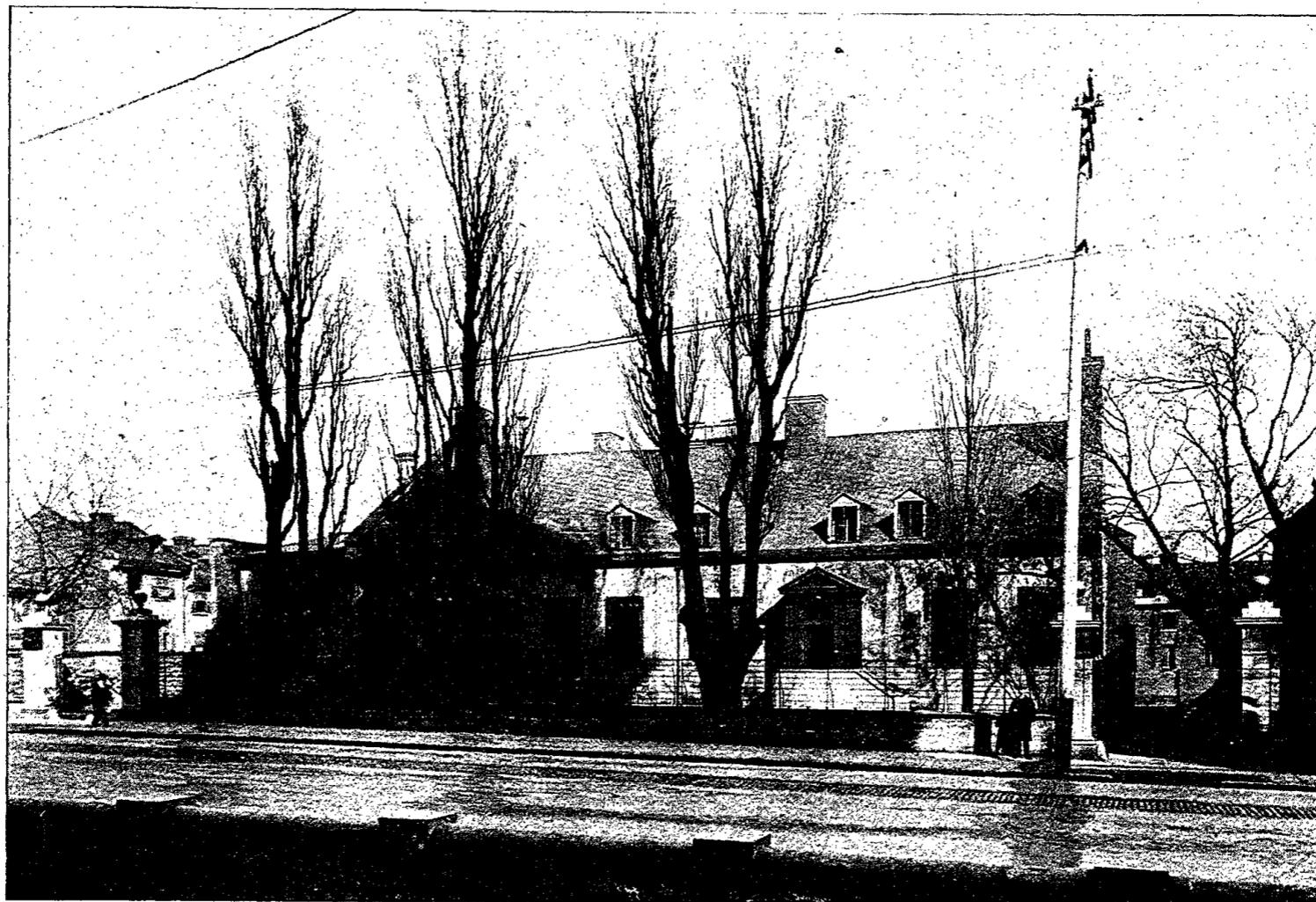
Défense à toutes personnes de tenir cabaret et de mettre la serviette chez elles, sans un certificat de probité et de bonnes mœurs.

Défense aux cabaretiers de faire crédit, aussi de donner à boire la nuit, après neuf heures du soir

Défense à tous cabaretiers de donner à boire à tous maçons, menuisiers, charpentiers et entrepreneurs, pendant les heures de travail.

1688.

1765-90.



LE CHATEAU DE RAMEZAY, RUE NOTRE DAME.

Corporations
de Métiers.

Fezeret sous prétexte qu'il était séditieux, celui-ci s'adressa au procureur-fiscal, et fit condamner ses confrères à dix livres d'amende chacun solidairement pour l'avoir banni et à l'obligation de continuer à célébrer la grand messe tous les ans à la Saint-Eloi.

* * * * *

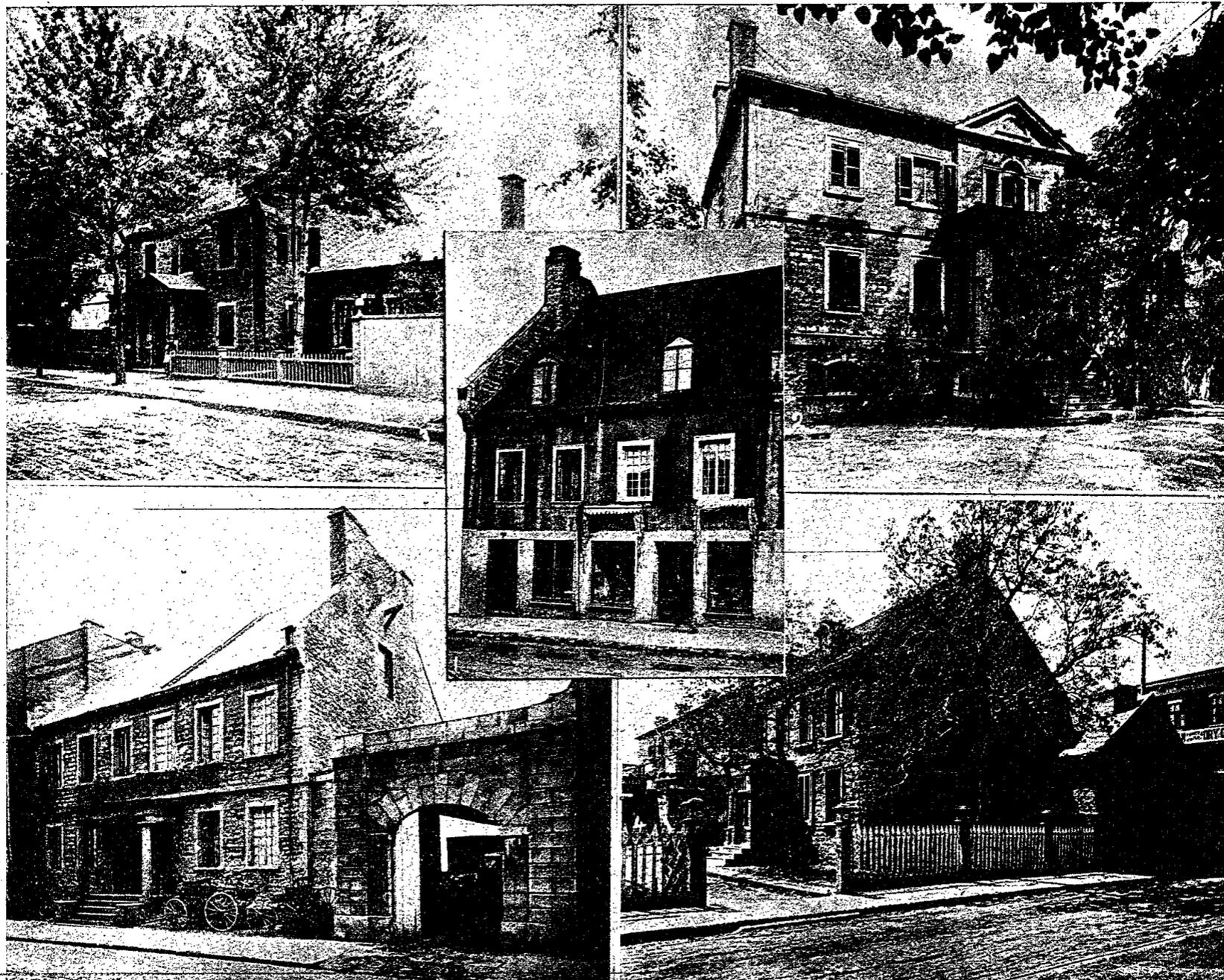
Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.

MONTREAL grandissait donc et acquérait rapidement tous les éléments d'une société complète. Le mal devait inévitablement se mêler au bien. Les premiers colons de Montréal gardaient toujours le caractère moral dont nous avons déjà parlé; mais la foule des commerçants, accourue dans l'unique but de faire fortune dans la traite avec les sauvages, ne songait qu'à

augmenter ses profits. Nul commerce n'offrait de plus grandes occasions de tromper les sauvages et de les dépouiller que celui de l'eau-de-vie. Cette boisson se vendait au poids de l'or pour ainsi dire; on y mêlait de l'eau salée et toutes sortes d'ingrédients; et lorsque les sauvages étaient enivrés, les Français se payaient de leurs mains et suivant la mesure de leur cupidité.

Le Conseil souverain faisait ce qu'il pouvait pour régler ce commerce. Mais c'était peine perdue. Durant les quelques semaines que durait la traite, c'était une orgie effrayante. Les sauvages, suivant l'expression d'un vieux chroniqueur, ne buvaient que pour s'enivrer et ne s'enivraient que pour faire du mal. "Quand ils se sentent tourner la tête," dit le même auteur, "ils s'en réjouissent et commencent à chanter leur chanson de mort, où ils mettent toutes

Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.



VIEILLES MAISONS DE MONTREAL.

1765-90.

Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.

les imprécations contre leurs ennemis, ensuite se voyant ivres, ils jettent leurs couvertes, ou les laissent tomber, et souvent nus par la ville, ils se battent les uns les autres, ils se mangent le nez ou les oreilles avec les dents ; on en voit peu qui aient le visage bien entier ; on les voit, hurlant et courant, avec le couteau à la main, et ils se réjouissent de voir fuir devant eux les femmes et les enfants, comme s'ils étaient devenus les maîtres du monde. Mais ce qui

donnent pour une pinte d'eau-de-vie, ce qui leur a coûté dix ou douze francs." 1765-90.

Si le mal causé par le trafic de l'eau-de-vie était grand, son abolition menaçait la colonie d'un malheur presque aussi grand, et les adversaires des Jésuites avaient de fortes raisons pour influencer la Cour, qui leur avait toujours été favorable. Dès 1677, ces raisons étaient ainsi formulées par Colbert :

Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.

“ . . . Il n'est pas juste, et la police générale d'un état résiste en cela



RUINES DE LA MAISON SUR LE CHEMIN DE LA COTE DES NEIGES OU LA CAPITULATION DE MONTREAL FUT SIGNÉE.

augmente l'horreur, sont les ténèbres de la nuit. Quand les soldats de la garnison les obligent de sortir de la ville pour s'en retourner en leurs villages, ils s'en retournent en hurlant et chantant et faisant par le chemin tout le mal qu'ils peuvent. . . . Ils empruntent à crédit sur leur future chasse ; par exemple, une couverture, une chemise. On la leur vend fort cher, parce que ce n'est pas argent comptant, et eux la vont porter chez le cabaretier, à qui ils la

aux sentiments d'un évêque, qui pour empêcher les abus que quelque petit nombre de particuliers peuvent faire d'une chose qui est bonne en soi, veut abolir le commerce d'une denrée qui sert beaucoup à attirer le commerce . . . d'autant plus que l'on courrait risque d'être privé de ce commerce et de contraindre ces sauvages à le porter aux Anglais de Boston et Hollandais d'Orange qui sont hérétiques ; et par conséquent se priver des facilités que ce commerce

1765-90.

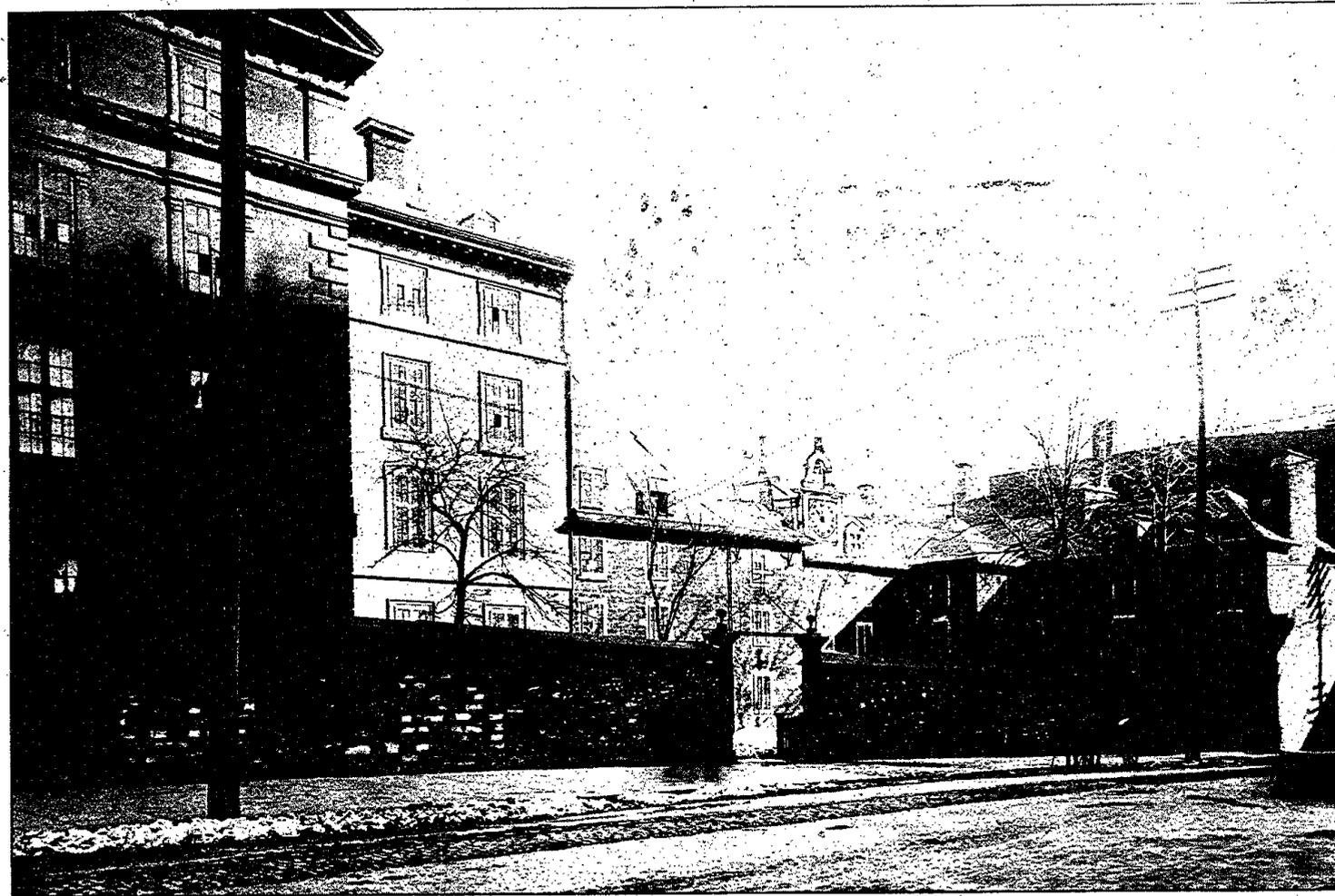
Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.

apporte pour les rendre capables d'une société civile, les convertir et les maintenir dans les sentiments de la bonne et véritable religion."

La défense de Colbert était conforme à une décision de l'Université de Toulouse qui, consultée, avait déclaré que, les Hollandais ne se faisant pas scrupule de vendre du rhum aux sauvages, ceux-ci étaient en danger de perdre la foi par leurs rapports avec ces hérétiques, si les Français ne les fournissaient d'eau-de-vie.

général, avait aussi ses amis et ses intérêts. Les démêlés de ces deux officiers ^{1770-90.} ont eu un grand retentissement dans l'histoire du Canada.

L'émigration de la jeunesse vers l'Ouest agitait aussi grandement les autorités et les marchands de Montréal à cette époque. De tout temps cette émigration avait été défendue sous des peines sévères. Un édit de 1673 défendait de s'éloigner des habitations pour plus de vingt-quatre heures sans permis-
<sup>Les Coureurs
de-bois.</sup>



VIEILLE MAISON DU SEMINAIRE, RUE NOTRE DAME.

Pour contrôler le mal on se borna à faire des règlements qui ne furent jamais observés.

Très souvent du reste les représentants du roi étaient plus ou moins intéressés dans le commerce qui se faisait. M. Perrot, gouverneur de Montréal de 1670 à 1674, faisait un commerce considérable. D'après Lahontan, il amassa cinquante mille écus en fort peu de temps. M. de Frontenac, le gouverneur-

tion à peine de mort. Cette défense fut renouvelée en 1678. L'année suivante nous voyons que plusieurs marchands sont condamnés à deux mille livres d'amende pour avoir été en traite dans le bois.

Le fait est que les plus hardis parmi la jeunesse canadienne, attirés par l'appât de profits énormes et d'une vie indépendante, se jetèrent en masse dans les bois, en dépit de tous les édits du roi et de ses représentants. Cette espèce

1770-90.

Les Coureurs-
de-bois.

de brigands fut bientôt si nombreuse qu'elle forma une classe à part dans la colonie, avec laquelle il fallut compter. On donna aux déserteurs le nom de coureur-de-bois. L'intendant Duchesneau estimait leur nombre à huit cents en 1677, dans une lettre au ministre.

La vie des coureurs-de-bois avait de grands charmes mais aussi de grands risques. Perdus au sein des bois, hors de la protection des lois de toute société

qui s'est plu à reconstituer la physionomie de ces hardis commerçants, dit : 1770-90.

“ Il n'est pas étonnant qu'une année ou deux de cette vie n'enlevassent tous les traits de la civilisation à ceux qui la pratiquaient. Sans être un personnage considérable de la société, ce coureur-de-bois, qui était comme une épine au flanc des chefs et des autorités, avait sa valeur, au moins au point de vue pittoresque. Sa physionomie étrange, sauvage; emprunte d'une intrépidité vraiment diaboli-

Les Coureurs-
de-bois.

VIEILLES TOURS DANS LE JARDIN DU SEMINAIRE.

civilisée comme hors de leur atteinte, ils allaient de tribu en tribu, tantôt rassemblés en bandes d'une vingtaine et vivant dans quelque petit fort érigé par leurs mains, et tantôt divisés par couple et se dispersant en tous sens, un jour en grande amitié avec leurs hôtes sauvages et l'autre se faisant respecter d'eux par leur hardiesse ou laissant leur chevelure, sinon leur vie, dans quelque bagarre. Le populaire historien américain, M. Parkman,

était en même temps d'une gaieté pleine d'entrain et d'insouciance. Cette image sera toujours unie au souvenir de ce vaste monde de la forêt que le dix-neuvième siècle, avec sa civilisation, a presque entièrement anéanti.

M. Parkman, qui a un peu les goûts d'un romancier, ne voit que le pittoresque; le coureur-de-bois valait mieux et plus que n'a l'air de croire cet historien. Il avait peu de respect pour les édits arbitraires du roi, mais il n'en était pas

Batiments civils.

- a. LA PAROISSE
- b. LE SEMINAIRE DE ST SULPICE
- c. LES JESUITES
- d. LES RECOLETS
- e. L'HOTEL DIEU
- f. LES SOEURS DE LA CONGREGATION
- g. CHAPELLE DE BON SECOURS
- h. L'HOPITAL
- CHAPELLE STE ANNE } AU DEHORS DE L'ENCEINTE.

Batiments militaires.

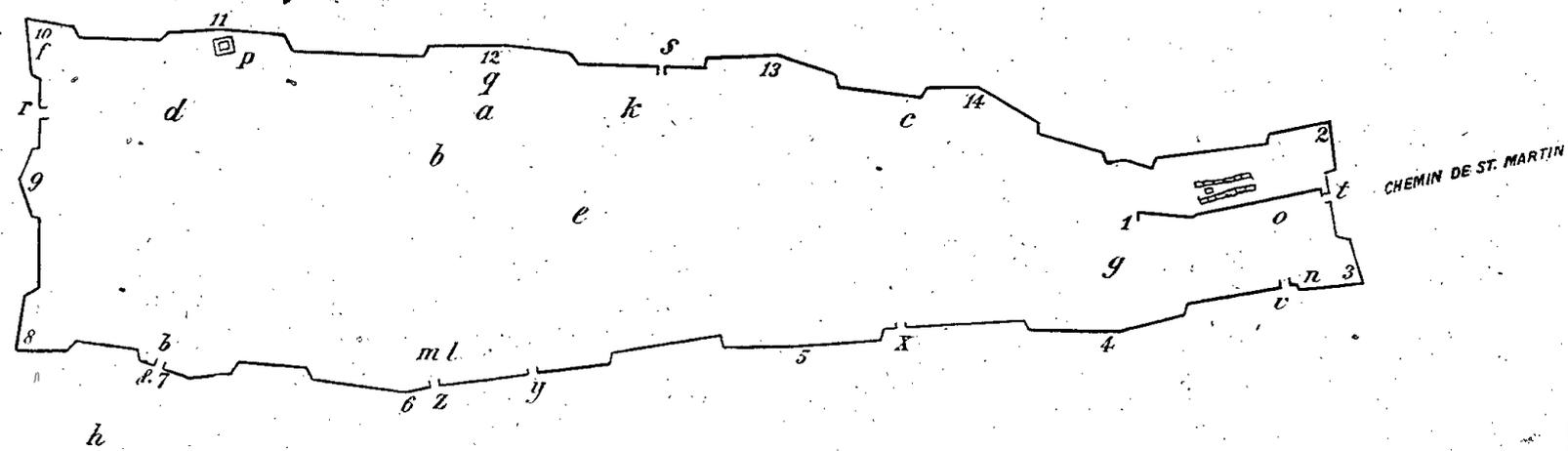
- k. PRISONS.
- l. CORPS DE GARDE
- m. BOULANGERIE
- n. HANGAR DE LA CANOTERIE
- o. MAGAZIN DU ROY
- p. MAGAZIN A POUDRE
- q. PLACE

Portes.

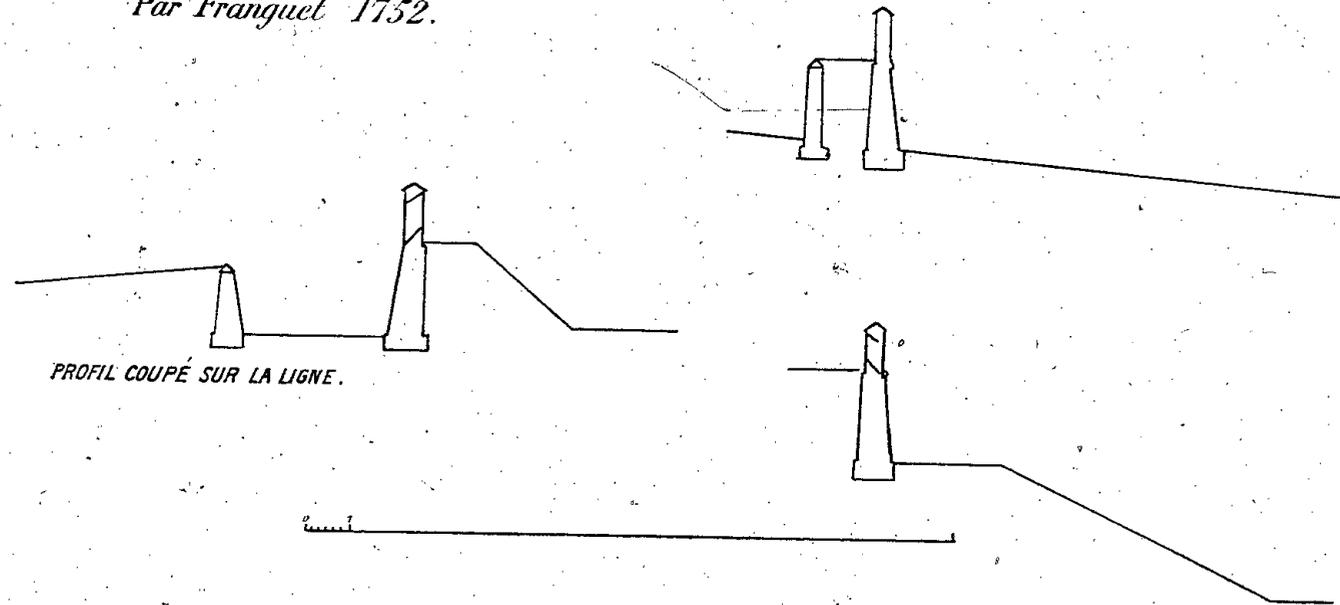
- r. PORTE DES RECOLETS
- s. " ST LAURENT
- t. " DE BEAUHARNOIS
- u. " DE LA CANOTERIE
- x. " DE GOUVERNEMENT
- y. " DU PONT
- z. " DE LA PETITE RIVIERE
- z. " DE LA CHINE

Fortifications

- 1. BASTERIE ROYALE
- 2. BASTION ST. MARTIN
- 3. " DE QUEBEC
- 4. " DE BON SECOURS
- 5. " DU GOUVERNEMENT
- 6. " DU FORT
- 7. " DE L'HOPITAL
- 8. " ST. PIERRE
- 9. " DE LA CHINE
- 10. " DE LA MONTAGNE
- 11. " DE LA POUDRIERE
- 12. " DE LA PLACE
- 13. " ST. LAURENT
- 14. " DE L'ETANG



Par Franguet 1752.



LES FORTIFICATIONS DE MONTREAL.

1680-89.

moins dévoué à sa patrie ; quand on a eu besoin de soldats pour chasser les Iroquois ou combattre l'invasion anglaise, il a toujours noblement répondu. C'est lui aussi qui, en dépit de l'opposition des gouvernants, avait si bien consolidé l'influence française dans l'Ouest que l'on ne songeait plus à disputer ce précieux domaine à la France lorsque la politique des courtisanes remit tout en jeu.

Guerre et Disette.

M. de Frontenac ne manque pas de s'élever dans ses lettres au ministre contre les gens qui vont en traite dans les lieux défendus et qui portent leurs pelleteries aux Anglais. De son côté l'intendant Duchesneau, accusait M. de Frontenac d'être en ligue avec les rebelles. "Je n'ai pu m'empêcher de lui déclarer, écrivait-il au ministre, que c'était une véritable honte de voir les ordres d'un monarque qui a l'Europe à ses pieds méprisés aussi ouvertement dans une colonie qui a reçu tant de preuves de sa bonté et de sa tendresse paternelle."

Toute cette indignation ne pouvait être que de l'hypocrisie. Ceux qui étaient sur les lieux devaient comprendre que c'était par l'influence des Français qui vivaient au milieu d'eux que les sauvages étaient empêchés d'aller porter eux-mêmes leurs pelleteries à Albany, où les marchandises étaient à des prix bien plus bas qu'à Montréal. Si les coureurs-de-bois allaient parfois s'approvisionner à Albany, c'est que les édits du roi de France les y forçaient.

En 1679 la rumeur se répandit que certains coureurs-de-bois voulaient conduire les Anglais au lac Supérieur, ce qui aurait été la ruine du commerce de Montréal. On comprit qu'il était temps de rouvrir les portes aux coureurs-de-bois ; l'intendant Duchesneau lui-même recommanda au roi de leur accorder une amnistie. L'amnistie arriva en 1681, accompagnée d'une nouvelle défense de s'en aller dans le bois à l'avenir sans une permission ou congé du gouverneur.

C'était tout simplement permettre à cet officier de faire, par l'entremise de ses favoris, ce que les coureurs-de-bois avaient fait de leur propre chef. M. de la Barre, le successeur de M. de Frontenac, usa largement du privilège. En 1682 il envoyait pour seize mille livres de marchandises dans l'Ouest ; malheureusement les Iroquois rencontrèrent ce riche convoi et le pillèrent.

Ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre avec les cinq nations, qui, nous dit l'abbé de Belmont, "fut particulièrement excitée par l'avarice des marchands, lesquels avaient, sous M. de la Barre, toute licence d'acheter de lui autant de congés qu'ils voulaient, y ayant cette année-ci (1684) cent-cinquante canots aux Outaouais." Les Iroquois, soutenus par les Anglais, parcoururent le pays et firent partout, mais surtout à Lachine, de terribles massacres. En 1692 on comptait sur l'île de Montréal cent-soixante-sept âmes de moins qu'en 1681. Les communications avec l'Ouest étaient presque interrompues. Les sauvages de ces régions, pour faire leur paix avec les Iroquois, portaient leurs fourrures aux Anglais. Les colons ne pouvant plus se risquer aux champs, la disette, se mit dans le pays. Le commerce fut ruiné.

Dans ce désastre l'imprévoyance et les vues étroites de l'autorité étaient pour beaucoup.

En 1689 les étoffes se vendaient à Albany et à Boston pour la moitié et même pour le quart de ce qu'elles valaient à Montréal ; cependant il était défendu sous peine de mort de faire commerce avec les colonies anglaises. Le Cana-

da devait être un marché pour les produits des manufactures françaises ; on ne s'apercevait pas qu'en ruinant les Canadiens on détruisait le marché.

* * * * *

DANS ces conditions difficiles, l'intendant de Meules, n'ayant pas d'argent pour payer les troupes, imagina de donner cours, au lieu d'argent, à des billets de cartes. "Je vous envoie," écrivait-il au ministre, "des trois espèces, l'une étant de quatre francs, une autre de quarante sols et une troisième de quinze sols, parce qu'avec ces trois espèces je pouvois faire leur solde juste d'un mois, j'ai rendu une ordonnance par laquelle j'ai obligé tous les habitants de recevoir cette monnoye en m'obligeant en mon nom de rembourser les dits billets, personne ne les a refusés et cela a fait un si bon effet que par ce moyen les troupes ont vescu à l'ordinaire."

La Monnaie de Cartes.

A cette époque, il n'y avait pas encore d'imprimerie dans la colonie, et d'un autre côté, comme peu d'habitants savaient écrire, le papier n'était pas en abondance. Mais pendant les longues soirées d'hiver, les jeux de cartes étaient l'amusement favori de la population, et par conséquent, il s'en trouvait un dépôt assez considérable. C'est à cette ressource que l'intendant eut recours, et de communes cartes à jouer, coupées en quatre, leur valeur écrite à la main, devinrent le premier papier-monnaie qui ait été émis sur le continent américain. Chaque carte était timbrée à la cire à cachetée d'une fleur de lis, et portait les signatures de l'intendant et du secrétaire de la trésorerie de Québec. Une époque était spécifiée pour leur rentrée à la caisse du gouvernement, et après qu'elles avaient été converties en lettres de change tirées sur le trésor royal, elles étaient brûlées.

Ce moyen d'acquitter ses obligations était trop facile pour que les successeurs de M. de Meules n'y eussent pas souvent recours.

Alors il advint des cartons comme de toute monnaie fiduciaire dont on abuse : le trésorier de la marine ne put pas les racheter, les habitants perdirent la confiance et les cartons leur valeur. Comme il n'y avait pas d'autre monnaie en circulation, les habitants s'attachèrent à produire autant que possible ce qui leur fallait pour leur propre consommation, et le mouvement du commerce intérieur diminua d'autant. Mais il faut ajouter que l'industrie y gagna beaucoup. Madame de Repentigny écrivait en 1708 : "Il y a à présent une quantité considérable de métiers qui travaillent à faire de la toile. Les hommes ont goûté l'habillement de peau de chevreuil, qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France ; ils en ont presque tous avec des surtouts de droguets du pays pardessus." Et l'intendant Begin disait quelques années plus tard : "Les Sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont faites pour leur habillement et qui est aussi belle que celle qui se fait en France ; et on en fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des bleues pour celui des pensionnaires."

L'industrie se Développe.

Le commerce des pelleteries était dans un état désespéré. L'ambition du roi de donner au castor une valeur aussi fixe que celle de l'or avait eu pour résultat d'encombrer les magasins de fourrures qui ne s'écoulaient pas. Le fermier du revenu, qui était obligé de prendre quand même tout ce qui lui en était offert fit faillite ; et le roi appela tous les habitants du Canada qui dési-



MONTRÉAL EN 1800

1700-16.

raient faire le commerce des pelleteries à se former en compagnie pour recueillir la succession. Il ne fut permis à personne de s'abstenir. La nouvelle compagnie héritait de l'ancienne de six cent mille livres de castor pour lequel elle n'avait aucune demande.

Fondation de
Détroit.

Le sieur de Lamothe-Cadillac proposa alors au roi d'établir une nouvelle ville, à Détroit, qui serait le siège principal de la traite. Par ce moyen il prétendait pouvoir empêcher qu'il ne descende du castor de l'Ouest à commencer de 1700 jusqu'à la fin de 1702. Durant ce temps on pourrait écouler ce qu'on avait en magasin, croyait-il. Le projet fut agréé et plusieurs marchands de Montréal fournirent de grandes quantités de marchandises à Cadillac pour son nouvel établissement. La création de ce nouveau comptoir eut pour effet de faire oublier complètement la route de Montréal aux sauvages de l'Ouest qui firent leurs achats chez eux par la suite ; mais la valeur du castor ne se releva pas.

En 1706 la Compagnie des Habitants du Canada remit ses privilèges à une autre compagnie qui continua le même système et aboutit au même résultat.

Nouveaux
Règlements
Arbitraires.

D'Iberville et les Raudot avaient conseillé au roi de rendre le commerce libre, prétendant que par ce moyen les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes ; mais c'était trop simple pour être compris. On ne voyait pas de voie en dehors du monopole et du paternellisme. A mesure que les désastres s'accumulaient on multipliait les privilèges et les règlements arbitraires. On ne se contenta plus de fixer le prix des marchandises importées et exportées et du pain ; il fallut encore des tarifs pour la viande et presque tous les articles nécessaires à la vie. En 1712, les boucheries de Québec furent adjudgées pour neuf ans à cinq particuliers ; et le même arrêt portait défense aux bouchers de Montréal d'acheter ou d'enlever les bestiaux dans le gouvernement de Québec sous peine d'amende. Le conseil souverain alla jusqu'à passer un arrêt ne permettant aux aubergistes d'acheter au marché que le vendredi et en même temps que les bourgeois.

Les plus petits détails du commerce étaient arbitrairement réglés ; l'initiative privée était autant que possible écrasée par le gouvernement.

Le commerce avec les nations étrangères était toujours défendu. Le ministre écrivait à l'intendant Bégon en 1714 : " Monsieur le marquis de Vaudreuil m'a marqué que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre prétendent que par le traité de commerce ils étaient en droit d'apporter des marchandises en Canada et les échanger contre le castor et autres effets du pays, mais qu'il n'a point voulu le permettre, en quoi Sa Majesté a fort approuvé sa conduite. Ce n'est point son intention que les Anglais fassent aucun commerce dans la colonie, ni que les habitants portent à Boston aucun castor ni aucune sorte de pelleteries."

L'année suivante le même écrivait au même :

" Je vous recommande de veiller toujours avec beaucoup de soin que les Anglais ni autres étrangers fassent aucun commerce au Canada. Il est très important de l'empêcher absolument. Sa Majesté l'a fort à cœur et vous ne pouvez trop vous y appliquer."

Néanmoins on conçoit qu'il n'était pas facile de surveiller un territoire si vaste et si peu peuplé.

En 1716, la proclamation suivante fut lancée :

" Etant informé que plusieurs habitants de ce pays entretiennent commerce ^{1716-17.} à Orange, Mannatte, Boston, et autres lieux de la domination anglaise, qu'ils y font passer furtivement du castor par l'entremise des sauvages qui en rapportent à Montréal en écarlatines, calmandres, et autres étoffes de laines, indiennes, mousselines et crépons ; qu'il y en a qui font par eux-mêmes ce commerce, en y allant sans permission, ce qui les entretient dans un esprit de fénéantise et de libertinage, les engage de quitter le défrichement de leurs terres et est très préjudiciable à la colonie, aux manufactures du royaume et aux droits des intéressés en la compagnie des castors ; que ces derniers prennent des mesures pour ne pas se trouver chargés du castor qu'ils font passer dans les dites colonies anglaises, ni des étoffes qu'ils en font venir à Montréal, se servant aussi de l'entremise des sauvages, et qu'ils se croient par ce moyen à couvert des peines portées par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy, du 25 juin 1707, et par l'ordonnance de Sa Majesté, du 6 juillet 1709, parce que le dit arrêt et la dite ordonnance portent seulement défense de porter du castor dans les dites colonies, et d'en rapporter en ce pays des étoffes, ce qui est un prétexte aux dits habitants de continuer le dit commerce qui a été non seulement défendu par les dits arrêts et ordonnances, mais encore par plusieurs autres rendus depuis l'établissement de cette colonie. A quoi étant nécessaire de pourvoir vu le dit arrêt du 25 juin 1707 et la dite ordonnance du 6 juillet 1709.

Relations avec
la Nouvelle
Angleterre.

" Nous faisons défense à toute personne de quelque qualité et condition qu'elle soit d'aller sous quelque prétexte que ce soit, à Orange, Mannatte, Boston et autres lieux de la domination anglaise, sans une permission de monsieur le gouverneur, ou de celui qui commandera en ce pays, en son absence, visée de nous, à peine de deux mille livres d'amende pour la première, contre chacun des contrevenants soit qu'il soit justifié ou non que les dites personnes aient porté du castor dans les dites colonies ou qu'elles en aient rapporté ou non des étoffes en ce pays, et de punition corporelle en cas de récidive, sans préjudices des peines portées par le dit arrêt du 25 juin 1707 et par la dite ordonnance du 6 juillet 1709."

Dans les premières années de son administration, le Régent parut vouloir se départir des règles appliquées jusque-là par la cour de France au Canada et accorder quelque liberté aux habitants. En 1717 il autorisait la formation d'une Chambre de Commerce dans la colonie par l'arrêt suivant :

La Première
Chambre de
Commerce

" Sur la requête présentée au roi par les négociants des villes de Québec et de Montréal dans la Nouvelle-France, contenant, que le commerce étant le principal moyen par lequel la colonie peut se soutenir et s'augmenter, il est comme impossible qu'il y puisse jamais fleurir, tant que les négociants n'auront pas la liberté de s'assembler dans un endroit convenable pour y traiter entre eux de leurs affaires ; que les assemblées des négociants ont paru si nécessaires pour l'utilité du commerce, que dans toutes les villes de France où il s'en fait, il a été établi des lieux pour ces assemblées qui sont appelées la place ou l'échange dans certaines villes, et dans d'autres la bourse ; que si Sa Majesté veut bien leur accorder la même grâce, ils espèrent que les mesures qu'ils pourront prendre pour leur commerce le rendra dans peu florissant ; suppliant Sa Majesté de leur permettre de s'assembler tous les jours dans un endroit convenable dans chacune des dites villes de Québec et de Montréal, pour y traiter entre eux de leurs

G A Z E T T E

DU COM



M E R C E

E T L I T T E

R A I R E ,

Pour la Ville & District

de MONTREAL.

M E R C R E D I ,

3 Jun 1778.

A U X C I T O Y E N S .

M E S S I E U R S ,

JE me félicite de vous avoir proposé l'établissement d'un Papier Périodique; non pas tant par rapport à moi-même, que par les avantages que vous en retirerez. Je vois que plusieurs d'entre vous, Messieurs, m'encouragent par leurs Soucriptions, & que malgré la disette présente de ce qui peut intéresser le Commerce ou d'autres objets qui flatteroit votre curiosité, vous recevez avec empressement les offres sinceres que je vous ai faites, de travailler autant qu'il seroit à mon pouvoir pour la satisfaction de tous & d'un chacun en particulier.

Je m'étois proposé de remplir la Feuille des Avertissements publics & des affaires qui pourroient intéresser le Commerce. L'un & l'autre manquent pour le présent. Peu d'Avertissement, vu que le Papier n'est pas encore connu: vous savez, Messieurs, aussi bien que moi, la situation présente quant au Commerce, en conséquence je crois n'avoir aucun reproche à recevoir pour ces deux articles.

Quant aux morceaux variés de Littérature, j'espère me mettre à l'abri par le soin que je prendrai pour vous procurer ceux que je croirai les plus amusants & les plus instructifs. Je n'ignore point la difficulté de plaire à tous à la fois; mais qu'arrivera-t-il? La Feuille qui contiendra une plus grande quantité de matieres serieuses ne plaira pas à

Tome I.

PREMIER NUMERO DU PREMIER JOURNAL PUBLIE A MONTREAL.

quelques personnes, mais bien à d'autres. La Semaine suivante, celui qui n'eût pas daigné jeter un coup d'oeil sur le Papier précédent, fera avec avidité le suivant, parce qu'il flattera son caractère, ou sera plus à la portée de ses connoissances, les sujets lui seront plus familiers, les objets peints de maniere qu'il n'ait pas besoin de microscope pour les apercevoir: chacun tour à tour y trouvera son amusement ou son instruction. Le pere de famille trouvera des ressources pour procurer de l'éducation à ses enfans. Les enfans y liront des préceptes dont la pratique sera avantageuse. Les différentes matieres qui seront traitées plairont aux uns, déplairont aux autres, mais chacun aura son tour.

Il est peu de Province qui aient besoin d'encouragement autant que celle que nous habitons; on peut dire en général, que ses ports ne furent ouverts qu'au commerce des choses qui tendent à la satisfaction de sens. Vit-on jamais, & exist-il encore une bibliothèque ou même le bris d'une Bibliothèque qui puisse être regardée comme un monument, non d'une Science profonde mais de l'envie & du désir de savoir. Vous conviendrez Messieurs, que jusqu'à présent la plus grande partie se ont renfermés dans une sphere bien étroite ce n'est pas faire de disposition ou de bon volar à l'acquisition des connoissances, mais de se en occuper. Sous le règne précédent vous avez en partie occupés que des troubles qui agitoient votre Ppvince, vous ne que ce qui pouvoit satisfaire vos passions.

1660-1760.
L'ancien
Régime Jugé

affaires de commerce, comme aussi de nommer dans chacune des dites villes l'un d'eux pour faire au nom de tous, les représentations nécessaires pour le bien de leur commerce; à quoi Sa Majesté ayant égard, vu la dite requête, le rapport et tout considéré, Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de monsieur le duc d'Orléans, régent, a permis et permet aux dits négociants de s'assembler tous les jours dans un endroit convenable dans chacune des dites villes de Québec et de Montréal pour y traiter de leurs affaires de commerce, et de nommer dans chacune des dites villes, l'un d'eux pour faire au nom de tous, les représentations qui seront nécessaires pour le bien de leur commerce, au gouverneur-général et intendant de la Nouvelle-France."

Malheureusement l'éducation reçue depuis un demi-siècle empêcha les Canadiens de tirer tout le parti possible de la liberté qui leur était accordée. L'apathie du gouvernement français devait du reste décourager les plus persévérants.

M. Rameau, qui a exposé avec tant de talent les bons côtés de l'ancien régime, condamne sévèrement la politique du gouvernement français sur ce point :

"Quant au régime intérieur de la colonie," dit-il, "deux systèmes se présentaient; l'un, dans lequel la mère-patrie, s'attribuant tout pouvoir, toute direction, toute puissance, ne considère le colon que comme un ouvrier travaillant à sa tâche dans l'entreprise publique, dont le gouvernement est le promoteur et le maître absolu; l'autre prenant le

colon pour un agent intelligent, auquel il faut faire produire la plénitude de sa force et de son utilité, veut qu'il se rende compte le plus possible de l'œuvre générale et qu'il participe à sa direction; en lui donnant ainsi le vif sentiment du but à atteindre, comme aussi des avantages et des difficultés dont il est entouré, on accroît chez lui l'esprit de ressources, d'initiative, et partant de sa puissance.

"La Cour de Versailles choisit naturellement le premier système; on doit la blâmer, puisque ce système est le moins bon, mais on ne peut blâmer sa politique avec la même rigueur que son inertie, car il était difficile qu'elle agît autrement

dans le milieu d'idées où elle vivait. . . . Malheureusement il faut observer que ces deux faits, l'incurie et l'omnipotence administratives, sont corrélatifs l'un de l'autre; car il est probable que si le régime municipal eût été fortement constitué dans la colonie française, si il s'y était trouvé des assemblées provinciales, une liberté d'opinion quelconque, le gouvernement, dégagé de soins et de détails qui ne sont point son fait, eût mieux trouvé le loisir de s'occuper des devoirs propres de sa situation, que l'on aurait au besoin rappelé à sa mémoire.

"Telles sont les causes de la faiblesse des colonies françaises: négligence et abandon par l'Etat de tous ses véritables devoirs; intervention irrationnelle

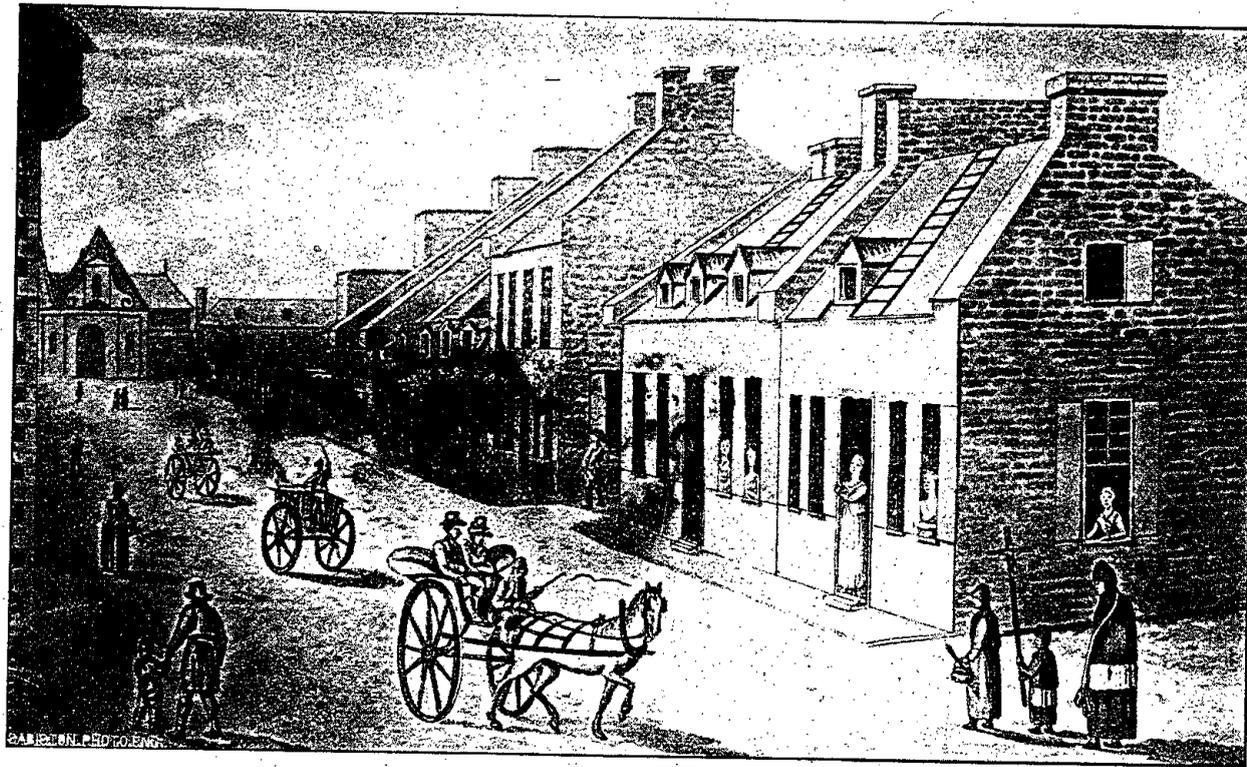
Opinion de
M. Rameau.

et fâcheuse en une foule de sujets qui eussent mieux appartenu à la direction des habitants eux-mêmes; c'est ainsi que le colon français, individuellement plus énergique et plus entreprenant que l'anglais, demeura un agent social embarrassé, inerte et impuissant.

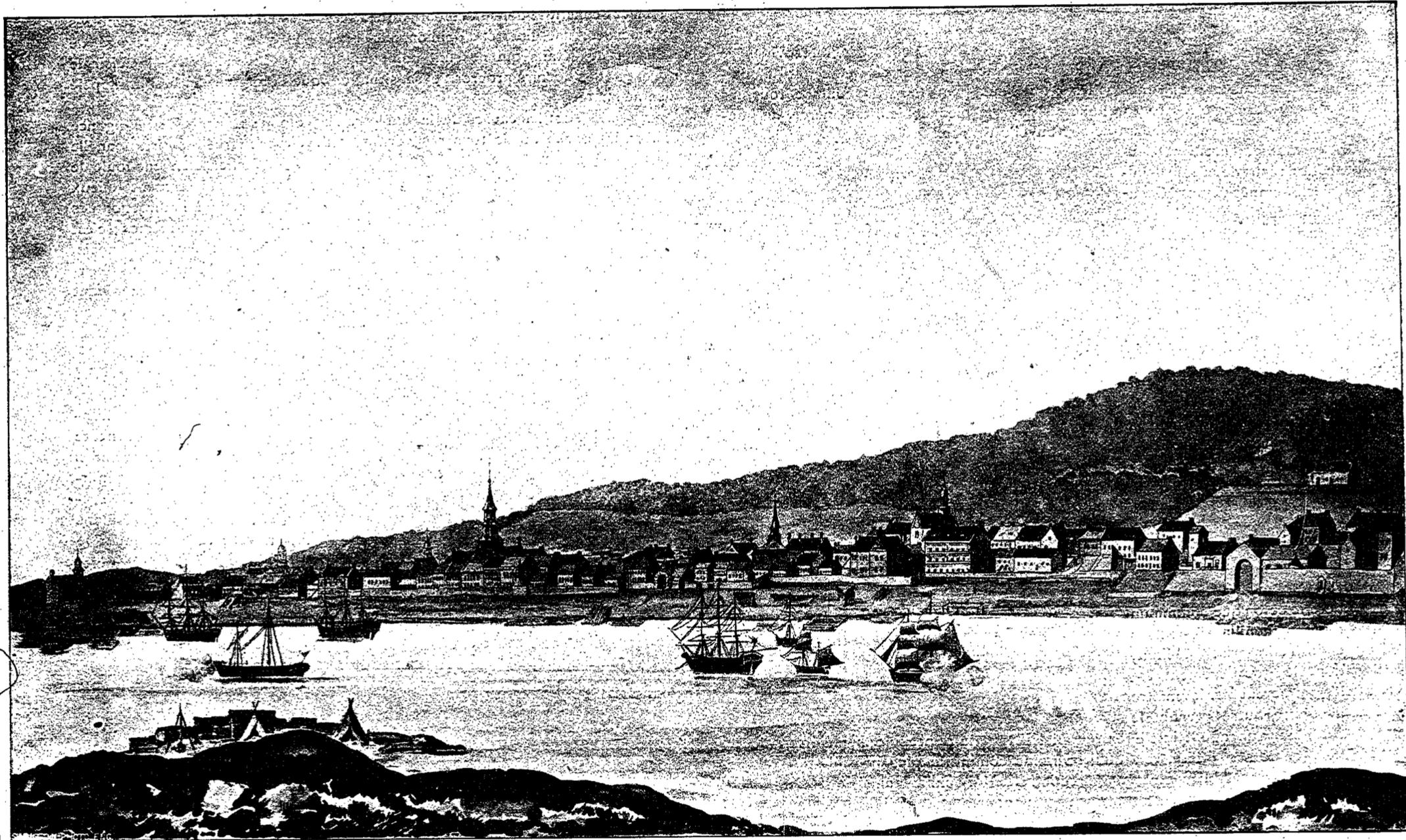
"Telle a été la gravité de la faute commise alors par le gouvernement français, qu'aujourd'hui encore les mœurs et les habitudes des Canadiens en sont infirmées. Après avoir été successivement paralysés dans leur action sociale par le régime politique de la mère-patrie, puis par la persécution des conquérants, ils se meuvent encore avec faiblesse et embarras dans l'usage de la puissance municipale, et n'ont point encore appris à faire sortir de chaque groupe tout le fruit et l'uti-

lité possibles pour l'expansion des colons et les améliorations locales. En toute affaire et à chaque instant ils invoquent le secours pécuniaire et matériel du gouvernement central, comme si l'Etat pouvait leur donner autre chose que ce qu'il leur demandera à eux-mêmes. Circulation vaine des forces et de la richesse publiques, où une partie se perd inutilement entre le départ et le retour, quand il aurait été si simple de cotiser sur place les ressources que l'on enverra au centre pour qu'il les réexpédie aux demandeurs, amoindries et tardives."

* * * * *



LA RUE NOTRE DAME EN 1800.



MONTREAL EN 1833

1711.

Nouvelle
émission de
Cartons.

Le 1er octobre 1711, les autorités de la colonie firent une nouvelle émission de monnaie de carte pour la somme de quatre cent cinquante mille livres, composée de trois mille cartes de cent et de trois mille cartes de cinquante, disposées comme suit :

L'écriture des cartes de cent en travers, sur des cartes noires entières.

Et l'écriture des cartes de cinquante de haut en bas, sur des cartes rouges entières.

Les empreintes des poinçons à chacun des coins, savoir :

1^o Celui où il y a une fleur de lys sur un piédestal avec un cordon de petites fleurs de lys autour, en haut, au côté droit.

2^o La même empreinte au bas, au côté droit.

3^o Celui de M. de Vaudreuil, représenté par trois écussons fascés deux en chef et un en pointe, surmonté d'une couronne de marquis avec un cordon autour, au bas, au côté droit.

4^o Et celui de l'intendant représenté par un croissant surmonté d'un épi de blé couronné de quatre étoiles avec deux potences au cordon, en haut, au côté gauche.

Cette émission fut le coup de grâce pour cette monnaie de carte. Les trésoriers généraux ne purent faire honneur à leurs obligations et les cartes tombèrent à cinquante pour cent de leur valeur nominale. Il y en avait alors en circulation pour deux millions de livres.

Les faillites devinrent générales, à commencer par celles des sieurs Aubert, Veret et Gayot qui avaient la ferme du castor. La position financière de la France, épuisée par les guerres de Louis XIV n'était guère plus brillante que celle de sa colonie. Cependant le ministre Ponchartrain voulut venir en aide aux Canadiens, et promit que la monnaie de carte serait rachetée à la moitié de sa valeur nominale. Le remboursement devait se faire au moyen de lettres de change ; mais ces lettres, à leur tour, ne furent pas honorées, de sorte que les négociants préférèrent garder leur carton. Mais la Cour était décidée à retirer entièrement cette monnaie, et le 5 juillet 1717, le roi donna ordre que "toutes les dites monnaies de cartes seront rapportées, à commencer du jour de l'enregistrement des présentes, au commis

du dit sieur Gaudion, trésorier général de la marine, qui en fera le remboursement sur le pied et conformément à la réduction (de moitié) ordonnée par l'article trois, savoir, à ceux qui les rapporteront la présente année, avant le départ des vaisseaux pour France, un tiers payable au premier du mois de mars mil sept cent dix-huit, un tiers au premier mars mil sept cent dix-neuf, et l'autre tiers, au premier mars mil sept cent vingt, et à ceux qui les rapporteront après le départ des dits vaisseaux, et avant le départ des derniers vaisseaux de l'année prochaine, mil sept cent dix-huit, moitié payable au premier de mars mil sept cent dix-neuf, et l'autre moitié au premier mars, mil sept cent vingt, lesquels remboursements seront faits en lettre de change sur le dit sieur Gaudion, payables dans les dits termes."

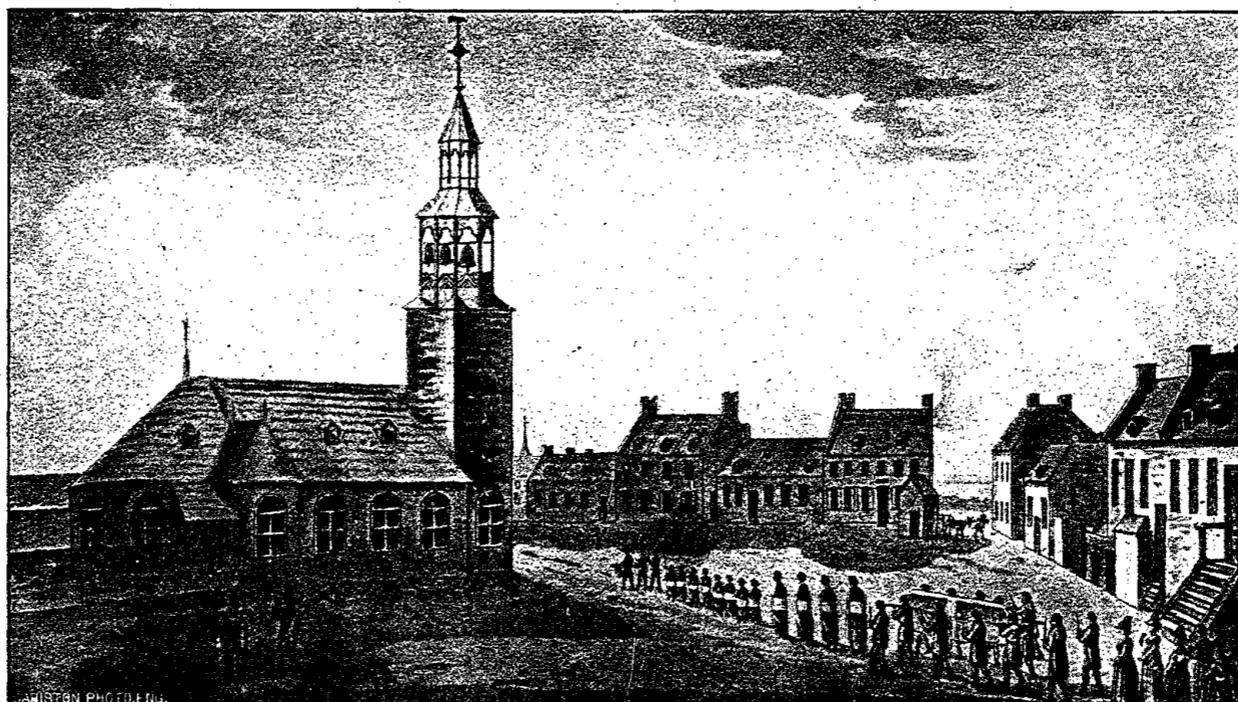
Toutes les cartes qui ne seraient pas rapportées conformément à cet ordre étaient déclarées de nulle valeur. Les Canadiens n'eurent plus de choix. Toutefois ils ne se soumi-

rent pas sans représenter que depuis 1714 les cartes n'ayant que moitié de leurs valeur et "les marchands ayant vendu leurs marchandises sur le pied de cette diminution, — les habitants, leurs denrées, et les ouvriers, leurs journées, — ceux qui ont contracté des dettes depuis ce temps payeraient le double de ce qu'ils doivent, s'ils n'avaient pas la liberté de payer en cartes sur le pied de leur valeur entière." Se rendant à ces représentations, le roi en 1718 rendit l'ordre suivant :

"Voulons cependant, que ceux qui ont contracté des dettes depuis l'année 1714, qu'il a été tiré les premières lettres de change, pour la moitié de la valeur des cartes, jusqu'au jour de l'enregistrement des présentes, puissent s'en acquitter en fournissant à leurs créanciers des lettres de changes, qui seront tirées pour l'extinction des cartes sur le sieur Gaudion pour la moitié de la valeur de leurs dettes, pourvu qu'il n'y ait point stipulation particulière de payer en effets ou monnaie désignée autre que les cartes."

En même temps que le roi retirait la monnaie de carte, il déclarait aussi :

"Comme la monnaie du pays qui a été introduite dans le Canada n'est d'aucune utilité à la colonie, et que les deux sortes de monnaies dans lesquelles



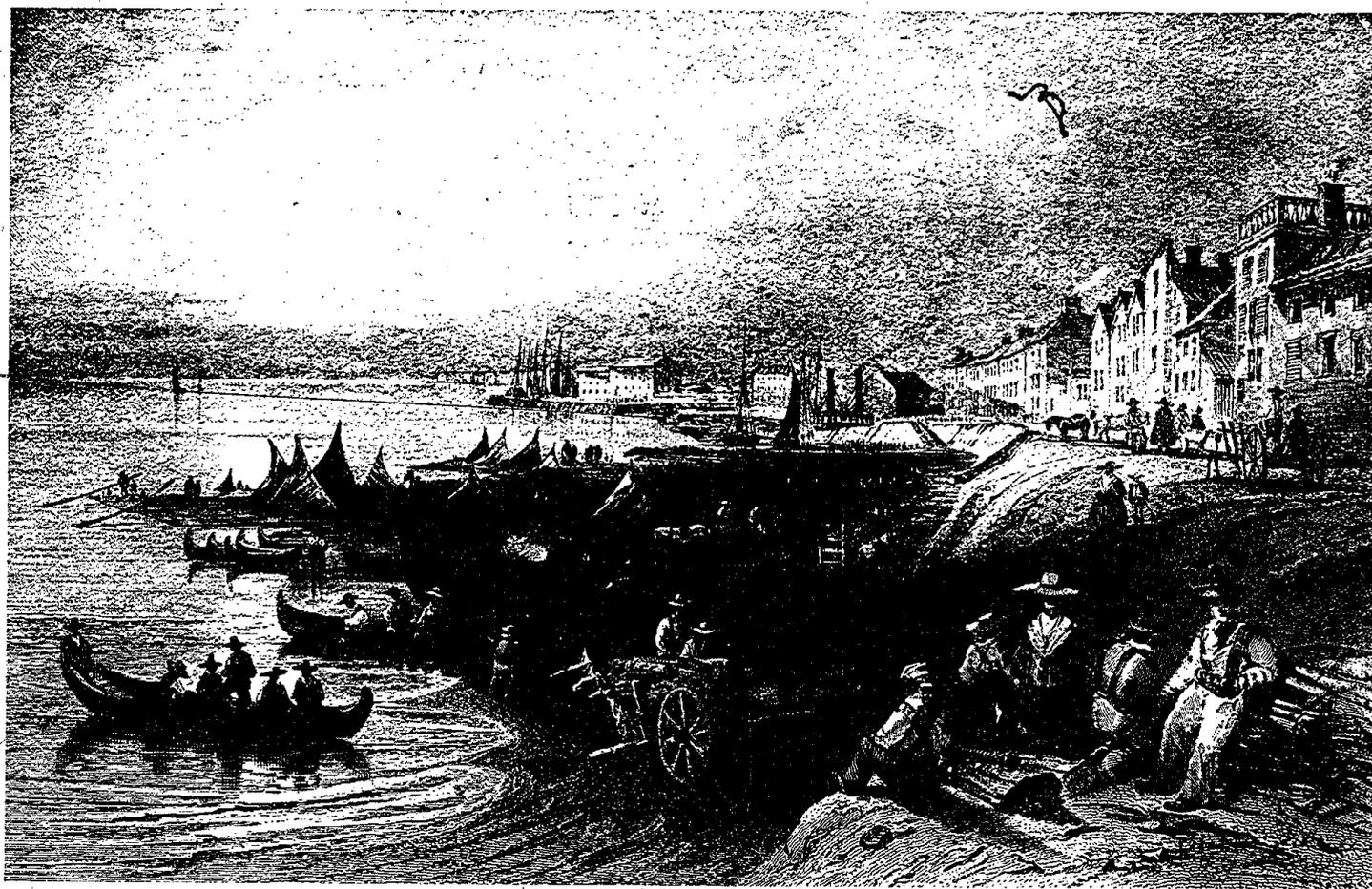
LA PLACE D'ARMES EN 1800.

1718. on peut stipuler causent de l'embarras dans le commerce, nous avons abrogé et abrogeons dans le Canada la monnaie dite du pays, et en conséquence, voulons et nous plaît que toutes stipulations de contrats, redevances, baux à ferme et autres affaires généralement quelconques, se fassent à commencer de l'enregistrement des présentes au conseil supérieur de Québec, sur le pied de la monnaie de France ; de laquelle monnaie il sera fait mention dans les actes ou billets

Le Cours de
France Établi.

de France, à la déduction du quart, qui est la réduction de la monnaie du pays 1718-30. en monnaie de France."

Malgré les explications du roi, on comprendra facilement qu'il restait ample Nombreux Procès matière à procès entre créanciers et débiteurs au sujet de la portée de ces changements dans la monnaie du pays. Après treize années de litige, en 1730, les affaires en étaient encore à tel point, que le roi se voyait dans la nécessité de



MONTREAL EN 1822.

après la somme à laquelle le débiteur se sera obligé, et que les espèces de France aient dans la colonie du Canada la même valeur que dans notre royaume.

“Voulons que les cens, rentes, redevances, baux à fermes, loyers et autres dettes qui auront été contractées avant l'enregistrement des présentes, et où il ne sera point stipulé monnaie de France, puissent être acquittées avec la monnaie

publier une nouvelle ordonnance pour expliquer celle de 1717.

L'effet immédiat de la suppression de la prime d'un quart dont la monnaie d'or et d'argent jouissait au Canada jusqu'à 1717, fut d'en faire repasser la plus grande partie en France. Le pays se trouva presque sans numéraire, de sorte que le roi dut revenir quelque peu sur sa décision. En 1721, il fit frapper cent cinquante mille marcs de monnaie de cuivre pour les colonies, et que l'on

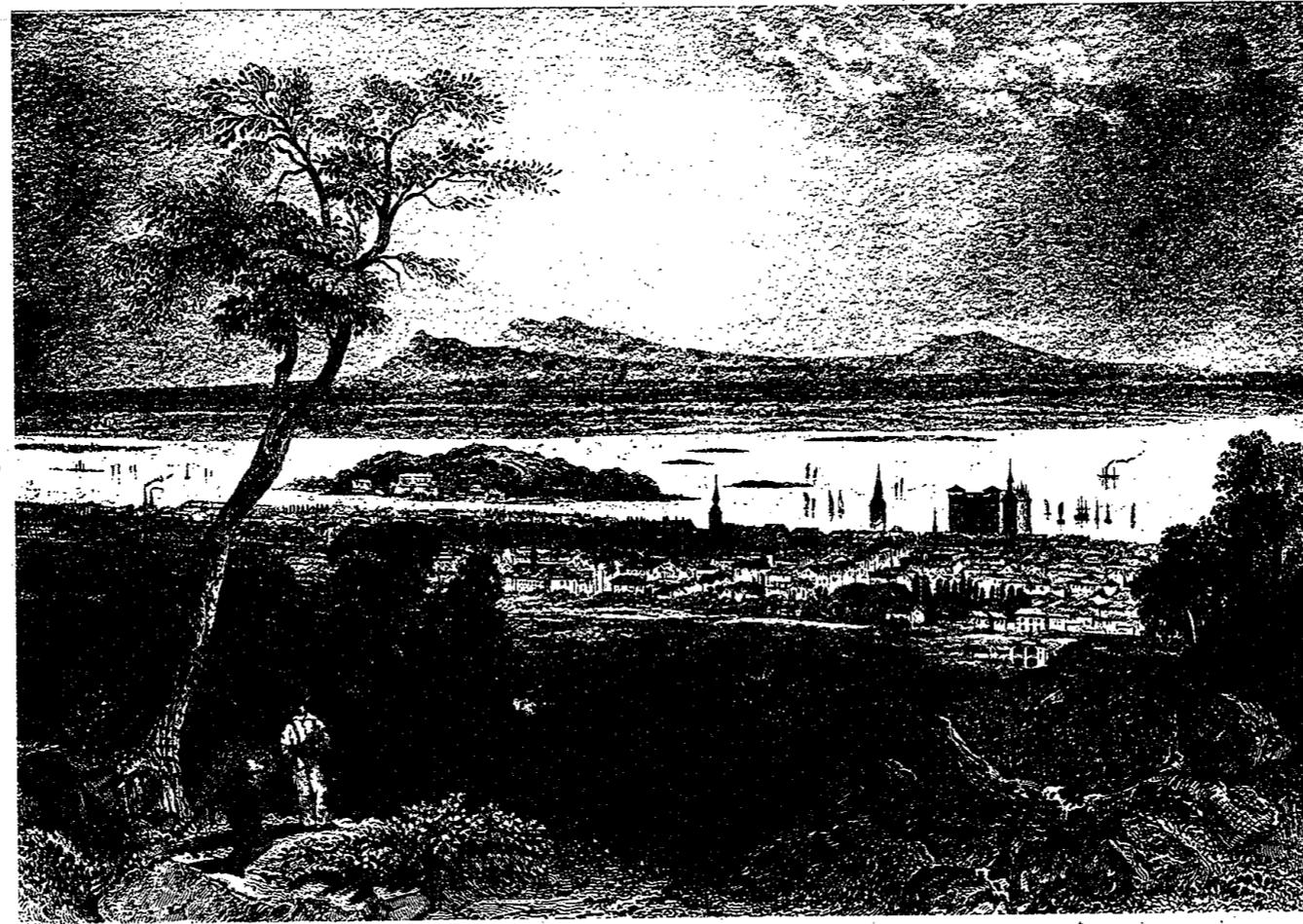
1721

Monnaie de
Cuivre.

devrait y recevoir jusqu'à un sixième dans les paiements. L'année suivante on envoya pour vingt mille francs de cette monnaie au Canada. Elle y fut très mal reçue. "Les habitants," écrivent le gouverneur et l'intendant, "on fait difficulté d'en recevoir dans les paiements et n'ont pu y être contraints parce que cet édit n'a point été enregistré au conseil supérieur de Québec." De plus continue le mémoire, "on n'est point dans l'usage en ce pays cy de recevoir ny

Néanmoins l'édit du roi fut enregistré et les habitants, a défaut de mieux, ^{1718-30.} durent se contenter de cette monnaie, même lorsqu'elle n'était pas accompagnée de cinq sixièmes d'or ou d'argent.

Il reste encore une chose à noter au sujet de la monnaie à cette époque. ^{Variations de la Monnaie de France.} La banqueroute de Law venait de ruiner le trésor royal, et le cours de France qu'on établissait au Canada, était tout ce qu'on puisse concevoir d'incertain. La



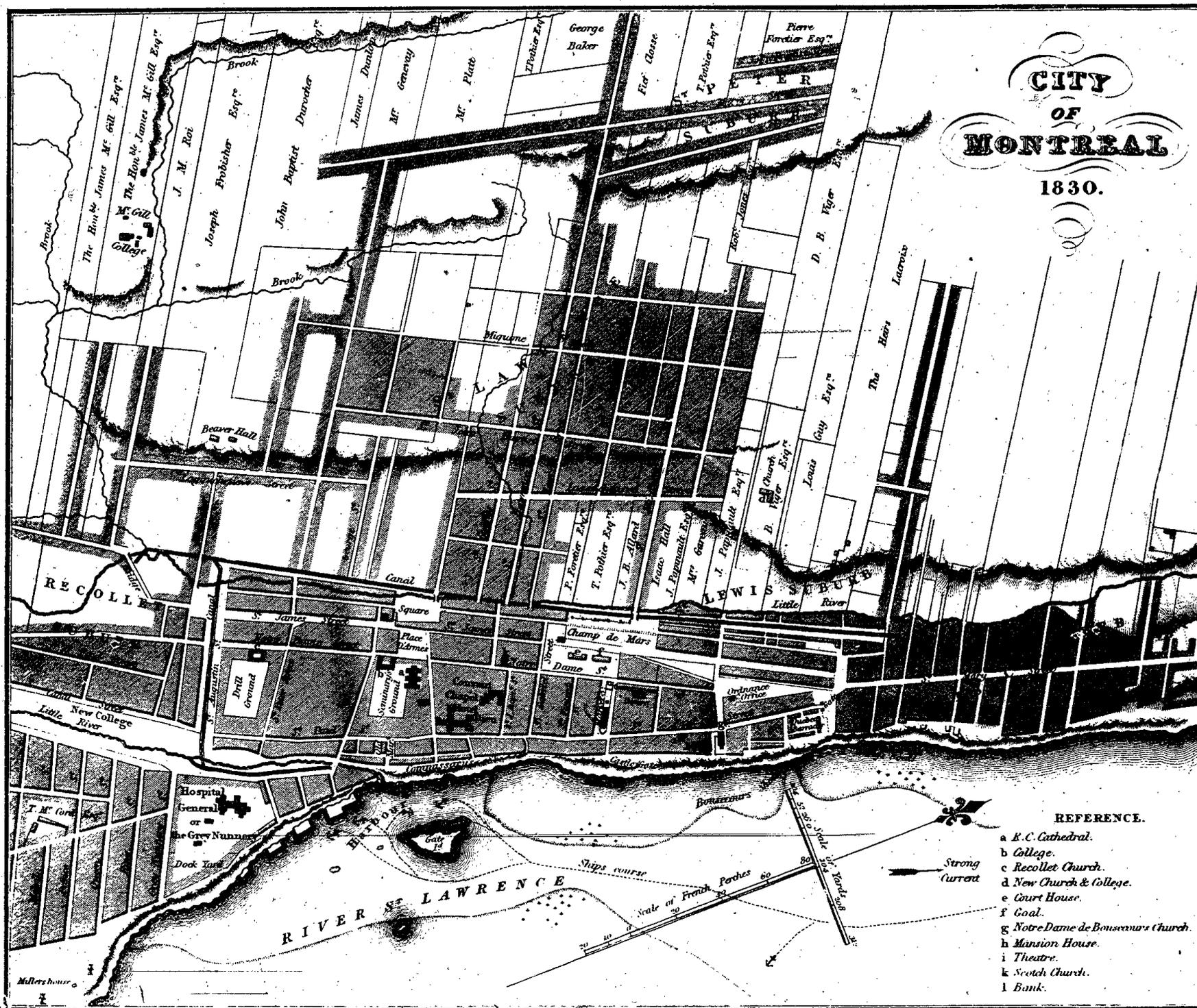
MONTREAL EN 1829.

faire des paiements en monnoye de cuivre ; qu'elle a été trouvée incommode par son poids, beaucoup au-dessus de sa valeur intrinsèque et parce qu'elle n'a point de cours hors de la colonie."

"Nous voyons sur cela tant d'oppositions et si peu d'espérance de les surmonter, que nous croyons qu'il ne conviendrait pas de rien tenter au-delà de ce que nous avons fait."

valeur nominale des monnaies était augmentée ou diminuée du jour au lendemain, selon les intérêts des agioteurs, ou même les simples caprices des conseillers du roi. De 1719 à 1726, nous avons relevé pas moins de dix ordonnances modifiant la valeur des monnaies ; il y en eut jusqu'à quatre dans le cours d'une année. On comprend combien cette continuelle incertitude était désastreuse au commerce.

* * * * *



MONTREAL EN 1830.

1717-26.
Compagnie
des Indes.

Le monopole de l'exportation des pelleteries existait toujours, entraînant avec lui le monopole de l'importation des marchandises d'Europe. En 1717, la Compagnie des Indes avait recueilli la succession d'Aubert et de ses associés ; plus heureuse que ses devanciers, elle avait fait stipuler que le roi réglerait, chaque année, la quantité des différentes espèces de castors qu'elle devrait recevoir à prix fixe. Cela devait prévenir l'encombrement, ce qui n'était plus tant à craindre par suite de la rareté croissante des castors dans nos rivières. Afin de mettre la compagnie en état de payer les prix établis, Sa Majesté lui faisait remise du droit du quart et de tous les autres droits sur le castor, et lui accordait gratis le passage des fourrures sur les vaisseaux de la marine royale envoyés chaque année en Canada.

Le commerce avec les nations étrangères était comme d'habitude sévèrement défendu. Par un arrêt en conseil du 4 juin 1719, les agents de la compagnie étaient autorisés "de faire telle visite qu'ils aviseront bon être dans toutes les maisons des habitants de la Nouvelle-France, sans distinction d'ecclésiastiques ou de séculiers, étant accompagné d'un officier de justice" pour rechercher et confisquer les marchandises de fabrique étrangère, lesquelles devaient être ensuite brûlées publiquement.

L'année suivante la compagnie fait représenter au roi "qu'il se fait une infinité de fraudes qui ne viennent point à sa connaissance, lesquelles elle découvrirait infailliblement pour la plus grande partie, s'il plaisait à Sa Majesté de changer la disposition de l'article quatre du dit arrêt du conseil, en ordonnant que les dites marchandises étrangères seraient confisquées au profit des dénonciateurs, lesquels au moyen d'un avantage aussi considérable, donneraient à la dite compagnie une plus grande connaissance des fraudes qui se font journellement dans le dit commerce;" et Sa Majesté se hâte de se rendre à ces représentations en ordonnant que les marchandises confisquées devront être vendues au profit du dénonciateur. En 1722, pour encourager davantage la délation, et afin que le dénonciateur n'ait pas à attendre sa récompense, Sa Majesté ordonne que les marchandises confisquées, seront payées aux dénonciateurs à prix fixe, sans attendre l'évaluation qui pourra en être faite en France.

Toutes ces mesures n'ayant pas donné le résultat qu'on en attendait, le roi fit défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent d'aller sous aucun prétexte dans les colonies de la domination anglaise, sans une permission du gouverneur, et sans se présenter devant les officiers à Montréal et à Chambly, au départ et au retour, pour passer l'inspection.

Enfin, le 14 mai 1726, "Sa Majesté étant informée qu'au préjudice des défenses faites par l'arrêt de son conseil du quatre juin, mil sept cent dix-neuf, à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de vendre, troquer, d'exposer en vente, ni avoir en magasin, dans la colonie du Canada, aucunes marchandises de fabrique étrangère, sous les peines y portées, il s'introduit journellement dans la dite colonie des marchandises des Indes et autres pays étrangers, dont les habitants font usage dans leurs habillements; et voulant empêcher un pareil abus qui fait un tort considérable aux manufacturés et au commerce du royaume, Sa Majesté a ordonné et ordonne que le dit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur, et y ajoutant, a fait et fait très expresses inhibitions et défense, à toutes personnes, de quelque sexe, qualité et condition

qu'elles soient, d'acheter des dites marchandises de fabrique étrangère, d'en porter dedans ou dehors leurs maisons, de faire ou de faire faire aucuns habits ni vêtement, et à tous tailleurs et couturières d'avoir des dites étoffes et marchandises chez eux en pièces ni d'en faire des habits, à peine de confiscation des dites marchandises et habillements, de cinq cents livres d'amende pour la première fois, et de trois mille livres en cas de récidive; les dites amendes applicables moitié aux hôpitaux des lieux et moitié au dénonciateur."

Il devenait bien difficile aux colons de faire de la contrebande directement, mais ils trouvèrent encore le moyen d'en faire par l'entremise des sauvages établis aux environs de Montréal. Le 20 octobre 1727, l'intendant écrivait aux ministres:

"Les sauvages depuis bien du temps ne trouvant à traiter de l'eau-de-vie avec les Français que par accident, portent leur castor et ce qu'ils ont de plus belle pelleterie chez les Anglais pour y traiter de l'eau-de-vie, et ne nous apportent que le rebut pour avoir les marchandises dont ils ne peuvent se fournir chez les Anglais, et encore n'est-ce que quand ils en ont un besoin bien pressant. A quoi il faut ajouter que nos marchandises en général leur étant traitée plus chères que celles des Anglais, cela ne nous les attire point, et que pour les ravoir nous sommes obligés de leur lâcher nos marchandises à perte."

Le commerce avec la Nouvelle-Angleterre était du reste encouragé par un certain nombre d'Anglais qui après la paix de 1713, s'étaient établis à Montréal comme négociants. C'est ce qui poussa le roi en 1727 à lancer un édit défendant "aux étrangers établis dans les colonies, même ceux naturalisés, d'y être marchands, courtiers et agent d'affaires de commerce, en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de trois mille livres d'amende, applicables au dénonciateur, et d'être bannis à perpétuité." Il était également défendu à tous marchands et négociants établis dans les colonies d'avoir aucuns commis, facteurs, teneurs de livres ou autres personnes qui se mêlent de leur commerce, qui soient étrangers encore qu'ils soient naturalisés, sous peine de trois mille livres d'amende. Nous voyons que conformément à l'édit ci-dessus Jean Henri Lydiens, natif d'Orange, établi à Montréal, fut en 1730, condamné à trois mille livres d'amende et à être banni "pour sa liaison avec les sauvages qu'il tâchait de concilier aux Anglais."

Les Anglais durent donc se retirer de Montréal. Ils laissaient derrière eux plusieurs débiteurs, qui négligèrent par la suite de s'acquitter.

Enfin en 1734, le gouverneur et l'intendant pouvaient écrire au roi:

"Le commerce étranger est tellement diminué qu'il ne s'en fait presque plus. L'établissement du fort de la Pointe à la Chevelure l'a interrompu absolument de ce côté-là. Il ne s'en fait plus davantage du côté de Chouagen du moins directement, par les Français, par les ordres sévères que nous avons donnés de saisir et arrêter les marchandises des voyageurs qui passeront sans permission par le côté sud du lac Ontario. Mais la preuve la plus certaine que nous avons arrêté le cours de ce précieux commerce, c'est la consommation des écarlatines de la Compagnie des Indes qui a triplé depuis quatre ans.

"La Compagnie des Indes qui n'en débitait qu'environ trois cent cinquante pièces en distribue aujourd'hui neuf cent pièces, qui peuvent à peine suffire pour le commerce des pays d'en haut, et dont les retours en pelleteries sont assurés au commerce légitime de la colonie.

Mesures con-
tre la Contre-
bande.

1726 34.
Mesures con-
tre la Contre-
bande

Marchands
Étrangers
Bannis.

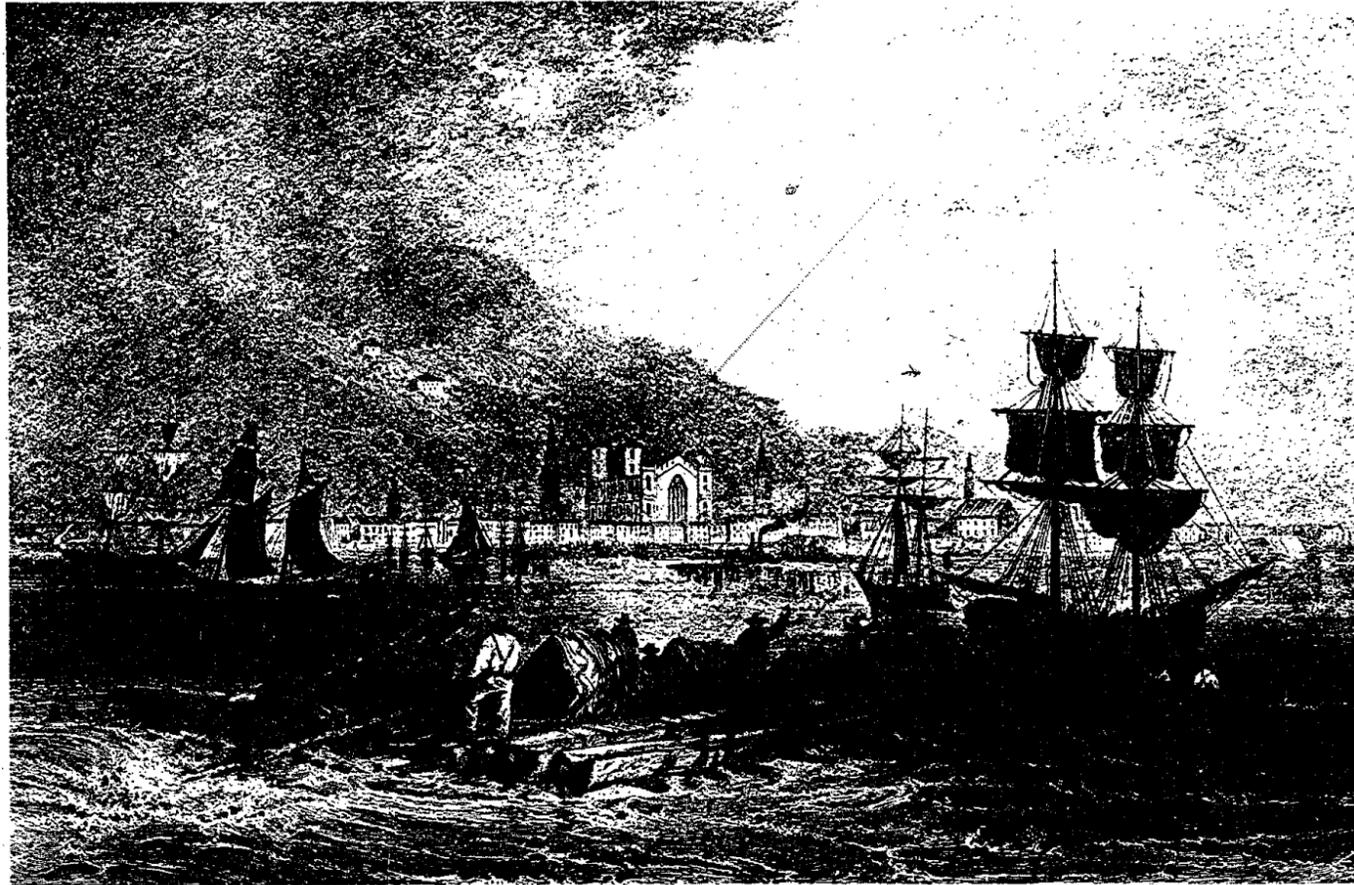
1728-34.

Le Commerce
avec la Nou-
velle Angle-
terre abol.

“ Nous sommes informés que nos sauvages domiciliés font moins de voyages en la Nouvelle-Angleterre qu'ils n'en faisaient ci-devant. Il ne nous est point revenu cette année que quelques-uns d'eux ayant prêté la main aux Français pour favoriser la fraude. Nous sentons combien il est important de ne point se relâcher sur cet objet qui intéresse essentiellement le Royaume, la Compagnie des Indes et le Domaine d'Occident dont jouit aujourd'hui la marine.”

* * * * *

aucune consommation, ce qui causera infailliblement leur ruine et celle du com-^{1728.} merce et de la colonie, si vous n'avez la bonté d'y pourvoir. Le défaut de circulation d'espèces dans la colonie est la seule source de la cessation du commerce. Les billets ou lettres de change des caisses du roi et de la Compagnie des Indes, qui circulent aujourd'hui en Canada ne sont propres qu'au commerce en gros et ne peuvent servir au détail du particulier et de l'habitant, parce que le particulier ne peut acheter de l'habitant les denrées nécessaires à la vie,

Les
Marchands
demandent
la Monnaie
de Cartes.

MONTREAL EN 1840.

Les
Marchands
demandent
la Monnaie de
Cartes.

L'UNE des raisons qui avaient contribué à diminuer la contrebande était le rétablissement de la monnaie de carte, laquelle n'avait aucune valeur en dehors de la colonie. Cette mesure avait été prise à la demande des négociants canadiens, qui dans une requête de 1728, exposent :

“ Qu'ils sont aujourd'hui chargés d'une quantité de marchandises dont ils ne peuvent se procurer aucune vente, qui resteront invendues dans leurs magasins jusqu'à l'année prochaine sans qu'ils puissent espérer qu'il s'en fasse

l'habitant ne peut acheter les marchandises dont il peut avoir besoin ; l'artisan ne peut être payé de son ouvrage ni par son travail se procurer la vie et l'habillement avec cette sorte de billets qui ne peuvent jamais faire des appoints justes dans le détail du commerce des denrées nécessaires à la vie, des marchandises pour l'habillement et du paiement des ouvriers, pour lequel détail il est indispensable d'avoir une monnaie courante ; il n'en parait plus en ce pays. . . .

Les remontrants osent espérer de votre justice que vous voudrez bien prévenir

1728-33.

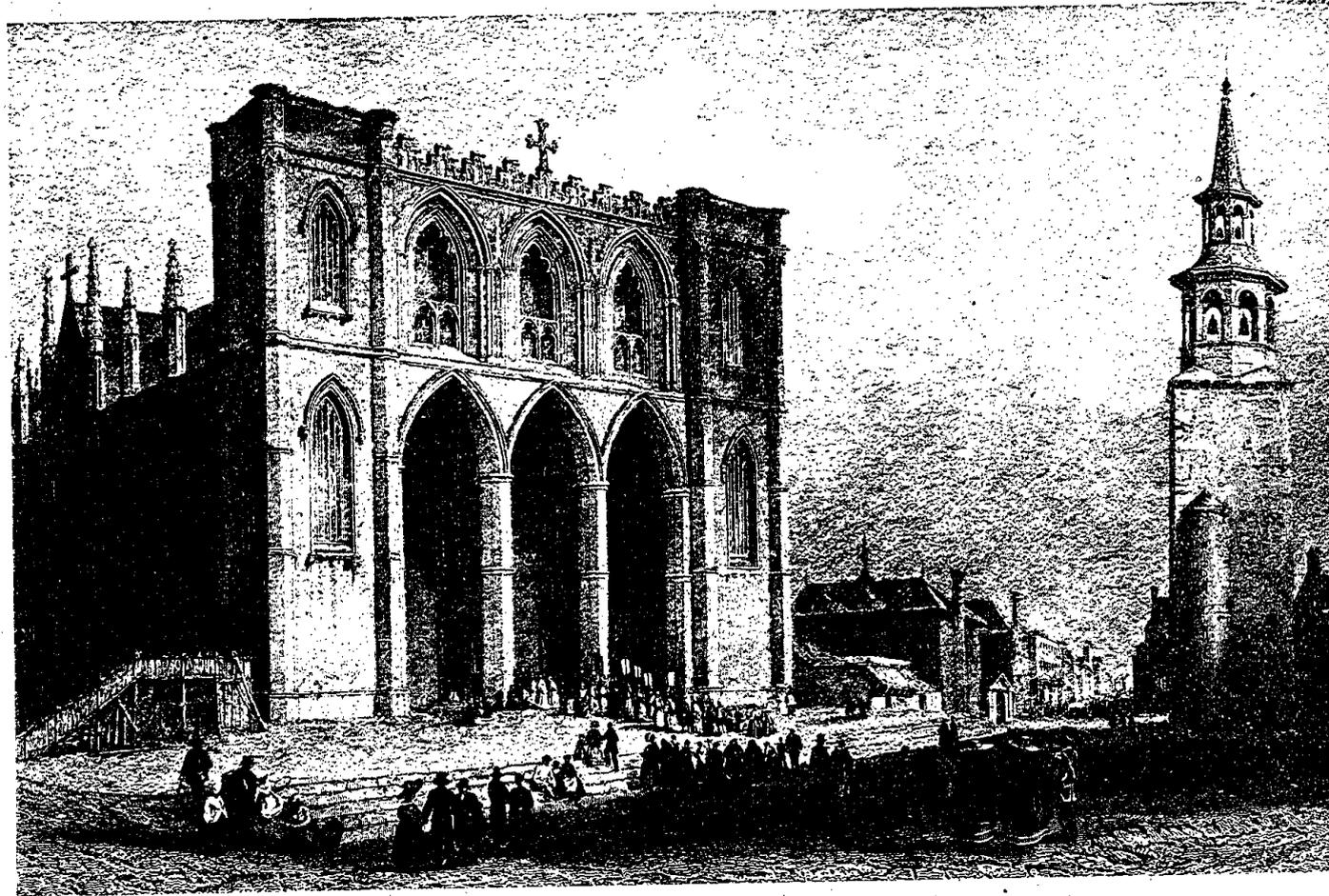
Les
Marchands
demandent
la Monnaie
de Cartes.

la perte aussi infaillible que prochaine de cette colonie, en faisant mettre dans le commerce une monnaie en billets, ou de quelque manière que vous jugerez le plus convenable, depuis vingt livres jusqu'à dix sous, qui puisse circuler dans le commerce et procurer à la consommation, laquelle aura cours comme espèces pendant l'année, jusqu'à l'arrivée du vaisseau du roi à laquelle elle pourra être retirée et payée en argent, si Sa Majesté a la bonté d'en envoyer ou en lettres sur la France."

précieusement. Toutes les affaires se font avec cet argent de papier, que ceux¹⁷³³ qui veulent quitter le pays rapportent au trésor."

Augmenté d'année en année, le montant de la monnaie de carte en circulation atteignit bientôt le million. Cependant ces émissions successives ne suffisaient pas pour acquitter les dépenses du roi. Pour y suppléer, l'intendant Hocquart fut obligé de faire des billets de caisse ou ordonnances, qui eurent le même cours que la monnaie de cartes. L'exactitude avec laquelle le gouverne-

Billets de
Caisse.



NOTRE DAME EN 1840.

La Monnaie
de Cartes.

L'émission de cartes de 1729, ordonnée en réponse à cette requête, fut de quatre cent mille livres. En 1733 il en fut autorisée une nouvelle émission de deux cent mille livres. Un auteur qui écrivait en 1734, dit : "L'argent de ce pays est différent de celui de France et craint extrêmement l'eau et le feu ; ce sont des cartes de différentes grandeurs sur lesquelles sont les armoiries de France, le nom du gouverneur, de l'intendant et du contrôleur. La monnaie de France y a cependant cours, mais elle est rare, et ceux qui en ont la conservent

ment racheta cette monnaie pendant quelques années entretint la confiance des Canadiens, qui la préférèrent à toute autre. Les habitants laborieux et en état de faire des épargnes, avaient grande attention de réduire leur comptant en cartes, de façon qu'il n'en paraissait chaque année au trésor que pour environ cent mille livres.

Les avantages que le roi retirait de ce système monétaire sont ainsi énumérés par un auteur contemporain :



LA COLONNE NELSON, 1840.

“ Les espèces qu’il faudrait envoyer au Canada dans le mois de mars ne ¹⁷¹³⁻⁴⁴⁻ sortent des coffres des trésoriers que l’année suivante ; première épargne pour ^{Billets de} le Roy, qui jouit encore de tout papier non converti en lettres de change, qui ^{Caisse.} reste annuellement entre les mains des particuliers, et de celui qui se perd par incendie ou autrement ; de plus il épargne les frais et le risque du transport des espèces, dont une partie passerait chez l’étranger, et ferait languir le commerce par le manque de circulation ; une autre repasserait en France, et souffrirait encore le risque de la mer ; enfin, et cette dernière considération purement politique n’est pas à mépriser, l’habitant qui sait qu’il ne pourrait faire aucun usage des cartes et des ordonnances, si les Anglais s’emparaient du pays, est engagé à le défendre pour son propre intérêt.”

Notre auteur en concluait que la monnaie de cartes était une excellente chose ; et cela était conforme à l’esprit de cette époque où les colons n’étaient estimés qu’en autant qu’ils rapportaient au roi, soleil autour duquel l’univers devait tourner.

* * * * *

DE 1713 à 1744, la Nouvelle-France jouit d’une paix relative, et sa population ^{commerce de} augmenta assez rapidement. Montréal en particulier, qui comptait 2,929 ^{l’Ouest.} habitants en 1706, en avait 4,210 en 1739. Cette ville en outre fournissait la plus grande partie des colons qui allaient fonder de nouveaux établissements dans l’Ouest, tels que Détroit, Vincennes et Michilimackinac. Ses marchands se constituaient les bailleurs de fonds des grands découvreurs qui étendaient la domination de la France jusqu’aux Montagnes Rocheuses, alors que le roi se disait trop pauvre pour soutenir ces belles entreprises.

Il ne faut pas s’étonner s’ils s’efforçaient de s’indemniser des dépenses qu’ils faisaient et des risques qu’ils s’imposaient, en vendant leurs marchandises le plus cher possible, aux sauvages qu’ils allaient découvrir.

Nous lisons dans un manuscrit de 1736 :

“ Les négociants de la colonie, particulièrement ceux de Montreal, équipent au printemps, et dans le cours de l’été des canots (ce sont des canots d’écorce qui portent jusqu’à six mille livres) pour porter chez les sauvages des pays d’en haut les marchandises qui leur conviennent ; ces canots rapportent des castors et autres pelleteries. Les canots montent avec des congés de M. le Général, visé de l’Intendant ; les équippeurs payent pour ces congés cinq cent francs, qui sont destinés, partie pour subvenir aux dépenses de l’enceinte de Montréal, et le restant est distribué, par le général du pays, aux pauvres familles ; il rend compte de cette distribution. L’arrangement qui se pratique quelquefois et qui est préférable, c’est que le commerce de chaque poste soit affermé à des négociants qui payent le prix de la ferme à proportion des canots qu’ils peuvent faire monter, et qui s’engagent en outre, par le bail, à payer à l’officier commandant pour le roi une somme pour le dédommager des dépenses qu’il doit faire, et même lui tenir lieu de gratification en considération des peines qu’il prend, et du séjour qu’il fait dans des lieux aussi désagréables que le sont les pays d’en haut.

“ Le castor qui abondait autrefois dans toutes les parties de l’Amérique Septentrionale, est aujourd’hui fort éloigné de la colonie peuplée où il ne s’en

1730-54-

trouve que peu. Les postes d'où il en vient une grande quantité sont ceux du lac Alepimigon, Camainstigoya, la Pointe Chagoumigon, dans le lac Supérieur, Michilimackinac, la Baie Verte, aux Sioux, le poste de la mer d'Ouest, Témiscamingue, et les terres du domaine de Tadousac.

Concurrence
des Anglais.

“ Les Anglais doivent tirer du Canada même une bien plus grande quantité de cette marchandise, les sauvages les plus éloignés la leur portent à Oswego, où ils sont attirés par la distribution de l'eau de vie que les Anglais leur débitent sans mesure. La passion que les sauvages ont pour cette boisson est connue; cependant, il faut convenir que ce n'est pas là le seul motif qui les engage à aller chez les Anglais; ils y trouvent à bien meilleur compte les marchandises dont ils ont besoin.

“ Depuis quelques années il s'est établi des coureurs-de-bois, principalement du côté de Michilimackinac, ils mènent la même vie que les sauvages et font non-seulement le commerce étranger, mais prennent des impressions chez les Anglais très pernicieuses à la colonie.”

En 1737 le roi accorda une nouvelle amnistie aux coureurs-de-bois à condition qu'ils rentreraient dans la colonie dans l'espace d'un an. Cette amnistie resta sans effet, ainsi qu'une autre lancée en 1741.

Un auteur qui critique le système suivi pour le commerce dans les postes de l'Ouest, dit qu'en “ 1754, on avait, dans le poste de la mer d'Ouest, une peau de castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! ”

“ Il faudrait, ” continue-t-il, que les sauvages fussent autant aveugles qu'ils sont éclairés sur leur intérêt, pour ne pas préférer de traiter avec le peuple anglais, qui leur achète leurs pelleteries fort cher et leur donne des marchandises à bas prix, qu'avec nous qui pratiquons le contraire.”

* * * * *

Progrès du
Pays.

Le commerce des pelleteries a surtout attiré l'attention des historiens, parce qu'il forme le principal sujet de la correspondance des Européens qui ne voyaient dans le Canada qu'une mine à exploiter temporairement. Mais tandis que les entrepreneurs de monopoles s'agitaient pour remonter le courant du commerce, les habitants travaillaient tranquillement à développer les ressources véritables et inépuisables du pays. En 1734 le Canada comptait 163,611 arpents de terre en culture et 17,657 arpents en paturages, cinquante deux scieries, cent dix-huit moulins à farines, trente-trois mille cent soixante-dix-neuf bêtes à cornes, cinq mille cinquante-six chevaux, vingt-trois mille six cent quarante-six cochons et dix-neuf mille huit cent quinze moutons. La récolte était de sept cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-douze minots de blé, soixante-trois mille cinq cent quarante-neuf minots de pois, cinq mille deux cent vingt-trois minots de maïs, cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-huit minots d'avoine, quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six livres de lin et cent soixante-six mille cinquante-quatre livres de tabac.

Ces produits formaient la base d'un commerce d'exportation aussi avantageux que solide. Terre-neuve, l'île du Cape Breton et les Antilles trouvaient à s'approvisionner au Canada.

“ Treize bâtiments, écrit-on en 1734, sont partis de Québec pour aller faire

la pêche au bas du fleuve Saint-Laurent; douze pour l'île Royale et l'île Saint-Jean, où ils ont porté des farines et biscuits, mais en petite quantité, des planches et autres bois, et quelques bestiaux. Il n'en est parti que six pour l'Amérique, chargés de bois de toute espèce, quelques fleurs de farine, pois, morue sèche et huile de poisson. Nous avons tout lieu d'espérer que la dernière récolte ayant été abondante malgré les pluies presque continuelles, le commerce de cette colonie augmentera considérablement l'année prochaine et dédommagera du peu qui s'en est fait cette année.

“ Nous n'avons pas encore déterminé les armateurs du Canada à entamer le commerce des chevaux pour les îles.”

Dans les bonnes années il sort de la colonie quatre-vingt mille minots de blé en farines et biscuits, dit l'intendant Hocquart en 1736. Et il ajoute: “ On propose de perfectionner la culture du tabac. Les fermiers généraux estiment, par les essais qu'ils ont faits des tabacs du Canada qui leur ont été envoyés, qu'ils sont propres pour la consommation de la France, si l'on s'attache à suivre les instructions qu'ils ont données pour cette culture. Les habitants ne manqueront pas de s'y porter dès qu'on leur en donnera un prix un peu avantageux; il ne convient point qu'il le soit trop, de crainte que cette culture ne s'établisse aux dépens de celle du blé; ce serait ne rien faire. On croit que le prix de quatre sols six deniers à cinq sols la livre de cette denrée, vendue à Québec, serait suffisant; mais les fermiers généraux ne doivent pas compter d'en livrer plus de deux à trois cents milliers d'ici à quelques années, jusqu'à ce que les habitants aient défriché plus de terres, et que ce nouvel objet ne les rende plus laborieux. Il n'y a point à douter que l'exploration des mines de fer qui sont aux environs des Trois-Rivières, n'ait le succès qu'on en a espéré; l'établissement sera dans la perfection cette année. Les mines de cuivre du lac Supérieur donnent des espérances bien flatteuses. Toute cette partie de l'Amérique est remplie de mines de cuivre.”

Nous lisons aussi dans un autre mémoire sur l'état du Canada à cette époque: Importations.

“ Le commerce du Canada est divisé en deux branches principales: articles de nécessité première; articles de luxe, et pour ainsi dire de nécessité seconde.

“ A l'égard du premier objet, le Canada pourrait à la rigueur se passer de toutes les marchandises et denrées de nécessité première qu'on y apporte annuellement d'Europe et des Isles de l'Amérique. Il y a des mines de fer et de plomb, une forge est maintenant établie aux environs des Trois-Rivières; on recueille dans toutes les parties de ce continent des grains de toute espèce; des légumes, du chanvre; on y élève des bœufs, des moutons, des cochons et des volailles. Le fleuve Saint-Laurent, les lacs, toutes les petites rivières abondent en poissons; on n'y a point encore découvert des mines de charbon de terre; il y en a toutefois à Louisbourg, dont on ne se sert en Canada que pour les forges du roi. Je ne sais pourquoi l'on y en a négligé l'usage; le pays à la vérité est tout entier en forêt; mais il n'y a sur cet article aucune police, et la corde de bois est aujourd'hui, à Québec et à Montréal, proportionnellement plus chère qu'à Paris; bientôt même on sera embarrassé pour en fournir ces deux villes. Quelques règlements simples préviendraient cette disette.

“ Cependant quoique la nature eût pourvu le Canada de tout ce qu'exigent la subsistance et l'entretien des habitants, on y apporte non-seulement des mar-

1730-50.

Importations.

chandises de toute espèce manufacturées en Europe, mais encore des articles que le pays produit; le fer, le plomb, les farines et le lard, sont aujourd'hui (1757) des objets pour les cargaisons. Cette importation peut former, année commune, une somme de huit millions de vente en Canada.

“ Pour en faire les retours, il en sort en castors, pelleteries, peaux vertes, huile de loup-marin et de marsouin, en morues, saumons, anguilles, en planches, chevrons et autres bois, pour environ deux millions et demi; exportation qui, comme on le voit, est insuffisante pour le retour de l'importation, mais à laquelle suppléent les dépenses que le roi fait dans la colonie.

“ Si l'on veut établir ici les réglemens et les lois qui fleurissent avec tant de succès chez nos voisins, assez d'objets s'offrent d'eux-mêmes au commerce, qui rendraient l'exportation en Canada beaucoup supérieure à l'importation. Je dirais bien en preuve de ma proposition, qu'on peut établir ici de nouvelles pêches de loup-marins, de marsouins, de baleines, de morues, de saumons et d'anguilles; y cultiver du tabac aussi bon que celui de la Virginie; y faire fondre des canons, dont le transport en France ne serait pas coûteux; en tirer des mâtures, des bois de construction, de charpente et de menuiserie, du merrain, du chanvre, du goudron, des plantes et des racines nécessaires à la teinture et à la médecine.”

Le Ginseng.

C'EST le moment de parler du commerce du ginseng, qui passionna à cette époque tout le Canada. Cette plante n'était en usage qu'en Chine; et les Chinois s'approvisionnaient en Tartarie, lorsque vers 1740 le ginseng fut découvert au Canada. Dans le commencement il ne valait que trente à quarante sous la livre, séché et trié, et la Compagnie des Indes, qui aurait pu obtenir le monopole de l'exportation, ne jugea pas l'objet assez important pour en faire la demande. Mais les officiers de ses navires, plus ambitieux, commencèrent l'exportation pour leur propre compte. La compagnie, s'apercevant que ce commerce devenait considérable, défendit à ses marins de charger le ginseng; et elle se mit à l'acheter elle-même, le payant jusqu'à trente-trois francs la livre. Il s'en suivit une vive concurrence entre la compagnie et les marchands de Larochelle; ces derniers donnèrent ordre à leurs correspondants à Québec

d'acheter le ginseng à tout prix. Les habitants, trouvant plus de profit à chercher du ginseng qu'à semer du blé, abandonnaient leurs terres pour courir dans les bois à la recherche de la précieuse plante qu'on cueillait sans égard à la saison ni à la qualité. Le ginseng devait être cueilli en septembre, et sécher lentement dans les greniers jusqu'au printemps suivant; en 1752, on le cueillait en mai et on le séchait au four pour pouvoir le faire passer la même année. Par ces moyens on réussit à exporter pour cinq cent mille francs de ginseng durant cette année; mais la poule aux œufs d'or était morte. La quantité et la mauvaise qualité du ginseng du Canada, nous firent perdre le marché de la Chine; la Compagnie des Indes qui avait seule le privilège d'envoyer des navires en Asie refusa bientôt absolument de se prêter à ce commerce, qui eut pu devenir un des plus profitables pour le Canada.

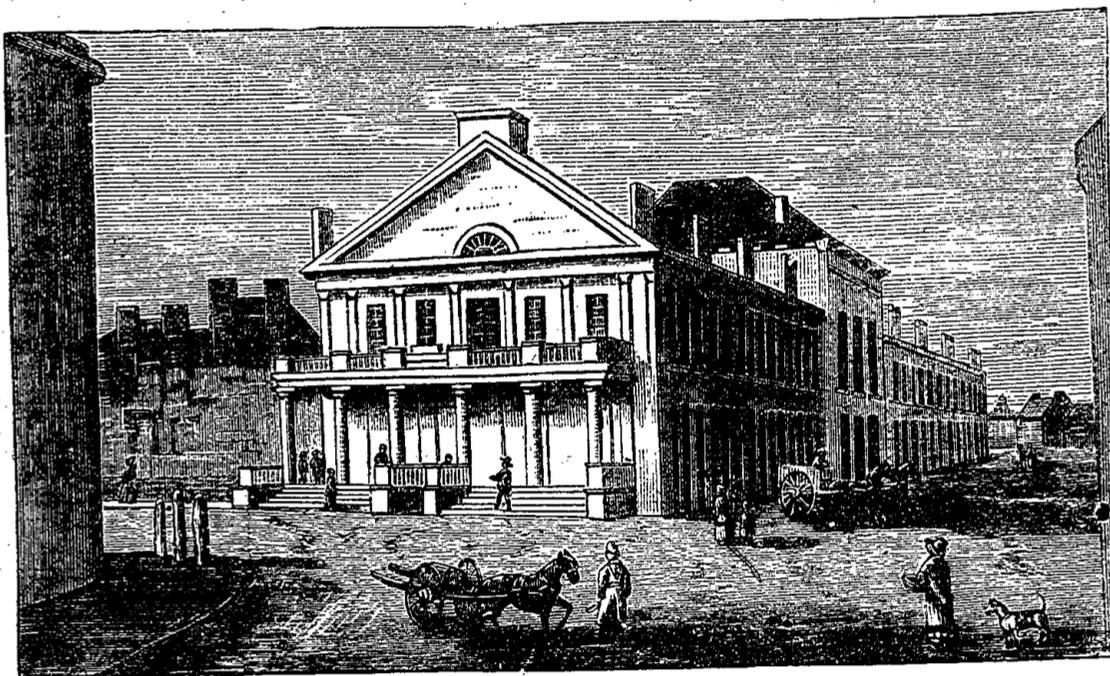
Cependant on pouvait avec le temps réparer le tort causé par l'imprévoyance. Aux yeux de tous les hommes sérieux la position du Canada était excellente et pleine de promesses pour l'avenir lorsque éclatèrent les guerres qui ne devaient se terminer que par la ruine de la domination française.

L'EFFET des hostilités se fit immédiatement sentir dans la colonie. Le prix des denrées, jusque-là très bas, augmenta aussitôt après la déclaration de guerre de 1744.

“ L'on n'en sera point surpris,” écrivait après la conquête un homme qui avait vécu dans le pays, “ en considérant qu'en temps de paix les négociants étaient peu dans l'usage de faire assurer leurs

marchandises qu'ils faisaient venir d'Europe ou du moins, qu'ils ne payaient dans les cas où ils voulaient user de cette précaution, qu'une prime de trois ou quatre pour cent, et que le fret ne leur coûtait que de cinquante à quatre-vingts francs par tonneau. En 1744, dès que la guerre fut déclarée, les assurances montèrent à vingt-cinq pour cent, et ont été portées ensuite à soixante; le fret à deux cent livres le tonneau, et ensuite jusqu'à mille.

“ Les denrées du crû de la colonie ont eu de même une augmentation de prix progressive et relative à celui des marchandises que les cultivateurs étaient obligés d'acheter. Les colons ayant été dans la nécessité d'abandonner la culture de leurs terres pour aller s'opposer aux efforts des ennemis, les terres sont



EDIFICE DU PARLEMENT DE MONTREAL.

Incendié le 25 avril. 1849.

1747-53.

restées presque sans culture, et les productions en ont été par une suite nécessaire presque anéanties ; une corde de bois, qui avant cette guerre ne coûtait communément que cinquante sols, ou trois ou quatre francs, a toujours valu depuis huit à dix francs au moins."

Disette et Impôts.

D'un autre côté la guerre avait fait à la fois diminuer la quantité de pelleteries que la colonie tirait de l'Ouest et baisser le prix qu'on en pouvait obtenir en Europe ; de sorte que les habitants se trouvaient obligés de faire face à des dépenses qui augmentaient chaque jour avec des ressources qui diminuaient tout aussi rapidement.

C'est au moment où les choses en étaient à ce point que Louis XV déclarait que : " Les secours de toute espèce que nous avons envoyés, depuis le commencement de cette guerre à notre colonie du Canada pour la mettre à couvert des entreprises dont elle était menacée de la part des ennemis, ont eu le succès que nous devons en attendre, ils ont excité de plus en plus les sentiments de zèle et de courage dont les habitants de cette colonie avaient donné des preuves dans tous les temps ; et les ennemis ont été forcés non-seulement d'abandonner les projets de conquête qu'ils avaient formés contre elle, mais encore de se défendre eux-mêmes des incursions continuelles que nos troupes et nos milices font dans leur pays ; mais toutes les dispositions qui ont été nécessaires pour cela, n'ont pu se faire qu'avec des dépenses si considérables que nous nous trouvons obligé d'en faire supporter une partie au commerce et aux habitants de la colonie."

Le 23 janvier 1747, Sa Majesté décrétait donc une augmentation d'environ cinquante pour cent des droits d'entrée perçus sur le vin, l'eau-de-vie et le guildive. En février 1748, Sa Majesté ayant constaté que " le produit de cette augmentation de droits ne serait pas suffisant pour remplir l'objet de toutes ces dépenses," estimant de plus qu'il était " juste d'ailleurs que la contribution en soit généralement répartie sur tous les habitants et sur tout le commerce," décrétait un droit de trois pour cent sur toutes les marchandises qui entreraient au Canada, à l'exception des cordages et du sel ; et un droit de trois pour cent sur toutes les marchandises du crû de la colonie qui en sortiraient, à l'exception des blés, farines, biscuits, pois, fèves et autres denrées.

Sa Majesté toutefois " voulant donner au commerce et aux habitants de la dite colonie une nouvelle preuve de sa protection " suspendit l'imposition de ces droits jusqu'à la publication de la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue quelques mois plus tard.

Ce n'était là qu'une amère ironie, car le Canada ne profita point de la paix dont l'Europe a joui jusqu'en 1755. Les hostilités y continuèrent presque sans interruption ; et la colonie était tellement dégarnie de marchandises, que celles qui y furent apportées de 1748 à 1755 furent bientôt consommées sans qu'il en résultât aucune diminution des prix. Le roi était le principal consommateur, vu les présents qu'il faisait au sauvages en récompense de leurs services, et les envoies considérables qu'il faisait en Acadie et dans l'Ouest. Il se trouva donc à supporter une grande partie des impôts qu'il avait créés.

Ces impôts rapportaient en moyenne, trois cent mille livres par an, soit environ \$175,000. Jusqu'en 1753, on accorda le terme d'un an pour le paiement de ces droits ; mais en cette dernière année on exigea qu'ils fussent payés

comptant. Ce fut une nouvelle cause de malaise. Le roi n'y gagna que l'avance^{1750-57.} d'une année, tandis que les marchands se trouvèrent dans la nécessité de diminuer d'autant leur importation pour l'année suivante.

Tandis qu'il pressurait ainsi les marchands canadiens, le roi n'étant pas lui-même en état de faire face à ses obligations, décrétait que les lettres de change au moyen desquelles on rachetait la monnaie de carte et les ordonnances, ne seraient payées à l'avenir qu'en trois termes, à raison d'un tiers par année. Cette opération, qui n'occasionnait qu'environ six pour cent de différence sur les paiements ordinaires, fit augmenter les marchandises de quinze à vingt pour cent. Les marchands dès lors fixèrent trois différents prix aux mêmes marchandises, relatifs aux trois échéances de paiement.

Ce ne fut pas le seul effet malheureux de cet arrangement, continue l'auteur des " Considérations sur le commerce qui s'est fait au Canada." Tous les commerçants, tant du Canada que d'Europe, inquiets de ces retards et des événements fâcheux qui pouvaient en résulter pour leurs fortunes, les uns, en France, cessèrent de faire des envoies pour leur compte ; d'autres les diminuèrent de trois-quarts et donnèrent ordre à leurs correspondants de ne vendre leurs marchandises qu'après qu'ils auraient été informés de la manière dont on tirerait ces traites dans la suite ; d'autres ne voulurent risquer d'envoyer aux Canadiens sur leurs demandes que pour le montant des lettres payables à la première époque, et réduisirent ainsi leurs envoies au tiers des demandes.

" Ce n'était cependant pas encore malheureusement le seul discrédit réservé à cette monnaie de papier ; en 1755 le roi ayant envoyé en Canada de l'argent monnayé pour le paiement des troupes de terre de Sa Majesté, y fit passer la même année des officiers et soldats, qui achetant sur les marchés ce dont ils avaient besoin, ne voulaient point recevoir des habitants qui avaient à leur rendre, de la monnaie de papier ; dès lors les habitants sentirent la différence des espèces à celles qui n'étaient en papier ; ces troupes, bientôt répandues dans toute la colonie, ne firent que trop connaître leur méfiance ; elle devint générale.

" Une couple de poulets, qui ne se vendait que quinze ou vingt sols au plus en argent, coûtait trente-cinq sols en papier ; une paire de souliers d'homme, dont la valeur était, en argent de quatre livres dix sols ou cent sols, se vendait huit à dix francs en papier.

" Les Anglais, en cette même année 1755, prirent deux vaisseaux de guerre, plusieurs navires marchands, s'emparèrent du fort Beauséjour dans l'Acadie française, et commirent beaucoup d'hostilités qu'on regarda en Canada comme une déclaration de guerre. Chacun alors réserva ce qu'il avait à vendre, pour prévenir les risques qu'il y avait à faire venir des marchandises de France. Les années 1756 et 1757 et les suivantes jusqu'à la perte de la colonie, devinrent encore de plus en plus fâcheuses ; les assurances montèrent à cinquante et soixante pour cent ; le fret, de quatre cent cinquante à mille livres le tonneau ; les trois-quarts des navires qui étaient partis de différents ports furent pris ; de sorte que le peu de marchandises qui s'y rendaient y revenaient à des prix exorbitants. L'eau-de-vie s'est vendue jusqu'à deux cent livres la velte, ce qui fait vingt-cinq livres la pinte. Le lard salé, qui valait originairement quinze sols la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un chapeau de laine, des plus

Discrédit de la Monnaie de Papier.

1760

Dis-cré-dit de
la Monnaie
de Papier.

communs, qui vaut quarante sols en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres marchandises en proportion."

Inutile de rappeler ici les scandales de l'administration de Bigot, qui vinrent encore empirer cette situation désespérée. Il est clair que le Canada était déjà sur le bord de la famine, lorsque ses habitants furent appelés à abandonner leurs terres pour faire face à l'invasion. Dans cette condition, les victoires devenaient inutiles.

* * * *

Montréal à
l'époque de la
Conquête.

AU moment de passer sous la domination anglaise Montréal était déjà une ville relativement très importante. Sa population, d'après le recensement de 1765, était de 5,733. A cette époque Boston et Philadelphie étaient des villes de vingt mille habitants; New York ne comptait tout au plus que quinze mille âmes. Les campagnes autour de Montréal étaient aussi dès lors très peuplées. Le naturaliste Kalm, qui visita le pays peu de temps avant la conquête, dit :

"Une population dense habite les bords de l'île de Montréal, lesquels sont en pur terreau, très-unis, et ne s'élèvent guère à plus de trois ou quatre verges de hauteur. Les bois ont été abattus le long du fleuve sur une profondeur d'un mille anglais. Les maisons sont bâties en bois ou en pierre, et blanchies à l'extérieur. Les dépendances, telles que granges, étables, etc., sont toutes en bois. Le terrain dans le voisinage du fleuve, est converti en champs de blé ou en prairies. A six milles français de Montréal nous passons en vue de plusieurs îles de différentes grandeurs, la plupart habitées; celles qui ne sont pas habitées sont converties en champs de blé, puis souvent en prairies. Les fermes en Canada, sont séparées les unes des autres, de manière

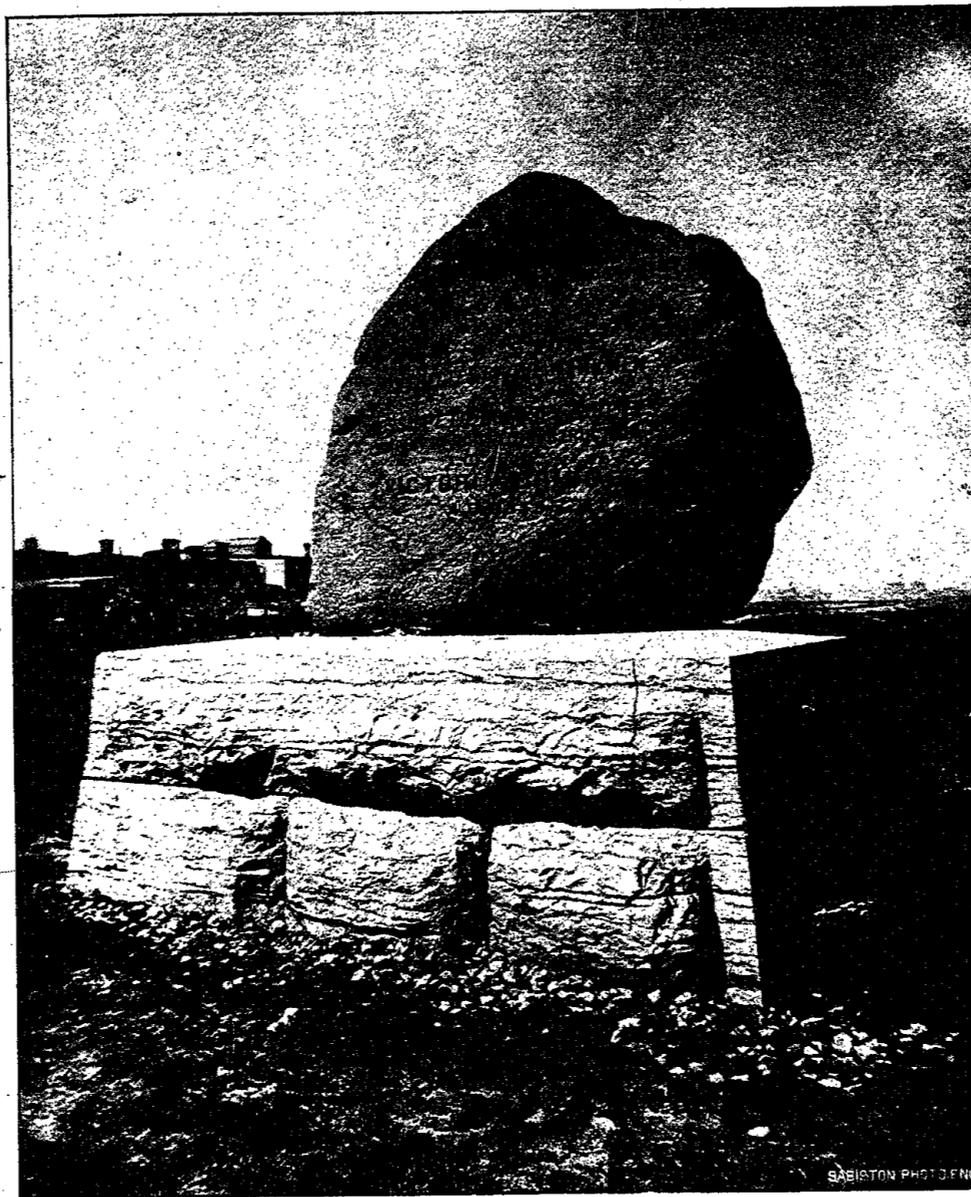
que chaque propriétaire a son bien entièrement distinct de celui de son voisin. Les maisons des fermiers sont généralement bâties en pierre ou en bois de char-

1760. Aspect de la Ville.
pente et contiennent trois ou quatre chambres. Les fenêtres sont rarement garnies de vitres; le plus souvent des carreaux de papier remplacent le verre. Un poêle en fonte chauffe toute la maison. Les toits sont couverts en bardeaux. On calfeutre les fentes et les lézardes avec la terre glaise. Les dépendances sont couvertes en chaume. Le paysage de chaque côté du fleuve est charmant et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène. On dirait un village continu, commençant à Montréal et finissant à Québec."

L'aspect de Montréal même était d'une beauté qui frappait tous les voyageurs. "La ville, écrit le père Charlevoix," a un aspect fort riant. Elle est bien située, bien percée et bien bâtie. L'agrément de ses environs et de ses rues inspire une certaine gaieté dont tout le monde se ressent."

La ville formait alors un carré ^{Les Fortifications.} oblong s'étendant sur le bord du fleuve, depuis la place Dalhousie jusqu'à la rue McGill, et s'arrêtant au nord, à la rue Saint-Jacques actuelle. Un mur épais et élevé entourait ce carré. Ces fortifications avaient coûté quatre cent quarante-cinq mille cent quarante-une livres, et cette somme, en vertu d'un édit de 1716, devait être prélevée par des montants annuels de six mille livres sur les habitants de Montréal. Il n'avait pas été facile d'engager les habitants à payer cette contribution. Comme le disait le père Charlevoix: "Ils sont braves et ils ne sont pas riches. On les a trouvés difficiles

à persuader de la nécessité de cette dépense et fort convaincus que leur valeur est plus que suffisante pour défendre la ville contre quiconque oserait l'attaquer."



MONUMENT AUX IMMIGRANTS MORTS DU TYPHUS EN 1847.

1760.

Il fallut des ordres répétés du roi pour faire faire les travaux. En 1743, les fortifications étaient terminées et Montréal n'avait encore payé que cent quinze mille cinq cent vingt-quatre livres. Le roi fit alors remise aux habitants de la moitié des trois cent vingt-neuf mille six cent dix-sept livres qu'il avait avancées, et déclara que l'autre moitié serait consacrée à l'entretien des travaux.

Haute et Basse-Ville.

Il était alors d'usage de diviser la ville entre haute et basse. La haute-ville, comprenant le quartier situé le long de la rue Notre Dame et au nord de cette rue, possédait le séminaire et la paroisse des récollets, les jésuites, le couvent de la Congrégation, la demeure du gouverneur et celles de la plupart des officiers. La basse-ville était le quartier des marchands; on y trouvait aussi l'Hôtel-Dieu et les magasins du roi. A l'extrémité nord-ouest de la ville, en dehors des murs et au-delà du ruisseau Saint-Pierre, il existait un petit faubourg qui promettait dès lors de devenir le magnifique quartier Saint-Antoine.

La plus grande partie des maisons étaient de bois; on en trouvait cependant un grand nombre de pierre, construites dans le genre de celles qui durent encore aujourd'hui. Kalm trouva les rues principales droites, larges et coupées à angle droit par les petites rues. Conformément aux règlements que nous avons déjà cités, quelques rues avaient été pavées; mais c'était l'exception.

* * * * *

Mœurs des Habitants.

PEU après l'occupation par les Anglais, la physionomie de Montréal fut considérablement modifiée par suite de deux incendies désastreux. Le premier de ces incendies éclata le 18 mai 1765 sur la rue Saint-Paul et détruisit plus de cent maisons. Les pertes s'élevèrent à £117,000, montant énorme pour une petite ville comme l'était alors Montréal. Le deuxième incendie éclata le 11 avril 1768, sur la côte Saint-Lambert et durant la nuit une centaine de maisons furent encore consumées. Des sommes importantes furent envoyées d'Angleterre pour secourir les incendiés.

Les maisons de première classe avaient une porte donnant sur la rue, avec un banc de chaque côté, où les voisins et les amis pouvaient s'asseoir en passant pour causer un brin.

Le Canadien d'alors, encore plus que celui d'aujourd'hui peut-être, aimait à rire et à bien manger. Durant les longues veillées d'hiver c'était un bal continu dans Montréal. Chacun devait donner son bal et sa réception; et bien qu'il n'y eût pas de grandes fortunes dans la ville, on étalait un luxe extraordinaire pour les moindres occasions. Car dans toutes ces fêtes, ce que l'on visait surtout, c'était à "se faire honneur de son bien." La vanité était le grand vice de nos pères, comme elle est le nôtre. "Le Canadien est haut, glorieux, et menteur," disait de Bougainville. On mangeait bien, si on le pouvait, mais au besoin on préférait retrancher sur la table pour se bien vêtir. Il est vrai de dire que tous les voyageurs reconnaissent que nos mères portaient bien la toilette.

Tout le monde voulait s'appeler monsieur et madame, titres peu usités dans le peuple à cette époque. Nos cultivateurs se seraient scandalisés d'être appelés paysans.

Mais le Canadien rachetait ses défauts par beaucoup de qualités. Il était excessivement affable et obligeant. Un étranger entra-t-il dans la maison d'un

habitant, celui-ci se levait aussitôt, saluait le visiteur d'un coup de chapeau, l'invitait à s'asseoir, puis remettait son chapeau et se rasseyait lui-même. Nos pères passaient la plus grande partie de leur vie coiffés.

Le déjeuner se prenait généralement à sept heures, le dîner à midi et le souper de sept à huit heures. Les tables étaient servies avec tout le luxe possible. On mettait sa fortune dans la vaisselle, comme aujourd'hui on la met à la banque. Cependant l'argenterie, comme l'argent, était très rare au Canada. Dans le *high life* le déjeuner se composait de pain et d'une tasse de chocolat ou de café. Le thé ne fut introduit au Canada que plus tard, par les Anglais. Pour le dîner et le souper il y avait toujours une grande variété de mets. Les produits des fermes et des vergers des environs, le poisson de nos rivières et le gibier de nos forêts permettaient à nos grand'mères de préparer à peu de frais un repas qui ferait honneur aux hôtels de nos grandes villes. Trois mets qu'on ne mange plus guère et qui faisaient les délices des Canadiens d'autrefois, étaient la queue de castor, le muflon d'original et la patte d'ours.

Le castor maigre était en grande vogue. De Bougainville trouvait qu'il ressemblait assez à du mouton gras de Beauvais; il avait un goût un peu fade et il fallait le relever avec une sauce piquante.

On donnait à chaque invité à table une serviette, une cuillère et une fourchette. Chacun devait apporter son couteau dans sa poche. On buvait quelques fois du bordeaux, mais plus souvent de la bière d'épinette. Les femmes buvaient rarement autre chose que de l'eau.

On s'accorde à reconnaître que les anciens Canadiens étaient braves sur le champ de bataille et honnêtes dans les affaires; mais suivant Charlevoix, "ils n'étaient pas maîtres d'une certaine impétuosité qui les rend plus propres à un coup de main ou à une expédition brusque qu'aux opérations régulières et suivies." C'est encore le défaut de beaucoup de nos compatriotes aujourd'hui.

Les anciens Canadiens étaient instruits bien plus généralement qu'on ne le pense.

Montréal possédait, sous la domination française, un certain nombre d'écoles élémentaires gratuites qui pouvaient amplement répondre aux besoins de la population de la ville. Dès 1722 le roi faisait payer trois milles livres annuellement à l'Hôpital-Général pour l'entretien de huit maîtres d'écoles. "Sa Majesté voulant que les dits maîtres d'écoles fondés par elle, tiennent leurs écoles gratuitement, sans rien exiger des parents des jeunes gens qu'ils instruiront." La gratuité scolaire n'est pas une nouveauté, comme on le voit.

Charlevoix reconnaît aussi aux Canadiens "un génie rare pour les mécaniques; ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller, et on en voit tous les jours qui réussissent dans tous les métiers sans en avoir fait l'apprentissage."

Mais le goût des aventures, la vague espérance de trouver dans quelque pays nouveau un Eldorado quelconque, qui avaient poussé les premiers Canadiens à abandonner la France pour le Canada, poussaient encore leurs descendants à négliger leurs métiers et leurs terres pour aller chercher la fortune au loin. Les habitants de Québec se livraient à la navigation des mers; ceux de Montréal mettaient toute leur ambition à pénétrer dans quelque coin inconnu de l'Ouest.



ST. LAWRENCE & ATLANTIC R. R.
LONGUEUIL STATION - 1855

LA GARE DE LONGUEUIL EN 1855.

1760-65.
La goût des
Aventures

Citons encore Charlevoix :

“ On accuse encore nos créoles d'une grande avidité pour amasser et ils font véritablement pour cela des choses qu'on ne peut croire si on ne les a point vues. Les courses qu'ils entreprennent, les fatigues qu'ils essuient, les dangers à quoi ils s'exposent, les efforts qu'ils font passent tout ce qu'on peut imaginer. Ils est cependant peu d'hommes moins intéressés, qui dissipent avec plus de facilité ce qui leur a coûté tant de peine à acquérir et qui témoignent moins de regret de l'avoir perdu. Aussi n'y a-t-il aucun lieu de douter qu'ils n'entreprennent ordinairement par goûts ces courses si pénibles et si dangereuses. Ils aiment à respirer le grand air. Ils sont accoutumés de bonne heure à mener une vie errante ; elle a pour eux des charmes qui leur font oublier les périls et les fatigues passés, et ils mettent leur gloire à les affronter de nouveau. La force du tempérament n'y répond pas toujours, et, si les Canadiens vivent longtemps, ils sont vieux et usés de bonne heure.”

La folie de ces lointaines entreprises était pourtant assez continuellement démontrée. A l'époque de la conquête, le commerce des fourrures était insignifiant. Des gens qui s'étaient trouvés à un moment donné à la tête d'une grande fortune se trouvaient complètement ruinés et traînaient une languissante vieillesse dans la misère.

Ruine des
Canadiens

Il n'est que juste de dire que la conduite du gouvernement français à l'endroit des monnaies et des privilèges était la cause de la ruine de beaucoup de ces malheureux. A la veille de la cession du pays, le roi de France porta le dernier coup aux marchands canadiens en répudiant la monnaie de carte et les ordonnances en circulation au Canada. Les Canadiens se trouvaient à perdre plus de quarante millions de francs. “ Tous les habitants,” écrivait le chevalier de Lévis, “ sont dans le désespoir. Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada. Ils se trouvent actuellement sans ressources.” Le gouvernement français fit la sourde oreille à ces légitimes remontrances. En 1763 un de ses émissaires avait l'audace de proposer d'envoyer au Canada des agents accrédités qui, sous prétexte de racheter la monnaie de carte, soulèveraient les Canadiens contre l'Angleterre. Ce projet perfide pour exploiter la misère des Canadiens n'eut heureusement pas de suites. Après le traité de Paris, ceux qui étaient attachés à la France plutôt qu'aux Canada par des liens de fortune ou de famille repassèrent l'océan, et les véritables habitants, mettant de côté toute préoccupation politique, se retirèrent sur leurs terres, le seul bien qui leur restait.

La conquête ouvrait une ère de liberté pour le commerce, mais les marchands canadiens, ruinés comme nous l'avons vu, et privés de toutes communications avec leurs anciens correspondants, n'étaient guère en état de profiter de cette liberté. Ils se trouvèrent d'autres occupations, ou bien ils se livrèrent exclusivement au commerce local. Le commerce d'exportation passa aussitôt aux mains des Anglais. L'immigration de ces derniers ne fut pas d'abord considérable. Le Canada et ses habitants avaient une si terrible réputation à l'étranger que pendant longtemps l'immigration d'Angleterre fut insignifiante ; les marchands qui vinrent s'établir ici à la suite des armées anglaises étaient

presque tous de New York ou d'Albany, et ils appartenaient à des maisons qui avaient fait le commerce de contrebande avec le Canada sous la domination française. Ce fait indique bien quel était le caractère des nouveaux venus.

Le gouverneur-général Murray, écrivant en 1766, porte la population du Canada à 76,275 âmes. Sur ce nombre, ajoute-t-il, “ il y a dans les paroisses dix-neuf familles protestantes, c'est-à-dire anglaises ; le reste de cette population (si on en excepte un petit nombre d'officiers à demi-paie) sont des marchands, artisans et aubergistes qui résident dans les basses-villes de Québec et de Montréal, dont la plupart sont des gens d'une mince éducation qui ont suivi l'armée, ou des soldats congédiés à la réduction des troupes ; tous ont leur fortune à faire, et je crains bien que peu soient scrupuleux sur les moyens, lorsqu'ils peuvent atteindre leur but. Le rapport que j'en fais est qu'en général c'est la collection d'hommes les plus immoraux que j'aie jamais connus, peu propres par conséquent à inspirer du goût aux nouveaux sujets pour nos lois.”

En 1774, le général Carleton parlant devant la Chambre des Communes d'Angleterre, déclarait qu'il n'y avait pas au Canada un protestant propre à être élu membre d'une Chambre d'Assemblée.

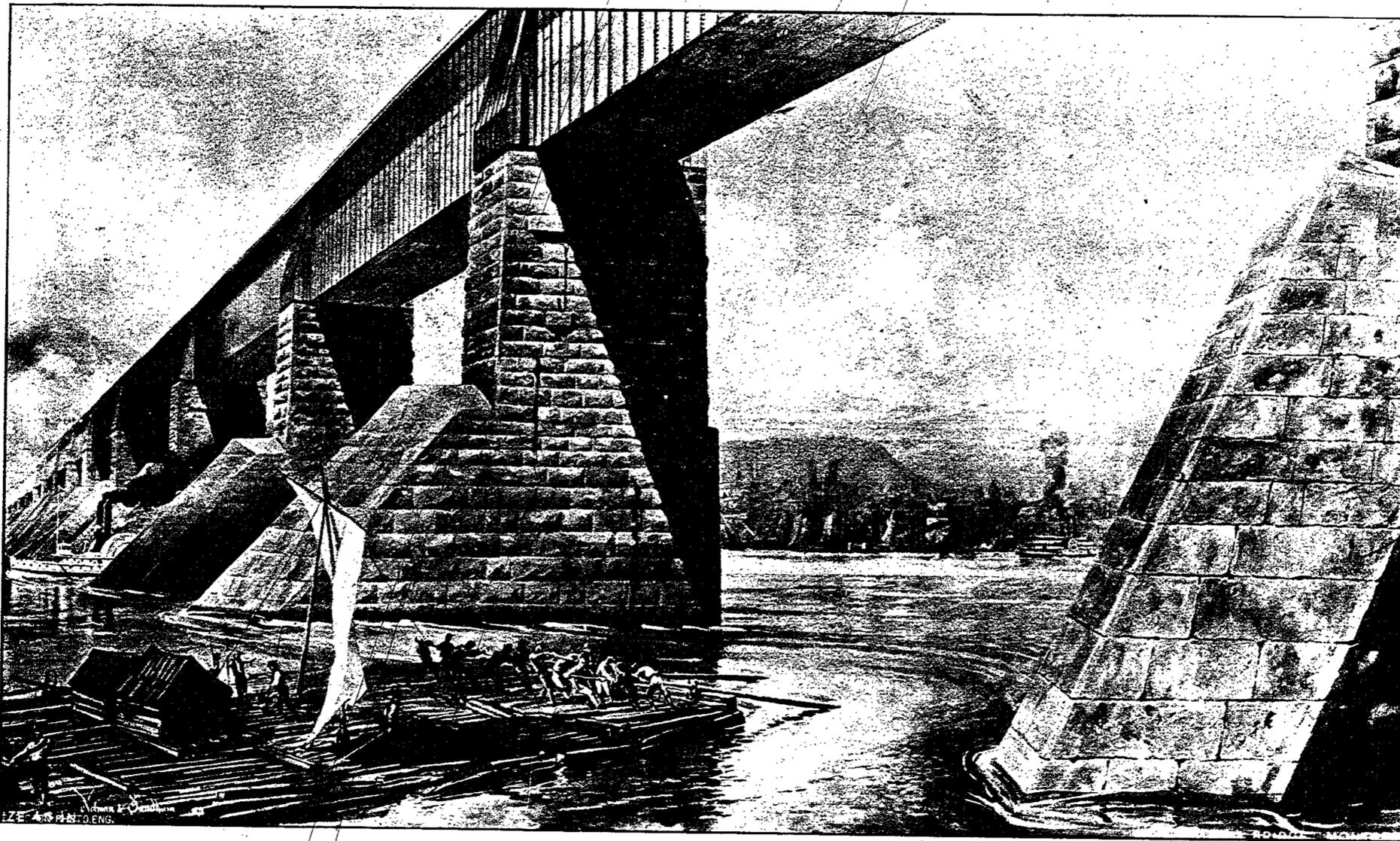
On aurait donc bien tort d'attribuer les succès des premiers Anglais qui vinrent au Canada à leur supériorité intellectuelle ou morale. Leur triomphe est dû entièrement aux circonstances. Comme l'explique M. L. E. Morin, père, dans ses “ Mémoires pour servir à l'Histoire de Montréal : ”

“ Les Anglais qui s'étaient établis dans le pays avaient leurs correspondants en Angleterre, qui leur expédiaient des marchandises de toutes sortes à longs termes de crédit. Les remises pour le paiement de ces marchandises se faisaient avec les produits du sol, que les marchands prenaient en échange de marchandises anglaises vendues. Il y avait double profit dans les opérations du marchand anglais, profit sur l'importation, profit sur l'exportation, opérations que ne pouvaient faire les marchands canadiens qui n'avaient pas de relations commerciales en dehors du pays, qui n'avaient pas de crédit, et peu ou point de capitaux.”

Une autre cause qui contribua puissamment à éloigner les Canadiens Français du commerce et de toute entreprise entraînant des risques quelconques fut l'injustice et la partialité des premiers magistrats civils établis par l'Angleterre dans le pays. Le gouvernement civil succéda au régime militaire en 1764, mais les charges furent données à des hommes intéressés qui les revendirent aux plus hauts enchérisseurs. Ceux-ci n'entendaient rien à la langue du pays et étaient toujours disposés à croire qu'un Canadien Français avait tort. La rapacité des avocats n'était pas moindre que la partialité des juges.

“ D'après mes instructions,” dit le général Murray, “ les magistrats et les jurés devaient être choisis sur un nombre de quatre cent cinquante méprisables trafiquants qui étaient venus commercer dans le pays. . . . Ces derniers haïssent les nobles canadiens parce que leur naissance et leur conduite leur attirent le respect, et ils ont les habitants en exécration parce qu'ils les voient échapper à l'oppression qui les menaçait.”

* * * * *



LE PONT VICTORIA.

1774-95.

LES Canadiens évitèrent donc de s'engager dans des entreprises qui pouvaient les forcer à des contestations devant les tribunaux. Pressentant que l'Angleterre leur rendrait justice tôt ou tard, ils attendirent avec patience, et supportèrent sans trop murmurer l'acte du timbre et les autres impôts, qui poussèrent les anciennes colonies anglaises à la révolte. Durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, ils laissèrent faire autant que possible sans se compromettre.

Premier Journal.

Le résultat le plus remarquable, de l'invasion de Montréal par les Américains fut l'établissement d'une imprimerie dans la ville. Joseph Fleury Mesplet, Français qui avait demeuré quelque temps à Philadelphie, fut le premier imprimeur. Il commença par publier un petit livre intitulé "Règlement de la Confrérie de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement," et le 3 juin 1778, il lançait dans le public le premier numéro de la "Gazette du Commerce et littéraire." On trouvera sur une autre page le fac-simile de la première page de ce journal. Le prospectus, très inoffensif, jette beaucoup de lumière sur l'état des esprits à cette époque. En 1779, Mesplet voulut s'essayer dans le "genre libellique," mais les autorités anglaises redevenues maîtresses de la situation, le firent aussitôt mettre en prison pour lui apprendre à mieux respecter les choses de la politique. La *Gazette de Montréal*, ou *The Montreal Gazette* ne reparut qu'en 1785.

Prosperité de l'Agriculture.

Durant les dernières années de la guerre de l'indépendance Montréal devint un centre important pour l'approvisionnement des troupes anglaises qui opéraient dans le New York; et si les Canadiens-Français ne partagèrent pas dans les énormes bénéfices qui se firent sur les contrats d'approvisionnement, nos cultivateurs trouvèrent au moins un excellent marché pour leurs denrées. L'or afflua dans le pays.

Après la guerre plusieurs milliers de loyalistes américains se dirigèrent sur Montréal. Une forte partie de ces immigrants allèrent s'établir dans l'Ouest, et Montréal devint le point d'échange et de distribution pour leurs produits; une autre partie restèrent dans la ville même. En 1790 on évalue la population de Montréal à 18,000; Québec était dépassé et ne comptait que 14,000 âmes.

La déclaration d'indépendance des Etats-Unis eut aussi pour effet d'amener presque tout le commerce des fourrures du continent à Montréal. Cette ville offrait tous les avantages géographiques pour ce commerce, et les traitants anglais et américains, qui avaient appris à connaître la valeur de nos compatriotes lorsqu'ils leur faisaient concurrence sous la domination française, étaient trop heureux de pouvoir venir s'établir là où ils pourraient facilement s'assurer le service des voyageurs canadiens. Grâce à nos compatriotes les Anglais purent nouer d'utiles relations avec les colonies canadiennes de Détroit, du lac Supérieur et du Wisconsin, lesquelles restèrent sous la domination anglaise jusqu'à 1795. Les fourrures étaient amassées à Détroit et à Michilimackinac, comme au temps de la domination française, pour être expédiées à Montréal et de là en Europe.

Le Michigan était resté comme un faubourg de Montréal; les riches négociants de Détroit envoyaient leurs fils aux écoles de cette ville; souvent ces jeunes garçons prenaient femme ici. D'un autre côté une forte partie des habitants de Montréal et des environs ne passait pas d'année sans faire le voyage du

Nord-Ouest, soit pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, soit pour celui de la Compagnie du Nord-Ouest. ^{1795-1820.} Parlant de ces voyageurs, La Rochefoucauld, qui visita le pays en 1795, écrit:

"Beaucoup demeurent à Montréal, y ont même un métier auxquels ils s'occupent l'hiver. Quelques-uns sont fermiers; alors ils laissent leurs récoltes à faire à leurs femmes et à leurs voisins; s'ils sont ouvriers, ils ferment leurs boutiques et partent. Nous en avons rencontrés qui étaient tanneurs, selliers, bouchers, menuisiers, et, nous disait-on, de bons ouvriers. Selon la nature de l'ouvrage auquel ils sont appelés, ils quittent leur pays pour l'été, ou pour une année, ou pour plusieurs; quelques fois seulement pour la courte durée de la navigation momentanée à laquelle ils sont employés. . . . M. Mackenzie dans son voyage vers le Pacifique s'est fait accompagner par plusieurs d'entre eux." Un autre voyageur porte à deux mille le nombre des hommes ainsi employés dans les pays d'en haut.

Le Commerce des Fourrures.

En 1795, lorsque l'Angleterre céda définitivement le Michigan et le Wisconsin aux Etats-Unis, plusieurs compagnies américaines se formèrent pour faire la traite des fourrures, mais la plus grande partie de nos compatriotes restèrent fidèles aux compagnies anglaises; et ils entraînent les sauvages avec eux. Loin de souffrir de la concurrence, la Compagnie du Nord-Ouest qui avait ses quartiers généraux à Montréal vit ses exportations augmenter de £40,000 en 1788, à plus de £100,000 en 1798. Cette dernière année elle recueillit cent six mille peaux de castor, quatre mille six cent de loutres, dix-sept mille de martes, six mille de lynx, trois mille huit cent de loups-marins.

Les deux plus puissantes compagnies étaient celle du Nord-Ouest et celle de la Baie d'Hudson. Après s'être fait une lutte à mort pendant un quart de siècle, elles finirent par s'amalgamer en 1821. L'importance relative du commerce des fourrures avait dès lors baissé de beaucoup.

Les bureaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson se trouvaient à cette époque sur la rue Saint-Gabriel, à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui l'Hôtel du Canada et les vieux bâtiments situés en face. Quelques-unes des voûtes souterraines où la compagnie déposait ses fourrures peuvent encore être visitées par les amateurs d'archéologie.

* * * * *

LE gouvernement anglais avait aboli les monopoles accordés sous l'ancien régime aux particuliers, mais il interdisait la navigation des eaux canadiennes à tous les vaisseaux de nationalité étrangère. Notre commerce d'exportation, après la guerre avec les Etats-Unis, devait donc se faire exclusivement avec l'Angleterre et par elle, car on ne possédait pas encore de navire au Canada. Les importations en 1786 furent de trois cent vingt-cinq mille cent seize livres monnaies d'Halifax, et les exportations de deux cent quarante-huit mille deux cent soixante-deux livres. Les fourrures figuraient en tête de nos exportations; mais les grains formaient déjà une partie importante de notre commerce extérieur. La récolte moyenne de blé du Bas-Canada était évaluée à quatre cent mille boisseaux, dont les trois-quarts seulement étaient requis pour la consommation intérieure. Les autres articles d'exportation étaient le lin, la potasse, le bois, le poisson séché, les huiles, et les plantes médicinales.

Lois sur la Navigation.

1795.
Lois sur la
Navigation.

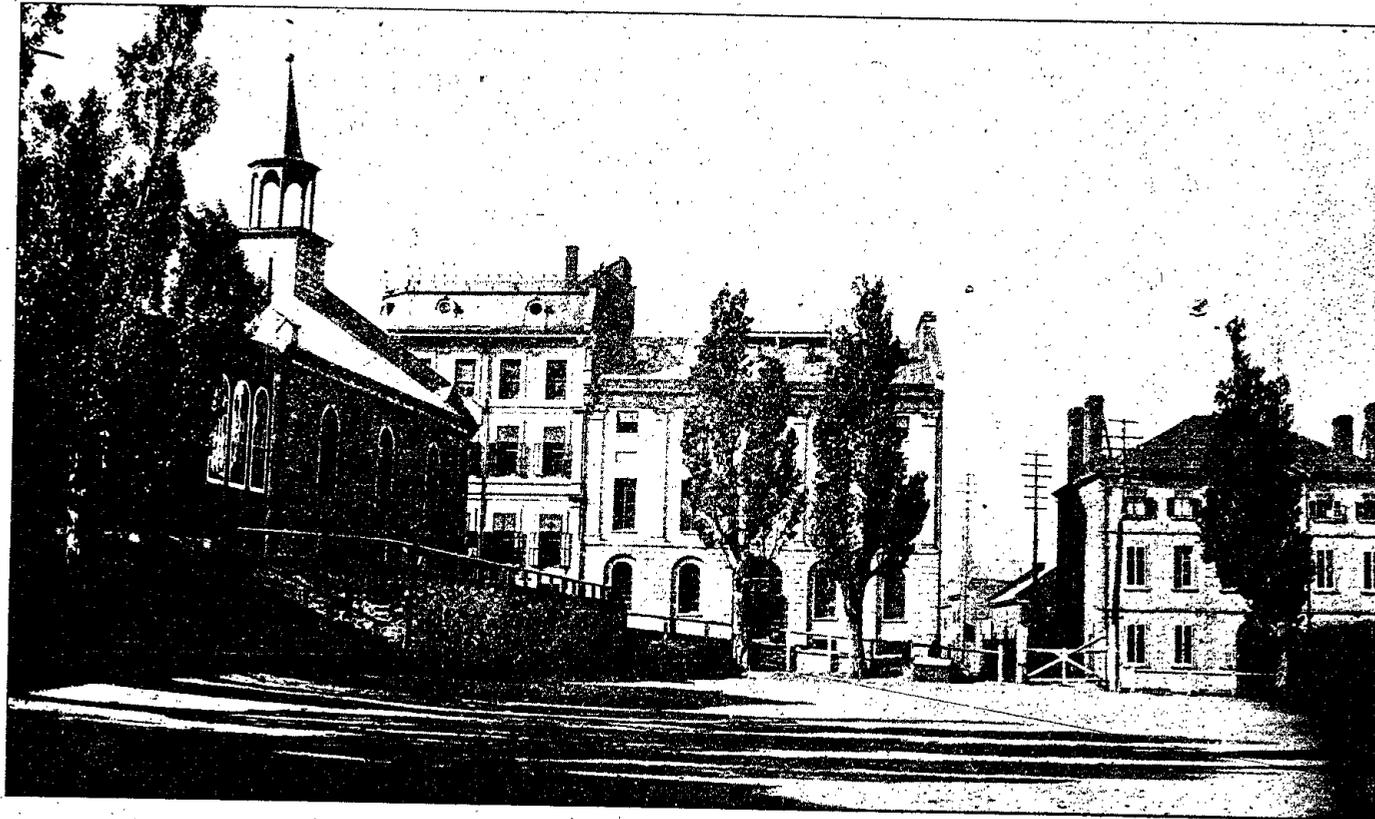
Quant au commerce d'importation, il était restreint aux besoins absolus et immédiats du pays, par suite du peu de capitaux dont disposaient nos marchands. Il en résultait que, lorsque la navigation était retardée, il y avait pendant quelque temps disette entière des denrées européennes. En 1795, par exemple, où les vaisseaux qui arrivaient communément le 15 mai, ne parurent que le 20 juillet, les magasins se vidèrent complètement. Dès le 1er juillet il n'y avait plus une seule bouteille de vin ni une aune de drap à vendre à Québec ni à Montréal.

En 1795, il fut conclu entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne un traité

imposés par le parlement impérial sur le sucre, l'indigo, le thé, le café et les spiritueux. Ces impôts formaient en 1795 un revenu de £3,398 pour toute la province de Québec.

Par des actes de la législature provinciale de nouveaux impôts furent mis sur les articles mentionnés plus haut, et le revenu prélevé en vertu de ces lois s'éleva à £7,171 en 1795.

Enfin en 1805, la législature, par un acte pourvoyant à la construction de prisons à Montréal et à Québec, ajouta de nouveaux impôts à ceux qui existaient déjà sur le thé, les spiritueux et les sirops, et un impôt de deux et



LE CHAMP-DE-MARS.

de commerce par lequel les eaux canadiennes étaient ouvertes aux navires américains, et les deux nations s'assuraient réciproquement les mêmes avantages pour le commerce qu'elles accordaient à leurs propres sujets. Mais ce traité fut rejeté par le Sénat des Etats-Unis.

Du reste les difficultés des communications entre les deux pays, et l'hostilité des Américains à l'égard de l'Angleterre, étaient des obstacles beaucoup plus sérieux au commerce que les tarifs douaniers, qui étaient alors très bas.

Jusqu'à l'époque de la division du Canada en deux provinces et de la création d'une législature, le commerce canadien ne payait d'autres impôts que ceux

demi pour cent sur tous les articles importés qui n'étaient pas déjà taxés, à l'exception du bœuf et du lard salé, du poisson, des huiles, du blé, des pois, des pelleteries et des peaux, et ce pour une période de six années à partir du 25 mars 1805. L'adoption de cette dernière mesure fut vivement combattue par les citoyens de Montréal et par leurs représentants dans la législature.

Les craintes de ces braves gens ne paraissent pas avoir été fondées, car le développement du commerce canadien ne fut aucunement arrêté par les nouveaux impôts.

* * * * *

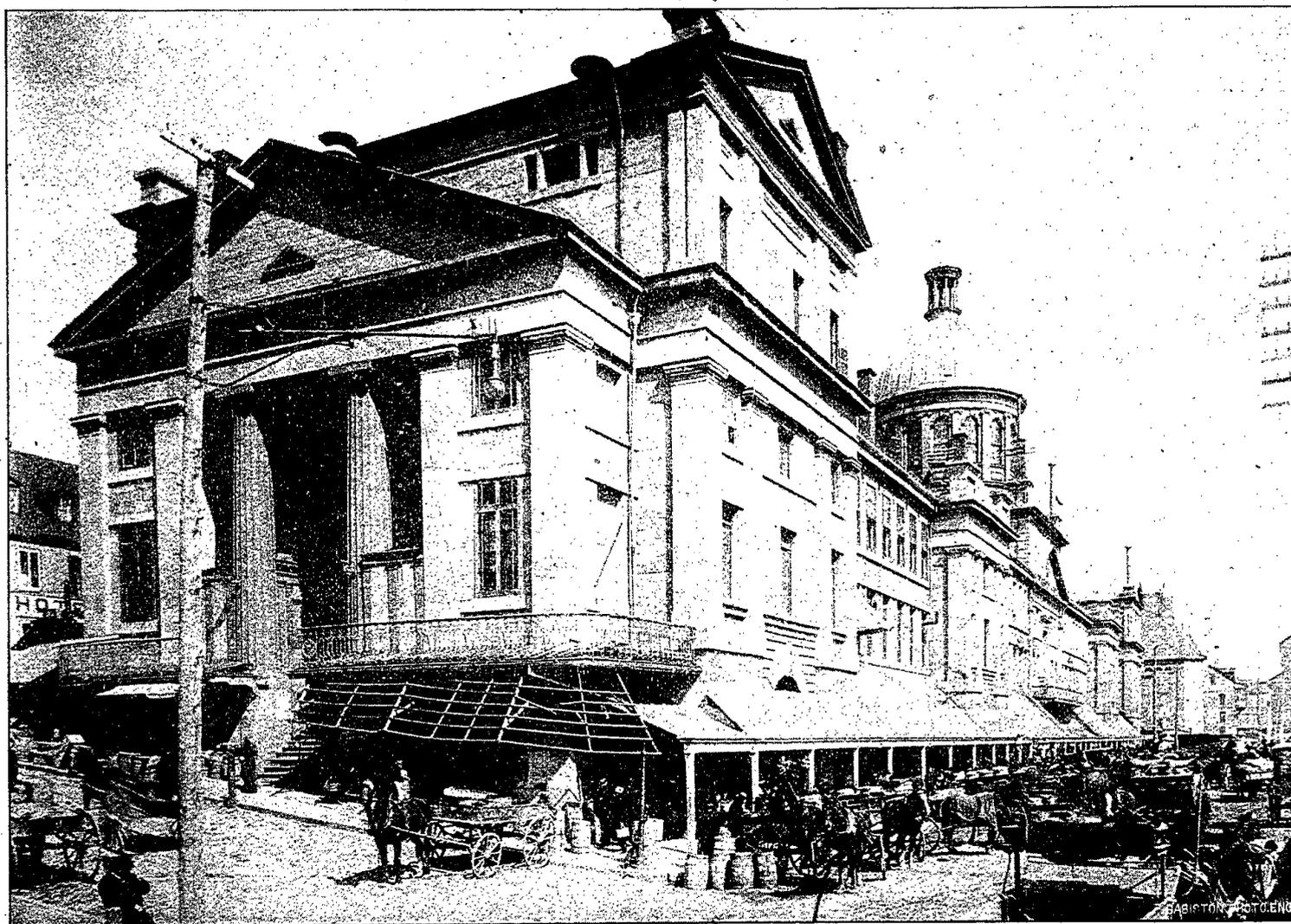
Les Tarifs
Douaniers.

1795-1810.
L'Exportation
du Blé.

DEPUIS dix ans le Canada voguait en pleine prospérité. Un quart de la population du vieux monde était employée aux travaux stériles de la guerre. L'Europe déversait ses richesses sur le nouveau monde pour en retirer les substances nécessaires à la nourriture de ses soldats. Le blé, qui valait en moyenne cinquante shillings en Angleterre avant les grandes guerres de Napo-

côté du Saint-Laurent. L'exportation de blé augmenta de trois mille cent six minots en 1792 à un million dix mille trente-trois en 1802. Ce dernier chiffre ne se soutint pas, mais en 1807 l'exportation de blé fut encore de deux cents trente-quatre mille cinq cent quarante-trois minots. En 1796, il fut exporté quatre mille trois cent cinquante-deux barils de farine, et en 1808, quarante-

1795-1810.
L'Exportation
du Blé.



LE MARCHÉ BONSECOURS.

léon, monta à quatre-vingt-quinze shillings en 1799, à cent cinquante-neuf s. en 1801, à cent un s. en 1805, à cent neuf s. en 1809, et à cent cinquante-sept s. en 1813. Nos cultivateurs se hâtèrent d'agrandir leurs cultures pour profiter de la manne. L'exportation augmenta avec une rapidité prodigieuse. Elle était d'autant plus facile, que Napoléon ne parait pas avoir envoyé ses croiseurs du

deux mille quatre cent soixante-deux barils. L'exportation des biscuits augmenta de trois mille huit cent quatre-vingt-deux quintaux en 1796, à trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept quintaux en 1808. Par suite du blocus continental les forêts de la Baltique furent fermées à l'Angleterre en même temps que les Etats-Unis mettaient embargo sur les navires anglais. Ce fut une nou-



VUE DE MONTREAL EN HIVER, DE LA MONTAGNE.

1795-1810.

velle source de profit pour le Canada. Les forêts de l'Ottawa furent aussitôt mises en réquisition. Des scieries s'élevèrent partout. La construction des navires commença à Montréal en 1806. A Québec, où cette industrie était déjà exploitée depuis plusieurs années sur une grande échelle, il fut construit en 1807, vingt-six navires, jaugeant collectivement cinq mille cinq cent trente-six tonnes.

Exportations
et-Imports
tions.

Montréal n'était pas encore à cette époque un port d'entrée. Tous les navires faisant le commerce extérieur étaient enregistrés à Québec. Le nombre de ces navires fut en 1808 de trois cent trente-quatre, en 1809 de quatre cent quarante-trois, et en 1810 de six cent trente-cinq, jaugeant cent trente-huit mille cinquante-sept tonneaux. La valeur totale des exportations canadiennes en 1810, fut de £1,200,000, soit une moyenne de £30 par tête de la population. Après l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et les Indes Occidentales étaient alors les meilleurs clients du Canada.

Les importations durant cette période augmentaient aussi rapidement, bien que pas autant que les exportations. Les impôts prélevés sur les importations et sous forme de licences s'élevèrent en 1809, à plus de £67,000. L'importation du sucre, du thé et du café, qui étaient alors des articles de luxe, s'était plus que triplée depuis 1795, ce qui est une preuve palpable de la richesse croissante de la population.

* * * *

Améliorations
Publiques.

C'EST durant cette période de 1795 à 1810 que le commerce d'exportation qui était presque exclusivement aux mains des Ecossais depuis la conquête, passa en partie aux Anglais et aux Irlandais. Il était encore bien rare de voir un Canadien-français engagé dans le commerce extérieur, mais ils avaient la grande part du commerce local.

S'animant sous le souffle de la prospérité générale, Montréal brisa la vieille coquille qui arrêtaient son développement et entra dans l'ère de progrès et d'amélioration qui dure encore aujourd'hui.

En 1799, la législature autorisa la démolition des anciennes fortifications et rendit le terrain qu'elles occupaient à ses anciens propriétaires. Les travaux de démolition commencèrent peu de temps après. Mais un quart de siècles plus tard il restait encore des bouts de murs qui n'avaient pas été attaqués par autre chose que le temps. En 1820, la porte de Québec, située à l'extrémité est de la rue Saint-Paul, près de la place Dalhousie, subsistait encore, et une sentinelle y montait continuellement la garde. Ce fut aussi en 1799 que la législature autorisa la nomination d'un ingénieur-inspecteur pour diriger l'ouverture de nouvelles rues et veiller à l'entretien des anciennes. A partir de ce moment des travaux considérables furent faits pour l'amélioration des voies publiques. Les rues Saint-Paul et Notre Dame furent pavées en pierre, et plusieurs rues nouvelles furent ouvertes. L'histoire de quelques-unes de ces rues donnera une idée assez exacte du développement de la ville. Au commencement du siècle il y avait cinq routes qui conduisaient hors de la ville : les rues Sainte-Marie, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Saint-Joseph et Wellington. La rue Panet fut percée en 1801 sur le terrain appartenant à l'honorable P. L. Panet.

L'ouverture de la rue Guy remonte à 1815. En cette année les magistrats ordonnèrent "l'ouverture d'un chemin à travers les propriétés d'Etienne Guy,

pour faciliter les communications du chemin haut du faubourg Saint-Antoine, ^{1810-33.} ou de celui venant de la Côte-des-Neiges, avec le chemin bas du même faubourg, venant de Lachine."

En 1817 on légalisa l'ouverture des rues King, Queen, Prince, George, Nazareth et Gabriel, le long du terrain du Petit Séminaire. ^{Les Rues de Montréal.}

Pendant la même année on continua la rue Saint-Paul jusqu'à la rue McGill. La rue Saint-Maurice fut percée en 1817. Cette rue portait autrefois le nom de Saint-Paul.

En 1818 on légalisa l'ouverture des rues Sainte-Hélène, Lemoine et des Récollets formées sur l'ancien terrain des Récollets.

On ouvrit aussi la rue Dubord, dont le terrain fut donné à la ville par MM. Louis Joseph Papineau et Antoine Dubord, et la rue Coté.

En même temps, à la suite de négociations entre les magistrats de Montréal et le gouvernement, il fut décidé de démolir la citadelle, qui occupait une éminence à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Dalhousie, et la rue Notre Dame fut ouverte vers l'est l'année suivante.

La rue Craig, dont le nom figure sur un plan de Montréal dressé en 1825, était sur les bords d'une petite rivière qui avait tout au plus une largeur d'environ vingt pieds. Ce cours d'eau décrivait plusieurs méandres dans la partie ouest de la ville, elle suivait la petite rue Saint-Antoine et remontait près de la brasserie de Dow, et recevait au Tanneries les eaux de plusieurs ruisseaux descendant des terrains élevés près de la côte Saint-Luc.

La petite rivière de la rue Craig, dont le lit est devenu en 1846 le grand égoût collecteur de Montréal, était traversée par plusieurs ponts.

Le premier était à l'entrée de la petite rue Saint-Antoine ; le deuxième à la rue Fröbisher, (aujourd'hui la rue Radegonde) ; le troisième à la rue Bleury ; le quatrième à la rue Saint-François-Xavier ; le cinquième à la rue Saint-Urbain ; le sixième à la rue Saint-Laurent ; le septième à la rue Saint-Gabriel ; le huitième à la rue Saint-Constant ; le neuvième à la rue Saint-Elizabéth et le dixième à la rue Sanguinet.

La rue Craig ne s'étendait pas plus loin que cette dernière rue.

En 1826 on perça la rue Saint-Hubert qui s'étendait depuis la Petite Rivière (rue Craig) jusqu'à la rue Mignonne, sur un terrain donné par M. Lacroix.

En 1828 on forma la rue Desrivières entre le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Joseph.

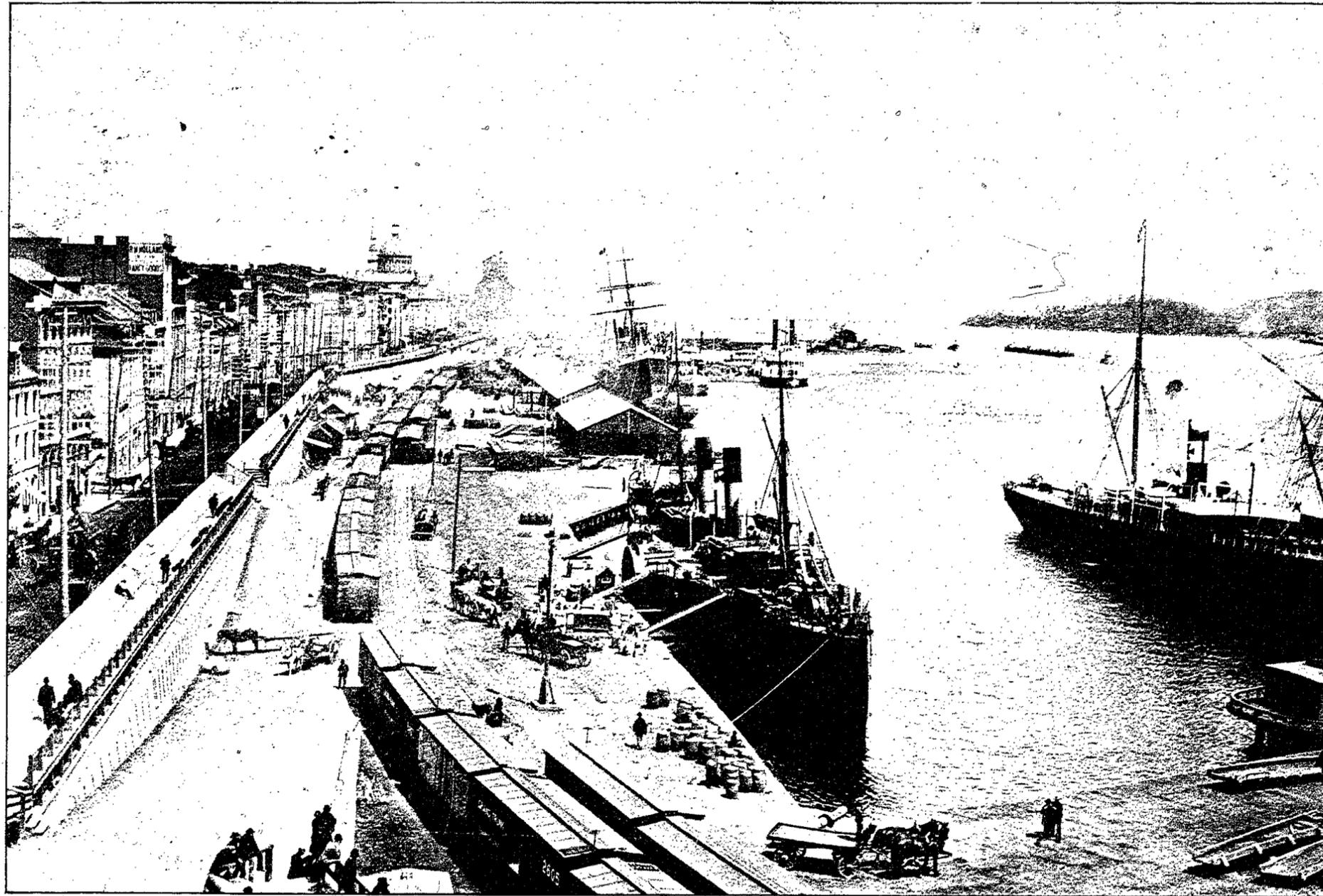
En 1830 on continua la rue Lacroix, du coin de la place Dalhousie jusqu'au rivage du fleuve.

En 1833 la ville acheta des Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice une partie de leur terrain devant l'église paroissiale pour agrandir la Place d'Armes et redresser la rue Notre Dame.

La place Richmond fut ouverte en 1833.

La rue Saint-Paul était alors la principale rue commerciale. La rue Notre Dame traversait le quartier de l'aristocratie, et le Champ-de-Mars, dont l'origine remonte à 1812, était la promenade fashionable du temps.

En 1801 la "Compagnie des Propriétaires de l'Aqueduc de Montréal" fut incorporée par la législature. Cette compagnie fit poser des tuyaux en bois afin d'amener l'eau des sources situées sur le flanc de la montagne, en arrière



HAVRE DE MONTREAL EN 1893.

1810-30.

Les Rues de Montréal

du collège de Montréal. Ce plan n'eût pas de succès, et la compagnie vendit sa charte à une autre société organisée par M. Porteous, en 1810. La nouvelle compagnie remplaça les tuyaux en bois par des tuyaux en fer, et alla puiser l'eau dans le fleuve, vis-à-vis les vieilles casernes. Elle établit sur la côte de la place Dalhousie un réservoir en plomb capable de contenir deux cent-quarante mille gallons, et situé à quatre-vingt-dix-sept pieds au-dessus du fleuve. Ce nouvel aqueduc commença à fonctionner en 1818.

En 1830, cette compagnie vendit l'aqueduc pour £15,000, à M. J. Hayes, qui forma une autre compagnie. Celle-ci remplaça les petits tuyaux de distribution par des maîtres-tuyaux de dix pouces et renouvela les pompes à vapeur.

Eclairage des Rues.

En 1815, à la suite d'une agitation vigoureuse de la part des citoyens on commença à éclairer les rues Saint-Paul et Notre Dame au moyen de lampes à l'huile de poisson, et afin de faire le service de ces lampes et de mieux préserver la paix on créa un corps de police, qui se composa d'abord de vingt-quatre hommes.

* * * * *

Règlements Municipaux.

LES règlements municipaux étaient alors faits par les magistrats, ou juges de paix. Ils furent réunis en code en 1810, et confirmés par les juges du banc du roi. A part les règlements concernant les bonnes mœurs, l'hygiène et la propreté de la ville, il y en avait aussi plusieurs qui se rapportaient au commerce. Ainsi il est décrété que les cuirs, les souilliers, le poisson, la viande, le sucre d'érable, le tabac, les étoffes, etc., apportés par les cultivateurs, doivent être vendus à certains endroits et nulle part ailleurs, sous peine de cinq chelins par contravention, "pourvu que ceci ne soit pas interprété de manière à empêcher qu'on ne porte pour vendre par les rues des fruits et productions de jardin." L'abattage des animaux dans les marchés est interdit. "Cette partie de la grève qui s'étend depuis la limite nord-est du port de Montréal jusque vis-à-vis la rue Saint-Victor, près de l'église Bonsecours, est déclarée le port des bois de construction et bois de chauffage, à l'exception de cent pieds réservés, à la porte du nouveau marché, pour les bateaux, chaloupes, berges et canots qui seront arrivés avec des provisions pour le marché."

Les Quais.

A cette époque, il n'y avait pas de quais à Montréal, excepté les deux qui se trouvaient au pied de la rue Saint-Sulpice. Les charretiers qui se chargeaient de bois de chauffage, reculaient leurs voitures dans l'eau jusqu'aux radeaux qui étaient amarrés à quelques verges de la grève. Le bois de chauffage arrivait de Beauharnois, de Châteauguay et autres endroits sur des radeaux de pin et de pruche. Un dessous de "cage" contenant sept ou huit cordes de bois, se vendait \$4, \$5 et \$9. En 1811 une ordonnance obligeait ceux qui déchargeaient leur marchandises au port d'employer le premier charretier qui se présentait. Ce fut en 1815 que les magistrats qui composaient l'édilité de Montréal passèrent un règlement obligeant les charretiers et les cochers d'attacher en hiver des cloches ou des grelots à leurs chevaux.

Le commerce de détail se faisait en grande partie à l'encan, les jours de marché. Tout cultivateur pouvait à son gré se charger de marchandises et ouvrir un compte chez l'encanteur. Aussi voyons-nous, par le code de 1810, que :—

"Les magistrats ayant remarqué que la pratique qui s'est introduite depuis peu d'embarasser les rues de différents articles devant être vendus à l'encan, incommode beaucoup le public, et voyant que cette pratique augmente chaque année, et qu'il pourrait arriver de sérieux accidents en pendant, comme on le fait, des pavillons au-dessus des rues, pour désigner un encan, défendent en conséquence strictement de placer aucuns effets, marchandises, articles ou denrées quelconques sur aucune place, rue ou ruelle, pour les vendre à l'encan ou pour d'autres fins, excepté pendant autant de temps qu'il en faudra raisonnablement pour les entrer dans une maison, cave ou magasin ou pour les en sortir."

A cette époque, il n'existait pas encore de banque à Montréal.

Premières Banques

"Les Canadiens de 1808," dit M. Benjamin Sulte, "ne prêtaient pas encore d'argent à intérêt. Si l'un d'eux avait besoin d'aide, son parent ou son ami lui passait, de la main à la main, sans contrat et sans témoin, la somme demandée et tout était dit; le remboursement se faisait de même; la femme était généralement dans le secret de la transaction. Le clergé réprouvait toute tentative d'usure, ce qui était bien d'accord avec les mœurs patriarcales de ces heureuses gens. Guinées, louis d'or, pistoles, doublons, jaunes de Portugal, piastres espagnoles, aigles américains, couronnes anglaises, pistarines, entraient journellement dans le traditionnel bas de laine, pour en sortir tous ensemble et payer l'achat d'une nouvelle terre. On voyait des marchands anglais emprunter sur hypothèque de fortes sommes pour activer leur commerce et les garder longtemps sans payer d'intérêt; un petit présent à la fin contentait tout le monde." Le commerce était presque uniquement entre les mains des Anglais, ayant peu de capitaux mais un grand crédit. Les banqueroutes survenaient assez souvent parmi eux. Lambert affirme que (1760 à 1808), à peine cinq par cent de ces trafiquants ont payé leurs dettes — le reste était dû à Pierre et à Jacques.

"L'arrestation pour dette, dont on a tant parlé, n'avait lieu que si l'on soupçonnait le débiteur de vouloir laisser la province ou de se désaisir de ses propriétés."

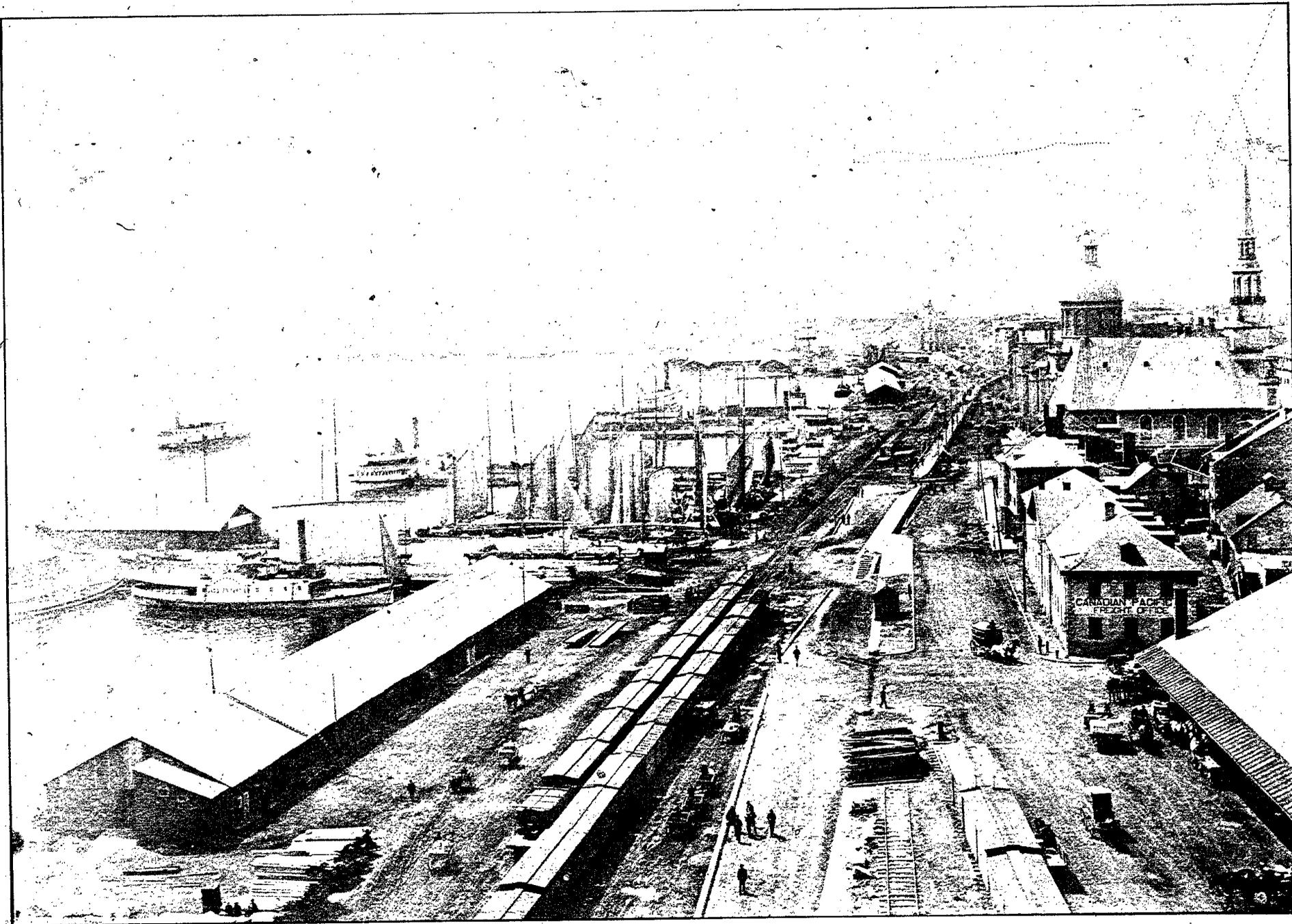
La plus ancienne de nos banques, la Banque de Montréal, fut fondée dans l'été de 1817, avec un capital de \$350,000, lequel fut porté en 1819 à \$650,000, et à \$750,000 en 1820. Le premier président fut M. John Gray, et le premier trésorier M. Robert Griffin.

Pendant les premières années de son existence, cette institution financière n'eut pas de charte. Une charte ne pouvait être donnée qu'avec la sanction des autorités impériales. Le grand problème à résoudre était l'émission de billets pour lesquels chaque actionnaire ne fût pas individuellement responsable.

Le premier billet de la Banque de Montréal fut mis en circulation le 1er octobre 1817. Il était rédigé dans la formule suivante :

"Le président et les directeurs de la Banque de Montréal promettent payer à A. B. ou au porteur la somme de £..... sur les fonds solidaires de l'association et nul autre."

On abandonna cette formule lorsque la banque obtint sa charte. Malgré la défiance des habitants des campagnes et d'une bonne partie des habitants des villes, la banque eut du succès et bientôt des rivales. La Banque du Canada fut fondée en 1818. Il existait aussi en 1819 une banque d'épargne, dite la



HAVRE DE MONTREAL EN 1893.

1810-35.

“Banque d'Epargne de Montréal,” qui marchait de concert avec la Banque de Montréal. Dans les premiers temps ces institutions n'ouvraient leurs portes que deux jours par semaine.

Le Premier Bateau à Vapeur.

TANDIS que Montréal se développait ainsi à l'intérieur, l'application de la vapeur à la navigation et aux chemins de fer, ainsi que l'énergie de ses propres citoyens, lui préparaient de nouveaux et de plus rapides moyens de communication avec l'extérieur.

Le deuxième bateau à vapeur qui ait été lancé dans le monde entier fut construit à Montréal en 1809 pour le compte de M. John Molson, le fondateur de la grande brasserie de Montréal. Ce bateau, qui s'appelait “Accomodation” partit de Montréal le 3 novembre 1809, et descendit à Québec en trente-six heures, ayant à son bord dix passagers. Dix ans plus tard Montréal possédait sept steamers. En cette année 1819, plusieurs vapeurs naviguaient les grands lacs et descendaient le Saint-Laurent jusqu'à Prescott. Cette même année une ligne de steamers fut établie entre Lachine et Ottawa.

Le Canal Lachine.

Mais depuis longtemps les habitants de Montréal sentaient le besoin de canaux pour relier la navigation des grands lacs avec celle du bas du fleuve. Dès 1733 les ingénieurs français avaient conçu le plan du canal Lachine. En 1779 le gouvernement anglais fit construire une écluse à Côteau du Lac, afin de faciliter le passage des bateaux. En 1792 quelques marchands de Montréal présentèrent un bill à la législature du Bas-Canada pour faire creuser le canal de Lachine, mais le bill fut rejeté.

En 1815, pendant la guerre avec les Etats-Unis, les dépenses encourues pour transporter les provisions du gouvernement attirèrent l'attention du gouverneur et il adressa un message à l'Assemblée Législative sur la nécessité des canaux. La chambre vota alors la somme de £25,000 pour l'exécution du projet. Peu de temps après la paix fut signée et on se borna à niveler le terrain en quelques endroits. En 1819, plusieurs citoyens manifestèrent l'intention de creuser le canal Lachine à leurs frais et ils présentèrent à la chambre une requête demandant l'aide et l'autorisation du gouvernement. Un bill à cet effet fut passé dans le mois d'avril, autorisant des souscriptions au montant de £150,000, par actions de £50, constituant les actionnaires en compagnie à fonds social. Une autre compagnie avait été incorporée pour creuser un canal à Chambly. Ni l'une ni l'autre de ces compagnies ne réalisa ses projets.

En 1821, la législature du Bas-Canada décida d'entreprendre la construction du canal Lachine aux frais du trésor public. Les travaux furent commencés le 17 juillet 1821, et en 1825 le canal fut ouvert à la navigation.

L'ancien canal Lachine avait vingt-huit pieds de large au fond et quarante-huit à la surface de l'eau, avec une profondeur d'eau de cinq pieds. Il y avait dix-huit pouces du niveau de l'eau à celui du chemin de halage. Le canal avait six écluses de Lachine à la Pointe du Moulin à Vent, chaque écluse avait une longueur de cent pieds, une chute d'eau de quarante-deux pieds. La maçonnerie avait été construite avec de la pierre extraite des carrières de Caughnawaga. Le 30 avril 1835, un statut provincial abolit les droits sur les marchandises qui passaient dans le canal Lachine.

A cette époque le service entre Montréal et Longueuil se faisait avec des *horse-boats*, c'est-à-dire des bateaux avec des roues à aubes dont le mécanisme était mis en activité par des chevaux qui tournaient autour d'un gros poteau vertical, espèce de cabestan qui communiquait son mouvement à l'arbre de couche. Les chevaux attelés à ce mécanisme étaient au nombre de quatre ou six. Le trajet se faisait alors dans trois-quarts d'heure.

La Traverse de Longueuil.

Les goëlettes et les bateaux étaient remorqués par des bœufs de Hochelaga jusqu'au port de Montréal. Il arrivait quelque fois que les bœufs n'avaient pas assez de force pour faire remonter le courant aux bateaux. Ils étaient entraînés à l'eau avec leur attelage et ils s'y noyaient.

NATURELLEMENT, aussitôt l'hiver venu toutes ces voies d'eaux étaient fermées, et tous les déplacements devaient se faire par voie de terre ou sur la glace. Il existait en hiver des lignes régulières de chaises de poste entre Montréal, Québec, Saint-Jean et Kingston. On allait de Montréal à Québec en trois jours pour douze ou quinze dollars. On se rendait à Toronto pour le même prix. Le transport des marchandises de Montréal à Kingston se faisait en hiver sur des traîneaux à raison de \$7 ou \$8 par tonne.

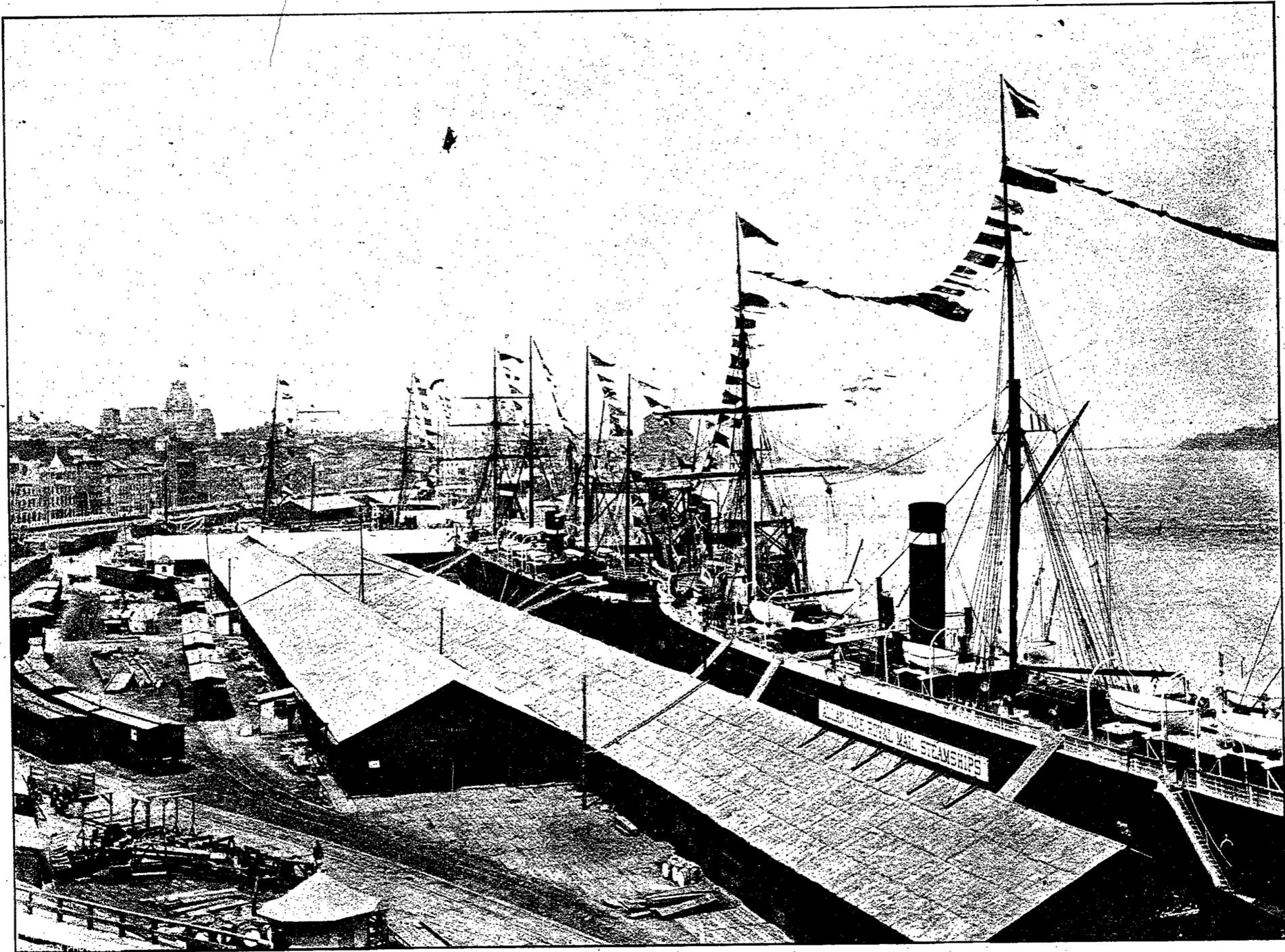
Chaises de Poste.

Au lendemain de la paix générale de 1815, le commerce du Canada subit un temps d'arrêt. Le retour d'une grande partie des armées européennes à l'industrie, la reprise des paiements en espèce par l'Angleterre, furent des causes qui affectèrent sérieusement notre industrie et nos maisons de commerce. Au Canada même on traversait une période de grande effervescence politique. L'inquiétude et l'agitation qui régnaient ne pouvaient que nuire au développement des affaires. Il ne s'agissait plus seulement de la lutte entre l'assemblée législative élue par le peuple et les employés nommés par l'Angleterre. Il y avait aussi une question très épineuse, qui affectait directement le commerce. La province du Haut-Canada ne possédant pas de port de mer, il avait été réglé lors de l'inauguration du régime de 1791, qu'elle recevrait un huitième des droits prélevés par le Bas-Canada sur les marchandises importées. Le Haut-Canada avait besoin de beaucoup d'améliorations publiques qui existaient depuis longtemps dans le Bas-Canada, de sorte que le tarif qui suffisait amplement à cette dernière province laissait la première dans la disette. Le Haut-Canada demanda alors que le tarif fut plus élevé, ou mieux encore, qu'on lui attribuât une plus forte proportion du revenu. Les deux provinces ne purent s'entendre et le gouvernement impérial intervint en menaçant de réunir le Bas et le Haut-Canada en une seule province. On sait l'opposition unanime que ce projet souleva dans les campagnes du Bas-Canada.

Difficultés entre le Haut et le Bas-Canada.

Mais il y avait à Montréal un petit nombre de marchands anglais qui favorisaient l'union projetée pour des raisons apparentes. Afin de se donner plus d'influence ils se formèrent en association sous le titre de “Committee of Trade.” Le “Board of Trade” de Montréal fait remonter son origine jusqu'à cette association. Connaissant le but du “Committee of the Trade,” on ne sera pas surpris de voir que sur cinquante-quatre membres fondateurs il n'y avait que quatre Canadiens-Français:—Frs. Ant. Larocque, T. Bouthillier, D. David et J. Masson. M. Larocque fut le seul Canadien-français élu pour

Le “Committee of Trade.”



HAVRE DE MONTREAL EN 1893.

1819-32.
Le "Committee of Trade."

faire partie du bureau de direction, qui se composait de treize membres. Cédant devant les protestations de nos compatriotes, le gouvernement anglais ne donna pas de suite à son projet d'union. Les difficultés entre le Haut et le Bas-Canada furent temporairement réglées en 1824 par des arbitres qui accordèrent à la première de ces provinces une somme £12,220, en dédommagement des pertes passées. Il fut aussi décidé que pendant quatre années, à commencer de 1824, le Haut-Canada recevrait un quart du revenu perçu par le Bas-Canada sur les marchandises importées. En 1823, la législature du Haut-Canada demanda à celle du Bas-Canada d'imposer certains droits spéciaux pour l'aider à payer l'intérêt sur un emprunt qu'elle avait fait, mais cette demande fut poliment refusée.

Les marchands du Canada furent aussi grandement alarmés en 1824, par un message que le président des Etats-Unis envoya au Congrès, dans lequel il invitait ce corps à réclamer pour les Américains le droit de naviguer librement sur le Saint-Laurent depuis les lacs jusqu'à la mer. Toutefois cette prétention ne fut pas prise au sérieux par les hommes d'état et l'alarme se dissipa bientôt.

* * * * *

Creusement du Canal St-Pierre.

LES membres du "Committee of Trade" étaient trop Anglais et trop pratiques pour s'attarder longtemps à des questions réglées. En 1825 ils commencèrent une agitation en faveur du "creusement du chenal du lac Saint-Pierre à une profondeur suffisante pour permettre aux navires de deux cent cinquante tonneaux de remonter jusqu'à Montréal avec leur cargaison, durant toute la saison de la navigation." Cette requête, qui paraît bien modeste aujourd'hui, était une grosse affaire à cette époque. Néanmoins la législature provinciale reçut la demande favorablement. Le projet fut mis à l'étude, et l'année suivante, M. James Leslie, député de Montréal à la Législature, étant devenu plus hardi, demanda que le chenal fut creusé jusqu'à seize pieds.

Origine de la Commission du Havre.

En 1830, la commission des commissaires du havre fut instituée. L'honorable George Moffatt en fut le premier président. Depuis 1825 on avait ajouté aux deux quais qui existaient en haut de la place de la Douane, un quai qu'on appela le "quai du canal," qui avait mille deux cent soixante pieds de long, et au bout duquel il y avait cinq pieds d'eau. Les commissaires du havre se mirent à l'œuvre dès leur entrée en charge, et de 1830 à 1832 plusieurs des quais qui existent aujourd'hui, y compris le quai de l'île, furent construits sur pilotis. L'étendue des quais fut ainsi portée à quatre mille neuf cent cinquante pieds. Devant certains quais l'eau avait une profondeur de vingt pieds. L'année suivante Montréal devint un port d'entrée.

Cependant le commerce reprenait tranquillement son essort. Les importations, qui n'étaient que de £674,556 en 1819, s'élevaient dix ans plus tard à £1,416,550, c'est-à-dire qu'elles s'étaient plus que doublées. Le tonnage des navires entrés dans le port de Québec en 1819, n'était que de cent quarante-sept mille sept cent cinquante tonneaux; en 1829, il s'éleva à cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix-neuf tonneaux, et en 1832 à deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit tonneaux. Les exportations n'étaient pas aussi considérables que les importations, mais cependant en 1829, elles s'élevaient à £804,460.

Presque tout notre commerce se faisait encore avec la Grande Bretagne et ses colonies. Nos importations venaient des pays suivant :—

1819-32.
Commerce avec l'Angleterre.

Grande Bretagne.....	£1,078,920
Antilles.....	152,000
Amérique Britannique.....	59,350
Europe.....	20,280
Chine.....	100,000
Etats-Unis.....	6,000
	£1,416,650

Nos exportations allaient aux pays suivant :—

Grande Bretagne.....	£ 663,090
Antilles.....	68,730
Amérique Britannique.....	71,670
Europe.....	580
Etats-Unis.....	970
	£804,460

Le peu d'importance de notre commerce avec l'Europe et les Etats-Unis était dû entièrement aux obstacles de tous genres qui s'y opposaient, manque de route, législation hostile, ignorance, etc. Ces barrières allaient bientôt disparaître, en autant qu'il s'agit des Etats-Unis.

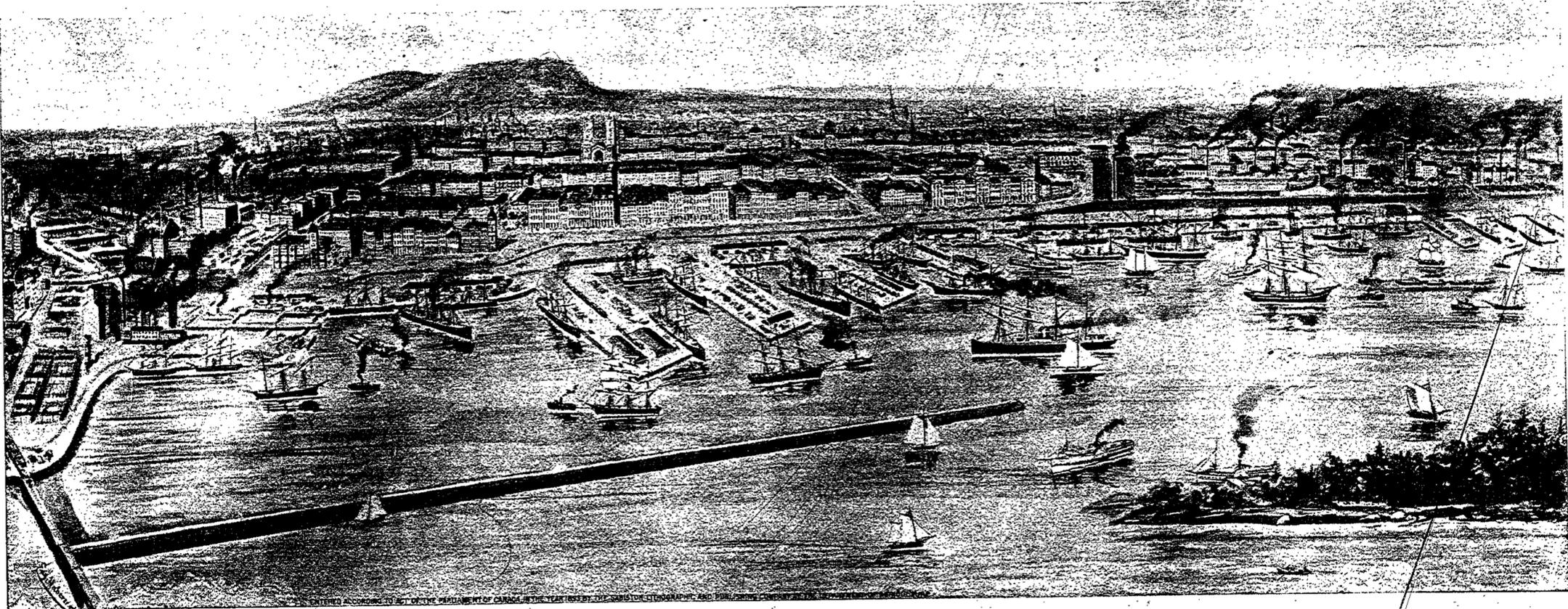
Le gouvernement de Québec, comme on a déjà pu le voir, s'était montré très généreux pour Montréal. En 1827, on comptait que le gouvernement avait dépensé £277,501 dans le district de Montréal, dont £242,500 pour chemins et canaux. Le gouvernement impérial encourageait ces dépenses dans l'espoir qu'elles contenteraient la population et dissiperaient l'orage politique qui s'avancait. Plusieurs des routes que l'on construisait à de grands frais devaient aussi faciliter l'établissement des colons d'origine britannique dans les townships de l'Est. On pensait par ce moyen pouvoir noyer les Canadiens-français. Le fait est que l'immigration était considérable. D'après les rapports officiels, voici le nombre des immigrants débarqués à Québec de 1819 à 1831 :—

Travaux Publics.

Immigration.

1819.....	12,434
1820.....	11,239
1821.....	8,050
1822.....	10,468
1823.....	10,258
1824.....	6,615
1825.....	9,097
1828.....	12,000
1829.....	15,945
1830.....	28,075
1831.....	50,254

Cette immigration, qui aurait pu avoir une grande influence sur le développement commercial du pays, ne resta pas au Canada. La plus grande partie



LE NOUVEAU HAVRE DE MONTREAL.

1831. passa aux Etats-Unis. En 1831, les townships de l'Est ne comptaient pas encore quarante mille habitants.

Recensement. C'est en cette année 1831, que fut pris le premier recensement sérieux du Bas-Canada depuis la conquête. La population totale de la province était alors de 553,134 âmes, dont 412,717 catholiques, 34,620 anglicans, 15,069 de l'église d'Ecosse, 7,810 méthodistes, et 2,461 baptistes. La population de la ville et du comté de Montréal, ce qui comprenait tout l'île, était de 43,773 âmes, dont 32,533 catholiques, 5,888 de l'église d'Angleterre, et 4,643 de l'église d'Ecosse. On comptait dans la province 2,066,213 arpents de terre sous culture, dont 1,231,301, soit plus de la moitié, dans le district de Montréal. Les récoltes et le bétail dans le district de Montréal sont ainsi énumérés :—

Blé	2,101,983	boisseaux.
Avoine.....	1,911,861	“
Pois.....	801,717	“
Pommes de terre.....	4,221,803	“
Autres grains	829,735	“
Chevaux.....	76,057	
Bêtes à cornes.....	229,747	
Moutons.....	310,253	
Cochons.....	174,447	

Ces chiffres démontrent suffisamment la prospérité de l'agriculture à cette époque. Les manufactures proprement dites n'existaient pas encore dans la province, mais certaines industries avaient pris un développement considérable. Dans l'industrie comme dans l'agriculture, Montréal était à la tête de la province. Qu'on en juge par le nombre des établissements :—

INDUSTRIES.	DISTRICT DE MONTRÉAL.	TOUTE LA PROVINCE.
Moulins à farine.....	233	393
Scieries.....	241	727
Moulins à fouler.....	47	97
Moulins à carder.....	46	90
Fabriques d'huile.....	9	14
Fabriques de machines.....	37	102
Fonderies.....	14	18
Distilleries.....	56	70
Perlasseries.....	462	489
Autres.....	70	76

DEPUIS assez longtemps les habitants de Montréal se plaignaient de l'inefficacité du gouvernement des magistrats chargés de l'administration de la ville. Le 6 décembre 1828, ils tinrent une grande assemblée et les résolutions adoptées déclarent :—

“ Que dans l'état florissant de la population et du commerce de cette ville, l'autorité dont sont maintenant revêtus les magistrats n'est pas suffisante pour en conduire les affaires municipales et pour en avancer et assurer le bien-être et la prospérité pour l'avenir.

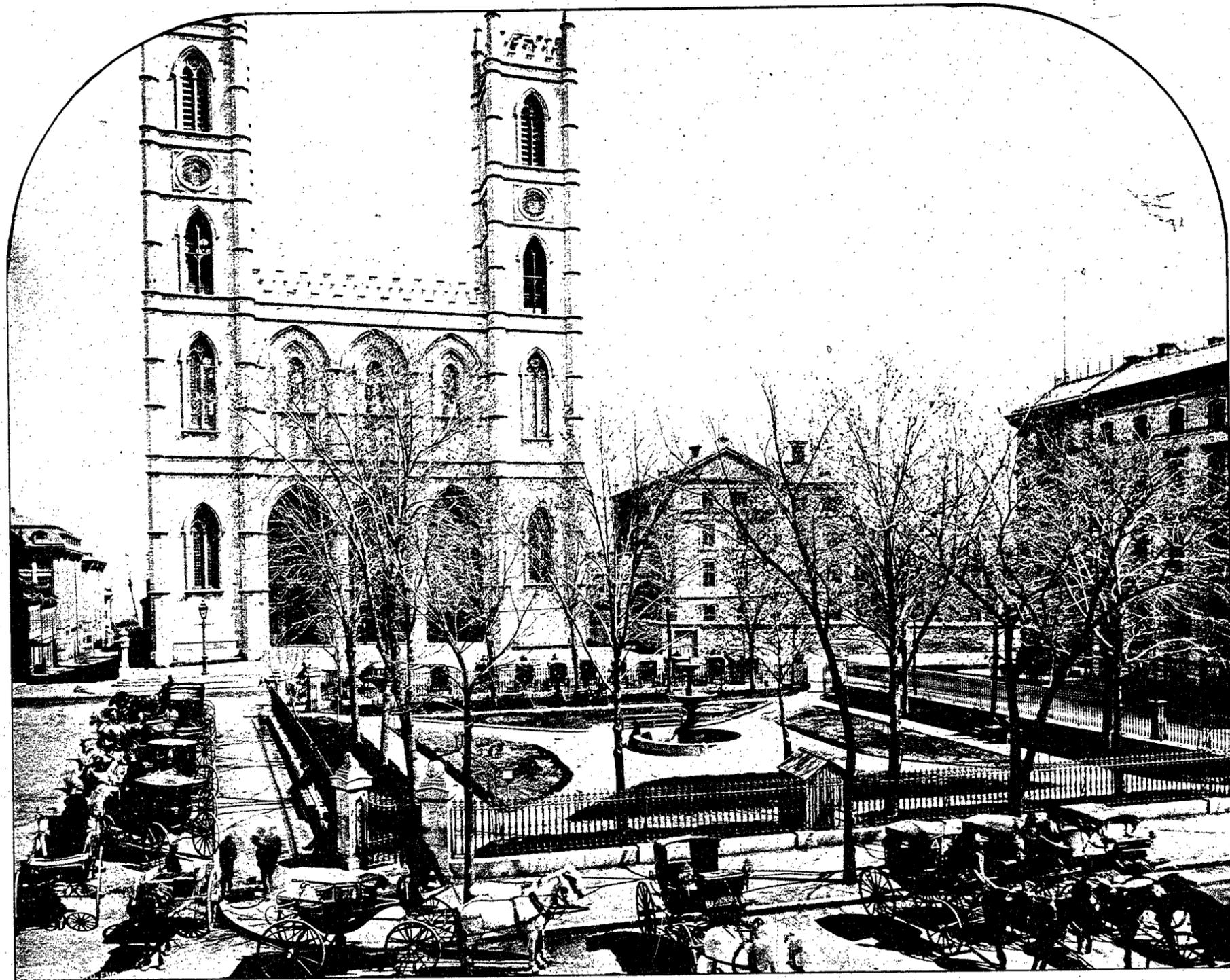
1828-40.
Les Citoyens demandent un Gouvernement Municipal.

“ Que parmi les maux qui sont la suite nécessaire du trop peu de pouvoir accordé à la magistrature, l'on peut compter l'inefficacité de nos règlements de police et le manque d'une comptabilité suffisante dans l'appropriation des revenus de la ville. L'état déplorable dans lequel sont restés depuis nombre d'années, au grand inconvénient du public, la grève et les terrains adjoignant la petite rivière, qui par leur insalubrité sont devenus dangereux pour la santé et le bien-être d'une grande partie de la population des faubourgs, le manque de moyens et d'autorité pour entreprendre et mettre à exécution un plan suivi et général d'améliorations, étant permis à chaque individu de mettre à l'agrandissement convenable de la ville, les obstacles que peuvent suggérer les vues rétrécies ou d'intérêts, ce qui ne peut manquer d'en retarder l'accroissement, et d'occasionner des dépenses auxquelles on pourrait obvier par un meilleur système.” Les habitants concluaient donc qu'il était urgent de demander à la législature d'incorporer la ville et de constituer un conseil municipal. Il formèrent pour soumettre leur requête à la législature, un comité composé des messieurs dont les noms suivent : — Pour la ville, J. B. Rolland, P. McGill, J. Quesnel et A. Laframboise ; pour les faubourgs Saint-Antoine, Sainte-Anne et des Récollets, John Try, Frs. Désautels, John Torrance, Chas. de Lorimier, C. Wagner et H. Corse ; pour le faubourg Saint-Laurent, C. S. Delorme, A. Tullock, père, A. Tullock, fils, Jean-Bte. Castongué, B. Hall et Louis de Chantat ; pour les faubourgs de Québec et Saint-Louis, John Richelieu, Ls. Parthenais, Frs. Derome et C. S. Rodier.

Après avoir hésité pendant quelque temps la législature se rendit à la demande des citoyens en 1832. La nouvelle ville fut partagée en huit quartiers, à savoir ; les quartiers Est, Ouest, Sainte-Anne, Saint-Joseph, Saint-Antoine, Saint-Laurent, Saint-Louis et Sainte-Marie ; chacun de ces quartiers élitait deux représentants. La première réunion ou assemblée de la corporation eut lieu le 5 juin 1833, et M. Jacques Viger, y fut élu Maire de la Cité de Montréal, charge qu'il continua de remplir jusqu'à l'époque de la seconde incorporation en 1840.

Incorporation de la Ville.

Les premières années qui suivirent l'élévation de Montréal à la dignité de ville incorporée et de port d'entrée ne furent pas aussi prospères qu'on avait pu l'espérer. L'arrivée d'un grand nombre d'immigrants sans ressources qui répandirent le choléra dans le pays fut aussi désastreux qu'aurait pu l'être le passage d'une armée ennemie. Les troubles de 1837 et 1838 vinrent d'autre part paralyser le commerce, de sorte que de 1832 à 1840 les affaires sont restées stationnaires. En 1832, il partit de Québec mille cinquante-trois navires, portant deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit tonneaux. Des deux ports de Montréal et de Québec, il ne partit en 1833, que neuf cent soixante-neuf navires, portant deux cent quarante-sept mille neuf cent trente-trois tonneaux. Voici du reste le chiffre des importations et des exportations du port de Montréal durant les huit premières années.



LA PLACE D'ARMES EN 1893.

1832-45.

Crise Commer-
ciales.

ANNÉE.	NAVIRES Océaniques.		VALEUR DES EXPORTATIONS.	VALEUR DES IMPORTATIONS.
	No.	TONNAGE.		
1833.....	133	30,769	\$1,691,360	\$3,475,648
1834.....	89	20,259	800,076	2,234,544
1835.....	108	22,873	1,080,808	3,783,864
1836.....	98	22,289	1,209,192	4,845,568
1837.....	91	22,668	989,916	3,375,704
1838.....	65	14,441	872,079	2,601,168
1839.....	110	24,311	966,936	5,764,384
1840.....	137	31,266	1,677,124	5,036,676

* * * * *

Premier
Vapeur
Océanique.

MALGRÉ la dépression évidente, il s'opérait encore des progrès notables. En 1831, le steamer "Royal William" qui venait d'être construit à Québec, fut appelé à Montréal et partit de ce port pour se rendre à Halifax et à Boston. Ce fut le premier vapeur océanique qui soit entré dans ce dernier port. En 1833, le "Royal William" fit le voyage de Québec à Londres. C'était aussi la première fois qu'un steamer traversait l'Atlantique. On parla dès lors d'établir une ligne de paquebots entre l'Angleterre et le Canada.

En 1832 on commença les travaux de creusement du canal Chambly. La même année le canal Rideau fut ouvert à la navigation.

Premier
Chemin de Fer.

L'année 1836 vit l'inauguration du premier chemin de fer canadien. Cette ligne, construite par la "Compagnie du Champlain et du Saint-Laurent," s'étendait de Laprairie à Saint-Jean-d'Iberville, un parcours de quinze milles. Elle reliait la navigation du Saint-Laurent à celle du lac Champlain. La locomotive fut importée d'Ecosse. M. F. G. Marchand a raconté très spirituellement que le mécanicien écossais importé pour conduire cette locomotive, n'étant pas habitué à chauffer sa machine avec du bois, faillit faire manquer la première épreuve, et détruire pour longtemps parmi notre population la foi dans les chemins de fer.

La Banque du
Peuple.

En 1835 les marchands canadiens-français de Montréal étaient tellement maltraités par les grands négociants anglais qu'ils furent obligés de fonder une banque pour se protéger. Cette banque fut la Banque du Peuple qui commença ses opérations la même année avec un capital de £800,000. L'institution ouvrit ses premiers bureaux étaient dans une maison de la rue Saint-François-Xavier, deux portes plus bas que la rue Saint-Sacrement. La raison sociale fut d'abord "Viger, Dewitt & Cie, banquiers." Le prospectus de cette maison fut publié le 18 février 1835. Il était signé par MM. L. M. Viger, L. Roy, Portelance, Jacob Dewitt, John Donegani, Pierre Beaubien, E. R. Fabre, Charles S. Delorme, T. S. Brown, Guillaume Vallée, François Ricard, Peter Dunn et John Pickell. Ce ne fut qu'en 1845 que la banque obtint sa charte et prit son titre actuel.

Si les Canadiens-français éprouaient beaucoup de difficultés à se faire jour dans le haut commerce, ils jouaient un rôle beaucoup plus important dans les affaires municipales. En 1840 la ville obtint une nouvelle charte avec des pouvoirs beaucoup plus étendus. Le premier conseil fut nommé par le gouverneur-général pour trois ans. Voici le nom des membres de conseil :—Maire, l'honorable Peter McGill. Conseillers : Jules Quesnel, Adam Ferrier, C. S. Rodjer, J. G. McKenzie, C. S. DeBleury, J. M. Tobin, Olivier Berthelet, F. Bruneau, Hypolite Guy, John Donegani, Charles Tait, J. W. Dunscomb, Thomas Phillips, Colin Campbell, Stanley Bagg, Archibald Hume, D. Handyside, William Molson.

1840-50.
Les Cana-
diens-français
dans les affai-
res Municipa-
les.

En 1843, lors de la première élection par le peuple, un Canadien-français, M. Joseph Bourret, fut nommé maire. Les conseillers élus furent :—MM. Jos. Masson, Benjamin Holmes, W. Molson, C. S. DeBleury, John Redpath, Jos. Roy, James Ferrier, Pierre Jodoin, Peter Dunn, William Lunn, William Watson, Olivier Fréchette, Pierre Beaubien, P. A. Gagnon, François Trudeau, François Perrin, John Mathewson.

Le nouveau gouvernement municipal se montra énergique et entreprenant. Des travaux considérables d'amélioration furent entrepris. Le seul département des chemins dépensa :—

En 1841-42.....	\$ 205,690
En 1843.....	58,904
En 1844.....	61,616
En 1845.....	59,727

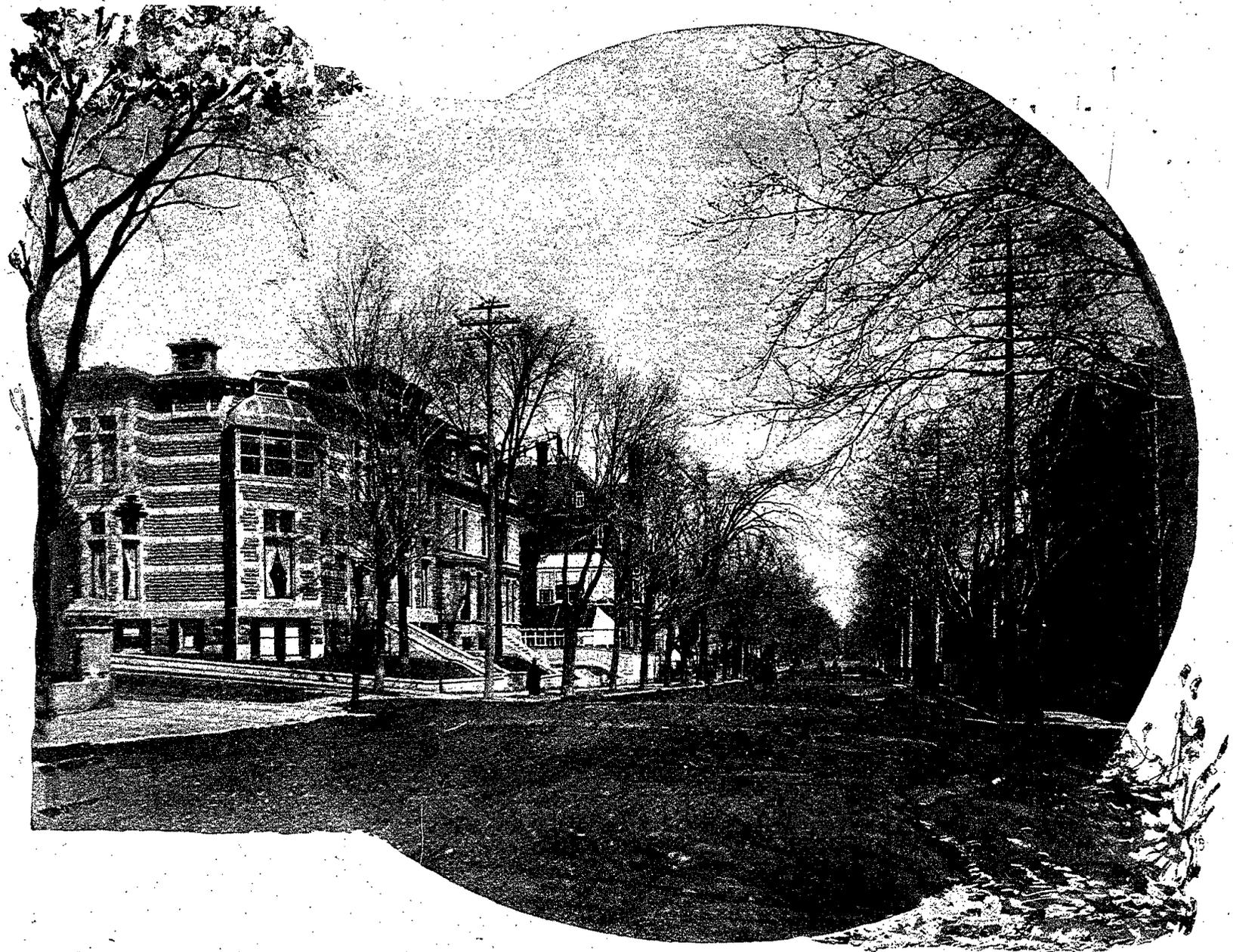
En 1845, la ville fit l'acquisition de l'ancien aqueduc au prix de £50,000.

L'Aqueduc.

En 1847, un rapport fut présenté au conseil de ville, recommandant d'offrir un prix pour le meilleur mode de pomper l'eau du Saint-Laurent, par pouvoir d'eau du canal de Lachine, dans un réservoir placé sur la montagne. Mais il ne semble pas que cette suggestion ait eue de résultats pratiques. En 1849, il fut construit à la Côte-à-Barron, à une élévation de cent trente pieds au-dessus du Saint-Laurent, un réservoir de la contenance de trois millions de gallons, et qui a coûté £3,000. En 1850 il avait déjà été posé dix-neuf milles de tuyaux de plomb, et la somme dépensée jusqu'alors pouvait s'élever à £30,000.

De leur côté les commissaires du havre et le gouvernement des Canada-Unis travaillaient activement à promouvoir les intérêts de Montréal. Ils étaient du reste heureusement secondés par l'énergie de ses citoyens. En 1840, de nouveaux quais furent érigés en amont et en aval des anciens, ce qui porta la longueur des quais à sept mille soixante-dix pieds. En 1843, on commença les travaux d'agrandissement du canal Lachine de façon à lui donner les proportions qu'il garda jusqu'en 1875. Les travaux se firent sous la direction de celui qui fut plus tard l'honorable Alexandre Mackenzie. Ils furent terminés en 1848, et l'ouverture du bassin agrandi donna de nouvelles facilités aux navires arrivant en ce port. La construction des canaux se poursuivait activement dans tout le pays. Le canal de Cornwall fut inauguré en 1842, celui de Chambly en 1843, celui de Beauharnois en 1845, et ceux de Williamsburg en 1847. Depuis quelque temps déjà les rapides avaient été domptés. M. Tate de Montréal résolut, en 1840, de lancer dans ces courants dangereux, un vapeur qu'il avait

Nouveaux
Canaux.



VUE SUR LA RUE SHERBROOKE OUEST.

1840-55-

Les Rapides
Dompnés.

acheté dans le Haut-Canada. Ce vapeur, qui s'appelait l'*Ontario*, prit le nom de *Lord Sydenham*, et descendit le premier les rapides du Long Sault, de Beauhar- nois et de Lachine. Le *Lord Sydenham* a été le premier bateau à vapeur à trois ponts qui ait fait le service entre Montréal et Québec. Peu de temps après M. Tate construisit le *Lady Colborne* sur le même modèle. En 1847, on inaugura le premier chemin de fer entre Montréal et Lachine, le deuxième construit dans le pays. Montréal se trouva, par suite de ces diverses entreprises, pourvu de moyens de communications relativement faciles avec le Haut-Canada.

D'un autre côté on n'avait pas abandonné l'idée d'en faire un port de mer, capable de recevoir les plus gros navires transatlantiques.

Chenal de 11
pieds.

"Immédiatement après l'Union des Canadas," dit M. L. E. Morin, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, "le département des travaux publics ordonna une exploration. Monsieur D. Thompson, ingénieur civil, à qui on avait confié les travaux d'exploration, fit rapport que le creusement d'un chenal de seize pieds était très praticable et pourrait être maintenu à cette profondeur. Dans le mémoire soumis au gouvernement par le département des travaux publics en 1841, entre autres appropriations suggérée, il y en avait une de soixante mille louis sterling pour le creusement du lac Saint-Pierre. La législature vota cinquante-huit mille cinq cents louis sterlings (\$284,700) pour cet ouvrage.

"En 1846, M. Young prit une part active dans la discussion qui s'était élevée à savoir si le gouvernement avait adopté une sage politique en creusant un nouveau chenal dans le lac Saint-Pierre au lieu d'améliorer l'ancien. Il alla sur les lieux avec des pilotes et passa quelque temps à faire des sondages dans les différents chenaux et fit un rapport contre le projet du gouvernement de faire un nouveau chenal. Il recommanda d'abandonner tout ce qui avait été fait et d'améliorer le chenal naturel. Tout fut abandonné par ordre du parlement. M. Young ne cessa pas pour cela sa croisade, et s'évertua à convaincre le gouvernement et ses concitoyens de l'importance d'améliorer la voie fluviale entre Québec et Montréal. Il fut nommé commissaire du havre en 1849. Sa première démarche fut de suggérer à ses collègues un plan par lequel pouvaient s'accomplir les améliorations du Saint-Laurent. Le plan fut soumis au gouvernement qui fit passer un acte qui permettait aux commissaires de se mettre à l'ouvrage. Le plan réussit. Les commissaires obtinrent l'argent nécessaire sur la garantie des revenus du havre, qui furent si bien administrés sous la présidence de M. Young, que les actions firent prime, tandis que le chenal était creusé à une profondeur de onze pieds sur une largeur de trois cents pieds."

Steamers entre
Liverpool et
Montréal.

Profitant des améliorations faites dans le chenal, la Compagnie Allan fit en 1852 l'acquisition de deux steamers en fer, l'*Indien* et le *Canadien*, navires jaugeant mille cinq cent tonneaux. La législature ayant accordé une subvention annuelle de £19,000 pour le service des malles, une compagnie anglaise obtint le contrat et établit une ligne régulière de steamers entre Montréal et Liverpool en 1853. Ce contrat ayant été annulé en 1855, le gouvernement en passa un autre avec les Allans, pour un service semi-mensuel entre Montréal et Liverpool. La nouvelle compagnie commença avec une flotte de quatre steamers.

* * * * *

1844-57-
Construction
du Grand
Tronc.

Sur terre l'ère des chemins de fer et du télégraphe s'annonçait aussi sûre-
ment.

Montréal, grâce à la navigation à vapeur, pouvait rivaliser durant l'été avec les ports les plus avantageusement situés; mais pour sa propre prospérité même, il était à désirer que le Canada eut un port d'hiver. Par suite du peu d'entente qui existait alors entre le Canada et les provinces maritimes on ne songeait guère à Halifax, ni à Saint-Jean comme ports canadiens. Portland était considéré par tous les hommes d'affaires comme le port le plus avantageux que le Canada put espérer en hiver. En 1844, le juge Preble, de Portland, fut invité à venir donner une conférence à Montréal, sur la possibilité de relier les deux villes. Après l'avoir entendu, plusieurs des principaux citoyens de Montréal s'organisèrent pour construire le chemin de fer désiré. Ce chemin devait être connu sous le nom du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les travaux furent commencés sans retard, et en 1848, la section entre Longueuil et Saint-Hyacinthe fut inaugurée.

L'année suivante le gouvernement prit l'initiative d'encourager tout chemin de fer ayant une longueur de plus de soixante quinze milles. Le projet ministériel promettait aux compagnies de chemins de fer de garantir l'intérêt à six pour cent sur la moitié du coût des lignes construites par elles. Mais voyant que la loi l'exposait à certains dangers, le gouvernement la remplaça en 1851 par une autre qui favorisait une seule ligne, celle du Grand Tronc. Le total des subsides payés aux chemins de fer en vertu de cette loi, s'éleva, suivant Mr. Galt, à sept millions de dollars. L'année suivante la Compagnie du Grand Tronc absorba celle du Saint-Laurent et de l'Atlantique et celle du Montréal et Kingston. Sous la direction de cette compagnie la ligne de Portland fut terminée en 1853; et le premier train entre Toronto et Montréal fit le voyage le 27 octobre 1857. Le 17 décembre 1859, le pont Victoria était terminé, et une locomotive pouvait voyager depuis les rives du lac Huron jusqu'à celles de l'Atlantique sans rencontrer d'obstacle.

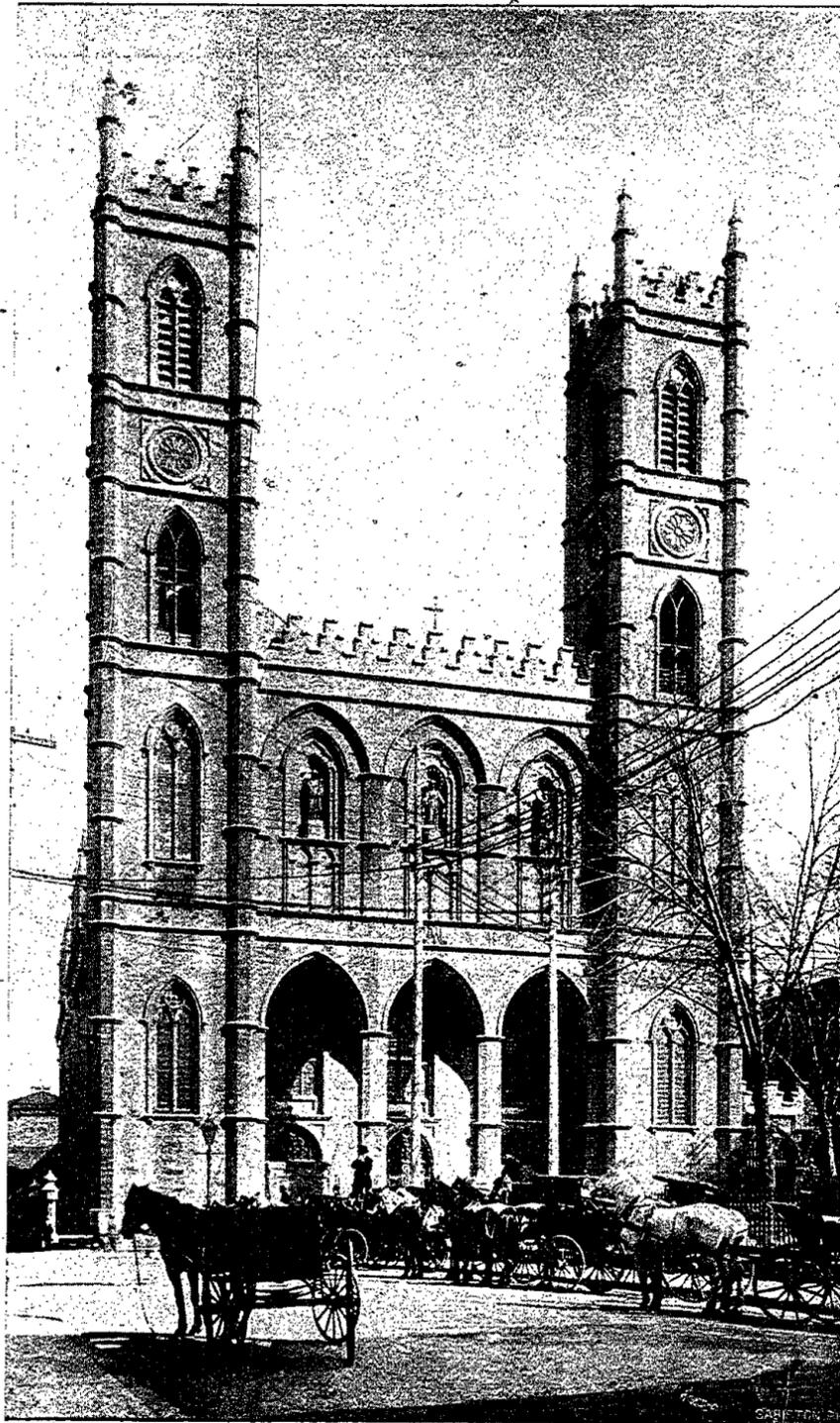
Le Télégra-
phe.

A côté des chemins de fer on voyait s'ériger les poteaux de télégraphe. En 1846, un réseau de fils, reliait déjà New-York, Albany et Buffalo. L'année suivante Québec et Montréal furent reliés au système et quelques années plus tard les deux Canadas étaient couverts par un immense réseau de fils télégraphiques.

* * * * *

Le Libre
Echange en
Angleterre.

ON voit quelle transformation la vapeur et l'électricité avaient opéré dans l'ordre physique durant les vingt années dont nous venons de traiter. Mais c'est à peine si cette transformation était plus grande que celle qui s'opérait dans l'ordre intellectuel. L'esprit de Cobden révolutionnait les systèmes économiques. Après avoir longtemps appliqué la maxime antique: l'étranger est un ennemi, les nations se sentaient toutes portées à pratiquer l'évangile nouveau de la fraternité des peuples. Le changement devait avoir une plus grande influence sur le commerce canadien que sur celui d'aucune autre nation. En dépit des traités, les ports canadiens avaient été partiellement fermés aux navires qui ne portaient pas le drapeau britannique jusqu'à 1833, époque à laquelle fut conclu un arrangement spécial entre la Grande Bretagne et les



EGLISE NOTRE DAME.

Etats-Unis afin de permettre aux navires de cette dernière nation d'entrer libre-¹⁸³³⁻⁴³ment dans les ports canadiens. Même cet arrangement n'eut pas d'effet immé-^{Le Libre}diat, car le système de protection qui existait encore en Angleterre donnait un ^{Echange en}avantage réel aux colonies sur le marché anglais et les empêchait de tourner ^{Angleterre.}les yeux vers d'autres débouchés.

Parlant devant le parlement anglais en 1839, lord Stanley pouvait dire :—

“ En 1837, le montant total des importations dans nos possessions de l'Amérique du Nord a été de £3,844,000, et en 1838 de £3,648,000, ou en prenant le terme moyen, sur le pied de £3,700,000, et sur cette somme il n'y eut, chaque année, que pour la valeur de £700,000 provenant de pays étrangers, le reste étant exclusivement entre nos mains, et le produit des manufactures anglaises. Le montant total du commerce de nos possessions coloniales avec le Royaume-Uni, comprenant les importations de l'Amérique Britannique du Nord, des Antilles anglaises, et de l'Australie, n'a pas été moins de £10,261,000 en 1837, et de £10,580,000 en 1838, et il n'y a qu'environ £200,000 à déduire de ce montant, pour les marchandises ne venant pas directement de la Grande Bretagne et n'étant pas le produit des manufactures anglaises. Les retours ou importations de nos colonies ont été en 1837, de £11,560,000, et en 1838, de £12,540,000 ; et ces importations vont toujours en augmentant.

“ Comparé à ce commerce, à quoi se réduit celui que nous faisons avec quelque nation que ce soit ? Dans l'Amérique Septentrionale Britannique dont la population n'excède pas 1,340,000 âmes, il y a eu une consommation de nos produits manufacturés au taux de trente-six schelings par tête, tandis que dans les Etats-Unis, peuplés de 17,000,000 d'habitants, la consommation des marchandises anglaises n'a pas excédé £7,235,000, soit huit s. cinq d. par individu.”*

Malgré toutes ces raisons et bien d'autres semblables, le triomphe du libre-échange devenait de jour en jour plus clairement inévitable. Le peuple anglais était prêt à renoncer au monopole du marché des colonies pour obtenir à meilleur marché les grains et les matières premières dont il avait besoin.

Lord Stanley, devenu secrétaire des colonies dans le cabinet de sir Robert Peel, crut arrêter le torrent en faisant adopter en 1843, le “ Canada Corn Act.” Cette loi eut le meilleur effet au Canada, tant qu'elle dura. Elle portait que les droits sur le blé et la farine du Canada importés en Angleterre ne seraient que d'un chelin par “ quarter,” à la condition que le Canada imposât un droit de trois chelins sur le blé américain. Les droits sur le blé américain importé directement en Angleterre dépassait de beaucoup quatre chelins, de sorte que tout le blé du nord de l'Amérique destiné au marché anglais, prit la route des moulins canadiens pour être transformé en farine. Lord Stanley avait déclaré que cette farine était “ un produit manufacturé du Canada.”

Cependant le même gouvernement qui avait fait passer cette loi, envoyait, le 23 juin 1843, une lettre-circulaire à toutes les colonies, leur ordonnant virtuellement de ne plus faire de distinction dans leurs tarifs douaniers entre les produits d'origine britannique et ceux venant de pays étrangers. Le gouvernement impérial donnait pour raison de sa décision que la préférence accordée par les

* Traduction empruntée au travail inédit de M. L. E. Morin, père.

1846-49.

colonies aux produits anglais causait plus d'embarras à la métropole dans ses relations avec les autres nations qu'elle ne lui donnait d'avantages. Trois ans plus tard, sir Robert Peel, abandonnant absolument le principe de la protection fit abolir les "corn laws," et porta un coup fatal à plus d'une industrie canadienne.

Lord Elgin qui était alors notre gouverneur, écrivit à un ami :—

Premiers effets en Canada

"La loi Peel de 1846, a eu pour effet de faire prendre à tous les produits agricoles la route de New York, et a fait perdre ainsi au Canada les revenus que l'on attendait des canaux. Elle a ruiné à la fois les meuniers, les exportateurs et les marchands. Les propriétés sont invendables en Canada, et on ne saurait avoir un chelin sur le crédit de la province."

La première pensée des marchands de Montréal en se voyant abandonnés par la métropole fut de se jeter dans les bras des Etats-Unis. Mais on différa sur les moyens pour atteindre ce but. Les uns voulaient répondre à la métropole en adoptant tout simplement ses principes de libre-échange et en cessant d'accorder aucune faveur aux produits anglais; d'autres se déclarèrent pour l'union politique, ou tout au moins l'union commerciale, avec les Etats-Unis.

L'honorable John Young s'était mis à la tête d'une association de libre-échangistes qui pendant seize mois firent paraître le "Canadian Economist," journal destiné à la propagation de leurs doctrines. Le "Board of Trade" organisé en 1840, et composé alors comme aujourd'hui en grande majorité d'Anglais, épousa en quelque sorte la cause des libre-échangistes. Il demanda que tout ce qui était admis en Angleterre en franchise fut également admis en Canada, et l'abrogation des droits sur le blé et sur toutes matières premières venant des Etats-Unis. On exhorta le gouvernement à se hâter de parachever les canaux et les chemins de fer. Enfin on pria le gouvernement de demander l'abrogation des lois sur la navigation, lesquelles empêchaient les navires étrangers de venir chercher le grain à Montréal, et d'aider le plus possible au creusement du chenal Saint-Pierre.

Le gouvernement anglais accorda les changements demandés aux lois sur la navigation; il abrogea même tous les droits prélevés pour la Couronne, et il retira ses douaniers du Canada. Le service des postes, qui avait été jusque-là sous le contrôle du gouvernement impérial, fut aussi confié au gouvernement canadien. L'Angleterre ne pouvait se montrer plus désintéressée.

* * * * *

Remaniement du Tarif

DE son côté le gouvernement canadien s'efforça d'apporter quelque remède à la situation en remaniant le tarif. Le taux moyen des droits, qui avait déjà été augmenté après l'Acte d'Union jusqu'à 10¼ pour cent, fut porté en 1849 à 13½ pour cent. Les changements, préparés par M. Hincks, et adoptés après une forte opposition, substituant, autant que possible les droits *ad valorem* aux droits spécifiques. Bien que le nouveau tarif ne fut pas basé, dit Turcotte, sur le principe du libre-échange, il faisait un grand pas vers la liberté commerciale. Les adversaires de la mesure trouvaient qu'elle n'accordait pas assez de protection aux industries canadiennes; M. Hincks dut leur faire quelques concessions. Louis-Joseph Papineau se déclara pour

le libre-échange absolu, mais il se rallia à M. Hincks, parce qu'il trouvait que le nouveau tarif se rapprochait de ses idées et qu'il faciliterait les rapports commerciaux avec les Etats-Unis. Le nouveau tarif subsista jusqu'en 1854. Il donna au gouvernement un revenu considérable, ce qui permit de poursuivre les travaux commencés, mais sous d'autres rapports il ne produisit pas tout le bien qu'on en attendait, surtout pour les marchands de Montréal. Le commerce général du Canada se releva promptement, car ce qui fut perdu du côté de l'Angleterre fut vite regagné du côté des Etats-Unis. La moyenne des importations canadiennes ne fut durant les cinq années 1841-46, que de \$10,800,000; durant les quatre années 1850-53, elle s'éleva à plus de \$22,000,000. Jusqu'à 1846, notre commerce se faisait pour soixante-quinze pour cent avec l'Angleterre; dès 1849, nous importions pour cinq millions des Etats-Unis contre sept millions de la Grande Bretagne. De 1850 à 1854, quarante pour cent de nos importations venaient des Etats-Unis.

Mais cette augmentation de commerce avec les Etats-Unis se faisait pour la plus grande partie au profit du Haut-Canada. Le canal Erie et les chemins de fer américains transportaient les grains de l'Ouest à New York. Les lois américaines abolissant les droits sur les marchandises importées en transit avaient eu pour effet d'engager un grand nombre de marchands du Haut-Canada d'importer par la voie des Etats-Unis.

La navigation prospérait sur les grands lacs, mais le port de Montréal restait presque stationnaire. Voici le tableau des importations et des exportations du port de Montréal, de 1841 à 1853 :—

ANNEE.	NAVIRES OCÉANIQUES.		VALEUR DES EXPORTATIONS.	VALEUR DES IMPORTATIONS.
	No.	TONNAGE.		
1841.....	208	50,277	\$2,737,772	\$5,663,248
1842.....	172	43,156	1,714,644	8,075,840
1843.....	151	35,682	1,512,192	4,745,540
1844.....	207	49,635	2,992,076	9,902,124
1845.....	210	51,848	2,777,096	10,459,644
1846.....	219	55,566	2,617,220	9,215,632
1847.....	234	63,381	3,363,668	8,253,680
1848.....	162	41,811	1,542,316	6,829,736
1849.....	144	37,245	1,935,592	6,749,636
1850.....	211	46,156	1,744,772	7,174,780
1851.....	231	55,660	2,319,228	9,178,840
1852.....	184	45,439	2,727,464	9,245,884
1853.....	245	59,500	2,983,044	14,014,788

On le voit la moyenne des importations qui avait été de \$8,515,324 de 1843 à 1847, n'est plus que de \$7,835,775 de 1848 à 1852; et la moyenne des exportations est baissée, pour les mêmes périodes, de \$2,652,450 à \$2,053,874. C'est le seul exemple d'une diminution de longue durée dans les affaires du port depuis son ouverture en 1833, jusqu'à la grande crise de 1875-78.

1841-53.
Commerce avec les Etats-Unis.

Mouvement du Port de Montréal.

1841-51.
Mouvement
du Port de
Montréal.

Les tableaux suivants feront voir maintenant avec quels pays les marchands de Montréal faisaient affaires de 1840 à 1850 :—

EXPORTATIONS DE MONTREAL.

ANNÉE.	GRANDE BRETAGNE.	ANTIL- LES.	AMÉRIQUE BRITANNI- QUE.	AUTRES COLONIES ANGLAISES.	ETATS- UNIS.	NATIONS ETRAN- GÈRES.	TOTAUX.
1841....	£526,064	£11,782	£35,543	£2,028			£375,400
1842....	565,681	5,137	28,137				598,955
1843....	285,876	5,720	27,470				319,067
1844....	597,276	3,444	16,746			£450	617,916
1845....	571,096		21,339	Irlande. 10,324		Oporto	592,436
1846....	506,697		18,784	25,364	£5,293	400	541,100
1847....	616,563		32,878		22,587	358	697,794
1848....	283,104		27,474		11,124		322,061
1849....	335,870		44,361		22,504		402,736
1850....	305,982		108,934		22,390	152	437,458

IMPORTATIONS A MONTREAL.

ANNÉE.	GRANDE BRETAGNE.	ANTIL- LES.	AMÉRIQUE BRITANNI- QUE.	AUTRES COLONIES ANGLAISES.	ETATS- UNIS.	NATIONS ETRAN- GÈRES.	TOTAUX.
1841....	£1,632,480		£38,615		£10,763	£17,978	£1,699,837
1842....	1,614,981	£1,072	32,686		558	12,570	1,661,868
1843....	911,828	1,255	54,576		58,509	33,751	1,059,921
1844....	1,803,226	367	55,578		143,219	30,922	2,034,315
1845....	1,990,864	8,329	33,876		100,114	20,446	2,153,631
1846....	1,734,760	36	37,111		90,513	31,205	1,893,623
1847....	1,491,877	270	49,787		126,557	27,785	1,695,978
1848....	1,062,948		29,522	£122	107,873	17,138	1,217,604
1849....	1,113,976	395	26,660		109,375	20,255	1,270,663

Commence-
ment de l'Emi-
gration aux
Etats-Unis.

On a pu voir par ces tableaux que Montréal était surtout le port d'importation, où venaient s'approvisionner les marchands canadiens. La plus grande partie du commerce d'exportation se faisait à Québec. Le principal article d'exportation pour Montréal était le blé et la farine. C'est pourquoi le changement dans le tarif anglais affecta si sérieusement ce port.

Naturellement les campagnes durent aussi être affectées. C'est de cette période que date l'émigration aux Etats-Unis, et le recensement de ce pays, pris en 1850, nous révèle la présence de cent sept mille personnes nées au Canada qui vivaient au Sud de la ligne 45^{ème}. Cependant le recensement fait en 1851 dans la province de Québec, prouve que l'agriculture et l'industrie y

avaient fait des progrès assez satisfaisants, comme on peut le constater par une comparaison des chiffres de 1844 avec ceux de 1851-52 :—

1844-51.
Recensements
de 1844 et de
1851.

	1844.	1851-52.
Population.....	697,084	890,261
Propriétaires.....	76,414	95,813
Arpents sous culture.....	2,671,768	3,605,167
Chevaux.....	146,726	148,620
Bestiaux.....	469,851	590,000
Moutons.....	602,821	648,665
Cochons.....	197,935	256,794
Récolte de blé.....	942,829	3,073,943
Récolte d'orge.....	1,195,447	495,766
Avoine.....	7,238,744	8,977,400
Patates.....	9,918,863	4,429,016
Moulins à farine.....	422	541
Scieries.....	911	1,065
Moulins à carder.....	169	193
Fonderies.....	69	38
Distilleries.....	36	9
Brasseries.....	30	13
Tanneries.....	335	204
Potasseries.....	540	186

L'étendue de terre sous culture avait augmentée plus rapidement que la population. En 1844, il y avait 3.83 arpents de terre cultivée par tête de la population, en 1851, il y en avait 4.05 arpents. L'augmentation de la récolte est aussi satisfaisante.

Quoiqu'il en soit les Montréalais continuaient à s'agiter. Il est permis de croire que les passions politiques, très ardentes à cette époque, n'étaient pas sans contribuer à entretenir le mécontentement et le malaise. Au mois d'octobre 1849, les journaux de Montréal publièrent un manifeste signé par quelques centaines d'ultra-conservateurs, de démocrates Canadiens-français, d'Américains et de marchands mécontents, et dans lequel les signataires, après avoir fait un exposé très sombre de la situation du pays, déclaraient que ni le retour de l'Angleterre à son ancien système protecteur, ni la protection des industries, ni l'union fédérale des provinces, ni l'indépendance, ni la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis ne pourraient ramener la prospérité. Le seul remède selon eux serait l'annexion aux Etats-Unis; mais ils voulaient arriver à leurs fins paisiblement et avec le consentement de l'Angleterre.

L'Angleterre ne donna pas son consentement et ce mouvement annexionniste n'eut pas de suite. Mais en 1852, le "Board of Trade" reprit la discussion de la situation du pays et des intérêts de Montréal. La première résolution qui fut sérieusement discutée fut celle de l'union commerciale avec les Etats-Unis. Après une vive discussion cette motion fut rejetée, et le "Board" adopta une résolution déclarant que la seule politique praticable consistait à améliorer les voies de communications intérieures, à établir un service rapide et à bon marché sur l'Atlantique, et à protéger les industries nationales. L'année 1853,

Manifest
Annexionniste

1853.

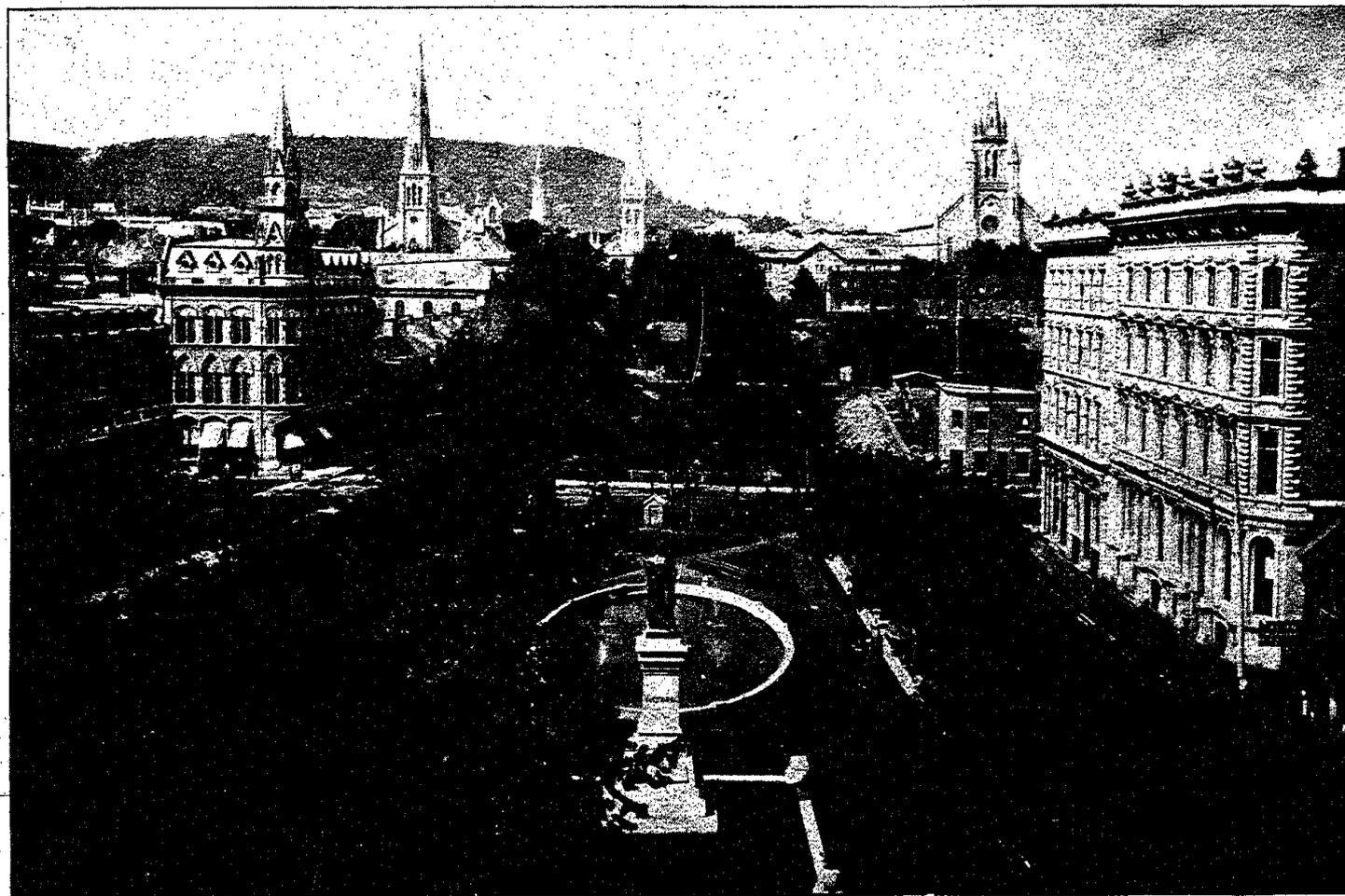
On demande
la Protection.

les représentants des chambres de commerce de Toronto, de Kingston, de Montréal et de Québec, se réunirent en cette dernière ville, et se déclarèrent pour la protection des industries canadiennes et pour l'établissement de droits différentiels en faveur de la route du Saint-Laurent. Ils dénoncèrent le projet de réciprocité avec les Etats-Unis comme étant une chimère irréalisable. On ne pouvait pas être plus mauvais prophète.

* * * * *

septembre au 10 octobre. Deux fois par année les marchands du Haut-Canada^{1840-50.} se rendaient à Montréal pour faire le choix et l'achat des marchandises qui se^{Mœurs Com-} vendaient généralement à l'encan.^{mérales.}

“ Pendant six semaines le printemps et deux mois l'automne, les employés des grands établissements travaillaient de seize à dix-huit heures par jour. La fermeture à bonne heure était complètement ignorée, et il n'y avait pas congé de samedi, ni de vacance d'été ; et dans plusieurs magasins de détail de la rue



LA PLACE VICTORIA.

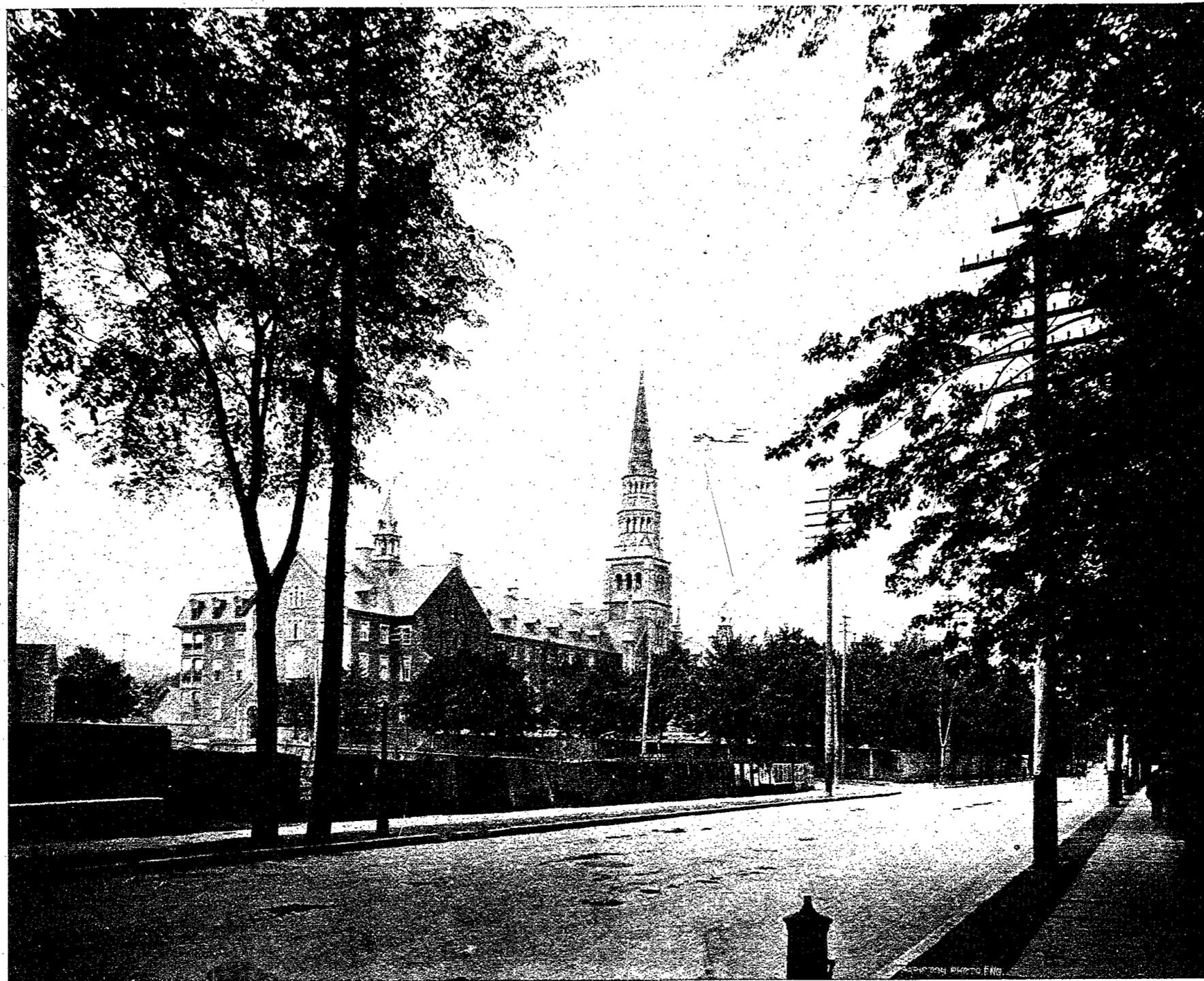
Mœurs Com-
mérales.

MAIS avant d'entrer dans la nouvelle époque marquée par le traité de réciprocité de 1854, nous allons jeter un regard sur la manière dont se faisaient les affaires durant la première moitié de ce siècle. Nous laissons la parole à M. L. E. Morin qui parle de Montréal en 1840 :—

“ Il n'y avait pas alors de courtiers, ni de voyageurs de commerce. L'importation du printemps arrivait du 15 au 30 mai, et celle d'automne du 15

Saint-Paul on n'avait pas même de feu l'hiver. Si quelques-uns voulaient s'en donner le luxe, c'était alors les commis qui devaient scier et fendre le bois, heureux quelques fois d'avoir cette chance de se réchauffer.

“ Les marchands demeuraient généralement au-dessus de leurs magasins, et pensionnaient leurs commis, qui couchaient dans le grenier de la maison du patron.



MAISON-MERE DES SŒURS GRISES.

1840-50.

Mœurs Com-
merciales.

“ Les magasins de détail s'ouvraient généralement en été à cinq heures du matin et fermaient à dix heures du soir, et les commis ne laissaient le magasin que pour aller se coucher. Pas de clubs, pas de réunions de cartes, pas de billard, pas de salles de lecture, jusqu'à ce que l'Institut Canadien en eut établi une. Congé le dimanche, mais il ne fallait pas se rendre au logis plus tard que neuf heures si on ne voulait pas s'exposer à une semonce de la part de la femme du patron sur la dépravation des mœurs et l'esprit d'émancipation du siècle, qui étaient cause que les jeunes gens n'assistaient plus aux vêpres et rentraient après neuf heures du soir. Il n'était pas rare qu'un jeune commis débutât par être le garçon de cour du patron, ou l'aide de la servante.

“ La correspondance écrite était comparativement très restreinte à cause du port excessif des lettres et on avait très souvent recours aux voyageurs pour se charger des missives qui s'échangeaient d'une ville à l'autre. Les exigences du bureau de poste de Montréal n'étaient pas très prétentieuses et se bornaient à l'occupation d'une petite maison en pierre au coin des rues Saint-François-Xavier et Hôpital, qui n'était pas plus grande que le quart d'une des salles du bureau de poste actuel. Le port d'une lettre de Montréal à Québec était alors de neuf deniers ou quinze centins, à Toronto un chelin huit deniers ou trente-trois centins, à Liverpool ou Londres, deux chelins quatre deniers ou quarante-sept centins et demi.

“ La rue Saint-Joseph était alors une rue très fréquentée, depuis particulièrement le carré Chaboillez jusqu'au chantier de Cantin, où se trouvait alors un dépôt de marchandises qu'on expédiait par barges et bateaux à vapeur dans le Haut-Canada, plus particulièrement dans la direction d'Ottawa; les autres s'expédiaient de l'entrée du canal Lachine, où il y avait de nombreux entrepôts qui s'étendaient jusqu'aux hangars du gouvernement, et étaient chargées sur des petits bateaux à vapeur, très nombreux alors, qui faisaient le service entre Montréal, Toronto et Hamilton.

“ Le faubourg Saint-Laurent s'étendait de la rue Craig jusqu'à la rue Sherbrooke. La rue Saint-Laurent avait alors plusieurs auberges où se retiraient les cultivateurs. A chaque auberge était attachée une spacieuse cour, avec remises, écuries, etc. C'est là qu'était le rendez-vous des négociants de tous genres. A part des grains, il se faisait un grand commerce de porcs abattus, de beurre, de saindoux et de denrées.

“ Les grands journaux anglais paraissaient les uns deux fois la semaine, les autres trois fois; les journaux français paraissaient deux fois la semaine. La presse ne devait pas faire fortune, car au lieu d'annoncer dans les journaux comme on le fait aujourd'hui, on avait le crieur public qui parcourait la ville avec une cloche, s'arrêtant au coin des rues pour faire son annonce qu'il finissait invariablement par les mots “ Dieu sauve la reine.”

Les Anglais, les Irlandais et les Ecossais dominaient encore d'une manière absolue dans les affaires à cette époque. M. Morin, qui a fait un relevé des noms sur l'almanach des adresses de 1842, constate que sur soixante-quinze avocats on ne comptait que trente-cinq Canadiens, sur six architectes, un Canadien, sur vingt-un boulangers, six Canadiens, sur seize libraires, deux Canadiens, sur trente-un marchands de chaussures, treize Canadiens, sur treize meubliers, pas un seul Canadien, sur huit pharmaciens, un Canadien, sur huit marchands de vaisselle, pas un Canadien, sur six carrossiers, un seul Canadien,

sur quarante marchands en gros de nouveautés, seulement deux Canadiens, sur quarante-six “magasins généraux,” seulement deux appartenaient à des Canadiens, et sur trente-un marchands de ferronneries on ne voit pas un seul Canadien-français. A l'exception de la Banque du Peuple, toutes les institutions financières étaient sous le contrôle exclusif des Anglais. Ce n'était guère que parmi les bouchers et les épiciers en détail que nos compatriotes formaient la majorité.

Cependant le recensement de 1851 établit que la population de Montréal était alors de 57,715 habitants, et que sur ce nombre on comptait 26,020 Canadiens-français. Le reste se décomposait comme suit :—

Canadiens d'origine britannique	12,494
Anglais	2,858
Ecossais	3,150
Irlandais	11,736
Américains	919
Français	133

* * * * *

DES l'adoption du libre-échange par l'Angleterre, les hommes d'état de ce pays et du Canada cherchèrent à ouvrir de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, en établissant des traités de commerce avec les autres pays de l'Amérique du Nord. Des négociations furent aussitôt commencées avec les Etats-Unis et avec les autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Le gouvernement anglais conseilla même l'union de toutes les colonies anglaises de l'Amérique. Mais pour le moment la législature du Canada se contenta d'autoriser le libre-échange d'un certain nombre d'articles entre le Canada et les provinces maritimes. Le commerce qui avait été jusqu'alors presque nul avec ces provinces, reçut une heureuse impulsion, surtout celui des viandes, des grains, de la farine, du poisson et du bois.

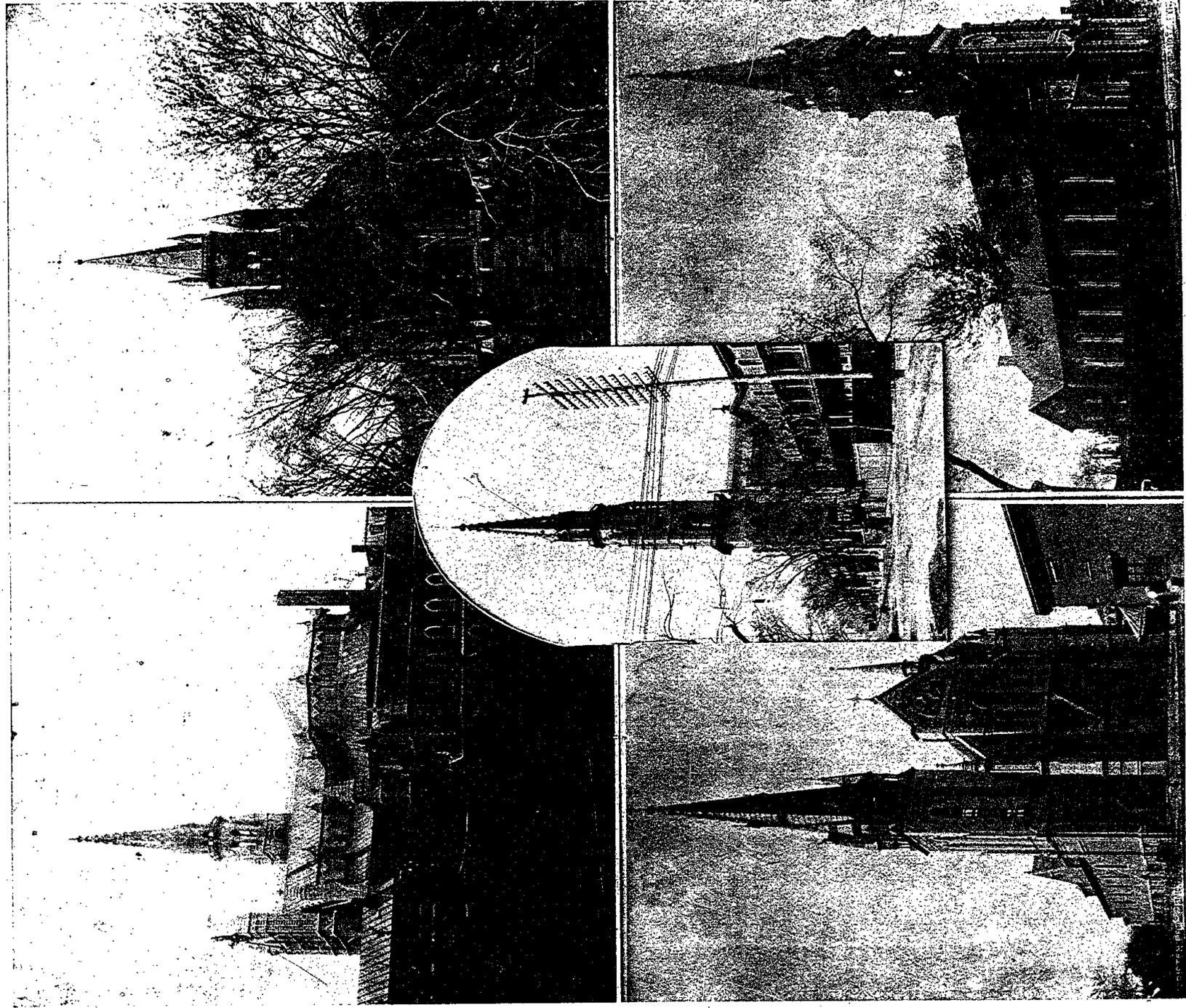
Cependant les obstacles naturels qui séparaient le Canada des provinces maritimes étaient trop nombreux pour que ce commerce put atteindre un chiffre réellement considérable. Reconnaissant ce fait, les gouvernants de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des Canadas décidèrent, en 1849, d'accorder des subventions en terre et en argent pour aider à la construction d'un chemin de fer qui relierait Halifax à Montréal. Mais ce projet ne se réalisa qu'après la confédération.

Les négociations avec les Etats-Unis eurent un résultat plus important. Le 5 juin 1854, lord Elgin, représentant de l'Angleterre et alors gouverneur du Canada, et l'honorable W. L. Murray, secrétaire d'état des Etats-Unis, signèrent un traité de réciprocité entre les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Ce traité, conclu pour dix ans, autorisait l'échange en franchise entre les pays contractant de plusieurs produits naturels, tels que les grains, la farine, les animaux, les viandes, le poisson, l'huile, les peaux, le beurre, les minerais, le charbon et le bois. Il concédait aussi aux citoyens des Etats-Unis la libre navigation du Saint-Laurent et l'usage des canaux canadiens sur un pied d'égalité avec les sujets britanniques; en retour ces derniers obtenaient les mêmes droits sur le lac Michigan et sur les canaux américains. Ce traité après avoir été ratifié par les gouvernements américain, anglais et canadien, entra en vigueur en 1855.

1840-55.
Preponde-
rance des An-
glais.

Nouveaux
Débouchés.

La Récipro-
cité.



Eglise St-Jacques.

Eglise St-Patrice, coin des rues LaGauchetière et St-Alexandre.

Eglise du Sacré-Cœur, coin des rues Ontario et Plessis.

Eglise Ste-Brigitte, coin des rues Champlain et Dorchester.

QUELQUES EGLISES CATHOLIQUES DE MONTREAL.

1854-62.
Ses Effets.

L'histoire a donné raison aux auteurs de ce traité, et il est généralement admis qu'il donna de grands avantages et au Canada et aux Etats-Unis. Quelques tableaux feront vite comprendre la portée et les effets de ce traité, avant que la guerre civile n'eût dérangé les conditions ordinaires de l'industrie américaine.

En 1854, le Canada importa pour \$22,963,330 de la Grande Bretagne, et seulement pour \$15,533,101 des Etats-Unis. Les importations totales du pays s'élevèrent à \$40,529,325. Les articles venant des Etats-Unis ne figuraient donc que pour trent-huit et demie pour cent de nos importations. Aussitôt après le traité de réciprocité, les importations d'Angleterre baissèrent considérablement, tandis que celles des Etats-Unis augmentèrent d'autant. Voici les chiffres :

ANNÉES.	IMPORTATIONS DE LA GRANDE BRETAGNE.	IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS.	IMPORTATIONS TOTALES DU MONDE ENTIER.	PROPORTION DES ETATS-UNIS.
1855	\$13,303,450	\$20,828,676	\$36,086,169	57 ² / ₃ p. c.
1856	18,212,934	22,704,601	43,584,387	52 " "
1857	17,559,025	20,224,651	39,430,598	51 ¹ / ₃ " "
1858	12,287,053	15,635,565	29,078,527	53 ³ / ₄ " "
1859	14,786,084	17,592,916	33,555,161	52 ¹ / ₂ " "
1860	15,859,980	17,273,020	34,447,935	50 ¹ / ₃ " "
1861	20,386,637	21,069,388	43,054,836	49 " "
1862	21,179,312	25,173,157	48,600,633	51 ³ / ₄ " "

Ainsi la moyenne de la proportion des produits américains dans les importations du Canada fut de cinquante-deux et demie pour cent durant les premières huit années du traité.

L'augmentation des exportations du Canada aux Etats-Unis ne fut pas considérable, toute proportion gardée.

En voici le tableau :—

ANNÉES.	EXPORTATIONS AUX ETATS-UNIS.		TOTALS.
	EN FRANCHISE.	IMPOSÉES.	
1853	\$ 1,316,210	\$ 7,620,172	\$ 8,936,382
1854	8,159,200	489,802	8,649,002
1855	16,409,567	327,710	16,737,277
1856	17,404,190	575,564	17,979,754
1857	12,566,722	939,714	13,206,436
1858	11,463,903	466,191	11,930,094
1859	13,270,589	651,725	13,922,309
1860	17,853,009	574,959	18,427,968
1861	13,866,910	519,517	14,386,427
1862	14,288,969	774,761	15,063,730

On a remarqué dans ce tableau que tandis que plus des quatre-cinquièmes des marchandises canadiennes exportées aux Etats-Unis étaient taxées avant le traité de réciprocité, la presque totalité furent admises en franchise en vertu de ce traité.

Il en fut de même des marchandises américaines importées, en Canada, comme on pourra le voir par le tableau suivant :—

ANNÉES.	IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS.	
	EN FRANCHISE.	IMPOSÉES.
1853	\$ 1,125,565	\$10,656,582
1854	2,083,757	13,449,341
1855	9,379,204	11,449,472
1856	10,321,935	12,968,804
1857	10,258,220	9,966,431
1858	7,133,036	8,473,607
1859	8,556,545	9,036,371
1860	8,746,799	8,346,633
1861	12,722,755	8,346,633
1862	19,044,374	6,128,783

En récapitulant ces tableaux, nous voyons que de 1854 à 1862, le Canada a vendu pour \$125,000,000 de marchandises admises en franchise aux Etats-Unis en vertu du traité, et qu'il a acheté en retour pour \$86,000,000 de marchandises de la même catégorie. D'un autre côté, tandis que la valeur des marchandises non-comprises dans le traité qui ont été exportées du Canada aux Etats-Unis durant la même période, ne s'est guère élevée à plus de \$5,000,000, l'importation en Canada de marchandises américaines imposées s'est élevée à \$73,000,000. Cela s'explique par le fait que le traité de réciprocité, par l'énumération des articles auxquels il devait s'appliquer, favorisait plutôt le producteur canadien que le producteur américain, tandis que le tarif canadien sur les marchandises imposées laissait à ce dernier beaucoup plus d'avantages sur notre marché que le tarif américain n'en accordait à nos industriels pour les articles qui n'étaient pas compris dans le traité.

En somme, le Canada avait acheté pour \$160,000,000 de marchandises de toutes espèces des Etats-Unis, tandis que nous ne leur avons vendu que pour \$130,000,000. Durant cette même période de 1854 à 1862, les provinces maritimes importèrent pour \$65,000,000 des Etats-Unis, tandis qu'elles n'y vendirent que pour \$30,000,000. Evidemment le Canada était un excellent client pour les Américains.

Mais la guerre civile qui ravagea les Etats-Unis, eut pour effet, comme nous l'avons déjà dit, de déranger les conditions normales de l'industrie de ce pays. Les impôts de toutes sortes dont le gouvernement dut grèver les manufactures et le commerce, et la rareté de la main d'œuvre eurent pour effet de faire monter les prix à tel point que les marchands canadiens durent chercher d'autres marchés pour s'approvisionner.



LA PLACE DOMINION ET LA CATHEDRALE SAINT-JACQUES LE MINEUR.

1853-66.

Dernières An-
nées du Traité

C'est ce qui ressort du tableau suivant :—

IMPORTATIONS DU CANADA.

ANNÉE.	DES ETATS-UNIS.	DU MONDE ENTIER.	PROPORTION DES PRODUITS AMÉRICAINS.
1863	\$23,109,362	\$45,964,493	50 ¹ / ₃ p. c.
1864	22,426,572	49,620,469	45 ¹ / ₃ "
1865	19,589,000	44,620,469	44 "
1866	20,224,000	53,802,310	37 ¹ / ₂ "

Tandis que nos importations des Etats-Unis baissaient de cette manière sensible, nos exportations vers ce pays augmentaient par les mêmes causes. En voici le tableau :—

EXPORTATIONS DU CANADA.

ANNÉE.	EXPORTATIONS TOTALES.	AUX ETATS-UNIS.
1863	\$41,831,532	\$20,050,000
1864	43,718,191	(six mois) 7,722,397
1865	42,471,151	22,939,691
1866	56,328,380	34,770,261

Les dernières années du traité de réciprocité furent donc les plus prospères pour le Canada. Pour cette raison même et par suite des passions populaires allumées par l'affaire de Trent, les hommes politiques des Etats-Unis n'osèrent pas se prononcer en faveur de la continuation de la réciprocité. En dépit des résolutions que les Chambres de Commerce des Etats-Unis adoptèrent en faveur du traité, il fut dénoncé par le gouvernement américain et abrogé en 1866.

* * * * *

Position de
Montréal

La continuation de ce traité n'intéressait pas spécialement les marchands de Montréal. Il avait plutôt pour effet de faire passer une partie du commerce canadien par les ports américains au détriment de Montréal. Le commerce de Montréal n'augmenta que par suite de l'augmentation du commerce général du pays. Les importations par voie de Montréal, qui étaient de \$14,014,788 en 1853, restèrent stationnaires pendant plusieurs années ; en 1861, elles ne s'élevaient encore qu'à \$16,814,161. L'augmentation des exportations fut plus rapide ; de \$2,983,044, elles s'élevèrent à \$10,415,738 durant la même période.

L'exportation du beurre augmenta durant cette période d'une moyenne de 1,500,000 livres, à 3,978,000 livres en 1861, et à 5,550,000 livres en 1862. La première exportation de fromage eut lieu en 1861 ; elle fut de 1,225 boîtes.

L'exportation du blé et de la farine, augmenta aussi considérablement, elle fut pour 1853, de 1,492,318 boisseaux, pour 1856, de 2,144,890 boisseaux, pour

1860, de 4,563,260 boisseaux, pour 1861, de 12,099,007 boisseaux, et pour 1862, ¹⁸⁵⁴⁻⁶⁵⁻ de 13,015,237 boisseaux. Cette augmentation ne se soutint pas durant les dix années qui suivirent.

En 1860, le gouvernement avait décidé d'abolir les péages sur les canaux canadiens. On espérait ainsi attirer à Montréal une plus grande proportion des grains que l'Ouest américain exportait en Europe. Ces espérances ne s'étant pas réalisées les péages furent rétablis en 1863.

Les principales importations étaient le thé, dont on importa pour 1,647,908 livres en 1854, et 4,879,882 livres en 1863, les cotonnades, dont on importa pour \$2,353,599 en 1863, les lainages, importation de \$2,340,690 en 1863, le fer et les articles en fer, et le sucre brut. L'importation de ce dernier article en 1854, n'était que de 10,436,720 livres ; mais la raffinerie de sucre Redpath fut alors établie, et les importations s'élevèrent en conséquence d'année en année. En 1862, l'importation fut de 25,811,507 livres.

Le nombre de navires océaniques qui entrèrent dans le port s'éleva à deux cent cinquante-neuf en 1860, et à cinq cent soixante-quatorze en 1861. On compta trente-sept steamers en 1860, et quarante en 1861. En 1865, le creusement du chenal Saint-Pierre jusqu'à une profondeur uniforme de vingt pieds fut achevé, et dès l'année suivante une centaine de steamers visitèrent le port de Montréal.

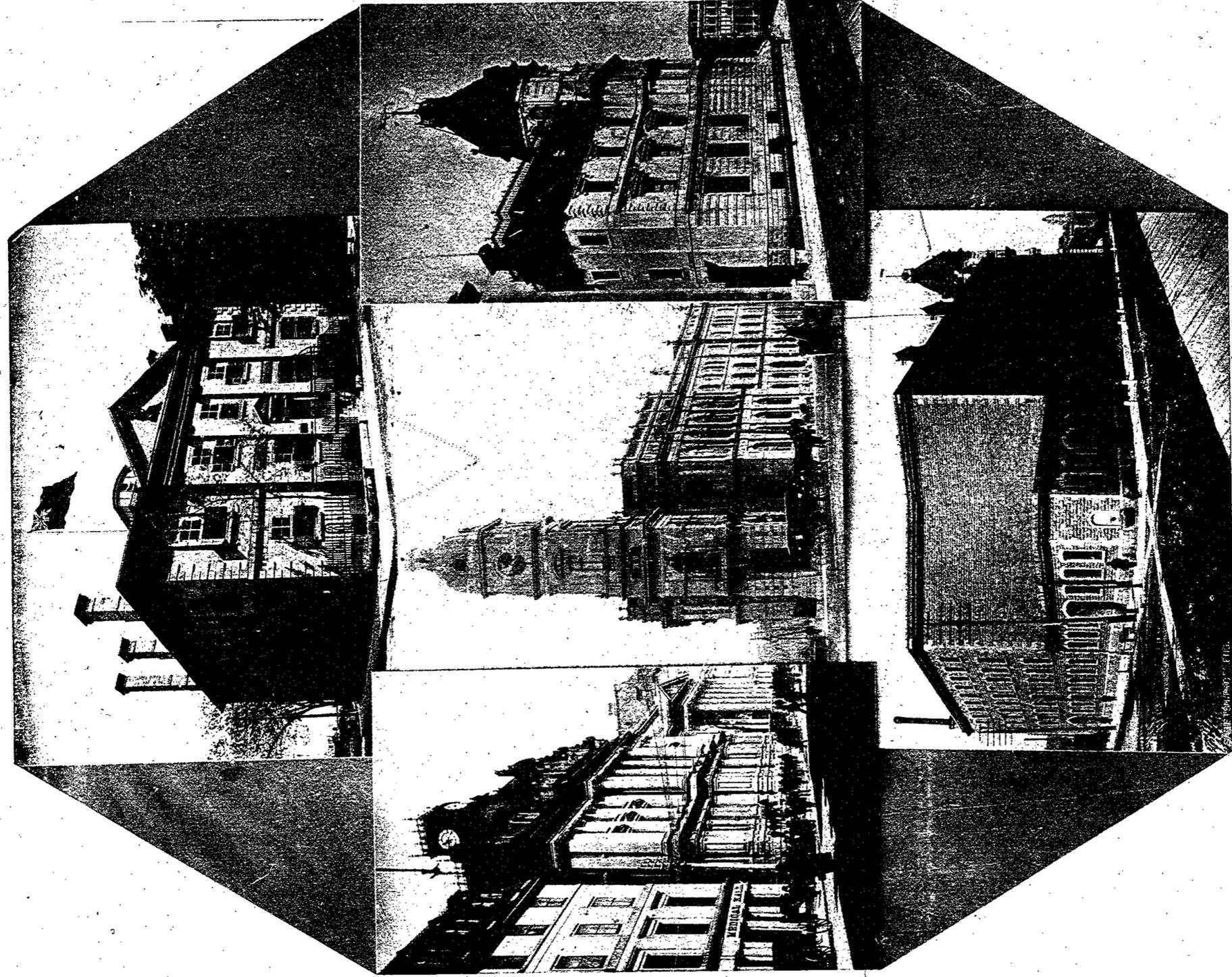
En 1861, eut lieu un recensement assez complet du Bas-Canada. La population de la province était alors de 1,111,566 âmes, et celle de la ville de Montréal de 90,323 dont 43,509 seulement d'origine française.

L'agriculture s'était développée dans la province en proportion de l'augmentation de la population, mais on pouvait pressentir une crise agricole. Les cultivateurs affluaient déjà vers les villes, où ils trouvaient des placements plus avantageux pour leurs capitaux et des travaux plus rémunérateurs pour leur énergie. Ce fut le commencement du progrès de l'élément canadien-français dans le commerce de Montréal. Un plus grand nombre de nos compatriotes se lancèrent dans l'industrie et dans les affaires, et ils ont généralement réussi avec le temps.

Nous avons déjà parlé de la fondation de la Banque du Peuple. En 1847, la Banque d'Epargne fut établie, et elle compta dès le début un bon nombre de Canadiens-français parmi ses actionnaires. En 1855, la direction de cette banque passa entre les mains d'un de nos compatriotes, M. Edmond J. Barbeau. En 1861, la Banque Jacques-Cartier fut fondée comme institution purement canadienne-française. La Compagnie de Navigation du Richelieu, fondée dès 1845 par un Canadien entreprenant, M. Sincennes, donna à ses affaires un développement considérable de 1850 à 1860. Enfin la fondation de plusieurs de nos maisons commerciales date de cette époque.

Le recensement de 1861, nous montre que l'industrie commençait à se développer à Montréal. La population est ainsi divisée par classes :—

Agricole.....	216
Commerciale.....	5,469
Domestique.....	3,982
Industrielle.....	10,508
Professions libérales.....	1,036



Bureau de la Commission du Havre.

Bureau du Révérend de l'Intérieur.
La Douane,
Magasin d'Entrepot.

EDIFICES PUBLICS.

Hotel des Postes.

1854-62.
Industries.

Les industries de la ville sont ainsi énumérées :

GENRE DE L'INDUSTRIE.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.
Moulins à farine	5	69
Scieries.....	6	175
Filature de laine.....	1	
Distilleries.....	2	
Brasseries.....	5	39
Tanneries.....	6	66
Fonderies.....	14	427
Autres fabriques.....	107	

La propriété foncière était alors évaluée à \$28,976,270 ; et les revenus municipaux s'élevèrent à \$468,961. Les produits réunis de toutes les manufactures sont évalués à \$5,189,881 pour 1861.

La naissance de l'industrie, qui correspond avec une diminution dans l'importation des objets manufacturés des Etats-Unis et de l'Angleterre, avait été favorisée par des changements faits au tarif dans le but d'augmenter le revenu de la province et de faire face au déficit causé par le traité de réciprocité. Le nouveau tarif mis en vigueur en 1854, imposait un droit de douze et demie pour cent sur les cotonnades, les lainages, les soieries, et les articles en cuir. Ces droits furent augmentés en 1856, en 1857 et en 1858, et finalement en 1859, M. Galt, alors ministre des finances, soumit au parlement un nouveau tarif qui avait à la fois pour but d'élever les impôts, et de substituer les droits *ad valorem* aux droits spécifiques. Cette dernière réforme était réclamée par le "Board of Trade" de Montréal.

Par le nouveau tarif les droits sur la melasse étaient portés de dix-huit à trente pour cent ; ceux sur le sucre raffiné de vingt-six et demie à quarante pour cent, ceux sur les sucres non raffinés de vingt-un à trente pour cent, les droits sur les chaussures et les harnais furent élevés à vingt-cinq pour cent, et ceux sur les cotonnades, les soieries, les lainages et les articles en fer à vingt pour cent. M. Galt prétendit que le nouveau tarif n'aurait pas pour effet d'élever le coût des articles pour le consommateur, mais qu'il encouragerait l'importation directe des pays producteurs au Canada, au profit de Montréal et Québec. Malgré une forte opposition le nouveau tarif fut adopté.

Les droits sur les vins avaient été fixés à trente pour cent, et ceux sur l'eau-de-vie à cent pour cent. Mais l'année suivante le gouvernement réduisit les droits sur le vin à vingt pour cent, et ceux sur l'eau-de-vie à trente pour cent. Ces changements étaient faits dans le but de favoriser les produits français et d'obtenir en retour certains avantages de la France. En effet, le gouvernement français modifia son tarif de telle manière que les produits canadiens furent admis en franchise ou avec des droits peu élevés. Il en résulta un échange assez considérable de produits entre le pays et la France.

En 1862, les libéraux qui avaient combattu le tarif de M. Galt, arrivèrent

au pouvoir. Mais comme le gouvernement avait besoin d'argent, il se contentèrent d'élever les droits sur le sucre, le thé, la melasse et les liqueurs, de manière à prélever un revenu additionnel d'un million. Ces changements eurent pour effet d'encourager l'importation directe du thé de la Chine, et du sucre brut de Java et du Brésil.

En 1864, M. Galt revenu au pouvoir, imposa de nouveaux droits sur les tabacs et sur les spiritueux, et il créa un impôt de timbre sur les transactions commerciales. En revanche, il abolit de nouveau les péages sur les canaux canadiens.

LE 17 mars 1866, le traité de réciprocité avec les Etats-Unis fut abrogé ; et le 1 juillet 1867, la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord fut proclamée.

Tous ces graves événements ne paraissent pas avoir affecté sensiblement le progrès de Montréal, comme l'indique le tableau suivant des importations et des exportations de ce port :

ANNÉE.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1862.....	\$20,183,826	\$ 8,765,594
1863.....	18,604,791	7,557,799
1864.....	21,226,835	6,620,629
1865.....	20,252,884	5,139,670
1866.....	24,241,217	6,834,635
1867.....	28,139,283	8,104,622
1868.....	24,886,208	11,758,851
1869.....	23,698,668	11,222,101
1870.....	25,689,814	19,100,413
1871.....	35,305,497	16,720,888

L'exportation du beurre augmenta de 5,550,700 livres en 1862, à 10,506,533 livres, celle du blé, qui était descendu à 7,546,362 minots en 1868, s'éleva à 16,186,484 en 1871 ; l'exportation du fromage qui date de 1864, pour ainsi dire, était déjà de 197,333 boîtes en 1871. L'exportation du bois de sciage qui n'était que de \$96,707 en 1867, s'éleva à \$282,224 en 1871. L'exportation du bétail ne se faisait pas encore de ce port.

Le recensement fait en 1871, donne une population de 107,225. La valeur de la propriété foncière était alors de \$53,992,000, soit presque le double de l'évaluation de 1861.

Les renseignements sur les manufactures, quoiqu'ils ne soient pas aussi complets que nous pourrions le désirer, établissent que le capital placé dans ces industries s'élevait déjà à \$11,101,031, le nombre d'employés est porté à 21,817, et leur salaire à \$5,195,668 ; les produits de ces manufactures sont évalués à \$32,731,996, contre \$5,189,881 pour 1861.

D'autre part le commerce général des provinces du Dominion ne paraît pas avoir souffert sérieusement de l'abrogation du traité de réciprocité.

1867-77.

Prosperité et
Spéculations.

En 1863, les exportations des quatre provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard, sont évaluées à \$60,845,000, et leurs importations à \$65,359,000; et on comptait alors dans chaque province comme importation et exportation les produits échangés avec une autre province. En 1867-68, les exportations de la nouvelle Confédération s'élevèrent à \$57,567,888, et les importations à \$73,459,644, ce qui indique une augmentation réelle sur 1863.

Ce progrès se maintint et même augmenta durant les premières années de la Confédération, comme on peut le voir par le tableau suivant :—

ANNÉE.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1867-68	\$ 73,459,644	\$57,567,888
1868-69	70,415,165	60,474,781
1869-70	74,814,339	73,573,490
1870-71	96,092,971	74,173,618
1871-72	111,430,527	82,639,663
1872-73	128,011,281	89,789,922
1873-74	128,213,582	89,351,928
1874-75	123,070,283	77,886,979

Ces années furent signalées par les spéculations les plus audacieuses. Une espèce de fièvre semblait s'être emparée de notre population. Les sociétés de construction florissaient à Montréal. Les terrains avaient atteint une valeur factice qui ne pouvait se soutenir. Les marchands avaient encombré leurs magasins par des importations excessives, pour lesquelles ils se trouvaient endettés à l'étranger d'une somme énorme.

La Crise.

Une réaction était inévitable. Elle fut précipitée et rendue désastreuse par la crise qui passa sur les Etats-Unis en 1874. Durant la guerre civile, l'industrie et le commerce chez nos voisins, s'étaient placés sur un pied impossible en temps de paix. Leurs manufactures eurent bientôt encombré le marché intérieur, lorsque les ravages des armées eurent cessés, et afin de prévenir une baisse désastreuse chez eux, les industriels américains ne reculèrent pas devant les sacrifices pour écouler à l'étranger l'excédant de leurs produits. Ils tournèrent tout d'abord les yeux vers le Canada. Tandis que notre commerce avec l'Angleterre restait stationnaire, nos importations des Etats-Unis augmentèrent de \$34,217,000 en 1872, à \$54,279,000 en 1874. Cependant nos exportations aux Etats-Unis diminuèrent considérablement. La production de nos industries dut forcément se ralentir; les consommateurs qu'elles employaient allèrent chercher de l'ouvrage ailleurs ou restèrent ici dans l'impossibilité de faire honneur à leurs obligations. Ce fut un désarroi général qui se traduisit par la grande crise de 1876-77, dont le souvenir est encore présent à la mémoire de tous. Du 1er janvier 1875, au 25 février 1876, il se produisit mille trois cent quatre-vingt-onze faillites. Le passif s'élevait à \$26,933,707; et sur ce montant les créanciers ne recouvrèrent que \$6,071,325, soit vingt-deux et demie pour cent. Du coup les importations baissèrent de trente millions, et pendant quatre années le commerce étranger du pays continua à baisser. Voici les chiffres :—

1875-80.

Importations
Excessives

ANNÉE.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1875-76	\$93,210,346	\$80,966,435
1876-77	99,327,962	75,875,393
1877-78	93,081,787	79,323,667
1878-79	81,964,427	71,491,255

Ainsi le total des importations et des exportations qui était de \$227,000,000 en 1874, n'était plus que de \$153,455,682 en 1879. La crise affecta d'abord nos importations d'Angleterre qui tombèrent soudainement de \$60,000,000 en 1875, à \$40,000,000 en 1876, puis à \$31,000,000 en 1879. Notre commerce d'exportation avec l'Angleterre s'est assez bien soutenu; il a varié entre \$40,000,000 à \$45,000,000 de 1874 à 1878; tombé à \$36,000,000 en 1879, il s'est aussitôt relevé à \$46,000,000 en 1880. Par contre nos exportations aux Etats-Unis sont descendues de \$42,000,000 en 1873, à \$25,000,000 en 1878.

Pour une cause que nous avons déjà indiquée, le Canada continua à importer une grande quantité de produits américains, même au plus fort de la crise.

Voici quelles ont été les importations des Etats-Unis en Canada de 1872 à 1879 :—

ANNÉE.	MARCHANDISES IMPOSABLES.	EN FRANCHISE.	TOTAL.
1872	\$12,048,548	\$22,169,421	\$34,217,969
1873	16,678,805	31,056,873	47,735,678
1874	21,103,356	33,176,393	54,279,749
1875	22,023,665	28,779,234	50,802,899
1876	21,334,613	24,730,371	46,064,984
1877	23,510,846	27,798,633	51,308,479
1878	23,464,503	25,163,686	48,628,189
1879	23,693,359	19,932,668	43,626,027

C'est dans ce moment que le parti conservateur, étant revenu au pouvoir, inaugura le régime protecteur au Canada. Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage d'examiner jusqu'à quel point les changements faits au tarif ont pu affecter nos industries et notre commerce: C'est une question complexe qui fait en ce moment le sujet des débats entre nos hommes les plus éminents, et qu'on ne résoudra jamais d'une manière définitive. Quelle que soit la politique de nos gouvernants, il est évident que Montréal est destiné par sa position géographique, par ses moyens de communication avec le Nord-Ouest, par l'intelligence et l'énergie de ses citoyens, à devenir le principal port de l'immense et féconde région qui s'étend au nord et à l'ouest des Grands Lacs, et la métropole d'un des plus grands pays du monde. C'est le ferme espoir de tous ses enfants.

T. ST. PIERRE.

APPENDICE A.

Etat montrant le grand ensemble du commerce du Canada de 1868 à 1893, inclusivement, basé sur les "exportations et les importations totales."

ANNÉE.	TOTAL DES EXPORTATIONS.	TOTAL DES IMPORTATIONS.	GRAND TOTAL IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.
1868.....	\$ 57,567,888	\$ 73,459,644	\$ 131,027,532
1869.....	60,474,781	70,415,165	130,889,946
1870.....	72,573,490	74,814,339	148,387,829
1871.....	74,173,618	96,092,971	170,266,589
1872.....	82,639,863	111,450,527	194,070,190
1873.....	89,789,922	128,011,281	217,801,203
1874.....	89,351,928	128,213,582	217,565,510
1875.....	77,886,379	123,070,283	200,957,262
1876.....	80,966,435	93,210,346	174,176,781
1877.....	75,875,393	99,327,062	175,203,355
1878.....	79,323,667	93,081,787	172,405,454
1879.....	71,491,255	81,964,427	153,455,682
1880.....	87,911,458	86,489,747	174,401,205
1881.....	98,290,823	105,330,840	203,621,963
1882.....	102,137,203	119,419,500	221,556,763
1883.....	98,085,804	132,254,022	230,339,826
1884.....	91,406,496	116,397,043	207,803,599
1885.....	89,238,361	108,941,486	198,179,847
1886.....	85,251,314	104,428,561	189,679,875
1887.....	89,515,811	112,892,239	202,408,047
1888.....	90,203,000	110,894,630	201,097,630
1889.....	89,189,167	115,224,931	204,414,098
1890.....	96,749,149	121,858,241	218,607,390
1891.....	98,417,292	119,967,628	218,084,934
1892.....	113,963,375	127,406,068	241,369,443
1893.....	118,564,352	129,074,268	247,638,620
Total pour 26 ans	2,262,038,628	2,783,667,665	5,045,706,153

APPENDICE B.

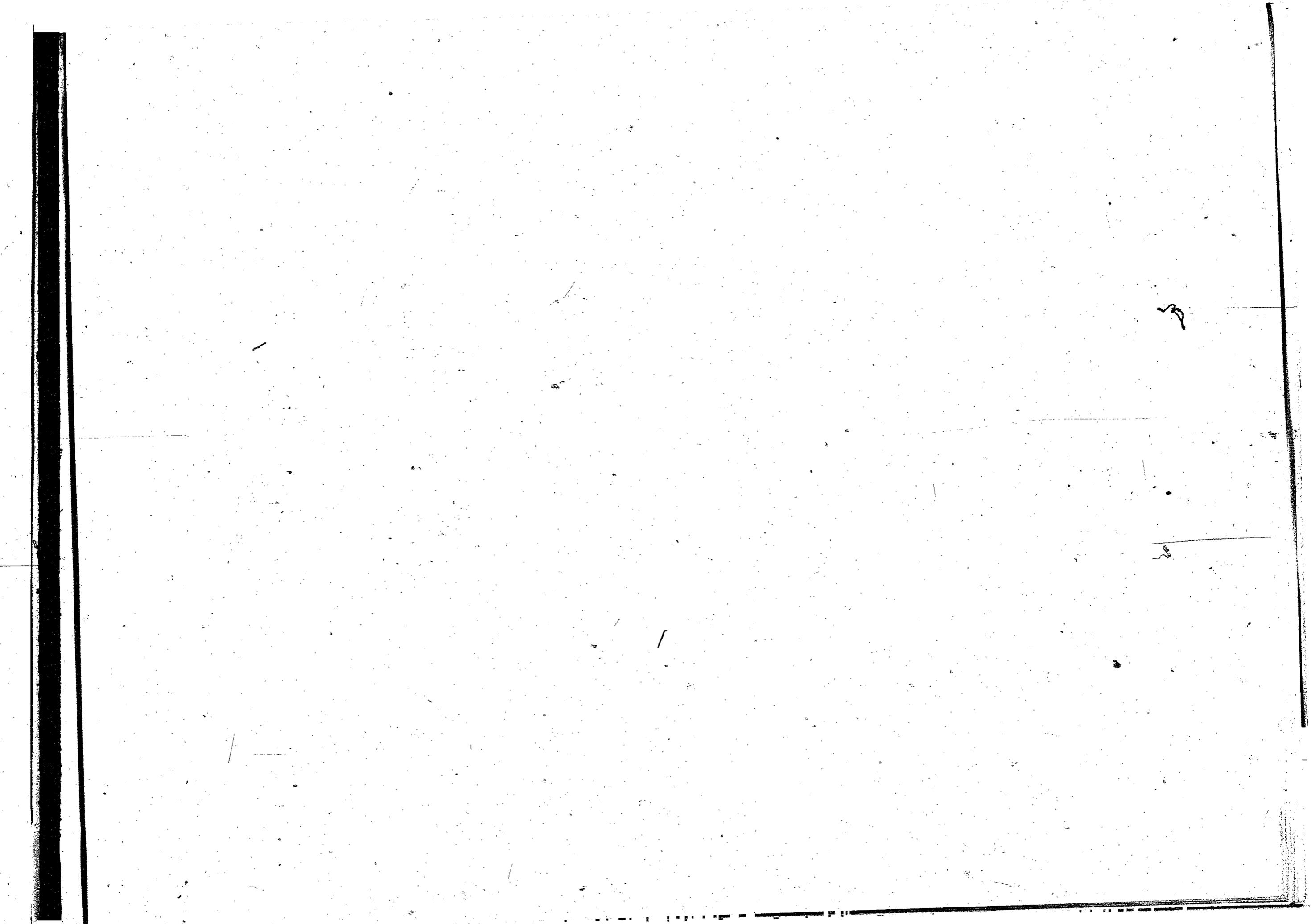
Etat montrant les importations et les exportations du port de Montreal depuis 1868.

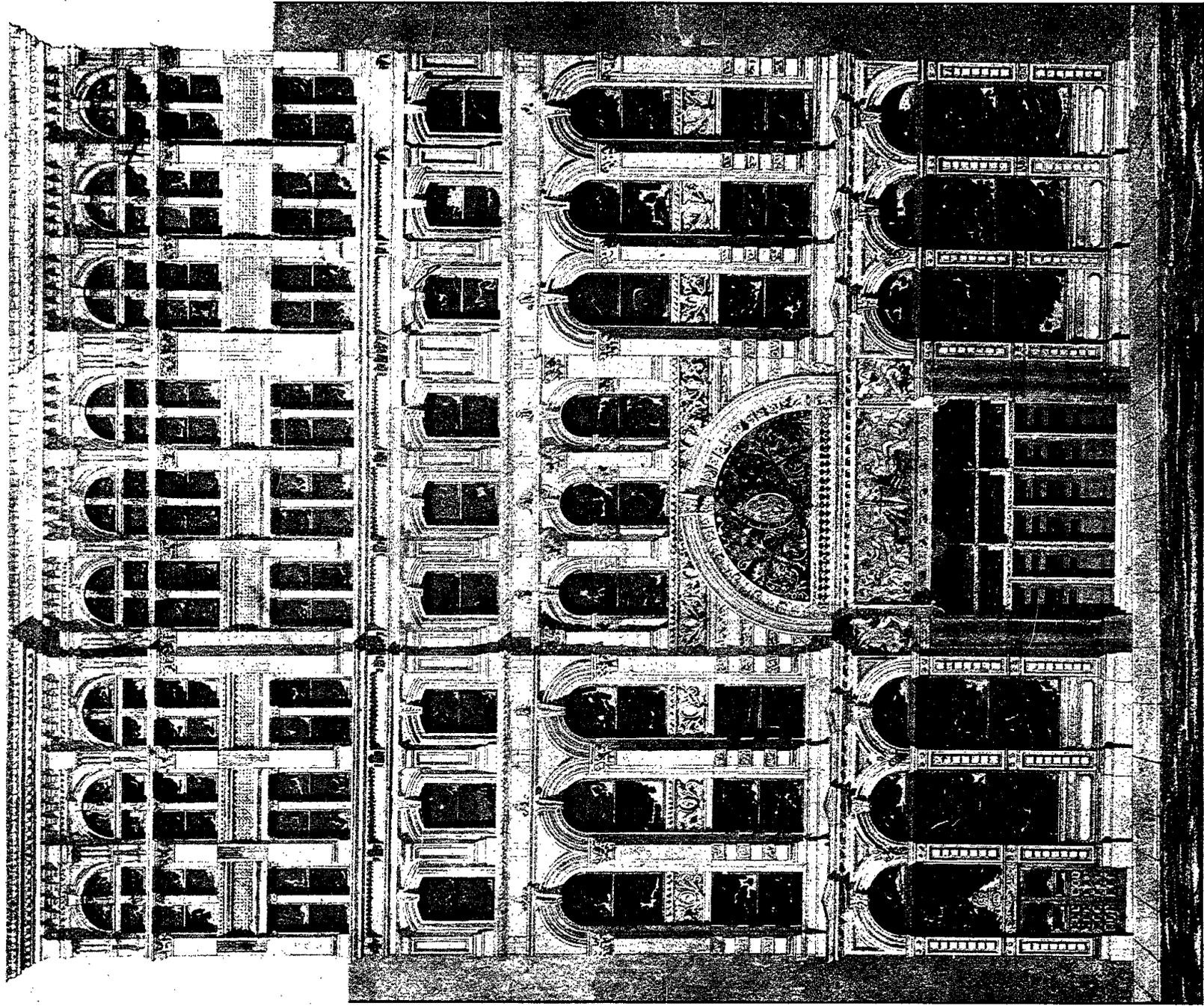
ANNÉE.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
1893.....	\$48,205,531	\$53,707,861
1892.....	45,648,310	47,667,408
1891.....	39,464,783	48,418,569
1890.....	32,027,176	44,102,786
1889.....	32,638,270	47,191,888
1888.....	24,049,638	39,866,527
1887.....	29,391,798	43,100,183
1886.....	28,078,330	40,469,942
1885.....	25,274,898	37,413,250
1884.....	27,145,427	42,366,793
1883.....	27,276,159	43,718,549
1882.....	26,334,312	49,749,461
1881.....	26,561,188	43,546,821
1880.....	30,224,904	37,102,869
1879.....	21,797,337	26,223,290
1878.....	24,660,564	26,391,502
1877.....	18,286,490	29,818,705
1876.....	20,829,958	29,152,589
1875.....	19,574,505	43,177,141
1874.....	24,381,848	41,583,297
1873.....	19,679,118	44,320,646
1872.....	18,171,384	40,088,665
1871.....	16,720,898	35,305,497
1870.....	19,100,413	25,680,814
1869.....	11,222,101	23,688,668
1868.....	11,758,851	24,886,208

APPENDICE C.

ETAT MONTRANT LE NOMBRE ET LE TONNAGE DES NAVIRES ENTRÉS DANS LE PORT DE MONTRÉAL DEPUIS 1850.

ANNÉE.	STEAMERS OCÉANIQUES.	TONNAGE DES NAVIRES OCÉANIQUES.	VOILIERS OCÉANIQUES.	TONNAGE DES VOILIERS OCÉANIQUES.	TONNAGE TOTAL DES STEAMERS ET DES VOILIERS OCÉANIQUES.	NOMBRE TOTAL DES VOILIERS ET STEAMERS OCÉANIQUES.	NAVIRES DE CABOTAGES.	TONNAGE DES NAVIRES DE CABOTAGE.	GRAND TOTAL DU TONNAGE DES NAVIRES ENTRÉS DANS LE PORT.
1850	222	46,867	46,867	222	46,867
1851	275	58,605	58,605	175	58,605
1852	185	45,012	45,012	185	45,012
1853	4	1,951	248	57,752	59,703	252	59,703
1854	6	5,545	252	65,365	70,910	258	4,251	323,578	394,488
1855	197	48,154	48,154	197	3,281	312,001	360,155
1856	16	14,276	231	57,045	71,321	247	3,311	384,467	455,788
1857	9	7,541	218	60,199	67,740	227	3,725	429,532	497,272
1858	16	17,887	209	60,922	78,809	225	4,124	342,224	422,033
1859	35	43,704	195	50,956	94,660	230	4,198	459,065	553,725
1860	32	47,385	222	74,174	121,559	257	4,558	348,652	470,211
1861	40	51,298	534	210,495	261,793	574	5,247	530,224	792,017
1862	52	62,912	519	202,331	265,243	571	4,875	523,991	789,234
1863	54	56,460	450	152,762	209,222	504	4,697	534,740	743,962
1864	51	59,071	327	102,830	161,901	378	4,509	420,694	582,595
1865	63	78,015	295	74,928	152,943	358	4,771	626,550	779,493
1866	70	75,474	446	130,301	205,775	516	5,082	613,679	819,454
1867	106	87,199	358	111,854	199,053	464	5,248	744,477	943,530
1868	105	101,566	373	97,193	198,759	478	5,822	746,927	945,186
1869	117	117,965	440	141,898	259,863	557	5,866	721,324	981,187
1870	144	133,912	536	182,934	316,846	680	6,345	819,476	1,136,322
1871	142	146,927	522	204,794	351,721	664	6,878	824,787	1,176,508
1872	215	217,714	512	181,087	398,800	727	7,150	936,782	1,335,582
1873	242	245,237	460	167,241	412,478	702	6,751	933,462	1,345,934
1874	266	262,096	465	161,327	423,423	731	6,855	956,837	1,380,260
1875	256	255,435	386	130,677	386,112	642	6,178	811,410	1,197,525
1876	240	262,829	362	128,351	391,180	602	6,083	786,083	1,177,263
1877	247	240,219	266	136,640	376,859	513	6,338	847,976	1,224,837
1878	207	272,878	309	124,388	397,266	516	5,502	764,243	1,161,509
1879	289	367,463	323	139,506	506,969	612	5,698	817,243	1,324,212
1880	354	475,741	356	152,530	628,271	710	6,489	1,044,380	1,672,651
1881	321	446,457	248	85,472	531,929	569	6,030	949,380	1,481,300
1882	352	466,460	296	88,186	554,646	648	5,947	848,780	1,403,426
1883	464	605,805	196	58,458	664,263	660	5,477	764,721	1,428,984
1884	444	585,397	182	63,977	649,374	626	4,808	726,015	1,375,389
1885	441	619,647	188	64,207	683,854	629	5,003	724,975	1,408,829
1886	532	736,648	171	73,051	809,699	703	5,521	809,810	1,619,519
1887	600	807,471	167	63,302	870,773	767	5,367	791,452	1,662,225
1888	532	742,276	123	40,179	782,473	655	5,500	863,014	1,645,487
1889	522	763,783	173	59,382	823,165	695	5,847	1,069,709	1,892,874
1890	624	889,189	122	41,143	930,332	746	5,162	966,959	1,897,291
1891	631	903,043	94	35,614	938,657	725	5,268	1,119,484	2,058,141
1892	658	1,004,396	77	32,311	1,036,707	735	5,200	1,049,600	2,086,307
1893	1,151,777	804	5,214	1,760,091	2,911,868





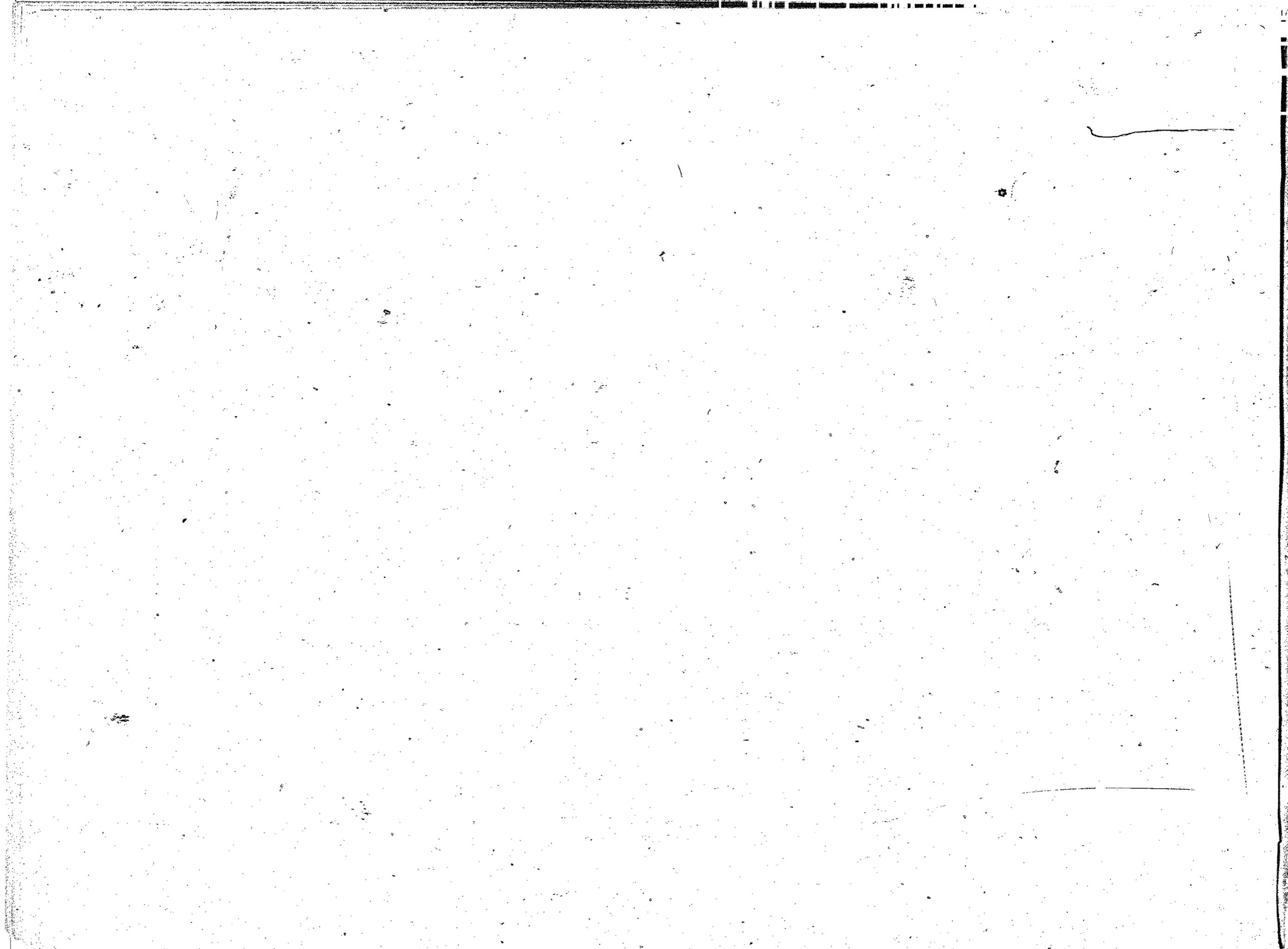
LA BANQUE DU PEUPLE.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU

DISTRICT DE MONTREAL.

1887-1894.



LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

D'APRES SES RAPPORTS ANNUELS.

But de la
Chambre.

EN présentant le deuxième rapport annuel de la Chambre de Commerce du district de Montréal M. J. M. Dufresne, alors président, pouvait dire avec une légitime satisfaction :

“ Avant d'entrer dans le résumé des diverses questions qui ont fait l'objet des discussions et des résolutions du Conseil de cette Chambre, il n'est pas hors de propos d'attirer l'attention du commerce canadien-français sur la nécessité de se bien rendre compte de l'extrême utilité qu'il y a pour lui de ne rien négliger de ce qui peut l'aider à se tenir au courant des progrès immenses accomplis chaque jour dans le développement du commerce du Canada et des moyens à adopter pour faciliter chaque jour davantage ces développements. La Chambre de Commerce du district de Montréal, a été spécialement fondée pour rencontrer l'objet que nous venons de mentionner. Dans certains cercles animés de bonnes intentions, nous voulons le croire, mais où l'on ne saisit pas encore, complètement, la valeur de notre institution, on a voulu la déprécier, sous le prétexte qu'elle était de trop dans notre ville, et, cependant, ce qu'elle a accompli durant ces deux dernières années, pour le bien des marchands, des manufacturiers et des industriels en général, de la langue française, est une démonstration éclatante que sa fondation était devenue non seulement utile, mais même absolument nécessaire.

“ La Chambre de Commerce ne représente pas seulement un commerce ou une industrie en particulier, mais plutôt toutes les industries et tous les commerces légitimes, dans lesquels nos nationaux canadiens-français ont engagé, soit leurs capitaux, soit leur travail.”

Son Progrès.

Ces paroles sensées s'appliquent encore avec plus de force aujourd'hui qu'alors. D'année en année la Chambre de Commerce du district de Montréal s'est fait une plus grande place dans l'estime des hommes d'affaires de Montréal et du pays entier, aussi bien par l'activité qu'elle a déployée que par la ligne de conduite qu'elle a su suivre. Son histoire se trouve aux rapports annuels qu'elle publie depuis qu'elle existe, et nous ne saurions mieux faire pour l'honneur de la Chambre que de citer ces documents, rédigés avec talent, d'abord par M. G. W. Parent, et depuis 1888 par M. Stanislas Coté, secrétaire de la Chambre de Commerce.

1887.

Ce fut le 15 décembre 1886, qu'eût lieu la réunion préliminaire du commerce canadien-français, pour prendre en considération l'urgence de créer une Chambre de Commerce, chargée de défendre et de faire valoir les intérêts commerciaux et industriels de la ville de Montréal et de la province de Québec. Cette réunion nombreuse et influente décida de se constituer en Chambre de Commerce et la déclaration qui suit fut signée immédiatement par les personnes présentes.

“ Conformément à la 37^{me} Victoria, chapitre 51, pour autoriser l'incorporation des Chambres de Commerce du Canada, les soussignés, marchands, commerçants, courtiers, artisans, fabricants, agents de compagnie d'assurance ou gérants de banque, domiciliés dans le district de Montréal, au nombre de 135, déclarent s'associer comme Chambre de Commerce, sous le nom de Chambre de Commerce du district de Montréal, et que nous avons élu M. G. W. Parent, agent d'immeubles, comme secrétaire de la dite Chambre de Commerce.”

“ En foi de quoi nous avons signé.”

Suivent les noms des signataires auxquels un grand nombre de membres se sont ajoutés depuis.

Aumond Alph.	Bessette D. Z.	Dansereau P.
Arcand Zéph.	Brunet A.	Derome L. J.
Archambault A. L.	Beaubien Ls.	Duclos Jos.
Arpin L. G.	Blondel E.	Daigle Jos.
	Brodeur C.	Delorme S. O.
Boivin L. J.	Blanchet L.	Durocher J. B.
Brousseau D. C.	Bourassa B.	Desmarteau C.
Beauchemin L. O.	Bossière H.	Daveluy G.
Bertrand H.	Bossière R.	Dubuc A.
Beullac R.		Dufresne J. M.
Belcourt F. A.	Contant J.	Dupuis J. O.
Beauvais Ed.	Courtmanche O.	Dansereau J. C.
Beaudry N.	Cadiéux H. C.	Dénard C.
Bélanger A.	Collette Ed.	Dupuis F. X.
Bousquet J. S.	Craig Michel	Dupuy Louis
Beauchamp A. A.	Cusson A.	Dupuy Alex.
Beaugrand H.	Coté V. L.	Dépatie Arcade
Brousseau H.	Chivé T.	Delorme D.
Barsalou Jos.	Cousineau L.	Dupuis Alex.
Barsalou A.	Chanteloup E.	De Tonnancour A.
Boisseau L. H.	Crevier T.	Desormeau J. Z.
Boisseau L.	Cadiéux H. J.	Dagenais J.
Bossé Ch. J.	Charlebois C. T.	Desjardins A.
Barré J. L.	Charron F.	Dussault A. P.
Beauvais J. C.	Chartrand R.	Drolet M. J. E.
Barbeau T.	Chapleau G.	Delorme G.
Boismenu F.		Dussault A.
Brunet J. W.	Desjardins A.	Denis L. N.
Brunet P.	Deschamps L. U.	Decung A. M.

Fondateurs.						Fondateurs.
De Martigny A.	Lachance S.	Mailloux P. R.	Rousseau J. A.	Savignac J. R.	Thibaudeau R.	
Fortier Jos.	Larue J. L., jr.	Madore D.	Rolland J. B. L.	St. Charles F. T. B.	Turgeon T.	
Frechon L.	Letang C. L.	Martineau E. A.	Robert C.	St. Louis E.	Turcotte Alf.	
Forget L. J.	Larivée N.	Martin P. P.	Resther J. B.	Sigouin Elzéar	Thibault F.	
Fabre Gus.	Laviolette D.	Moisan F. X.	Robillard Jos.	St. Germain L.	Tourville Ls.	
Frappier Onésime	Lacroix Em.	Moquin Louis	Reinhardt C. T.	Sancer L. G.		
Fortier J. M.	Lefebvre N. F.	Mailloux O. H.	Richard Jos.	Schwersewski D.	Vallée C. A.	
Foisy Th.	Lancôt C. B.	Marsoin F. X.		Sicotte A.	Valiquette Alphonse	
Filiatrault C.	Labbé G. H.	Marchand J. C.				
	Lajoie Jos.	Michaud H.	Shallow F. D.	Turcot A. P.	Weir W.	
	Laviollette J. G.	Morin C. D.	Senécal Euz.	Tassé E. M.	Watier Geo.	
	Lefort E.	Marcou J. L.	Senécal L. H.	Tassé Jos.		
Girard A.	Lacaille Ch.	Marsan L.	Surveyer L. P.	Telmosse L. W.	Young W. T.	
Goudron Jul.	Labelle J. B.		Simard A.	Tessier P. L.		
Gagnon A. E.	Lacoste A.	Nathan A.	Senécal L. A.			
Généreux E. A.	Lapierre A.	Nadeau L. A.				
Gravel A.	Lefebvre M. T.					
Garand U. B.	Lefebvre Théodore	Olivier L. S.				
Gohier R.	Lefebvre Nap.					
Gravel J. A.	Labine Jules	Piché Gust.				
Gagnon A.	Laurence O.	Perreault J. X.				
Gauthier Th.	Lancôt J. B.	Perrault J.				
Grenier Jacques	Lavoie O. M.	Pratte L. E. N.				
Grenier M. Antoine	Lafrance P.	Parent G. W.				
Gratton C.	Lesperance A.	Prendergast M. J. A.				
Grothé Ls.	Lamalice P. S.	Periard A.				
Granger F. L.	Lacasse J.	Parizeau D.				
Galarneau J. H.	Langlois Chs.	Pelletier J. L.				
Gagnon Chs.	Lionais Alph.	Prévost Sinai				
Gagnon A.	Lafrance P.	Pelletier Jos.				
Gilbert L.	Lamarche N.	Patenaude Alexis				
Gray H. R.	Lalanne Louis	Paquette Joseph				
Giroux Jos.	Leclaire Jean	Poulin Pierre				
Giguère J. B.	Leclaire Alph.	Perrault Ls.				
	Leroux Damase	Parent E. H.				
Hebert L. H.	Lamarre J.	Pinsonnault M. P.				
Hérad L. J.	Lemieux E.	Painchaud G.				
Hudon P.	Lesage A.					
Huot O.	Laberge E.	Quintal L. E.				
Hamelin A. S.	LeTourneux J.					
Hamelin J. A.	Larivière P. A.	Racine A.				
Hurtubise L. N.	Lamarche A.	Rivet J.				
Hurteau N. A.	Lessard J.	Kobert O.				
Helbronner J.		Robert A.				
Havely A.	Morin L. E., Jr.	Rheume N.				
Hébert L. P.	Mercier P.	Raza A.				
Laporte H.	Mathieu F. A.	Rheume Hormisdas				

Le 2 février 1887, eut lieu la première assemblée convoquée pour l'organisation de la Chambre, après son incorporation par le gouvernement d'Ottawa. Première Assemblée Régulière. Sous la présidence de l'échevin Grenier, l'assemblée prit communication de la Charte, puis les règlements nécessaires furent adoptés.

Un comité de dix membres, chargé de soumettre une liste des officiers de la Chambre, présenta le rapport qui suit et qui fut adopté à l'unanimité.

Président :—M. Grenier, président de la Banque du Peuple ; vice-président, M. J. M. Dufresne.

Conseil.—Banque : MM. Grenier, président de la Banque du Peuple, Hamelin, vice-président de la Banque Jacques-Cartier, Vallée, caissier de la Banque Nationale. Nouveautés :—MM. Thibaudeau, sénateur, Perrault Jérémie, Dupuis, Boisseau Ls.—Epiceries : Telmosse, Quintal, Dufresne.—Fer. : Hébert, Piché, Fabre.—Faïence : Dumont, Laviolette.—Bois : Parizeau.—Grains et Provisions : Saint-Charles.—Assurances : Bossé Chs., inspecteur.—Navigation fluviale : Capitaine Labelle.—Navigation maritime : Boivin, agent, de la Compagnie transatlantique.—Finance : Forget, agent de change.—Ornements d'Eglise : Fréchon, secrétaire chambre française.—Industrie Agricole : Perrault, agriculteur.—Construction : Allard, président de l'Association des Entrepreneurs.—Pharmacie : Contant.—Presse : Shallow, propriétaire du *Moniteur du Commerce*.

Arbitres du tribunal de Commerce.—MM. Alphonse Leclaire, Jos. Barsalou, E. A. Généreux, Sinai Provost, Louis Tourville, P. P. Martin, A. de Martigny, A. Desjardins, Chs. Lacaille, J. A. Gravel, H. C. Cadieux, J. X. Perreault.

L'échevin Grenier fut ensuite conduit au fauteuil présidentiel par le sénateur Thibaudeau et M. Allard, qui lui administra le serment d'office, exigé par la loi, au milieu des acclamations de l'assemblée. Après des remerciements de la part de M. Grenier pour l'honneur qui lui était fait fait, les propositions qui suivent furent adoptées à l'unanimité.

« Que cette chambre fait appel au concours de tous les hommes d'affaires du district de Montréal, à quelque spécialité qu'ils appartiennent, sans distinction de parti politique, afin de lui permettre de traiter avec autorité toutes les questions se rattachant au commerce et à l'industrie, et d'exercer, auprès des

autorités gouvernementales et autres, l'influence nécessaire à leur solution favorable et immédiate."

Résolutions

"Que la proposition de MM. Parent Frères, de mettre leurs magnifiques bureaux à la disposition de cette chambre, pendant toute l'année 1887 et sans rémunération, soit pour les assemblées générales ou de comité, soit comme salle de réunion quotidienne, doit être acceptée et que des remerciements soient votés à ces messieurs pour leur généreux concours."

"Que les membres de cette chambre, désireux de se rencontrer pour la transaction de leur affaires commerciales, se réunissent, tous les jours, de midi à une heure, dans les bureaux de cette chambre et qu'une salle de lecture et de renseignements soit immédiatement organisée, en rapport avec ces réunions quotidiennes."

"Que cette chambre, tout en adoptant comme organe officiel de ses délibérations, le *Moniteur du Commerce*, que tous les membres voudront bien recevoir, pour se tenir au courant de ses opérations, compte aussi sur le bon vouloir de la presse de la province, pour la publication des rapports de ses assemblées et pour l'envoi des journaux à sa salle de lecture."

"Que des remerciements soient votés à M. J. X. Perreault, pour l'habileté, l'énergie et le zèle qu'il a déployés dans la création de cette chambre et que le président soit prié de les lui remettre avec l'expression de notre reconnaissance."

La chambre s'ajourna alors jusqu'au premier mercredi de mars, après une séance des plus intéressantes et qui augura bien de son avenir.

M. Dufresne,
Président.

M. Jacques Grenier n'ayant pu rester à la présidence à cause de ses nombreuses occupations, il fut remplacé dans le cours de l'année par M. J. M. Dufresne, et M. J. X. Perreault succéda à ce dernier comme vice président. Dès sa fondation, la Chambre se mit résolument à l'œuvre pour faire connaître les besoins du commerce.

Règlements de
Douane.

Une des premières questions traitées fut celle de la réforme des règlements de douane, dont tout le commerce de Montréal avait si cruellement souffert depuis quelques années. La résolution qui suit fut adoptée sans retard pour la gouverne des autorités fédérales.

"Que la Chambre de Commerce du district de Montréal condamne, de la manière la plus complète, l'espionnage organisé et les règlements de douane vexatoires qui ont eu pour résultat de mettre en suspicion les opérations commerciales de nos négociants les plus honorables, et que cette résolution soit adressée à l'honorable ministre des douanes, avec prière de les modifier et de régler au plus tôt d'une manière définitive, les réclamations existantes."

L'honorable ministre des douanes nous ayant demandé de spécifier quelles réformes nous désirions, la résolution qui suit fut adoptée plus tard et adressée au gouvernement.

"Résolu.—Que relativement aux réformes à apporter dans les règlements de la douane, ce Conseil est d'opinion : 1° Que l'importateur soit dégagé de toute responsabilité pour les marchandises déjà passées en douane depuis quatre-vingt-dix jours, excepté pour le cas d'une action criminelle, intentée devant les tribunaux, alors que le demandeur sera passible d'une action pour dommages, si son action n'est pas maintenue.

2° Que, dans aucun cas, les évaluateurs ou les agents de douane ne

devraient se partager les pénalités imposées, ou les marchandises saisies pour infraction aux règlements. Règlements
de Douane.

3° Que dans chaque cas, la preuve de la fraude, pratiquée au détriment de la douane, doit être à la charge de ses employés.

4° Que chaque fois que l'importateur peut établir, d'une manière satisfaisante, que certaines marchandises ont été mises dans ses caisses sans sa connaissance personnelle, la saisie de ces marchandises sera levée sur paiement des droits.

5° Que toutes les marchandises confisquées par la douane doivent être vendues par encan public, au profit du trésor fédéral seul.

6° Qu'un bureau général d'évaluateurs compétents devrait être établi pour contrôler les entrées en douane de toutes les parties de la Puissance, de manière à assurer l'uniformité dans les évaluations et dans l'imposition des droits sur les marchandises importées, spécialement sur les liqueurs.

7° Qu'un tribunal spécial d'experts devrait être créé pour le règlement définitif de toutes les difficultés existant entre les employés de la douane et les importateurs."

La Chambre a eu la satisfaction de constater que ces réformes urgentes, qu'elle avait eu l'honneur de recommander, ont été réalisées en grande partie.

La Chambre se déclara ensuite en faveur de la réduction des droits de passage sur les canaux du Saint-Laurent à deux centins par tonneau, et plus tard, lorsque le canal Erié fut livré gratuitement à la navigation, elle réclama l'abolition absolue de ces droits. Droits de
Péage sur les
Canaux

Elle prit aussi l'initiative de l'agitation en faveur d'un tribunal de juridiction sommaire pour le recouvrement des créances de \$25 et au-dessous. Cette demande fut accordée l'année suivante.

En même temps elle réclamait pour la ville de Montréal un plus grand nombre de députés à Ottawa et à Québec et l'usage du marché Bonsecours pour les assemblées publiques, deux demandes qui ont depuis été accordées.

Les améliorations à faire dans le havre attirèrent aussi de bonne heure l'attention de la Chambre, qui formula ses vues par les résolutions suivantes. Améliorations
du Havre.

"Résolu :—Que la Commission du Havre de Montréal soit priée :

"1° De réparer sans retard le mur de revêtement de la rue des Commissaires, qui menace ruine, et de profiter de cette occasion pour donner plus de largeur à cette rue, maintenant insuffisante pour les besoins du commerce.

"2° D'ériger sur les quais une grue assez puissante pour soulever les plus lourds fardeaux.

"3° De faire l'acquisition d'une balayeuse à cheval, de manière à entretenir les quais convenablement et à enlever la boue, qui, jusqu'ici, a fait le désespoir des piétons et un dommage considérable aux marchandises d'importation et d'exportation.

"4° De construire des rampes de pente douce dans la baie d'Hochelaga, pour faciliter le charroi des charbons, dont le Pacifique consomme des quantités immenses et dont la livraison est aujourd'hui très coûteuse et très pénible, parce que la Commission du Havre a négligé de construire des rampes convenables dans cette partie importante de notre ville.

"5° D'ériger un plus grand nombre de fontaines et d'abreuvoirs sur les

Améliorations
du Havre

quais, pour le confort des hommes et des équipages, employés au service du port, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été.

"6° D'arroser les quais d'une manière systématique, pour mettre fin aux nuages de poussière qui ont prévalu jusqu'ici.

"7° De placer des lumières électriques dans la baie d'Hochelaga, pour faciliter les opérations de nuit, et particulièrement au débarcadère du traversier de Longueuil, où plusieurs accidents sont arrivés par la négligence de la Commission du Havre, qui n'a pas suffisamment éclairé les quais, pendant la saison d'automne.

"8° D'autoriser la Compagnie du Richelieu d'ériger des hangars pour la protection du foin et de la paille pressés, ainsi que des autres marchandises et produits agricoles, arrivant par bateau et destinés aux marchés de Montréal.

"9° De construire une passerelle au pied de la Place Jacques-Cartier, de la rue des Commissaires aux quais, pour permettre aux voyageurs de se rendre aux bateaux commodément, et sans être exposés aux accidents de voiture ou de chemin de fer, dont ils sont menacés aujourd'hui.

"Que toutes ces améliorations sont essentielles au commerce de notre ville et que messieurs les membres du Conseil assistent à une assemblée de la Commission du Havre pour les faire valoir et obtenir leur adoption immédiate."

"Considérant : 1° Que le port de Montréal est le plus important de la Confédération, soit par le nombre des vaisseaux qui le fréquentent, soit par la somme des droits prélevés sur les marchandises importées.

"2° Que la commission du havre est impuissante à donner à nos vaisseaux transatlantiques et à nos voies ferrées les facilités de chargement et de déchargement que réclament l'augmentation toujours croissante de leurs transports.

"3° Que le creusage du Saint-Laurent, l'aménagement de ses eaux, le pilotage des vaisseaux, l'éclairage et le balisage des côtes, les agrandissements du havre exigent aujourd'hui une administration vigoureuse et responsable, sous la direction des ingénieurs du gouvernement les plus compétents, aidée des capitaux de toute la puissance, pour faire de Montréal un port libre.

"Il est résolu :— Que les honorables ministres de la marine et des travaux publics soient priés d'assumer la direction et l'exécution des travaux du Saint-Laurent et de donner ainsi un caractère national à notre grande voie de navigation fluviale, des bords de l'Atlantique au fond du lac Supérieur."

L'agitation vigoureuse qui suivit l'adoption de ces résolutions eut pour effet de réveiller quelque peu les commissaires du havre.

Autres
Questions.

Parmi les autres questions traitées durant l'année furent la révision de la loi des chemins de fer pour prévenir les accidents, la réduction des prix de passage sur ces chemins, l'observation du dimanche, l'établissement d'un jardin botanique à Montréal, la protection de la ville et des paroisses environnantes contre les inondations, l'abolition des taxes municipales sur les transactions des voyageurs de commerce, l'expédition des marchandises par l'administration des postes, les chemins de fer élevés et les tramways, les ports d'hiver et les modifications au tarif. Sur ce dernier point, on obtint des concessions importantes du gouvernement; sur tous les autres les représentations de la Chambre eurent une grande influence auprès des autorités compétentes.

La Chambre durant l'année fit tout en son pouvoir pour provoquer la discussion sur les questions commerciales par des hommes compétents. M. H. Beaugrand donna sous ses auspices, au mois de mars, une conférence sur son voyage de Montréal à Vancouver. M. Erastus Wiman, sur son invitation, vint parler de l'union commerciale avec les Etats-Unis.

Avant ça, la Chambre avait adoptée les résolutions suivantes :

"Considérant—Qu'il est urgent de régler toutes les difficultés existantes entre les Etats-Unis et le Canada, et de faire disparaître tous les obstacles à une entente cordiale et aux relations commerciales les plus étendues. Congrès des
Chambres de
Commerce.

"Considérant—Que les négociations diplomatiques entre le cabinet de Saint-James et le gouvernement de Washington ne sont arrivées, après vingt ans de pourparlers infructueux, qu'à une législation et des mesures hostiles, menaçantes pour la paix et la prospérité commerciale de ce continent.

"Qu'il soit résolu—Que cette Chambre prenne l'initiative de la convocation d'un congrès international des Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis, pour discuter à l'amiable les difficultés pendantes entre les deux pays et arriver, d'un commun accord, à une solution satisfaisante pour tous les intéressés.

"Que ce congrès ait lieu à Montréal la première semaine de juin prochain, et que des invitations soient immédiatement adressées à toutes les Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis, avec prière de lui donner leur concours.

"Qu'un comité conjoint des deux Chambres de Commerce de Montréal soit nommé pour prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de ce Congrès."

On ne donna pas suite à ce projet, car sur les entrefaites des négociations furent ouvertes entre les deux gouvernements d'une manière qui faisait espérer un meilleur résultat que par le passé.

La Chambre durant l'année adopta plusieurs résolutions témoignant de l'intérêt qu'elle portait à l'établissement des lignes directes de paquebots entre le Canada et la France ainsi que l'Asie. Elle commença aussi des démarches pour assurer la représentation du Canada à l'exposition de Paris.

1888.

L'élection des officiers pour 1888, donna le résultat suivant :—Président, Officiers pour
1888. J. M. Dufresne; vice-président, J. X. Perrault; secrétaire, J. W. Parent.

Membres du conseil.—MM. D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr., R. Thibaut, J. O. Dupuis, F. B. Labelle, F. D. Shallow, T. Gauthier, D. Laviolette, Gus. Piché, A. S. Hamelin, C. A. Vallée, D. Parizeau, A. Gagnon, L. J. Boivin, H. Parent, H. Laporte, U. Garand, J. Perrault, Ls. Boisseau, L. J. Forget, J. Contant, L. W. Telmosse, J. Monier, L. Fréchet, A. Girard, S. Prevost.

Arbitres du tribunal de commerce.—MM. A. Leclaire, E. DeMartigny, E. A. Gendreau, A. Desjardins, Ls. Tourville, C. Lacaille, J. Barsalou, J. Gravel, S. Prevost, H. C. Cadieux, P. P. Martin, J. X. Perreault.

Examineurs des farines et grains.—MM. Ls. Tourville, F. X. St-Charles, J. P. Daigle, Hurtubise, Aug. Girard.

Officiers pour
1888.

Bœuf et lard.—MM. Chs. Lacaille, J. B. Bourassa.

Beurre et fromage.—MM. J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, Ls. Beaubien, H. Laporte, J. X. Perrault.

Poissons et huiles.—MM. L. E. Morin, L. W. Telmosse, D. C. Brosseau, N. Quintal, A. Cusson.

Potasses.—MM. J. Barsalou, J. Contant, T. Chivé, C. D. Morin, A. Robert.

Peaux et cuirs.—MM. S. Delorme, J. Derome, J. Richard, J. Pelletier, P. Claude.

M. S. Coté
nommé Secré-
taire.

Quelques changements devinrent nécessaires dans le courant de l'année, par suite de la démission de M. G. W. Parent, le premier secrétaire de cette Chambre, que ses trop nombreuses occupations empêchaient de remplir les fonctions du secrétariat comme lui-même l'aurait désiré.

Le conseil néanmoins, tout en ayant accepté cette démission, rendit hommage au zèle et au dévouement que M. Parent déploya pour le succès de la Chambre de Commerce du district de Montréal. M. S. Coté, rédacteur du "*Moniteur du Commerce*," fut choisi pour lui succéder, et les membres n'ont eu qu'à se féliciter de ce choix, car le succès toujours croissant de la Chambre de Commerce est en grande partie dû à son travail énergique.

Pour faciliter les réunions et les travaux de la Chambre, le conseil crut devoir accepter l'offre que lui fut faite alors par MM. F. D. Shallow & Cie, les propriétaires du "*Moniteur du Commerce*" de mettre leurs bureaux gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Nous empruntons les détails qui suivent sur les travaux de la Chambre durant 1888, au Rapport Annuel :—

Barrières de
Chemin de
Fer.

Une des premières questions dont se préoccupa le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été celle des barrières aux voies ferrées.

Les accidents malheureusement trop fréquents qui ont lieu aux traverses des chemins de fer, ont donné lieu à deux résolutions de la part du conseil. La première adoptée le 15 février 1888, à l'effet de prier le ministre des chemins de fer de faire amender la loi concernant les barrières aux traverses des voies ferrées. La deuxième en date du 22 du même mois, à l'effet de prier le conseil de ville de Montréal, d'intervenir auprès des différentes compagnies de chemins de fer pour les engager à élargir leurs barrières actuelles.

Le Havre.

Cette question des améliorations à faire au havre de Montréal, a été l'objet d'une attention toute particulière de la part du conseil de cette Chambre, qui a soumis son projet, avec plans à l'appui, au comité d'inondation le 12 décembre 1887.

Un comité avait été nommé pour s'enquérir des améliorations les plus pratiques à faire au havre de Montréal. Un rapport de ce comité fut déposé sur la table du conseil, le 15 février 1888. Voici en substance ce que disait ce document :—

Le projet d'améliorations favorisé par la commission du havre est impraticable et trop coûteux, et il vaut mieux, au lieu de construire, à la Pointe Saint-Charles, un bassin qui n'offrirait que des inconvénients, étendre les travaux d'améliorations à la rade d'Hochelega.

La discussion de cette question donna lieu à la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité :—

Considérant : 1° Que le projet d'améliorations proposé par la commission Le Havre. du havre, consiste principalement dans la construction d'un nouveau bassin à la Pointe Saint-Charles et d'un brise-glaces d'un mille de longueur, s'étendant du pont Victoria jusque vis-à-vis le marché Bonsecours, à deux mille pieds en moyenne, au large des quais actuels.

2° Que ces bassin et brise-glaces seraient un obstacle formidable à l'écoulement déjà si difficile des eaux et des glaces du Saint-Laurent, surtout à l'époque des inondations ;

3° Que ces travaux d'endiguement, de quaiage et de creusage du lit du fleuve coûteraient des sommes énormes, pendant qu'il serait si facile d'utiliser les eaux profondes et le port naturel de la baie d'Hochelega ;

Qu'il soit résolu :—

1° Que cette Chambre proteste contre la construction du brise-glaces et du bassin projetés à la Pointe Saint-Charles, par la commission du havre et prie l'honorable ministre des Travaux Publics à Ottawa de vouloir bien assumer la direction et l'exécution des améliorations nécessaires, en protégeant ainsi les paroisses riveraines contre les inondations, en rendant justice à tous les intéressés ;

2° Que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, aux honorables députés fédéraux, représentant le district de Montréal, ainsi qu'aux maires des municipalités intéressées, avec prière d'appuyer la demande de cette Chambre de leur influence auprès du gouvernement."

Subséquentement, à la réunion du 14 mars 1887, le Conseil de cette Chambre a condamné le projet proposé par la commission du havre, et résolu de prier l'Honorable Ministre des Travaux Publics de bien vouloir assumer la direction et l'exécution des travaux nécessaires.

En rapport avec cette proposition et dans le but de rendre le port Montréal libre de toute redevance, le président a fait partie du comité conjoint, composé des représentants du conseil de ville, des chemins de fer, de la marine marchande et du bureau de la Chambre de Commerce.

Cette commission a présenté un rapport complet au gouvernement d'Ottawa. Le vice-président de cette Chambre faisait partie de la délégation en cette circonstance.

Le vice-président a également fait partie d'une autre délégation des Cham- Les Canaux. bres de commerce d'Ontario et de Québec, demandant au ministre des canaux de vouloir bien abolir les droits de péage sur la route du Saint-Laurent, ainsi qu'il en a été fait pour les canaux des Etats-Unis. La délégation a également demandé le creusage des canaux à quatorze pieds et l'agrandissement des écluses entre Kingston et Montréal de cent quatre-vingt à deux cent cinquante pieds, la grandeur adoptée pour le canal Welland.

Cette amélioration permettrait la construction de grands bateaux pour le transport économique des grains de Port Arthur, ou Duluth, au fond du lac Supérieur, jusqu'à Montréal, sans transbordement. Notre port pourrait alors lutter avec avantage avec les Etats-Unis.

L'honorable Ministre des Canaux répondit à la délégation qu'il ne pouvait s'engager à rien, mais qu'il recommanderait que la réduction des péages sur les canaux reste la même pour cette année. Quant aux autres demandes, tout en

étant personnellement en faveur, il ne pouvait engager la décision du gouvernement.

Le Conseil a eu la satisfaction d'apprendre que son projet d'amélioration du havre était approuvé par les ingénieurs les plus compétents du gouvernement d'Ottawa, pendant que celui proposé par la commission du havre était considéré comme impraticable.

Représentation à la Commission du Havre.

Pendant cette Chambre ne s'est pas bornée à se faire l'écho des demandes du commerce à ce sujet, elle a voulu, de plus être représentée dans la commission du havre, et, le 27 mars, elle adoptait une résolution à l'effet d'être représentée à la commission du havre de Montréal par son président.

Marché Bonsecours.

Durant l'hiver 1888, un incendie ayant détruit la bâtisse Tiffin, située à l'encoignure de la place Jacques-Cartier et des rues Saint-Paul et des Commissaires, le Conseil, à sa séance du 22 février, adopta une résolution qui approuvait fortement l'idée exprimée par les intéressés de prolonger le marché Bonsecours jusqu'à la place Jacques-Cartier, et priait le conseil de ville de Montréal de donner toute son attention à ce sujet, ce Conseil étant en même temps d'opinion que les frais d'expropriation devraient être à la charge exclusive de la ville.

Fils Télégraphiques.

Le conseil de ville de Montréal ayant jugé à propos d'autoriser une nouvelle compagnie de téléphone à faire circuler ses fils dans la ville de Montréal, en concurrence avec la compagnie Bell, le Conseil de cette Chambre a cru devoir féliciter la corporation de cette décision, mais en même temps, lui exprimer l'espoir que, dans un avenir rapproché, tous les fils des compagnies électriques seront placés sous terre, ainsi que la chose se pratique aux États-Unis et en Europe.

En outre de cette question de téléphone, le Conseil de cette Chambre, ayant en vue l'encouragement à nos industriels nationaux, adopta, le 11 mai, une résolution à l'effet de recommander à la corporation de la ville de Montréal d'accepter la proposition de MM. Craig & Fils d'éclairer la ville de Montréal au moyen de leur système, au prix payé aujourd'hui pour le gaz et le pétrole, attendu que l'offre de ces messieurs était de fournir 150% de lumière de plus sans plus de dépenses.

Cessions de Biens.

Le 14 mars 1888, le Conseil résolut de mettre à l'étude les amendements nécessaires aux lois qui régissent les cessions de biens dans la province de Québec, et, de plus, la nécessité d'une législation spéciale pour obliger les marchands à tenir une comptabilité régulière.

Cette Chambre a dû, toutefois, s'opposer vigoureusement à un projet de loi sur les cessions de biens présenté à la législature provinciale et dont le but apparent était de confier l'entière disposition des biens des faillis à la gestion des protonotaires des districts ruraux. Ce changement à la loi actuelle a été considéré par le Conseil de cette Chambre comme pouvant être désastreux pour le commerce de cette province et a été rejeté par le parlement.

Pavages en Bois.

Le 11 mai 1888, les pavages en bois, pour faciliter le trafic dans les principales rues de Montréal, ont été l'objet d'une résolution spéciale de la part de ce Conseil. Cette résolution "recommande à la municipalité de Montréal d'adopter dans les principales rues de Montréal, les pavages en bois, cette Chambre étant d'opinion qu'on réaliserait ainsi une économie de 50% sur le macadam actuel, et sur le pavage en pierre projeté pour la rue Craig."

Des saisies considérables, en douane, opérées dans le cours de l'année ont porté ce Conseil à demander au gouvernement de vouloir bien faire une révision des réglemens douaniers en ce qui regarde les saisies.

Saisies en Douane.

La taxe de un pour cent imposée sur les ventes à l'enchère, soulève depuis longtemps de nombreuses plaintes dans une fraction du commerce, aussi cette chambre a-t-elle cru devoir demander au gouvernement de la province de Québec d'abolir cette taxe qui a pour effet de faire perdre à la ville de Montréal des ventes très importantes.

Taxe sur les Enchères.

A la séance du 7 mai, le Conseil de cette Chambre résolut de recommander au gouvernement de la province de Québec de construire un palais de justice assez vaste pour faire face aux besoins du public surtout à ceux de la classe commerciale qui vont toujours croissant et de se servir de l'édifice actuel, pour y réunir les divers départements publics disséminés dans les différents endroits de la ville.

Palais de Justice.

Une commission nommée pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour assurer la représentation du Canada à l'exposition de Paris, présenta à la séance du 9 juin 1888, un rapport qui donna lieu à la résolution qui suit :

L'exposition de Paris.

"Que les gouvernements d'Ottawa et de Québec soient priés, dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, de vouloir bien contribuer aux dépenses de transport, d'installation et de garde des articles que nos agriculteurs et nos industriels désirent expédier à l'exposition de Paris, dans le but d'étendre leurs relations commerciales avec les pays étrangers, et qu'une requête soit adressée par le président de cette Chambre aux trois branches de la législature de Québec ainsi qu'au gouvernement d'Ottawa, les priants de faire droit à cette demande."

Le gouvernement nous ayant malheureusement refusé son concours, le Canada ne put pas être représenté à l'Exposition Universelle de Paris.

Sur l'invitation du supérieur du collège commercial de Varennes et de l'avis du Conseil de cette Chambre, le président nomma une délégation pour assister à la distribution des diplômes et des prix, pour l'année scolaire 1888, aux meilleurs élèves du collège de Varennes. Cette délégation se rendit en effet à Varennes, le jeudi 20 juin, en réponse à l'invitation qu'elle en avait reçue.

Instruction Commerciale.

Le discours d'ouverture fut prononcé par M. J. X. Perrault, le vice-président de cette Chambre, qui insista sur le fait que l'éducation commerciale a été négligée dans le pays.

M. Massue remercia ensuite la Chambre de Commerce d'avoir délégué plusieurs de ses membres pour procéder à l'examen annuel, et de leur bienveillante assistance à la distribution des prix.

Le sujet de la consolidation de la dette municipale de la ville de Montréal a attiré l'attention de ce Conseil qui, à sa séance du 12 septembre 1888, a adopté la résolution suivante : "Considérant que d'après les dispositions du règlement soumis au Conseil de Ville le nouvel emprunt ne pourra se faire qu'à Londres et en bons payables en livres sterling ;

Dette Municipale.

"Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Montréal que cette opération financière puisse se faire à Paris, à New-York ou à Montréal aussi bien que sur le marché de Londres ;

"Résolu : Que ce conseil prie le président du comité des finances de bien

vouloir modifier son projet de consolidation en laissant toute liberté aux délégués chargés de l'opération de l'emprunt à Paris, à Montréal, à New-York ou à Londres, payable en dollars, en francs ou en livres sterling, de manière à obtenir pour Montréal les conditions d'emprunt les plus favorables sur les marchés monétaires les plus avantageux, sans être forcément restreint au marché de Londres."

Chemin de Fer de la Rive Sud.

Le Conseil s'est occupé de cette question à plusieurs reprises et enfin, le 9 février dernier, il adoptait la résolution suivante :

"Que cette Chambre prie l'honorable Ministre des Chemins de fer et Canaux de bien vouloir proposer au parlement fédéral que le chemin de fer de Montréal et Sorel et cette partie de la même ligne projetée jusqu'à Lévis soient complétés par le gouvernement fédéral comme continuation du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal et comme tête de ligne."

Au sujet du chemin des Basses Laurentides, cette Chambre a insisté auprès du premier ministre de la province de Québec pour obtenir la construction sans retard des 16 milles de chemins nécessaires pour relier le chemin des Basses Laurentides à la jonction du chemin de fer du Lac Saint-Jean.

Affranchissement des Lettres.

La Chambre s'est vivement préoccupée de la question si importante de l'affranchissement des lettres, et le 26 décembre 1888, il a été résolu "d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur l'importance de l'affranchissement des lettres entre les Etats-Unis et le Canada; actuellement, les frais de poste étant pour les premiers de 2 cents l'once et de 6 cents pour le dernier." Il a été de plus résolu de prier le Ministre des Postes de faire diminuer l'affranchissement de 3 cents à 2 cents ou au moins augmenter le poids des lettres d'une demi-ounce à une once.

A la session suivante des Communes, le Ministre des Postes a déclaré officiellement que désormais le poids des lettres serait augmenté d'une demi-ounce à une once.

Le Conseil, au sujet de cette question, a cru convenable de faire parvenir ses remerciements au Maître Général des Postes.

Colis Postaux.

Les colis postaux ont été l'objet de deux résolutions: la première en date du 18 janvier à l'effet de prier le département des postes de permettre la transmission par la malle des liquides, pourvu qu'ils soient empaquetés dans des boîtes incassables, comme la chose se pratique aux Etats-Unis; la deuxième à l'effet de demander que les conditions de transport des colis postaux venant de France avec celle des colis venant d'Angleterre soient assimilées.

La Visite de M. Rameau.

Un événement qui ne pouvait passer inaperçu aux yeux du Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été la visite faite au Canada par un écrivain français auquel nos compatriotes doivent certainement de la reconnaissance, pour les avoir rappelés au souvenir de l'ancienne mère-patrie, la France. Aussi, c'est avec plaisir que la Chambre de Commerce a pris l'initiative d'une démonstration publique en l'honneur du grand écrivain comme marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait dans le but de renouer les relations d'affaires et de sympathie entre le Canada et son ancienne mère-patrie, en lui donnant un grand banquet public.

Le 3 octobre 1888, la résolution suivante fut votée: "Que le haut commerce soit prié de refuser toute décharge à un incendie dont le fonds de commerce

n'est pas assuré contre le feu, au montant de 60 pour cent au moins, ainsi que l'a décidé l'association des épiciers en gros de la Puissance."

Le conseil dans sa réunion du 12 septembre 1888 décida de visiter officiellement les principaux établissements industriels et commerciaux de Montréal afin de constater sur les lieux quels progrès ont été réalisés par nos compatriotes dans les diverses branches d'industrie et quels sont les besoins du commerce, et le 20 septembre les membres du Conseil de cette Chambre, accompagnés de plusieurs personnes du haut commerce et de la finance se sont transportés à la manufacture de MM. Robert & Fils, située sur le chemin Papineau et dont ils ont fait la visite en détail. Après cette visite le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution suivante: "Que ce Conseil, après avoir visité les ateliers et les dépôts de bois bruts et ouvrés de la maison Robert & Fils, est unanime à reconnaître l'intelligence qui a présidé à leurs dispositions pour faciliter les opérations journalières de leur immense entreprise. Que ce Conseil est unanime aussi pour féliciter ces messieurs sur le succès qui a couronné leurs efforts et qui place leur maison au rang des premières de Montréal dans leur spécialité. Que ce Conseil offre à ces messieurs des remerciements pour la manière charmante avec laquelle ils ont accueilli sa visite, ainsi que celle des hommes distingués qui les accompagnaient.

Visite aux Etablissements Industriels.

Plus tard, le 26 décembre, le Conseil qui porte un intérêt tout particulier à la fabrication du sucre de betteraves de cette province adopta la résolution suivante:

Sucre de Betteraves.

"Que ce Conseil, après avoir examiné l'échantillon de sucre de betteraves qui lui a été adressé par la fabrique de Berthier comme produit de la campagne de 1888, a constaté avec plaisir le résultat obtenu et espère que le gouvernement de Québec accordera aux cultivateurs une prime de production pour chaque tonne de betteraves livrée à la fabrique de manière à encourager la création d'une industrie aussi importante pour la province.

A la même réunion le Conseil adopta aussi la résolution suivante, relative encore à l'encouragement de l'industrie nationale.

"Que cette Chambre félicite la corporation de la cité de Montréal d'avoir encouragé l'industrie nationale en achetant des échelles de sauvetage de manufacture canadienne, de préférence à celles qui sont faites à l'étranger, et espère qu'à valeur égale, il en sera de même pour les pompes à vapeur et autres articles d'équipements commandés par la corporation."

La brigade des pompiers de Montréal s'étant trouvée sans chef par suite de la mise à la retraite de M. Paton, le Conseil a cru devoir exprimer son opinion au sujet du choix de son successeur, et le 12 septembre, il passa la résolution suivante qui fut communiquée au conseil municipal:

Le Chef des Pompiers.

"Que le Conseil de cette Chambre recommande aux honorables membres du Conseil de Ville la nomination du chef Benoit comme chef de la brigade du feu de Montréal, M. Benoit possédant mieux que tout autre candidat les qualifications requises par le comité du feu pour bien remplir cette position importante."

Une série de congrès internationaux était convoquée à Paris pendant l'exposition universelle pour discuter les questions les plus importantes par les hommes les mieux renseignés du monde entier.

Congrès de Paris.

La Chambre de Commerce a nommé comme son délégué spécial son vice-président, M. J. X. Perrault, qui a bien voulu, avec sa bonne volonté habituelle,

accepter cette mission à la fois difficile et honorable pour toute la durée de l'exposition.

Inspecteurs
des Cuirs.

La position d'inspecteurs des cuirs et peaux crues pour la division de Montréal étant devenue vacante, cette Chambre, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, a invité le 27 décembre 1888, les candidats à cette position à passer l'examen exigé. Le 31 du même mois, deux candidats se présentèrent devant les examinateurs, MM. G. Delorme, marchand de cuirs, J. L. Pelletier, fabricant de chaussures, et Joseph Richard, maître boucher. Ces candidats étaient M. Henri Genest, déjà inspecteur pour la division d'Hochelaga, et Louis Chevalier, marchand de cuirs et fabricant de chaussures. Le 9 janvier 1889, rapport fut fait au Conseil que le bureau des examinateurs était unanime à recommander M. Genest et M. Chevalier à la nomination d'inspecteurs des cuirs et peaux crues pour la division de Montréal.

L'affaire
LeBourdais.

Une accusation très grave, celle d'avoir voulu faire sombrer leur navire et frauder les assureurs, fut portée par un équipage indiscipliné contre le capitaine Louis LeBourdais, et son frère Joseph LeBourdais, le 22 septembre 1888, devant les tribunaux criminels d'Angleterre, au moment où ils atterrissaient à Queenstown, après avoir, eux seuls, conduit leur navire à bon port, à la suite d'une traversée dangereuse, et après avoir été abandonnés de leurs matelots. Les accusés furent condamnés à dix ans de travaux forcés, malgré une preuve plus que suffisante de leur innocence. Ce pénible événement causa en Canada, une émotion facile à comprendre et le 18 janvier dernier, après avoir pris connaissance des faits qui s'y rattachaient, le Conseil passa la résolution ci-dessous :—

“ Considérant que le navire “ Gylfe ” parti de Québec pour l'Angleterre avec une cargaison de bois, a subi des avaries tellement considérables pendant la traversée, que l'équipage a déserté le navire en pleine mer, le croyant prêt à sombrer ;

“ Considérant que le capitaine LeBourdais, le second et un matelot sont bravement restés sur le vaisseau en détresse et sont parvenus à force de courage, d'énergie et de travail à le mener à bon port ;

“ Considérant que sur la dénonciation des déserteurs, le capitaine et le second, au lieu d'être récompensés, comme le méritait un sauvetage aussi remarquable, ont été condamnés à plusieurs années de bagne ;

Résolu :— Que ce Conseil prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir réparation contre ce déni de justice et prie l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries et sir Charles Tupper, notre représentant à Londres, de bien vouloir s'enquérir immédiatement des circonstances de cette étrange condamnation par les tribunaux d'Angleterre.”

La sentence de LeBourdais fut réduite à un an d'emprisonnement.

Commerce
avec les Indes
Occidentales.

Comparaison faite avec les Etats-Unis, le Canada n'a pas sa part légitime du commerce des Indes Occidentales.

On se demande s'il nous est possible d'entrer en lice avec quelques chances de succès contre une nation de soixante millions d'individus. Voici la réponse — les marchés existent et nous connaissons nos concurrents ; il est inutile d'espérer un changement dans les relations commerciales dans les circonstances actuelles, mais on peut opérer ce changement de la manière suivante :—

1. Par le moyen de paquebots rapides.
2. Par des communications télégraphiques sous-marines directes et à bon marché.
3. Par un service de malles prompt et régulier.
4. Par l'établissement d'un système effectif de phares.
5. En mettant nos marchands, nos meuniers, nos marchands de bois et nos manufacturiers en relations directes avec ceux qui sont à la tête des affaires dans les Antilles et dans la Guyane anglaise.

Commerce
avec les Indes
Occidentales.

Au moyen des paquebots rapides, le Canada pourrait recevoir directement tous les fruits des Indes Occidentales en parfaite condition et à des prix accessibles à la masse de la population. Il y a aux Antilles des hommes influents disposés à faire leur part pour favoriser une semblable ligne de paquebots. Sommes-nous disposés à faire notre part ?

L'augmentation tant désirée de ce commerce ne peut s'effectuer qu'en autant que nos hommes d'affaires se mettront en relation directe avec ceux des pays mentionnés.

Il faut visiter ces marchés, se rendre compte de leurs besoins et leur faire connaître le Canada.

Sans doute, nous ne pouvons pas prétendre consommer autant de sucres et autres produits que les Etats-Unis, mais nous pouvons nous procurer directement ce qu'il nous faut de ces produits et augmenter de la sorte la valeur de notre commerce extérieur. Et pour arriver à ce résultat si désirable, il faut se mettre à l'œuvre sans retard et faire disparaître tous les inconvénients qui, sous une forme ou sous une autre, nous empêchent de profiter des avantages que nous offre le commerce des Indes Occidentales.

Le Conseil de cette Chambre, après avoir pris en considération cette importante question, à sa séance du deux février 1889, adopta la résolution suivante :

“ Considérant que le gouvernement du Canada a déjà pris l'initiative de l'établissement de relations postales et commerciales directes entre le Canada et les colonies anglaises des Antilles ;

“ Considérant qu'il est important de donner suite à ce projet de relations directes avec les Antilles, et qu'un long retard serait préjudiciable aux intérêts commerciaux du Canada :

Résolu : Que cette chambre prie le gouvernement du Canada de mettre à exécution pendant la présente session du parlement, son projet de renouer ses relations directes avec les Antilles, afin que le commerce canadien soit en mesure de bénéficier de ces relations dès la présente année.

A la séance du 2 février (1889), la résolution suivante a été adoptée :

Exportation
du Beurre.

“ Considérant que l'exportation des beurres canadiens en Europe a diminué dans une proportion considérable depuis quelques années ;

Considérant qu'il est utile que des mesures soient prises pour donner à la fabrication des beurres, spécialement dans la province de Québec, l'importance qu'elle doit avoir ;

Considérant qu'il est utile de rechercher si l'exportation des beurres canadiens au Japon et en Chine serait possible en vue de compenser la diminution de l'exportation en Europe ;

Résolu : Que le secrétaire reçoive instruction de rechercher les renseigne-

ments utiles sur l'état présent de la fabrication des beurres dans notre province, comparée avec la fabrication des fromages, et fasse rapport de ses recherches à ce Conseil aussitôt que possible."

A la séance du 2 mars, la résolution suivante fut adoptée unanimement :

Résolu: Que ce Conseil, ne saurait approuver l'augmentation du prix de l'affranchissement des lettres de ville de un centin à deux centins, non plus que des lettres chargées de deux centins à dix centins, telle que proposée au parlement fédéral, et prie l'honorable Ministre des Postes de vouloir bien renoncer à ces augmentations de frais de port dans l'intérêt du commerce de notre ville."

Les esprits sont émus à la perspective de cet événement solennel. Afin d'en conserver un souvenir durable, le projet fut émis de tenir, à Montréal, en cette circonstance mémorable une exposition universelle, projet que le Conseil approuva dans la résolution suivante qu'il a adoptée à la séance du 2 mars 1889 :

Considérant que le premier ministre de Québec a déclaré officiellement devant la législature qu'il espérait voir une exposition universelle dans la ville de Montréal en 1892, à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de sa fondation par monsieur de Maisonneuve ;

Résolu: Que ce Conseil félicite le gouvernement de Québec, d'avoir pris cette initiative, et prie l'honorable Premier Ministre de vouloir bien nommer sans retard une commission d'études, chargée d'assurer le succès de cette grande entreprise."

1889.

Les élections de 1889 donnèrent le résultat suivant :—Président, J. M. Dufresne ; vice-président, J. X. Perreault ; secrétaire, S. Coté.

Membres du conseil.—MM. D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr., R. Thibaut, L. Beaubien, F. D. Shallow, T. Gauthier, J. R. Savignac, Gus. Piché, A. S. Hamelin, C. A. Vallée, D. Parizeau, P. E. Lamalice, L. I. Boivin, H. Parent, H. Laporte, U. Garand, J. Perrault, J. Contant, A. Girard, C. L. Bossé, J. M. Fortier, A. Racine, G. W. Parent.

Arbitres du tribunal de Commerce.—MM. A. Leclaire, A. H. DeMartigny, E. A. Généreux, A. Desjardins, Ls. Tourville, C. Lacaille, J. Barsalou, J. O. Gravel, S. Prevost, H. C. Cadieux, P. P. Martin, L. W. Telmosse.

Examineurs des farines et grains.—MM. Ls. Tourville, F. X. Saint-Charles, J. P. Daigle, Hurtubise, Aug. Girard.

Bœuf et lard.—MM. J. Richard, J. B. Bourassa.

Beurre et fromage.—MM. J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, Ls. Beaubien, H. Laporte, C. Langlois,

Poissons et huiles.—MM. L. E. Morin, L. W. Telmosse, D. C. Brosseau, N. Quintal, A. Cusson.

Potasses.—MM. J. Barsalou, J. Contant, T. Chivé, C. D. Morin, A. Robert.

Peaux et cuirs.—MM. S. Delorme, J. H. Galarneau, J. Richard, J. L. Pelletier, L. Chevalier, J. Z. Désormeau.

Le nouveau conseil commença ses travaux par une résolution qui réaffirmait en substance celle de 1888 au sujet des améliorations du havre. Il conseilla au conseil de ville d'adopter le système des tunnels, ainsi que la chose a été faite depuis, protesta contre l'emmagasiner des peaux crues dans la ville pour y être

inspectées, et continua à s'occuper d'encourager l'éducation commerciale dans la province. Il protesta contre l'imposition de droits de douanes sur les frets maritimes et contre toute législation tendant à rendre absolue la fermeture des canaux le dimanche.

Des résolutions furent aussi adoptées pour demander l'augmentation de la licence des colporteurs, la mise des fils télégraphiques sous terre, la représentation de la Chambre dans le conseil des arts et manufacture, et la suppression des droits d'escompte sur les billets de banque circulant entre les diverses provinces du Canada.

La Chambre s'était occupée de la question du chemin de fer de la Rive Sud à plusieurs reprises sans grand succès, quand il fut décidé de faire un suprême effort en convoquant une assemblée des comtés de la Rive Sud entre Saint-Lambert et Lévis, à Nicolet, pour adopter des résolutions qui seraient soumises au gouvernement. Cette assemblée eut lieu à Nicolet le 26 octobre. Elle était composée de tout ce qu'il y avait de plus éminent dans les comtés intéressés et de hauts dignitaires de l'Eglise, n'ayant pu s'y rendre, avaient adressé des lettres d'encouragement et d'approbation qui faisaient voir que sur cette question l'Eglise et l'Etat ne faisaient qu'un. A cette assemblée M. Parizeau prouva chiffres en mains de quelle importance le chemin serait pour les comtés par lesquels il passerait, et depuis cette époque il n'a cessé de s'occuper de cette question. Un mémoire adopté à cette assemblée fut adressé à son excellence le très honorable lord Stanley, gouverneur général du Canada dans le temps, et dans lequel les avantages du chemin lui étaient présentés.

Les changements dans le gouvernement, qui eurent lieu, furent la cause du peu de progrès qui se fit dans le règlement de la question, mais en 1893 la législature a accordé une charte qui met à néant toutes les difficultés qui surgissaient à chaque instant, du moment qu'il s'agissait de faire faire un pas à l'entreprise.

Un comité spécial fut nommé pour représenter au gouvernement l'importance des expositions annuelles à Montréal ; et dans une entrevue avec l'honorable M. Mercier, ce comité obtint la promesse d'une subvention considérable pour aider à l'entreprise.

Des comités spéciaux furent nommés pour étudier la question des surcharges en douanes et celle du travail dans les prisons.

M. J. X. Perreault fut nommé délégué de la Chambre à l'exposition de Paris, où il eut l'honneur d'être membre du jury, section de l'agriculture. M. Joncas, M. P., donna sous les auspices de la Chambre, une conférence sur les pêcheries du Canada.

Une discussion des plus importantes eut lieu en deux occasions au sujet des relations avec notre ancienne mère-patrie.

A la séance mensuelle du 4 mai, un membre de cette Chambre, M. Dénard, donna communication d'un travail très élaboré sur ces relations et sur les causes qui jusqu'à ce jour les avaient gênées.

La lecture de M. Dénard provoqua une discussion à laquelle prirent part plusieurs des membres présents et qui fut ajournée à la réunion mensuelle du 5 juin.

A cette date, la discussion fut reprise par M. L. I. Boivin. Au cours de ses remarques, M. Boivin fit preuve à la fois d'une grande connaissance du tem-

Lettres de Ville.

250^{ème} Anniversaire de la fondation de Montréal.

Officiers pour 1889.

Travaux de l'Année.

Travaux de l'Année.

Le Chemin de la Rive Sud.

Expositions Annuelles.

Relations avec la France.

Relations avec
la France.

pérablement commercial du Canada et de son économie, il exposa avec lucidité les raisons des difficultés que rencontrent ces relations, difficultés attribuables plutôt au système de transiger qu'au manque de bonne volonté des négociants des deux pays.

M. L. I. Boivin fut suivi par M. Jules Goudron qui fit valoir d'excellentes raisons à l'appui de la thèse étudiée.

A l'assemblée mensuelle du 3 juillet, la discussion sur ce sujet intéressant fut continuée et un comité permanent d'études sur cette question fut nommé.

1890.

Officiers pour
1890.

Les élections de 1890 donnèrent le résultat suivant :—Président, M. D. Parizeau ; président-honoraire, M. J. X. Perreault ; vice-président, M. L. I. Boivin.

Membres du conseil.—MM. D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr., J. X. Perreault, Emile Lefort, F. D. Shallow, Thos. Gauthier, J. R. Savignac, Gust. Piché, Chs. Desmarteau, G. Boivin, J. M. Dufresne, J. B. A. Lanctot, H. Parent, H. Laporte, Ubald Garand, J. Perrault, J. Contant, C. L. Bossé, J. M. Fortier, E. M. Saint-Louis, C. E. Delorme, C. H. Catelli, G. W. Parent, S. Coté, secrétaire.

Arbitres du tribunal de Commerce.—MM. A. Léclair, Jacques Grenier, E. A. Généreux, J. D. Rolland, Ls. Tourville, C. Lacaille, J. Barsalou, L. E. Morin, H. C. Cadieux, P. P. Martin, L. W. Telmosse.

Examineurs des farines et grains.—MM. Ls. Tourville, G. G. Gaucher, J. P. Daigle, Hurtubise, Aug. Girard.

Bœuf et lard.—MM. J. Richard, J. Bourassa.

Beurre et fromage.—MM. J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, J. X. Perreault, H. Laporte, C. Langlois.

Poissons et huiles.—MM. L. E. Morin, Sr., L. W. Telmosse, D. C. Brosseau, N. Quintal, J. C. Marchand.

Potasses.—MM. S. Barsalou, J. Contant, T. Chivé, C. D. Morin, A. Robert.

Peaux et cuirs.—MM. S. O. Delorme, Guillaume Boivin, J. Richard, J. L. Pelletier, L. Chevalier, J. Z. Désormeau.

La Chambre
au New York
Life.

Au mois de mai de cette année la Chambre transporta son bureau dans l'édifice du New York Life, après avoir voté des remerciements à MM. F. D. Shallow & Cie, pour l'hospitalité généreuse qu'ils avaient donnée à la Chambre dans les bureaux du *Moniteur du Commerce*. Il fut aussi créée une classe de membres à vie de la Chambre. Les deux premiers membres à vie furent sir Donald Smith et M. J. X. Perreault.

Travaux.

Le conseil s'occupa de nouveau des améliorations du Havre et des expositions à Montréal, s'en tenant aux idées qu'il avait déjà exprimées.

En février une délégation de la Chambre obtint des compagnies du Grand Tronc et du Pacifique que les colis examinés à la douane de Montréal seraient livrés sans frais additionnels par ces compagnies. Priée d'intervenir dans la question de la fermeture des magasins à bonne heure, la Chambre répondit qu'étant en principe en faveur du commerce libre, elle s'opposerait à toute restriction par l'action législative.

La question de navigation d'hiver entre Montréal et Québec fut mise à l'étude sur un rapport de M. Charles Maine, ingénieur civil.

Un comité spécial fut chargé d'étudier le projet d'un nouveau pont sur le Pont sur le Saint-Laurent, et des démarches furent faites pour obtenir l'appui des gouvernements fédéral et provincial. L'abolition de l'impôt sur les enchères de commerce fut enfin obtenu.

La Chambre appuya la demande pour la nomination d'un surintendant des pilotes du fleuve.

Le conseil s'est beaucoup préoccupé des moyens les plus propres de prévenir les conflits entre patrons et ouvriers et des négociations ont été entourées avec les associations ouvrières pour l'établissement d'un bureau d'arbitrage.

Sur invitation, la Chambre appuya la demande des exportateurs de bestiaux aux fins d'avoir plus de facilités pour l'exportation, en transit, des animaux américains. Elle prit même l'initiative d'une réunion qui eut lieu à l'hôtel-de-ville pour étudier la question.

La Chambre continua l'agitation en faveur du chemin de fer de la Rive Sud, et demanda au gouvernement fédéral d'accorder à ce chemin les mêmes subventions qu'aux autres lignes.

La question des pêcheries fut mise à l'étude à la demande du gouvernement fédéral, et M. L. E. Morin, aîné, prépara sur le sujet un rapport qui fut transmis au ministre des pêcheries.

La Chambre se déclara pour la réduction de la taxe municipale sur les étaux privés de bouchers. L'idée ayant été émise qu'il serait opportun d'imposer un droit sur les œufs venant des Etats Unis, la Chambre après discussion, décida d'appuyer les exportateurs canadiens en temps et lieu.

Un grand nombre d'autres questions furent aussi discutées par la Chambre, entre autres le transfert des consulats généraux à Montréal, le pavage des rues, l'affranchissement des lettres, les lois sur les faillites et les dissolutions de société, l'exportation du foin, les écoles du soir, les tramways et l'inspection des cuirs.

1891.

Les élections de 1891 donnèrent le résultat suivant :

Président, M. D. Parizeau ; vice-président, M. L. I. Boivin.

Membres du Conseil.—MM. D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr., Emile Lefort, F. D. Shallow, Thos. Gauthier, G. Boivin, J. M. Dufresne, J. B. A. Lanctot, Raoul Chapleau, L. Cousineau, O. Faucher, J. Haynes, Ed. Hurtubise, A. White, H. Laporte, J. Contant, C. E. Delorme, C. H. Catelli, G. W. Parent, L. E. Morin, sr., P. Poulin, L. E. N. Pratte, P. Demers, S. Coté, secrétaire.

Arbitres du Tribunal de Commerce.—MM. A. Léclair, Jacques Grenier, J. D. Rolland, Ls. Tourville, C. Lacaille, P. Demers, O. Dufresne, jr., J. Barsalou, L. E. Morin, sr., P. P. Martin, L. H. Hébert.

Examineurs des Farines et Grains.—MM. Ls. Tourville, G. G. Gaucher, J. P. Daigle, Hurtubise, J. O. Lafrenière.

Bœuf et lard.—MM. E. Lavigne, J. B. Bourassa.

Beurre et fromage.—MM. J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, J. X. Perrault, H. Laporte, C. Langlois.

Poissons et huiles.—MM. L. E. Morin, sr., L. W. Telmosse, J. B. A. Martin, D. C. Brosseau.

Officiers pour
1891.

Potasse.—MM. S. Barsalou, J. Contant, S. Lachance, C. D. Morin, A. Robert.

Peaux et cuirs.—MM. S. O. Delorme, Guillaume Boivin, J. L. Pelletier, L. Chevalier, J. Z. Désormeau.

Travaux de
1891.

Les questions qui ont fait le sujet des opérations de la Chambre de Commerce durant l'année 1891 sont les suivantes : Les alcools de betterave et les résidus pour les fins d'agriculture, les droits d'importation sur les sucres bruts, le chemin de fer de la Rive Sud, les améliorations au port de Montréal, modification à la procédure sur les lois de faillite, l'instruction commerciale, le quai à la Pointe-aux-Pères, le colportage, l'immigration et le paupérisme, les chemins de fer électriques à Montréal, le cadastre de l'île de Montréal.

Alcools de
Betteraves.

A la réunion du conseil, le 24 avril 1891, une importante communication fut soumise au sujet de la fabrication des alcools de betterave et des empêchements causés à cette fabrication, ainsi que des pertes causées à l'agriculture par le maintien en vigueur de la loi qui oblige les distillateurs à garder leurs produits en entrepôt durant deux années avant de les livrer à la consommation.

Cette question a fait le sujet d'une discussion approfondie durant deux séances consécutives, qui se termina par la proposition suivante :

Considérant—Que notre agriculture est en souffrance, en raison des droits prohibitifs imposés par le tarif McKinley, sur nos produits exportés aux États-Unis ;

Considérant—Que la fondation de la distillerie des betteraves serait une source de profits considérables pour nos cultivateurs, soit en alcools, soit en résidus destinés à l'engraissement du bétail et permettrait à l'agriculteur d'améliorer sa culture ;

Résolu—Que cette Chambre prie le gouvernement fédéral de supprimer les deux ans d'entrepôt imposés aux fabricants d'alcool, et ce en faveur des distilleries de betterave dans nos campagnes, dont les alcools non rectifiés seraient utilisés dans l'industrie seulement.

Droits sur le
Sucre.

A la réunion du 8 mai, le conseil s'occupa de l'étude du droit d'importation imposé sur les sucres bruts.

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée prirent part à une discussion très animée, qui se termina par l'adoption unanime de la résolution suivante :

“Résolu—Que, en conséquence des mesures adoptées par le gouvernement américain, qui a rappelé les droits d'importations sur les sucres bruts, cette Chambre est d'avis que le gouvernement canadien doit rappeler l'impôt sur les sucres qui entrent en Canada, afin d'arrêter la contrebande qui se pratiquerait entre les deux pays, s'il existait une différence sensible dans les prix, et aussi afin de mettre notre commerce de sucre sur un pied d'égalité avec celui des États-Unis.”

Fort peu de temps après, le gouvernement a fait droit au vœu exprimé dans cette résolution.

Le 22 mai le conseil, ayant constaté que le ministère des travaux publics, à Ottawa, avait définitivement décidé de commencer les travaux de la grande jetée, marquée au plan, dit plan No. 6, de la Commission du Havre, vota la proposition suivante, qui fut transmise au gouvernement :

Proposé par L. E. Morin, sr., appuyé par O. Faucher, et

Améliorations
du Havre.

Résolu—Que, lorsque la demande d'aide pécuniaire par la Commission du Havre au gouvernement viendra devant le parlement, pour ce que l'on est convenu d'appeler les améliorations du havre de Montréal, cette Chambre désire attirer l'attention spéciale des députés des comtés de Laprairie, de Chambly et de Verchères, pour les prier de protester contre le plan No. 6 dont la mise à exécution, avec la jetée du Pont Victoria vers l'île Sainte-Hélène, sera de nature à causer des dommages considérables à la Rive Sud ; qu'ils soient priés de protester contre l'adoption et la mise à exécution de ce plan, et qu'ils exigent des garanties contre les dommages qui pourraient résulter de cette construction ; qu'ils demandent la protection du gouvernement pour les habitants de la Rive Sud qui pourraient avoir à souffrir de l'exécution des travaux proposés ; que copie de cette résolution soit transmise aux députés des comtés de Laprairie, Chambly et Verchères.”

Cette résolution de la Chambre provoqua une démarche sérieuse de la part des municipalités des comtés intéressés, qui, après s'être concertés au préalable firent signifier au gouvernement fédéral un protêt notarié en bonne et due forme contre l'exécution dans le port de Montréal de tous travaux qui seraient de nature à changer le niveau régulier du fleuve, à augmenter les dangers d'inondation, et par suite à endommager la propriété sur la Rive Sud.

A plusieurs reprises depuis sa fondation, la Chambre de Commerce entama l'étude des modifications à apporter aux lois régissant les faillites. Finalement, le 5 juin, un comité spécial fut chargé d'étudier la question à fond et de présenter un rapport. Ce comité, après un échange de vues avec la Chambre de Commerce de Québec, soumit les propositions suivantes à l'approbation du conseil le 4 décembre dernier :

- 1° Accorder à chaque créancier le privilège de questionner un failli sous serment ;
- 2° L'obligation d'accompagner une demande de cession de pièces justificatives assermentées ;
- 3° Le droit des associations incorporées d'être représentées à une faillite par leur principal associé, sans qu'il soit nécessaire d'avoir une autorisation spéciale pour cet objet dans chaque cas ;
- 4° La nomination du liquidateur par la majorité en valeur et le tiers en nombre des créanciers dont les réclamations ne sont pas garanties, sous la présidence d'un juge de la Cour Supérieure, dont la discrétion ne pourra s'exercer que dans le cas de partage égal des votes ;
- 5° Le droit du liquidateur de contester les réclamations des créanciers au besoin, à la charge de l'actif du failli ;
- 6° Le droit du liquidateur de contester les états de compte fournis par le failli ;
- 7° L'octroi d'un délai de 48 heures pour répondre à une demande de cession, après quoi un bref de *capias* pourra être émané contre le failli ;
- 8° Un délai de huit jours pour le choix du liquidateur ;
- 9° Le droit de s'emparer de l'actif d'une succession dans le cas de demande de cession faite à une femme ou à des enfants mineurs, sur pétition à la Cour Supérieure ;

Loi des Faillites.

10° L'obligation pour toute personne s'engageant dans la liquidation des faillites, de déposer au greffe de la Cour Supérieure une garantie générale de pas moins de \$5,000 ;

11° L'établissement d'un tarif d'honoraires et de dépens de liquidation ;

12° L'obligation pour les inspecteurs d'une faillite de contrôler et approuver toutes les dépenses de liquidation ; et à défaut de ce contrôle, obliger le liquidateur à faire taxer son mémoire de dépenses par le tribunal ;

13° Accorder au failli le droit de demander décharge complète de ses obligations dans le cas où la succession rapportera 50 cents net par piastre à ses créanciers.

Ces différentes propositions furent adoptées.

Immigration.

L'immigration de gens absolument inutiles au Canada a été l'objet d'une résolution du conseil qui se lit comme suit :

" Attendu qu'il existe dans les Statuts du Canada une loi pour prévenir l'immigration des indigents suffisante pour protéger le corps social ;

" Attendu que le gouvernement du Canada a manifesté l'intention d'appliquer cette loi dans toute sa rigueur ;

" Attendu que l'immigration des juifs est d'une qualité qui n'est certainement pas désirable, et qu'elle menace de devenir un fardeau pour le Canada ;

" Résolu que cette Chambre prie le gouvernement de mettre à exécution les lois passées pour prévenir le débarquement de toute personne qui n'a pas les qualifications nécessaires pour résider en Canada."

En vue de prévenir les frais énormes d'expropriations futures, et de régularité de la voirie, le conseil a mis à l'étude un projet de cadastre qui s'étendrait à toute l'île de Montréal, dans la prévision de l'extension des limites actuelles.

1892

Officiers pour 1892.

Les élections de 1892 donnèrent le résultat suivant :—Président. M. L. E. Morin, sr. ; vice-président, M. H. Laporte.

Membres d'honneur du conseil.—MM. J. Grenier, J. U. Dufresne, J. X. Perreault, D. Parizeau, M. P. P.

Membres du conseil. MM. J. Asselin, L. I. Boivin, J. Brunet, C. H. Catelli, J. Contant, C. E. Delorme, P. Demers, O. Dufresne, A. Gagnon, J. Fortier, L. E. Geoffrion, T. Gauthier, J. Haynes, Frs. Hurtubise, J. Lambert, fils, J. B. A. Lanctot, L. E. Morin, jr., J. H. Pellerin, F. D. Shallow, Alf. Thibaudeau, J. A. Vaillancourt, A. White.

Arbitres du tribunal de Commerce.—MM. A. Leclaire, J. Grenier, J. D. Roland, l'honorable L. Tourville, J. C. Robert, O. Dufresne, D. C. Brosseau, D. Parizeau, J. Barsalou, L. H. Hébert, F. X. Dupuis.

Examineurs des farines et grains.—MM. l'honorable L. Tourville, G. G. Gaucher, J. P. Daigle, L. N. Hurtubise, J. P. Lebel.

Provisions, beurres et fromages.—MM. E. Lavigne, J. A. Vaillancourt, J. B. Bourassa, J. M. Dufresne, T. Gauthier, J. X. Perreault, H. Laporte, C. Langlois.

Huiles et poissons.—MM. I. W. Telmosse, J. B. A. Martin, L. E. Geoffrion, D. C. Brosseau, J. E. Quintal, L. E. Morin, jr.

Produits chimiques.—MM. J. Contant, S. Lachance, A. Robert, D. J. Leduc.

Cuir et peaux.—MM. S. O. Delorme, G. Boivin, E. Lavigne, J. L. Pellerin, Z. Désormeau, J. H. Pellerin.

L'année 1892 sera citée dans les annales de la Chambre de Commerce par le grand nombre de questions vitales qui ont été discutées par le Conseil, et l'avancement pratique de plusieurs grandes idées mises au jour au cours de ses délibérations.

Travaux de 1892.

Voici la liste des questions débattues : L'alliance des Chambres de Commerce de la province, et la fondation de nouvelles Chambres dans les localités où il n'en existe pas encore ; la question de l'extension de l'instruction musicale ; l'acquisition par le gouvernement des lignes télégraphiques et téléphoniques du pays ; le congrès des Chambres de Commerce à Londres, et les relations de la mère-patrie avec le Canada ; les conférences à la Chambre de Commerce sur des sujets pratiques ; le tarif d'exportation sur le bois du Canada ; les réclamations en matières douanières ; l'administration des bureaux de poste dans la province ; l'inspection sanitaire de Montréal ; la réduction du tarif sur les colis postaux ; le déboisement des forêts ; la quarantaine de la Grosse-Île ; poids et mesures (système métrique) ; les lois d'arbitrage et de conciliation entre patrons et ouvriers ; les taxes municipales sur le commerce ; la fermeture des magasins à bonne heure ; les droits d'importation sur le tabac, le choléra et la quarantaine ; la livraison du pétrole à Montréal ; les nouvelles taxes provinciales ; l'incident Nicholas Smith à Trois-Rivières ; la question du chemin de fer de Saint-Lin et Joliette ; les travaux du havre de Montréal ; la bibliothèque publique ; la représentation du commerce canadien-français à Chicago ; les industries domestiques ; l'exposition agricole de Montarville ; le carême de 1893 et le commerce de poisson ; les contrats d'éclairage de la ville ; l'administration civique ; l'inspection des peaux à Montréal ; la loi de faillite ; le chemin de fer de la rive Sud, et l'excursion d'été. Quelques questions d'économie interne ont été aussi réglées.

Une proposition a été soumise à la Chambre de Commerce, suggérant l'acquisition par l'Etat de toutes les lignes télégraphiques et téléphoniques, dans le but d'obtenir un service et un tarif uniformes d'expéditions de dépêches et de messages. Cette question d'une très grande importance a été l'objet d'une résolution tendant à demander, par voie de pétition, au gouvernement fédéral d'acquiescer et d'exploiter ce service dans l'intérêt général du pays. A cette occasion, M. L. E. Morin, junior, a lu un travail très soigné sur l'origine, les développements, et l'usage du télégraphe et du téléphone, qui lui valut les applaudissements unanimes de la Chambre.

En juin, pour répondre à une invitation de la Chambre de Commerce de Londres, deux délégués furent nommés pour prendre part au Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire Britannique, MM. J. X. Perreault et C. E. Delorme. Un certain nombre de questions avaient été adressées dès le mois de mars précédent à notre Chambre pour être mises à l'étude et provoquer une expression d'opinion. L'étude des propositions soumise fut l'objet des délibérations de deux séances spéciales, les 12 et 19 avril.

Délégués à Londres.

A la séance du 12 la proposition suivante fut soumise par M. J. X. Perreault :—

Réciprocity
avec l'Angle-
terre.

“ Considérant que l'empire britannique comprenant un huitième du monde habitable avec une population de 300,000,000 d'âmes, peut amplement approvisionner le marché indigène des productions de tous les climats dans les conditions les plus favorables,

“ Considérant qu'un sentiment naturel d'intérêt mutuel et de fraternité devrait créer des relations commerciales plus intimes entre la mère-patrie et ses nombreuses colonies.

“ Résolu : Que pour donner plus d'extension aux échanges et à la consommation des produits principaux indigènes dans toutes les parties de l'empire britannique, un droit différentiel ou réduction de 5 p. c. devrait être adopté par le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux en faveur de l'article indigène en opposition à la marchandise étrangère importée.

“ Résolu : Que cette résolution soit adressée au secrétaire de la Chambre de Londres pour être soumise aux délibérations du second congrès des chambres de commerce de l'empire à sa prochaine réunion.”

M. le président Morin de son côté soumit la proposition suivante :—

“ Je suggérerais que cette Chambre donne des instructions à ses délégués à la convention des Chambres de Commerce à Londres, d'observer la marche de la discussion sur les relations commerciales et de se ranger du côté des mesures qui seraient les plus favorables au commerce du Canada, de leur recommander de ne pas prendre l'initiative pour demander protection pour les productions coloniales et laisser à leur sagesse, si la mesure était amenée par quelque autre Chambre, de ne prendre part à la discussion qu'en autant qu'ils verraient jour que leurs idées seront partagées par des délégués d'autres colonies.”

Le 19 avril, la discussion fut reprise par M. J. N. Perreault, et se termina par un vote en faveur de la motion principale.

Arbitrage.

Parmi les propositions faites par la Chambre de Commerce de Londres se trouvait celle de l'établissement d'un tribunal d'arbitrage pour régler les différends entre patrons et ouvriers. Sur cette matière, la Chambre de Commerce consulta M. Urbain Lafontaine, alors président du congrès ouvrier du Canada, et son collègue, M. J. A. Rodier. Ces messieurs écrivirent un mémoire soigneusement élaboré qui a été transmis au congrès. Il y a de bonnes raisons de croire que ce mémoire sur les arbitrages, après avoir été étudié par le congrès a été pris en sérieuse considération par les autorités de la métropole.

Une autre résolution de la Chambre a été soumise au congrès, à savoir, de recommander l'adoption du système métrique pour les poids et mesures, dans toutes les parties de l'empire, afin d'assimiler la verge au mètre, la pinte au litre, et le poids de deux livres au kilogramme. Il a été aussi recommandé d'étendre le système monétaire canadien à toutes les parties de l'empire.

Le congrès n'a pas voulu se prononcer en faveur d'un tarif différentiel, malgré les efforts du haut commissaire canadien, sir Charles Tupper. Sur les autres questions le congrès ne s'est pas définitivement prononcé.

Réclamations
en Douane.

La maison P. D. Dodds & Cie, marchands de peinture, avait importé d'Europe une caisse de diamants pour tailler le verre. Cette caisse entra régulièrement en douane, à l'entrepôt; la maison Dodds se mit parfaitement en règle avec les autorités douanières, payant les droits, etc., etc. Toutefois, lorsqu'elle réclama sa caisse de diamants, elle était disparue. Des recherches furent faites

en vain, la caisse resta introuvable. Les réclamants s'adressèrent au ministre des douanes, qui les renvoya de Caïphe à Pilate et de Pilate à Anne, tant et tant qu'en fin de compte la maison Dodds recourut aux tribunaux. La cour d'Echiquier décida en cette matière qu'il était bien vrai, vu la preuve faite, que la maison P. D. Dodds avait perdu ses diamants, mais que le gouvernement de Sa Majesté n'était pas responsable de la négligence ou de l'impéritie de ses employés. Cette affaire, plus importante qu'on ne le croit pour les importateurs, fit l'objet de deux résolutions de la Chambre de Commerce, qui se lisent comme suit :—

“ Résolu : Vu le jugement de la cour de l'Echiquier dans la cause de P. D. Dodds & Cie vs. la Reine, déclarant le gouvernement irresponsable des torts et négligences de ses officiers, en rapport avec la disparition des marchandises placées en entrepôt d'examen, Résolu : que demande soit faite au gouvernement fédéral de modifier la loi de manière que : 1^o Le gouvernement soit comptable de toutes valeurs ou marchandises disparues par le fait de ses officiers et employés auxquels elles sont consignées ; 2^o Que le gouvernement soit tenu de rembourser aux importateurs les droits payés pour ces marchandises ou valeurs.”

“ Résolu : De demander à l'honorable ministre des douanes de faire remise à la maison P. D. Dodds & Cie des droits qu'elle a payés sur une caisse de marchandises qui lui a été volée dans l'entrepôt de la douane à Montréal.”

La Chambre de Commerce, pour répondre au sentiment unanime des citoyens de Montréal, a jugé nécessaire d'intervenir et d'insister auprès des autorités municipales pour obtenir la nomination d'un ingénieur compétent en matière d'hygiène et de construction, pour diriger les travaux d'assainissement de la ville. On constate avec plaisir que le premier pas dans la bonne direction a été fait, et qu'on a nommé un ingénieur civil.

Le 22 avril, le Conseil adopta la résolution suivante :—

“ Considérant qu'un grand nombre de petits colis pourraient être expédiés par la malle, et livrés plus promptement que par les moyens de transport ordinaires, ce qui serait très avantageux pour le commerce en général ;

“ Résolu : Que cette Chambre prie l'honorable ministre des postes de bien vouloir réduire le tarif des colis postaux au prix de un cent par quatre onces, au lieu de six cents qu'il est aujourd'hui.”

Le 6 juin 1892, la résolution suivante fut adoptée par cette Chambre :—

“ Que le président soit prié de se rendre auprès du comité des Bills Privés de la Législature Provinciale pour y déclarer que c'est l'opinion de cette institution que l'imposition par la cité d'une taxe de un pour cent sur le capital des institutions financières, sur les marchandises et les meubles généralement, tel que demandé par le projet de loi No. 82, actuellement sous considération, serait injuste aux intérêts généraux du commerce et que dans tous les cas elle serait exorbitante.”

La Législature Provinciale n'a pas accordé à la municipalité le privilège extraordinaire qu'elle demandait.

Le 5 octobre, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité en assemblée générale :—

“ Résolu : Que cette chambre, sans toutefois vouloir gêner les efforts faits

Réclamations
en Douane.

Hygiène.

Colis Postaux.

Taxe sur le
Capital.

Taxes Provinciales.

par le gouvernement de la province de Québec pour équilibrer le budget provincial, est d'opinion : 1^o Que le parlement de la province pourrait opérer des économies plus grandes que celles qu'il a déjà faites dans les services publics ; 2^o Que les nouvelles taxes imposées sur le commerce de cette province par l'Acte 55, 56 Vict., chap. 10, 15, 17, sont excessives et injustes, parcequ'elles sont mal réparties ; 3^o Que, en vue de l'opposition manifeste au paiement de ces taxes, le gouvernement provincial soit prié d'en retarder la perception jusqu'après la prochaine session du parlement, afin de permettre au commerce de démontrer qu'elles sont nuisibles au développement matériel de notre province.

Les Travaux du Havre.

Au sujet des travaux du havre, la résolution suivante fut adoptée :—

Résolu : Que, vu l'importance des travaux entrepris par la commission du havre dans le port de Montréal, et les grands intérêts en jeu ; vu qu'il est ruineux dans le public que les travaux de la grande jetée dans le port, commencés l'été passé, ne sont d'aucune valeur, mais plutôt faits en pure perte ; la commission du havre soit priée de permettre à la presse d'assister à ses délibérations, afin de bien renseigner le public.

Subséquentement, en vue d'une demande probable de subsides au gouvernement fédéral, le Conseil crut devoir attirer l'attention des représentants des comtés de Laprairie, Chambly et Verchères sur l'inopportunité d'accorder de tels subsides, parce que cette digue causerait des dommages aux terres de la rive Sud.

Le 21 novembre, le Conseil adopta la proposition suivante :—

Exposition de Chicago.

Considérant que le gouvernement de la province de Québec a nommé une commission spéciale pour le représenter à l'Exposition internationale de Chicago en 1893 ;

Considérant que cette commission aura pour principal but de promouvoir les intérêts agricoles de cette province, et que son rôle ne pourra guère s'étendre au-delà de cet objet ;

Considérant que le commerce de cette province, qui contribue pour une très large part aux revenus du Trésor, n'est pas représenté dans cette commission, et qu'il est utile qu'il le soit, de manière à profiter des nombreuses occasions qui se présenteront de mieux faire connaître notre province, et d'y attirer des capitalistes et des industriels étrangers ;

Résolu : Que cette Chambre prie le gouvernement provincial de bien vouloir ajouter à la commission qui le représentera à Chicago une personne compétente actuellement engagée dans le commerce ;

2^o Que cette Chambre suggère respectueusement la personne de son président, M. L. E. Morin, sr., comme étant parfaitement qualifié à faire partie de la susdite commission dans les intérêts du commerce provincial.

Cette demande fut favorablement accueillie par l'honorable ministre de l'agriculture.

Dans le mois de janvier dernier, la nouvelle nous vint d'Angleterre que l'Association des Importateurs de Produits, de Bristol, avaient décidé de classer comme produits inférieurs le fromage de la province de Québec, qu'elle désignait généralement sous le nom de fromage "from the French section." Comme il est avéré que notre fromage ne le cède en rien aux produits analogues des

autres parties du Canada, des protestations générales s'élevèrent de tous côtés contre une décision aussi dommageable à toute l'exportation du pays. La Chambre de Commerce joignit ses protestations à celles des fabricants et exportateurs de fromage canadien. Le haut commissaire canadien à Londres a été spécialement chargé par le ministre fédéral de l'agriculture, de contrecarrer sans retard, par tous les moyens possibles, le mauvais effet créé sur le marché européen par la décision des marchands de Bristol.

Exportation du Fromage.

1893

Les élections de 1893 donnèrent le résultat suivant :—Président, M. L. E. Morin, aîné ; vice-président, M. H. Laporte. Officiers pour 1893

Membres du Conseil : MM. G. Boivin, J. D. Rolland, L. E. Geoffrion, Alphonse Aumond, Joseph Contant, Joseph Fortier, G. G. Gaucher, Théodule Lefebvre, J. R. Savignac, Alphonse Racine, F. D. Shallow, D. Parizeau, C. H. Catelli, Remi Gohjer, G. Marsolais, L. E. Beauchamp, Ans. Labrecque, J. B. A. Lanctôt, Joseph Haynes, L. H. Painchaud, J. C. Jacotel, J. H. Pellerin.

Arbitres du Tribunal de Commerce : Alp. Leclair, J. Grenier, J. D. Rolland, Hon. L. Tourville, J. E. Robert, Ovide Dufresne, D. C. Brosseau, D. Parizeau, Jos. Barsalou, L. H. Hébert, F. X. Dupuis.

Farines et Grains : Hon. L. Tourville, G. G. Gaucher, J. P. Daigle, Hurtubise, J. P. Lebel.

Provisions, Beurres et Fromages : Emile Lavigne, J. A. Vaillancourt, J. B. Bourassa, J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, J. X. Perreault, H. Laporte, Charles Langlois.

Huiles et Foissons : L. W. Telmoisse, J. Bte. Martin, J. E. Quintal, L. E. Geoffrion, D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr.

Produits Chimiques : J. Contant, S. Lachance, A. Robert, Dr J. Leduc.

Cuir et Peaux : S. O. Delorme, G. Boivin, Emile Lavigne, J. E. Pelletier, Z. Desormeau, J. H. Pellerin, S. Coté, secrétaire.

De toutes les questions qui ont préoccupé la Chambre de Commerce durant cette année, la plus importante est indubitablement celle des taxes provinciales. Dès le 10 mars 1893, sur proposition de messieurs Lanctôt et Fortier, le conseil se constituait en commission spéciale pour l'étude des réformes à apporter au système des taxes en vigueur dans notre province. Inutile de dire que le conseil s'est mis à l'œuvre et qu'il a tenu à ce sujet des délibérations fréquentes.

Le 19 mai, le conseil demanda au Trésorier de la Province de vouloir bien lui faire connaître la valeur totale cotisée de la propriété dans la Province de Québec, et aussi, la somme requise pour les frais d'administration du gouvernement provincial, en plus de la somme produite par les taxes de 1891.

Le 9 juin, le conseil reçut une lettre de l'assistant secrétaire provincial, l'informant de l'envoi des statistiques municipales à cette Chambre. Cette lettre déclarait en même temps que ces statistiques étaient incomplètes, grâce à la négligence de certains secrétaires-trésoriers de municipalité de se conformer à la loi.

Après délibération, la résolution suivante, proposée par M. Parizeau, M. P. P., appuyée par M. G. Boivin, fut adoptée à l'unanimité :—

Taxes Provinciales.

Taxes Provin-
ciales.

“ Considérant que cette Chambre s'occupe actuellement du meilleur mode de taxes à établir dans cette province ;

“ Considérant que l'honorable Trésorier de la province a déjà consulté cette chambre ainsi que d'autres institutions sur cette matière importante ;

“ Considérant que pour faire cette étude avec profit, il est nécessaire de posséder la statistique de la valeur imposable dans cette province ;

“ Considérant que cette statistique a été demandée par cette Chambre, le 19 mai dernier, et que cette demande a été référée le 21 du même mois à l'honorable Secrétaire de cette Province ;

“ Considérant la lettre de l'assistant Secrétaire en date du 2 juin, informant cette Chambre de l'envoi des rapports municipaux ;

“ Considérant qu'il est admis, dans la lettre ci-haut, que ces rapports ne sont pas complets, vu qu'un grand nombre de secrétaires-trésoriers de municipalités négligent de transmettre leur rapport officiel exigé chaque année ;

“ Considérant que cette négligence est préjudiciable aux intérêts de cette province ;

Résolu :—Que cette Chambre prie respectueusement l'honorable Trésorier Provincial d'appliquer, dans toute sa sévérité, la loi exigeant des secrétaires-trésoriers de municipalité les statistiques et rapports concernant leur municipalité respective, et ce dans l'intérêt du commerce de cette province et de la bonne administration des affaires provinciales.”

Le 27 septembre dernier, l'honorable Trésorier informa le conseil de cette Chambre que le comité législatif sur les taxes devait se réunir bientôt pour demander des opinions sur un mode d'impôts convenable pour cette province.

Le 29 septembre, un comité composé du Président et de MM. Laporte, Geoffrion, Aumond, Boivin et du Secrétaire, fut chargé de s'entendre avec une commission qui serait choisie par le “ Board of Trade ” pour faire l'étude de la loi des taxes provinciales, et préparer un rapport conjoint pour le soumettre au gouvernement provincial.

Le 20 octobre, le comité conjoint de la Chambre de Commerce et du “ Board of Trade,” après avoir mûrement délibéré sur cette question, proposa la résolution suivante à l'approbation de cette Chambre :

Résolu :—Que ce comité considère les taxes provinciales de 1892, telles que perçues aujourd'hui des classes commerciales dans cette province, comme onéreuses et excessives et recommande que ces taxes soient abolies et que, pour les remplacer, qu'un impôt de un millième soit perçu sur la propriété imposable, la base d'évaluation devant être les rôles d'évaluation des cités et des municipalités, et que les dits impôts soient perçus par les officiers autorisés des dites cités et municipalités ;

“ Que le comité recommande de plus qu'il soit fait dans les dépenses des réductions suffisantes pour permettre au revenu produit par le dit impôt de un millième dans la piastre de faire face aux besoins extraordinaires actuels du gouvernement ;

“ Que ce comité est sérieusement d'opinion que, vu la condition financière de cette province, toutes les exemptions de taxes devraient être abolies le plus tôt possible ;

“ Et ce comité recommande respectueusement que cette recommandation soit prise en sérieuse considération par le gouvernement.” Taxes Provin-
ciales.

Cette résolution fut unanimement confirmée séance tenante. Le 21 elle était transmise par M. J. D. Rolland, le président du comité conjoint, à l'honorable Trésorier provincial au bureau du gouvernement.

Le 27 du même mois, le comité chargé de s'occuper de cette question de taxes, fut continué dans ses fonctions et autorisé à surveiller à la prochaine session de la législature les projets de loi sur cette matière.

Le 3 mars 1893, les deux résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par M. Boivin, appuyé par M. Gaucher :

Résolu :—Que cette Chambre considérant qu'il est utile que la cité de Montréal soit représentée dans la Commission du Havre par un des membres du conseil de ville, actuellement en office, et, pour éviter, à l'avenir, des conflits possibles résultant du fait qu'un ex-membre du conseil de ville continuerait de rester membre de la Commission du Havre, après l'expiration de son mandat, suggère respectueusement au conseil de ville de Montréal de demander au parlement fédéral que l'Act 37 Vict., ch. 31 des Statuts du Canada, soit amendé de manière que le maire de Montréal, soit *ex-officio* membre de la Commission du Havre pendant la durée de son mandat.

Proposé par M. Contant, appuyé par M. Geoffrion :

“ Que l'Acte 37 Vict., ch. 31 des Statuts du Canada soit amendé par le parlement fédéral, de manière que la Chambre de Commerce du district de Montréal soit représentée par son président dans la Commission du Havre au même titre que le “ Board of Trade ” et la Hall aux Blés de cette ville et que cette résolution soit adressée au Ministre du commerce à Ottawa.”

Quelques jours après, l'honorable Alphonse Desjardins, Sénateur, et l'honorable J. J. Curran informaient le président que le vœu de la Chambre de Commerce avait été soumis aux ministres fédéraux.

Durant la dernière session du parlement fédéral, sur l'initiative de l'honorable J. A. Ouimet, Ministre des Travaux Publics, de l'honorable J. J. Curran, Solliciteur Général, la composition de la Commission du Havre fut modifiée par le parlement fédéral par le Statut 56 Vict., ch. 21, de telle manière que cette Chambre de Commerce fut représentée par un de ses membres dans la dite commission.

Le 7 août 1893, en conformité aux dispositions de la loi précitées, la Chambre de Commerce fit, à l'unanimité, le choix de M. L. E. Morin, son président pour la représenter dans la Commission du Havre de Montréal.

A la suggestion de M. Rolland, et sur la proposition de MM. Contant et Langlois, le 27 mars 1893, il fut résolu qu'une lettre soit adressée à l'honorable Ministre des Postes lui demandant que la malle du Nord, depuis Saint-Jérôme jusqu'à Sainte-Agathe, soit expédiée *via* le chemin de fer Canadien du Pacifique, afin de rendre plus facile et plus prompte la correspondance des marchands des localités situées sur le parcours de ce chemin, avec les grands centres de commerce.

Le gouvernement fédéral a fait droit à cette demande.

A la suite de plusieurs entrevues avec des producteurs et des manufacturiers de tabac canadien, un comité composé de MM. Parizeau, M. PP., Boivin et du

Tarification
des Tabacs.

Secrétaire fut chargé de faire une étude spéciale sur la question de la tarification des tabacs.

Le 30 juin, ce comité fit son rapport comme suit:

« Attendu que l'intelligence et le travail des cultivateurs du Canada peuvent dans la production de leurs tabacs, pourvu qu'ils soient appuyés par une législation pratique et exempte d'exclusivisme, fournir au marché des qualités de tabac égales aux qualités des beurres et des fromages qui ont placé notre pays au premier rang des pays producteurs, ainsi qu'il vient d'être démontré à l'exposition internationale de Chicago, il soit résolu :

1.° D'imposer sur les tabacs importés de l'étranger un droit unique et suffisant, à leur entrée dans le pays, pour favoriser généralement la culture et la préparation des tabacs indigènes ;

2.° De dispenser tous les tabacs importés dans le pays, et ayant payé les droits de douane, ainsi que tous les tabacs indigènes destinés à la consommation locale, des charges et des procédures de l'accise. »

Ce rapport fut adopté à l'unanimité et une copie en a été adressée au gouvernement fédéral.

Livraison des
Marchandises.

Les compagnies de chemin de fer s'étant départies de l'usage de comprendre dans leurs charges de fret le coût des livraisons aux magasins, ce qui occasionnait beaucoup de troubles inutiles aux consignataires de marchandises, le conseil de cette Chambre, sur la proposition de MM. Geoffrion et Catelli, adopta la résolution suivante le 3 mars 1893 :

Résolu :— Que les compagnies du Grand Tronc et du Pacifique, ainsi que les autres compagnies de transport soient priées de revenir à l'ancien usage qui consistait à inclure dans le coût du fret les frais de livraison aux consignataires.

Loi des Hypo-
thèques.

À la séance du conseil du 10 Novembre 1893, M. Rolland attira l'attention des membres sur une anomalie dans le code de procédure au sujet d'une insuffisance de la loi qui, dans les cas de vente par le Shérif des propriétés hypothéquées, ne protège pas au moins la première hypothèque, lorsqu'il arrive que l'adjudication qui constitue un titre définitif à l'acquéreur ne s'élève pas au chiffre du capital représenté par cette première hypothèque.

Sur cette proposition, le conseil se constitua en comité général avec pouvoir d'adjoindre des légistes membres de cette Chambre pour étudier la question.

Procédure
Civile.

Le 10 mars 1893, le conseil de la Chambre recevait une circulaire du Procureur Général de la Province demandant des opinions au sujet d'une refonte du code de procédure civile. Un comité composé de plusieurs membres fut chargé d'étudier la procédure relative aux cessions de biens et à la distribution des deniers réalisés par les curateurs sur la vente des biens des débiteurs, ce comité devant faire rapport au 1er mai.

Loi des Fail-
lites.

Le 1er décembre, le conseil reçut un projet d'amendements à la loi actuelle des liquidations des faillites, amendements proposés par la Chambre de Québec.

Le 22 décembre, sur la proposition de M. H. Laporte, la résolution suivante a été adoptée :

Résolu :— Qu'une loi de faillite applicable à tout le Canada est devenue d'urgence, vu le défaut d'uniformité des lois des différentes provinces sur cette matière, défaut qui, dans la plupart des cas de faillite, est la cause que les créan-

ciers résidant dans une province sont victimes des fraudes de débiteurs malhonnêtes résidant dans d'autres provinces. »

Le 11 décembre, la Chambre en assemblée générale avait pris communication d'un projet proposé par M. Desjardins, M. P. P., ayant pour objet de faire choisir le liquidateur à un faillite dans le district judiciaire où réside le failli. La Chambre se déclara carrément contre ce projet que son auteur, du reste, eut le bon sens de retirer à temps.

Le 6 novembre 1893, la proposition suivante de M. D. Parizeau, M. P. P. et J. Contant fut votée :

« Que le président de cette Chambre soit prié de se rendre auprès de l'honorable J. A. Ouimet, Ministre des Travaux Publics du Canada, pour le prier de bien vouloir insister auprès de ses collègues du parlement fédéral pour en obtenir la nomination sans retard d'un percepteur de douanes à Montréal ;

Percepteur de
la Douane.

« Que dans l'opinion de cette Chambre, il convient que cet officier soit choisi parmi ses membres ;

« Que cette Chambre croit devoir recommander avec instance la personne de Guillaume Boivin, Ecr., pour remplir la charge de percepteur des douanes à Montréal, et ce pour l'avantage du commerce en général. »

La correspondance échangée sur cette matière indique que la question n'a pas encore reçue de solution de la part des ministres fédéraux.

Un comité spécial a été choisi pour étudier la meilleure méthode pour favoriser l'exportation du foin du Canada dans les pays étrangers, surtout sur les marchés européens.

Exportation
du Foin.

Ce comité est encore à l'œuvre. Néanmoins le 7 juillet, en assemblée générale, M. H. Labelle, inspecteur officiel des grains à Montréal, soumit qu'il était opportun pour l'utilité du commerce des foin et leur exportation d'établir un étalon de qualité qui serait le suivant :

« Le mil No. 1 sera du mil ne contenant pas plus de $\frac{1}{3}$ de trèfle, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché ;

« Le mil No. 2 sera du mil ne contenant pas plus de $\frac{1}{3}$ de trèfle, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché ;

« Le foin No. 3 sera du foin contenant au moins 50% de mil, et le reste de trèfle, ou autres herbes, couleur moyenne bien séché ;

« Le trèfle No. 1 sera du trèfle ne contenant pas plus de $\frac{1}{4}$ de mil, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché ;

« Le trèfle No. 2 sera du trèfle ne contenant pas plus de $\frac{1}{4}$ de mil, ou autres herbes, couleur moyenne, bien séché ;

« Déclassé : Toutes sortes de foin mal séché, taché ou mal conditionné. »

Sur la proposition de M. Rolland, la classification qui précède fut acceptée à l'unanimité pour valoir autant que pourra jusqu'à confirmation par le parlement du Canada.

La Chambre vota des remerciements à M. Labelle pour le travail qu'il s'était imposé.

Le 20 mars 1893, la résolution suivante a été unanimement adoptée sur la proposition de M. C. H. Catelli, appuyé par M. H. Laporte :

« Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait avantageux pour le commerce de la ville de Montréal et du district environnant que permission soit accordée à re-

Chemin de
Fer de Ceintu-

Chemin de
Fer de Ceintu-
re.

la "Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal" par les conseils municipaux de la cité de Montréal, de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Lachine, de Maisonneuve et de toutes les autres municipalités situées sur la frontière de l'Île de Montréal, d'entrer dans les limites de chacune des dites municipalités pour y construire, entretenir et exploiter un chemin de fer, aux termes de la charte accordée à la dite compagnie par la législature provinciale, le 29 Février ;

"Que cette Chambre, en vue des avantages mutuels qui découleraient de communications plus rapides et plus faciles avec la cité de Montréal, croit devoir recommander respectueusement aux conseils municipaux des localités ci-haut mentionnées de donner la plus sérieuse considération à cette matière et d'accorder la permission demandée."

Compagnie
d'Assurance.

Le 3 novembre 1893, la Chambre de Commerce reçut une demande de la part des promoteurs de la "Compagnie d'Assurance des Marchands" d'appuyer leur projet et, sur proposition de M. Geoffrion, il fut unanimement résolu :—

"Que cette Chambre pourrait difficilement donner son patronage à une compagnie d'assurance dont elle n'aurait pas le contrôle, mais, c'est avec plaisir qu'elle voit l'organisation de la "Compagnie d'Assurance des Marchands" qui aura pour résultat de favoriser les intérêts commerciaux de notre ville en diminuant les taux d'assurance et en conservant au milieu de nous des capitaux qui aujourd'hui s'en vont à l'étranger."

Le Port de
Prescott.

Le 1er décembre 1893, un document fut déposé devant le Conseil au sujet d'un projet de fonder une compagnie de transport et d'élevateurs à Prescott, Ont., dont l'objet serait d'établir une concurrence propre à détruire les monopoles qui existent ou qui sont en voie de s'établir dans le transport des marchandises.

Après quelques explications du président, la proposition suivante fut unanimement adoptée :—

"Attendu que cette Chambre est d'opinion que le port de Prescott, Ont., offre des avantages très grands :—1° Parce qu'il est situé au pied de la navigation des grands lacs avec le fleuve Saint-Laurent ; 2° Parce qu'il est en communication facile avec le port de Montréal en toutes saisons par voie ferrée ou par eau ; 3° Parce que ce port est un point de jonction des grandes compagnies des chemins de fer du Canada qui conduisent vers l'océan par l'intermédiaire du port de Montréal, les produits des territoires de l'ouest du Canada. Résolu : Que cette chambre est d'opinion qu'il est à propos, dans l'intérêt du commerce intérieur et extérieur du Canada de favoriser la création d'une compagnie dont l'objet serait de construire, équiper et conduire un entrepôt de grains avec de grandes facilités d'élévation et de transbordement des produits, dans ou près de la ville de Prescott, Ont., et de faciliter ainsi l'entreposage des grains en transit entre les ports des grands lacs et les navires océaniques."

A l'assemblée du 5 mai 1893, M. Geoffrion attira l'attention de la Chambre sur le rejet, par les inspecteurs américains, d'articles d'alimentation, d'un lot de thé de rebut qui, suivant l'avis qu'il avait reçu, prendrait probablement la route du Canada ; et sur la proposition de MM. Haynes et Parizeau, le secrétaire reçut instruction d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur le fait qu'une quantité considérable de thés inférieurs, rejetés par les inspecteurs américains

sera probablement placée sur le marché canadien, et de déclarer qu'il est opportun, pour des raisons de salubrité publique, de prévenir cette importation. Le secrétaire reçut également instruction d'attirer l'attention du conseil d'hygiène de la province sur cette matière.

Le 12 mai 1893, le conseil prit connaissance d'une communication de M. Legat au sujet des relations commerciales du Canada et de la Belgique. Relations avec
la Belgique.

A ce propos, M. Rolland fit remarquer que, concernant ces relations, le consul de Belgique déployait un zèle des plus louables et qui portera bientôt des fruits abondants.

Le 3 avril 1893, M. Geo. W. Stephens, M.P.P., adressa au conseil un projet de requête au lieutenant gouverneur de cette province pour demander la nomination d'une commission royale qui serait chargée de s'enquérir de tous les détails de l'administration de la cité de Montréal, sur le motif de malversation. Ce document n'étant pas étayé de faits spécifiques pour justifier une initiative de la part de cette Chambre, resta sur la table d'après le vœu des membres. Affaires
Municipales.

Une proposition de s'occuper de cette question n'a pas eue de suite, la Chambre s'en tenant à l'opinion qu'elle avait déjà exprimée sur cette matière, à savoir : qu'il n'était pas opportun d'intervenir. Fermeture à
bonne heure.

Le 2 juin 1893, la Chambre de Commerce s'est adressée à la commission d'hygiène de la province pour lui demander de permettre au comité de santé de Montréal d'étendre sa juridiction jusque dans le port, au cas d'épidémie. Les circonstances l'exigeant, la commission d'hygiène fera droit à cette demande.

Au 19 mai 1893, le conseil de ville de Montréal n'ayant pas encore pris de décision au sujet du permis demandé par la Compagnie de Téléphone des Marchands de poser ses poteaux dans les rues de Montréal, cette Chambre crût devoir insister auprès des autorités municipales pour en obtenir une prompte décision. Depuis cette époque les citoyens ont constaté que la nouvelle compagnie de téléphone avait atteint son but.

Deux auditeurs et un trésorier ont été ajoutés à la liste des officiers de la chambre. Les auditeurs sont MM. C. H. Catelli et J. B. A. Lanctôt. Dans le moment, M. Catelli remplit les fonctions de trésorier. Dans le courant de l'année, M. L. E. Morin, fils, et J. O. Dupuis, ayant résigné comme membres du conseil, furent remplacés par MM. R. Gohier et J. H. Pellerin. Nouveaux
Officiers.

Le 11 décembre, M. L. E. Morin, le président de cette Chambre, fit une conférence très élaborée sur les origines et les développements du commerce dans le monde. Cette conférence fut écoutée par un très nombreux auditoire réuni dans une des salles de l'édifice de la Société Saint-Jean-Baptiste qui, pour l'occasion, avait bien voulu donner l'hospitalité à cette Chambre. Conférence de
M. Morin,
ainé.

1894.

Le bureau de direction pour 1894, est ainsi constitué :—
Président, H. Laporte ; vice-président, J. D. Rolland.

Membres du Conseil.—Guillaume Boivin, L. E. Morin, sr., Alph. Aumond, Joseph Contant, Alph. Racine, C. P. Chagnon, Joseph Fortier, Théodule Lefebvre, L. E. Geoffrion, D. Parizeau, C. H. Catelli, Ans. Labrecque, l'honorable Louis Tourville, Ovide Dufresne, jr., O. Faucher, L. J. Forget, Ubalde Garand, Officiers pour
1894.

Officiers pour
1894.

R. Préfontaine; Alfred Thibaudeau, Charles Langlois, Joseph Haynes, F. D. Shallow, Charles Desmarteau.

Arbitres du tribunal de commerce.—MM. Alphonse Leclaire, Jacques Grenier; J. X. Perreault, honorable L. Tourville, J. C. Robert, Ovide Dufresne, fils, D. C. Brosseau, D. Parizeau, L. E. Morin, père, L. H. Hébert, J. S. Bousquet.

Farines et grains.—MM. F. X. Benoit, G. G. Gaucher, L. N. Hurtubise, J. P. Lebel, J. P. Daigle, Hospice Labelle.

Provisions, beurres et fromages.—MM. N. Lavigne, J. A. Vaillancourt, J. B. Bourassa, N. F. Bedard, Thos. Gauthier, Stan. Demers, Daniel Hislop, Charles Langlois.

Huiles et poissons.—MM. L. E. Morin, sr., L. W. Felmosse, J. B. A. Martin, J. E. Quintal, L. E. Geoffrion, Eus. Tougas.

Produits chimiques.—MM. J. Contant, S. Lachance, A. Robert, Dr J. Leduc, J. H. Nault.

Cuirs et peaux.—MM. S. O. Delorme, Guil. Boivin, J. B. A. Lanctôt, J. L. Pelletier, Z. Désormeau, J. H. Pellerin, H. Laurencelle.

Comité de la salle de réunions.—MM. Alph. Aumond, C. H. Catelli, Joseph Haynes.

Auditeurs.—MM. C. H. Catelli, Joseph Contant.

Trésorier.—M. Charles Desmarteau.

Secrétaire.—M. S. Côté.

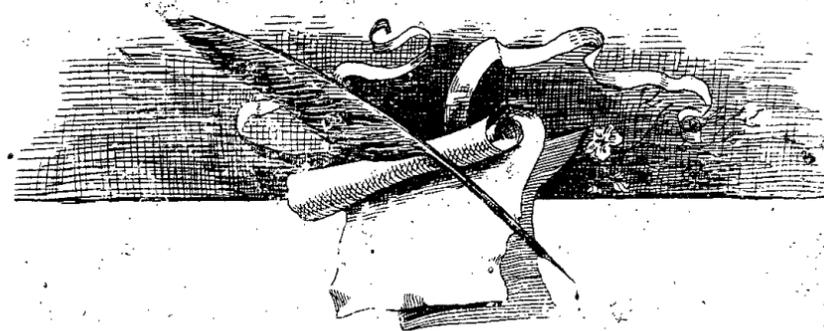
Les anciens présidents sont de droit membres honoraires du conseil.

M. L. E. Morin, sr., en sortant de charge, présenta une étude très approfondie des relations commerciales du Canada avec les pays étrangers et les moyens à prendre pour les réaliser. Il a aussi été l'initiateur du projet de fonder un musée commercial, projet qui sera bientôt réalisé par la Chambre de Commerce, pour peu que les autorités prêtent leurs concours. Musée Commercial.

Le 13 avril, à la suite de négociations, la Chambre de Commerce a décidé d'admettre tous les membres de l'Association des Entrepreneurs en bloc. Cette dernière société tout en conservant ses droits et son existence, formera une section spéciale de la Chambre. Association des Entrepreneurs.

Le 2 juin la Chambre de Commerce est entrée en possession de ses nouvelles salles, dans le magnifique édifice de la Banque du Peuple, où elle va enfin avoir ses salles de lecture et de conférence.

Enfin, guidée par des hommes qui ont travaillé à son progrès depuis sa fondation, la Chambre de Commerce du district de Montréal marche sûrement vers la haute position qui lui appartient dans le monde commercial canadien.



LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

AU 1 JUIN 1894.

A.
Aumond, Alphonse
Arcand, Zéph.
Asselin, Jos.
Armstrong, C. N.
Authier, M. E.
Angers, Réal
Archambault, Frs.
Archambault, Jos.
Aumond, R.
Archambault, J. B. O.
Ayotte, Télésp.
Aquin, Tous. J.
Armand, hon. sénateur
Archambault, hon. Horace
Augé, O. M.

B.
Berthiaume, Treffié
Brisson, T. A., M. D.
Berger, Charles
Bessette, F. X.
Barbeau, Henri
Brunet, J.
Bolduc, Louis
Bertrand, E. A.
Bickerdike, Robert
Bastien, Eugène
Beaudin, Simon
Béaubien, Joseph
Brossard, Henri
Bernard, Dr A.
Bourdeau, Théoph.
Black, John
Béique, F. L.
Benoît, Z.
Brissette, Damase
Beauchamp, J. C.
Bourdon, J. R.
Bénard, Tous.
Barbeau, Thos.
Benoit, Elz.
Blanchet, Wm.
Boivin, L. I.
Beauprand, H.

Beaubien, Louis
Briggs, C. A.
Bourassa, J. B.
Bastien, Benoit
Barthe, vicomte de La
Beausoleil, C.
Beaulieu, D. A.
Bourgoin, Geo.
Boivin, Guillaume
Bonin, I.
Bousquet, J. S.
Beauchamp, A. A.
Barsalou, Joseph
Bélanger, E.
Boisseau, J. Horace
Boisseau, Louis
Brunet, Joseph
Brunet, J. W. R.
Bédard, N. F.
Bricault, Théophile
Beauchamp, L. E.
Barsalou, M.
Brissette, F. X.
Bastien, F. de S.
Brosseau, D. C.
Brosseau, Ad.
Beauchemin, L. O.
Barré, J. L.
Beaudoin, J. P.
Bourdeau, J. R.
Bourdeau, Jos.
Beaudry, N., jr.
Bétournay, J. O.
Bayard, F.
Brault, H. A. A.
Beaudry, N. J.
Boucher, J. Oct.
Bourdon, Alpli.
Bernard, J. H.
Benoit, F. X.
Bourdon, J. E.
Bourdon, J. E.
Bienvenu, Tanc.
Boudreau, J. B.
Bissonnette, A. C. A.

C.
Cadieux, L. A.
Cressé, L. G. A.
Coutlée, J. P.
Catelli, Pierre
Chaput, A. J.
Contant, Joseph
Chagnon, A. T. A.
Courtemanche, O.
Cadieux, H. C.
Cochrane, James
Cousineau Ludger
Chevalier, Louis
Chevrier, T.
Charlebois, C. T.
Catelli, C. H.
Charron, Frs.
Chouillou, C. Alf.
Chapleau, Godfroi
Cusson, E. N.
Choquet, F. X.
Chagnon, C. P.
Craig, F. X.
Charbonneau, L. L.
Cômtois, L.
Chadillon, F. X.
Cyphiot, Dr
Contant, H.
Carmel, A.
Crevier, L. J.
Chrétien-Zaugg, Dr A.
Costigan, R.
Chabot, capt. Jules
Casgrain, J. P. B.
Cardinal, J. T.
Chartrand, Raymond
Carufel, L. E.

D.
Dansereau, P. (fers)
Derome, L. J. A.
Dupuis, J. O.
Dupuis, F. X.
Dupuis, Alexis
Dépatie, Arcade

Delorme, Gustave
DeTonnancour, L. G.
Desormeau, J. Z.
Desjardins André
Delorme, C. E.
Denis, L. N.
Daniel, W. F.
Duhame, J. G.
Duchesneau, Jos.
Desserres, Gaspard
Dansereau, M. E.
Baval, Jos.
Demers, Stanislas
Demers, Gust. Dr
Dansereau, Pierre (voitures)
Destroismaisons, Gust.
Décary, Arthur
Dufresne, Olivier
Duguay, J. N.
Décary, Ferdinand
Demers, Emile
Desaulniers, Gonz.
Dupuis, Narcisse
Daignault, P.
Desormier, P.
Dumont, Achille
DeLorimiers, S. A.
Dionne, A. C.
Daoust, Emilien
Dagenais, E.
Doré, J. E.
Durand, Aldéric
Daniel, E. F. G.
Daigle, Jos.
Ducharme, G. N.
Demers, P.
Dufresne, Ovide
Desmarteau, Chs.
Daveluy, Geo.
Dufresne, J. M.
Drummond, hon. Geo. A.
Davis, A.
Delisle, Nolan.
Dubuc, Arthur
Drolet, Gustave A.

Dubuc, Pierre
Delorme, Adhemar
Desjardins, Louis
Desjardins, Paul

E.
Ethier, E. L.
Ethier, H. H.
Ethier, L. J.

F.
Faucher, O.
Foucher, J. U.
Fortier, Joseph
Forget, L. J.
Frappier, Onésime
Fortier, J. M.
Foisy, Th. F. G.
Foisy, G. W.
Foisy, A. G.
Foisy, Théod.
Filiatreault, A.
Filiatreault, Cyriac
Futvoye, I. B.
Fellay, Ernest
Fauteux, Hercule
Forget, Lucien

G.
Gohier, R.
Globensky, L. A.
Goulet, A. Ludger
Gaucher, G. G.
Girard, Aug.
Guilbault, Ed.
Gariépy, Hormisdas
Généreux, E. A.
Gravel, J. A.
Geoffrion, L. E.
Gauthier, Léandre
Garand, Ubalde
Gauthier, Thos.
Grenier, Jacques
Grenier, M. Antoine
Godin, J.
Grothé, L. O.

Granger, F. J.
Gareau, E. R.
Gosselin, Z.
Gosselin, Jules
Gagnon, N. T.
Gagnon, Arthur
Guay, Eug.
Gérardin, A.
Gravel, Ludger
Geoffrion, J. A.
Goyette, Arthur
Goulet, Rodrigue
Gagnon, Pascal
Guay, N.
Girouard, Dr J.
Gagnon, Donat
Gratton, J. B.
Giguère, P.
Gauthier, T. A.
Germain, Ad.
Gauthier, Jos.
Grace, P.
Goulet, Capt.

H.
Nébert, L. H.
Hérard, L. J.
Hamelin, A. S.
Hurtubise, L. N.
Hurteau, N. A.
Hellebronner, J.
Haynes, Jos.
Hogan, Hy.
Hislop, Daniel
Hurtubise, Frs.
Hurtubise, Edwin
Hudon, J. M.
Hénault, L. H.
Hardy, Edmond
Hamilton, N. E.
Harris, J. W.
Héту, L. O.
Hamilton, Henri
Huot, Jules
Hénault, O. L.

Hall, John S.
Hughes, H. H. F.
Harel, J. B.
Hudon, Albert

I.

Itzweire, Ls. Philippe

J.

Juneau, Joseph
Jacotel, Theodore
Jodoin, Ferdinand
Jacotel, J. C.
Jobin, C. E.
Jean, Jos.
Jobin, Ed.

L.

Lefebvre, Théodule
Lefebvre, Théodore
Laurence, Oct.
Lanctôt, J. B. A.
Lavoie, O. M.
Leclaire, Alphonse
Langlois, Chs.
Lemay, Octave
Lemieux, E.
Larivière, F. C.
Lessard, Jos
Languedoc, G. de G.
Lambert, J., jr.
Lafrenière, J. O.
Laporte, H.
Lalonde, C. F.
Lachance, S.
Lavoie, Jos.
Lavigne, Emile
Lemoine, O. G.
Lamarche, Jos.
Labonté, S.
Letendre, J. B.
Leclère, Pierre
Labrecque, Ans.
Létang, C. L.
Labrecque, J. O.
Labbé, G. H.
Laurin, Alph.
L'Heureux, Alex.

Lavergne, Ls.
Lévesque, Jos.
Laviolette, J. G.
Larivière, P.
Lefort, Emile
Lacaille, Chs.
Lacoste, A.

Laurier, Médéric
Laurent, George
Labelle, Hospice
Labelle, Gust.
Léveillé, Grégoire
Lemay, Césaire
Lionais, Charles
Lépine, A. T.
Laramée, L. H.
Lionais, Alfred
Lavallée, Poussin L. de
Leduc, Dr. J.
Laramée, Nap.
Lemay, Victor
Lebel, J. P.
Leboeuf, Z.
Lavigne, Jos. T.
Lebrèque, A. A.
Lanoix, J.
Leblanc, Amédée
Labrèque, Henri
Lamoureux, Jos. (manuf.)
Lapointe, N.
Lalonde, D.
Laurencelle, H.
Lamarche, V. (N. P.)
Lespérance, A.
Lamoureux, J. (tailleur)
Lapointe, F.
Laporte, Nap.
Lamarche, Amédée
Loranger, J.
Lafontaine, Emery
Lajoie, J.
Leduc, Joel
Lacroix, Pierre
Laberge, Louis, M.D.
Leclaire, Pierre
Lachapelle, Dr Séverin
Leblanc, P. E.
Leonard, Dr

Lemire, O.
Lanctôt, Theotime
Lavoie, J. M.
Labelle, Felix
Lalonde, Dr J. U.
Lemay, W. B.

M.

Morin, C. D.
Monier, J. B.
McShane, James
Martel, Camille
Mongenais, L. A.
Massicotte, O. H.
Morin, A. O.
Marsolais, G.
Mariotti, C.
Mercier, Félix
Mann, Guillaume
Maillé, Elie
Mélançon, Jos.
Mercure, Alfred
Mathys, F. B.
Meunier, C.
Mathieu, Euclide
Marcotte, Alph.
Martin, T. J.
Marcotte, J. M.
Martin, François
Martin, Adolphe
Martin, Albert
Martigny, A. L. de
Martineau, P. G.
Mathieu, Aimé
Marin, O. (N. P.)
Malette, Ulric
Messier, Christophe
Mathieu, L. Z.
Mongenais, J. B. A.
Mathieu, Nap.
Morin, L. E., sr.
Morin, L. E., jr.
Martin, J. B. A.
Martin, N. P.
Madore, D.
Martin, P. P.
Moisan, F. X.
Mailloux, P. P.

Mailloux, Ovide
Meldrum, Wm.
Mireault, Gilbert
Moore, T. F.

N.

Normandin, J.
Nault, J. H.

O.

Quimet, hon. J. A.

P.

Parizeau, D.
Paquette, Jos.
Polinière, baron, L. de
Perrault, Louis
Parent, E. H.
Pigeon, Victor
Pauzé, Vitalien
Pfister, C. A.
Préfontaine, T.
Préfontaine, R.
Pellerin, J. H.
Piché, Gustave
Perreault, J. X.
Perreault, Jérémie
Pratte, L. E. N.
Parent, G. W.
Perreault, Maurice
Paquin, Philéas
Papineau, H. J. D.
Piché, J. P.
Pepin, Henri
Pelletier, J. L.
Pearson, G. D.
Pérodeau, N. (N. P.)
Painchaud, L. H.
Pâtenaude, Pierre
Proulx, L. A. W.
Pelletier, Léon
Prudhomme, Alex.
Palardy, Dr
Pigeon, Alph.
Paquin, J.

Q.

Quintal, J. E.

R.

Roberge, L. A.
Riendeau, J. A.
Rolland, P. D.
Resther, J. Z.
Rodier, Dr J. A.
Rochon, Adolphe
Robertson, F.
Rolland, Octavien
Robitaille, S.
Robillard, Clément
Rolland, G. H. L.
Renaud, Edmond
Ruel, David
Roy, Victor
Roby, J. E.
Robitaille, Arthur
Roy, J. R.
Racine, Alphonse
Robert, Jos. E.
Robert, Aug.
Resther, J. B.
Robillard, Jos.
Reinhart, C. T.
Renaud, P. V.
Rainville, H. B.
Roy, F. X.
Riel, Jos.
Raza, Alph.
Roy, Arthur
Rochon, Osias
Rolland, J. P.
Riendeau, Joseph

S.

St. Mars, H.
Shallow, F. D.
Senécal, Eusébe, sr.
Savignac, J. R.
St. Cyr, Alf.
St. Louis, Em
Seyès, comte J. de
St. Denis, Ed.
St. Arnault, R. N.
Smith, sir Donald
St. Louis, C. E.
Ste. Marie, P. Z.

Savoie, T.
St. Germain, F. U.
Surveyer, L. J. A.

T.

Taillon, hon. L. O.
Tassé, hon. Joseph
Tremblay, Ferd.
Tessier, J. A.
Telmosse, L. W.
Thibaudeau, hon. R.
Thibaudeau, Alfred
Turcotte, Alph.
Tourville, Louis
Thibault, N. H.
Thibault, Jos.
Trudeau, Geo.
Trempe, J. O.
Tarte, Israel
Tousignant, N.
Tougas, Eus.
Trudel, Alfred
Thomas, Alph.
Tassé, J. (manuf.)

V.

Valiquette, Alph.
Vincent, Arthur
Vaillancourt, J. A.
Vilbon, F. A.
Vanier, Odilon
Villeneuve, J. O.
Venne, Joseph

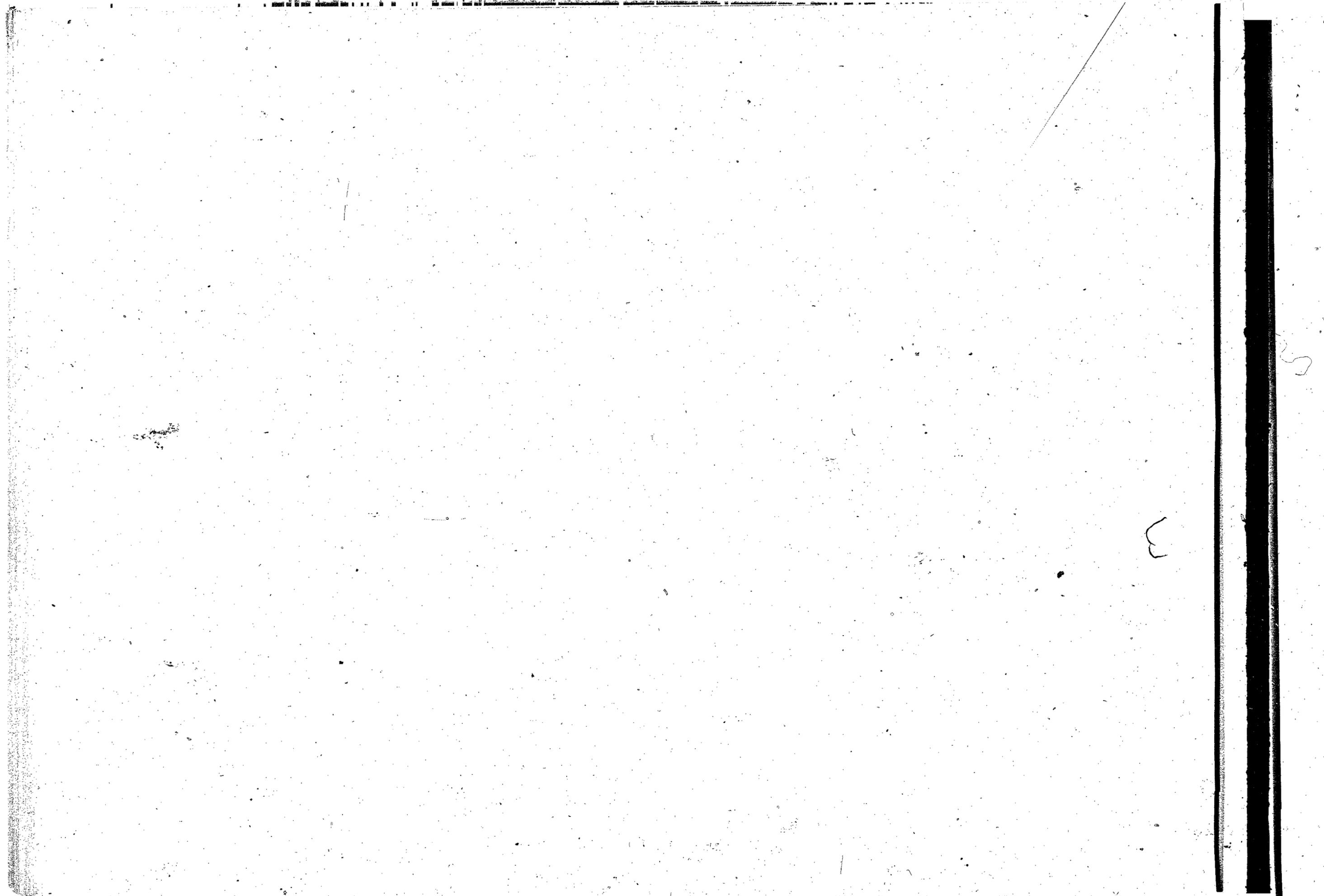
W.

Walters, C. H.
Wilson, J. M.
Wilson, Lawrence A.
Weir, W.
Whelan, J. P.
White, A. W.
Windsor, F. W.
Wilson, J. H. sr.
Wilson, J. H., jr.
Wilson, Wilfred J.

Y.

Yon, A. G.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS.



HORMISDAS LAPORTE.

M. HORMISDAS LAPORTE, de la maison Laporte, Martin & Cie, épiciers en gros, est né dans la paroisse de Lachine, le 7 Novembre 1850. Son père, Jean-Baptiste Laporte, qui était meunier, alla résider l'année suivante au Sault-au-Récollet; et c'est là que le jeune Laporte reçut sa première éducation. A l'âge de quatorze ans il vint à Montréal et commença à gagner sa vie en travaillant dans une manufacture de clous. Pendant quatre ans il resta attaché à cet emploi, profitant de tous ses loisirs pour ajouter à son éducation. Désireux de se lancer dans le commerce, il laissa en 1870 la manufacture de clou pour entrer au service d'un épicier de la rue St-Joseph. Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses aptitudes pour le commerce; et au bout de quelques mois il se lança dans les affaires pour son propre compte au coin des rues St-Jacques et St-Martin. L'énergie, l'activité et l'honnêteté conduisent toujours au succès; ce fut le cas pour M. Laporte. En 1881, il renonçait au commerce de détail pour se consacrer à celui du gros, et en 1888 il forma la société dont il est actuellement le chef avec M. J. B. A. Martin, qui avait été pendant plusieurs années avec la maison N. Quintal & fils, et M. J. O. Boucher, son premier commis. Sous la nouvelle raison sont pas de prospérer, et au coin des rues Notre Dame que édifice, qu'elle occupait feu il y a quelques semaines, seul instant par ce désastre, ouvert un magasin temporaire actuellement à rebâtir le. MM. Laporte, Martin & des premiers rangs dans leurs relations s'étendent à le chiffre de leurs affaires va Ils ont toujours un fonds ses, et on dit généralement pas une maison où on soit l'instant l'article voulu.



ciale, les affaires ne cessent bientôt la maison fit ériger et des Seigneurs, le magnifique lorsqu'il a été détruit par le Sans se laisser abattre un M. Laporte a immédiatement re, rue Saint-Pierre, et il se pré dans une localité plus centra Cie occupent aujourd'hui un cette branche du commerce; toutes les parties du pays et chaque année grossissant, considérable de marchandises dans le commerce qu'il n'y a plus certain de trouver à

Un homme de la valeur dré un intérêt considérable dans tous les mouvements pour l'avancement du commerce et de nos intérêts nationaux. En effet dans la Chambre du Commerce du district de Montréal, au *Board of Trade* et dans l'Association des Epiciers en gros, il a toujours été noté comme un des membres les plus précieux. Après avoir été pendant deux ans vice-président de la Chambre de Commerce, il en a été élu président par acclamation aux dernières élections, et le commencement de son administration a été signalé par l'entrée d'un grand nombre de nouveaux membres. Il a aussi porté un intérêt patriotique à l'Association Saint-Jean-Baptiste; il en a été le trésorier et le président pour la section Saint-Joseph. Ancien président de l'Union Saint-Vincent, il a aussi fait beaucoup pour cette excellente société.

M. Laporte a été un des initiateurs du mouvement qui a amené la fondation de l'Alliance Nationale, incorporée par la législature à sa dernière session, et dont il a été élu le premier président. Cette association de bienfaisance et d'assurance mutuelle s'est tracé un large programme patriotique, qu'elle ne manquera pas de réaliser sous la direction des hommes énergiques qui sont à sa tête. M. Laporte est encore directeur de la Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu et de la Société de Construction Mutuelle Nationale, juge de paix, et conseiller de la municipalité de Dorionville, comté de Vaudreuil, où il a une résidence d'été.

C'est assez dire que M. Laporte est un de ces hommes généreux et dévoués qui se rencontrent partout où il y a une bonne œuvre à encourager, et les honneurs qui lui ont été conférés, tout en étant une marque de la confiance et de l'estime qu'on lui porte partout, ne sont que la récompense des services qu'il a rendus. En somme, la carrière de M. Laporte, qui s'est élevé par le travail de la position la plus modeste au premier rang dans le monde commercial, est un bel exemple des occasions que notre pays offre aux jeunes gens qui aspirent à réussir par des moyens légitimes.

NAPOLÉON-ARTHUR HURTEAU.

M. NAPOLÉON-ARTHUR HURTEAU, échevin de la cité de Montréal et marchand de bois, est né à Longueuil en 1847. Il vint s'établir à Montréal à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir reçu une bonne éducation dans son village natal; et il entra aussitôt comme commis à l'emploi d'une des meilleures maisons faisant alors le commerce de bois dans la ville. M. Hurteau avait heureusement trouvé le genre d'affaires qui convenait à ses goûts, et il ne tarda pas de s'initier à tous les détails de ce commerce. Deux ans plus tard il se lançait dans les affaires pour son propre compte, et en 1880, il formait la société qui existe encore avec son frère. De toutes les industries naturelles du Canada, il n'en est pas où la suprématie de notre pays soit plus incontestable que dans la production du bois. C'est depuis un demi siècle, l'article le plus important de notre commerce. M. Hurteau avait donc un vaste champ à exploiter, et il l'a fait avec beaucoup de succès. Par son énergie et son habilité, il a étendu ses opérations à toutes les parties du pays, et a conquis une des premières places dans cette branche de commerce. En 1888, M. Hurteau a été élu pour la première fois pour représenter le quartier Saint-Jacques au conseil de ville, et il a toujours été au conseil, il en est devenu il faisait depuis plusieurs années finances. lorsqu'il en a En cette qualité, il a pris une tion des derniers emprunts aussi bon administrateur des ses propres affaires. M. Hur-affaires et dans le public en reprochable. Il a naturelle-tions qu'une certaine école vers sur tous les membres du ment. On profita même, il leur d'un commis de M. Hur-sa démission; mais les élec-ques le vengèrent de cette par acclamation. Sa réputation des dernières élections provinciales, le parti conservateur, qui voulait mettre en campagne partout les plus forts candidats possibles, le sollicita vivement de se laisser mettre en nomination dans le quartier Saint-Jacques. Sa santé ne lui permit pas d'accepter cet honneur. Au printemps de 1892 M. Hurteau fut aussi choisi pour être le candidat à la mairie par une importante convention composée de délégués des différents quartiers de la ville, mais cette fois encore, tout en reconnaissant l'honneur qu'on lui faisait, M. Hurteau déclina pour des raisons de santé. Mais c'est au printemps de 1894 que M. Hurteau a remporté le succès peut-être le plus flatteur de sa vie. L'état de sa santé l'ayant forcé à se rendre en Afrique avec sa famille, au commencement de l'hiver, les élections municipales se firent durant son absence. Cependant, malgré la guerre organisée contre le conseil de ville et ses anciens membres personne ne se présenta pour lui faire d'opposition dans le quartier canadien-français le plus important de la ville, et il fut de nouveau réélu par acclamation. Un fait analogue se passa lorsqu'il fut question de former les comités du conseil de ville après les élections. On avait annoncé à son de trompe dans certains journaux, que l'échevin Hurteau devait être remplacé comme président du comité des finances. Cependant le moment venu, il fut de nouveau élu à cette position, la plus importante dans le conseil, à l'unanimité. L'élection de M. J. O. Villeneuve à la mairie ayant créé une vacance dans la Commission du Havre le printemps dernier, M. Hurteau a été nommé par le gouvernement fédéral pour la remplir. Il a signalé son entrée dans ce corps important en lui faisant adopter un projet pour la création d'un bassin à Maisonneuve, ce qui aura pour effet non seulement de mettre le havre de Montréal en état de satisfaire tous les besoins du commerce, mais aussi de donner à la partie Est l'extension à laquelle elle avait droit. M. Hurteau fait partie de la Chambre de Commerce et du Board of Trade depuis plusieurs années, et il est aussi un des membres les plus actifs de l'Association Saint-Jean-Baptiste et de l'Association des Commis-voyageurs.



LOUIS-EDOUARD MORIN.

M. LOUIS-EDOUARD MORIN, ex-maire de Longueuil, ex-président de la Société St-Jean-Baptiste de Longueuil, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et négociant, est né à Montréal le 16 septembre 1830. La famille Morin émigra de St-Jacques de Bassange, évêché de Poitiers, à Québec, vers 1670; et depuis deux siècles ses membres ont occupé une foule de positions honorables en ce pays. M. Louis Morin, le père du sujet de cette notice, était un citoyen bien connu dans Montréal et lors des troubles politiques de 1837, il partagea avec beaucoup d'autres patriotes l'honneur d'être jeté en prison pour avoir porté ombrage aux tyrans. S'il aimait son pays et la liberté, M. Morin n'en était pas moins un homme qui se rendait compte de la véritable situation de notre nationalité et de l'importance qu'il y avait pour nous d'apprendre la langue de nos adversaires. Aussi plaça-t-il son fils tout d'abord dans une école primaire anglaise, et ensuite à l'école Workman, alors une des meilleures institutions d'éducation protestantes. Disons toutefois qu'à cette époque, il n'existait pas d'école des Frères, des Ecoles Chrétiennes, et que les institutions protestantes accordaient toute la latitude nécessaire à leurs élèves catholiques pour leur permettre d'apprendre le catéchisme et de faire leur première communion. A douze ans le jeune Morin fut placé au collège de Montréal pour y faire un cours classique; mais des revers de fortune qui frappèrent son père l'empêchèrent de terminer ses études. Il avait du reste peu de dispositions pour le droit ou la médecine; il se décida donc à entrer au service de la maison Cuvillier, qui faisait un commerce général, et dont le chef était le citoyen éminent qui fut président de la Chambre d'Assemblée et qui porta au pied du trône les célèbres quatre-vingt-douze résolutions. C'était alors un dur apprentissage que celui du commerce, et pour mériter le certificat qui souvent ouvrait les portes du temple de la fortune, il fallait à un jeune homme autant d'énergie que d'aptitudes pour les affaires. M. Morin soutint l'épreuve pendant cinq années, au bout desquelles il songea à s'établir pour son propre compte. Comme tous les hommes qui pensent et qui observent, il ne tarda pas à constater qu'il avait encore à apprendre beaucoup de choses qui lui seraient extrêmement utiles et même nécessaires pour faire son chemin dans le monde. L'Institut Canadien ouvrait alors ses portes à la jeunesse studieuse de Montréal. M. Morin se hâta de tirer profit des avantages qu'il offrait et tout en s'instruisant, il prit une part active aux divers mouvements patriotiques lancés par l'Institut. Ce fut lui, notamment, qui dirigea le voyage de plaisir à Québec, donné pour prélever les fonds nécessaires au parachèvement du monument des Patriotes. Le 10 janvier 1853, M. Morin épousa mademoiselle Mathilde Parent, et désormais il dut se consacrer plus exclusivement à ses affaires. Néanmoins il était trop patriote pour ne pas se sentir humilié par la position d'infériorité dans laquelle le commerce canadien-français était maintenu par la haute influence du *Board of Trade*, dont la direction était gardée toute entière par les Anglais. En même temps il lui fallait constater que l'apathie de nos compatriotes était pour beaucoup dans cet état de chose regrettable. Comme premier remède, il songea donc à faire entrer les marchands canadiens-français dans le *Board of Trade*. Comme deuxième remède il commença, de concours avec M. C. Beausoleil, la publication du *Négociant Canadien*, le premier journal commercial qui ait été publié en français dans la province de Québec. Cette feuille fut très bien reçue; et pendant plusieurs années elle continua à revendiquer les droits de nos compatriotes, tout en les tenant au courant des opérations commerciales. Dès les premiers numéros elle publia une série d'articles qui amenèrent la formation de Chambres de Commerce dans presque toutes les villes de la province de Québec; et lorsque l'honorable John Young forma la Chambre de Commerce de la Puissance, nos compatriotes, pûrent, grâce à ce mouvement, y faire bonne figure. On peut dire que c'est de cette époque que date l'ère de progrès, durant laquelle le commerce des épices, des vins, des spiritueux, du pétrole, des mélasses et de la farine est en grande partie passé aux mains de nos compatriotes. Le *Négociant Canadien* fut encore la première publication qui préconisa l'établissement de fromageries et de beurreries ainsi que l'exportation du foin, deux industries qui ont été le salut de l'agriculture dans la province de Québec.



M. Morin a du reste collaboré à maintes reprises à la *Minerve*, au *Pays*, au *Herald*, à la *Gazette* et autres journaux; et plus d'une de ses idées ont depuis été adoptées par les hommes d'affaires et par nos gouvernants. Il fut encore de ceux qui conduisirent l'agitation en faveur de la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil. En 1872 il agita la question de faire examiner le poisson, et ses raisons furent reconnues si plausibles, qu'il fut lui-même nommé inspecteur, position qu'il garda jusqu'en 1885. Lors de la construction du Pacifique, en 1874, il fut aussi nommé pour surveiller l'expédition des rails vers l'Ouest.

Cette année là, M. Morin transporta son domicile à Longueuil, et il ne tarda pas à s'intéresser d'une manière active au progrès de cette municipalité. L'un des premiers fruits de ses efforts fut le règlement de la célèbre question du chemin de Chambly et la construction du nouveau quai à Longueuil. En 1887 les citoyens de Longueuil l'éurent maire par acclamation, honneur qui lui a été deux fois conféré depuis. En 1893, M. Morin déclina la candidature. Durant son administration, il avait rétabli l'ordre dans les finances de la municipalité et veillé à ses intérêts avec tant de soin, que les citoyens ont vivement regretté sa retraite. Ce fut M. Morin qui lança devant le *Board of Trade* l'idée de faire de la baie de Longueuil un port pour le commerce du bois — idée qui fit du bruit dans le temps et qui devra se réaliser un jour ou l'autre. En 1884 M. Morin réorganisa la Société St-Jean-Baptiste de Longueuil; et pendant plusieurs années il en resta le président. En 1885, M. Morin donna sa démission comme inspecteur du poisson, et sous le nom de Compagnie de Pêche de Gaspé, il ouvrit de grands établissements pour la pêche à la Grande Rivière, comté de Gaspé, lesquels sont sous la direction de son fils Auguste. Il représente, en outre, à Montréal depuis 23 ans M. J. P. Wisser, distillateur.

Nous avons dit que M. Morin favorisa d'abord l'entrée des marchands canadiens-français dans le *Board of Trade*; et pour cette raison il s'opposa à la formation de la Chambre de Commerce. Mais ayant peu après constaté que l'amalgamation n'était ni facile ni désirable dans les circonstances, il ne tarda pas à se rallier à ses compatriotes, tout en restant membre du *Board of Trade*. Depuis, M. Morin a été élu membre du Conseil de la Chambre de Commerce à quatre reprises, et il vient de terminer son deuxième terme comme président. Les nombreux rapports qu'il a faits devant ce corps important sur les questions d'actualité pour le commerce n'ont jamais manqué d'avoir du retentissement dans la presse et dans le monde politique. Aussi lorsqu'il s'est agi de nommer un commissaire spécial pour représenter le commerce canadien à l'exposition de Chicago, le gouvernement fédéral a immédiatement jeté les yeux sur lui, et il a rempli cette mission avec honneur et distinction. La Chambre de Commerce ayant obtenu en 1893 d'être représentée sur la Commission du Havre de Montréal, elle a élu M. Morin pour être son premier représentant.

On le voit, M. Morin est un travailleur, un de ces hommes d'initiative et de progrès, qui ne peuvent pas vivre un jour sans tenter quelque chose pour l'avancement général. A soixante ans passés il est encore dans toute sa force physique et intellectuelle, et il ne songe pas encore, que nous sachions, à prendre sa retraite. Mais il pourra, quand il le voudra, se reposer sans que personne n'ait le droit de lui contester la satisfaction d'avoir bien servi son pays. Il aura aussi alors le plaisir de se voir revivre dans ses enfants.

En effet, M. Morin est père de deux fils et de cinq filles. L'aîné, M. L. E. Morin, fils, après avoir fait pendant quelque temps le commerce des huiles, a été dernièrement nommé surintendant du département sanitaire de la ville de Montréal. Après l'avoir vu à l'œuvre, toute la presse a été unanime à le féliciter sur la manière aussi promptement efficace avec laquelle il a organisé ce département. Le deuxième fils, Charles-Henri-Auguste, à la direction des établissements de pêche de son père. L'aînée des filles, maintenant décédée, épousa M. Candide A. Dufresne; une autre, Marie-Mathilde, est entrée dans la congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie. Elle est actuellement en mission à Amherstburg, comté d'Essex, Ont. Une autre est entrée dans la communauté des Sœurs Grises et les deux dernières demeurent avec leur père.

J.-B. ROLLAND & FILS.

JEAN-DAMIEN ROLLAND.

Fondée en 1842 par feu JEAN-BAPTISTE ROLLAND, dont le talent pour les affaires, l'honorabilité et le patriotisme sont encore présents à la mémoire de tous, la maison J.-B. Rolland & Fils à l'honneur d'être encore dirigée par quatre des fils de son fondateur, qui ont hérité de toutes les qualités paternelles, et qui la maintiennent avec honneur au premier rang de nos institutions ind-

M. JEAN-DAMIEN ROLLAND, le chef de la maison J.-B. maintenant constituée, est Il fit ses études aux écoles tiennes et au collège Sainte-ans il débuta dans la car- commis à l'emploi de son Comme il montra un goût merce, son père l'associa à tard. C'est ainsi qu'il ac- plus grande part dans la le développement remar- grande partie son œuvre. l'honorable sénateur Rol- désigné pour devenir le chef père, M. Damien Rolland, ment sur ses affaires, a pris tions publiques, et il a re- çu maintes preuves de l'estime concitoyens. Elu d'abord au conseil municipal d'Hochelaga, il devint le maire de cette municipalité en 1876, et lors de l'annexion à Montréal, en 1882, il fut un des échevins élus pour représenter le nouveau quartier au conseil-de-ville. Dans ce corps même, il ne tarda pas à trouver sa place au premier rang, et lors de l'élection de M. Jacques Grenier comme maire, il fut unanimement la présidence du comité des bien des devoirs de cette électeurs d'Hochelaga ayant représentants du quartier. siège, afin que le conseil- tête du comité des finan- 1893, M. Rolland décida de élection au conseil. Quel- convention des électeurs didat des Canadiens-fran- me il était alors en Europe, didature. M. Rolland oc- importante dans les con- et dernièrement il a été pour la Chambre des Com- Terrebonne. M. Rolland confiance de ses confrères été membre du conseil du rier de la Chambre de tuellement vice-président de cette dernière association. Comme président de la Com-



JEAN-DAMIEN ROLLAND.

pagne de chemin de fer Montréal et Occidental, et comme un des principaux organi- sateurs de la Société de colonisation générale, M. Rolland a, dans ces derniers temps, inauguré un mouvement qui rendra de grands services à la province et à nos compa- triotes en leur ouvrant les fertiles régions du Nord, où la maison Rolland avait déjà inau- guré une importante industrie en érigeant une manufacture de papier. L'intégrité de M.



S.-J.-B. ROLLAND.

S.-J.-B. ROLLAND.

LAND, l'ainé de la famille et Rolland & Fils, telle que né en cette ville en 1841. des Frères des Ecoles Chré- Marie, puis, à l'âge de seize rière commerciale comme père. C'était en 1857. très décidé pour le com- ses affaires deux ans plus quit d'année en année une direction de la maison, et quable de ses affaires fut en. Lorsque la mort frappa land en 1888, il était tout de la société. Comme son tout en veillant attentive- un intérêt actif aux ques- au cours de sa carrière et de la confiance de ses

ne plus se représenter pour que temps auparavant une l'avait choisi comme can- çais à la mairie, mais com- il ne put accepter la can- cupe aussi une position seils du parti conservateur, question de sa candidature munes dans le comté de a souvent été honoré de la dans le commerce. Il a "Board of Trade," trésor- Commerce, et il est ac-

OCTAVIEN ROLLAND.

Rolland, sa position de fortune, son dévouement à la chose publique, son esprit d'initiative et ses talents indiscutables d'administrateur, en feront toujours une des personnalités les plus marquantes de notre monde commercial. Du reste, c'est bien l'homme le plus affable que l'on puisse rencontrer. Toujours disposé à écouter et à aider ceux qui le méritent avec la meilleur grâce du monde, putations bruyantes que humilité n'empêchait les in-

M. S.-J.-B. ROLLAND, teur Rolland, est né à Mon- études au collège Sainte- il commença sa carrière de son père et en 1882, il direction de la manufacture père venait de fonder à une étude spéciale de cette temps la nouvelle manu- lité avec ses plus anciennes des produits que pour la peut les mettre sur le mar- ques "Canadian Linen Record," et autres sont con- comme l'égal des meilleurs sement d'une industrie aus- un bienfait que M. Rolland Jérôme et à toute la région environnante. Mais son activité ne s'est pas bornée à cette œuvre. Fidèle aux traditions patriotiques de sa famille, il commença, peu à après son arrivée dans Saint-Jérôme, par y jeter les bases d'une association Saint-Jean-Baptiste, qui est devenue très forte et très active lorsqu'il s'agit d'honorer notre nationalité. D'autre part, il s'est occupé des af- maire, poste auquel il fut ses concitoyens, il a tra- re diverses améliorations. me un des citoyens les plus Nord, région si chère au dont il fut un des collabora-

M. OCTAVIEN ROLLAND, et il a fait ses études à au Collège de Montréal. la maison paternelle en sévérité dans cette posi- laquelle il fut admis comme nommé vice-président de la land. Il a prouvé depuis toutes les qualités qui font dence, le tact, l'énergie, occupe une haute position mérial. Il fait partie du la Chambre de Commerce

M. P.-DONATIEN ROLLAND, est né à Montréal en 1864, et il a fait ses études à l'Aca- démie Commerciale et au Collège de Montréal. Suivant sa maxime, qu'il faut apprendre à obéir avant de commander, feu le sénateur Rolland lui donna une place de commis dans son magasin en 1882. M. Donatien Rolland resta dans cette position jusqu'à 1888, alors qu'il devint associé. Il est aussi directeur dans la Compagnie de Papier Rolland; et bien que jeune encore, il a su montrer qu'il possédait les qualités traditionnelles de sa famille.



OCTAVIEN ROLLAND.

P.-DONATIEN ROLLAND.

il aurait vite une de ces ré- quelques uns envient, si son discrétions.

deuxième fils de feu le séné- tréal en 1851, et il a fait ses Marie. Comme ses frères, commerciale dans la maison fut chargé d'aller prendre la de papier Rolland, que son Saint-Jérôme. Ayant fait industrie, il mit en peu de facture sur un pied d'éga- rivales, tant pour la qualité rapidité avec laquelle elle ché. Aujourd'hui les mar- Ledger," "Superfine Linen sidérées dans le commerce papiers importés. L'établis- si considérable était, en soi, faisait à la ville de Saint- ne s'est pas bornée à cette

est né à Montréal en 1859, l'Académie Commerciale et Entré comme commis dans 1877, il travailla avec per- tion jusqu'à 1883; époque a associé. Peu après il fut Compagnie de Papier Rol- longtemps qu'il était doué de l'homme d'affaires, la pru- l'activité et l'intégrité, et il dans l'estime du monde com- "Board of Trade" et de depuis plusieurs années.



P.-DONATIEN ROLLAND.

JOSEPH-CHARLES-AUGUSTE JACOTEL.

M. JOSEPH-CHARLES-AUGUSTE JACOTEL, de la maison Jacotel Frères, plombiers et poseurs d'appareils à vapeur, est né à Montréal il y a quarante-quatre ans. Après avoir reçu une éducation élémentaire dans les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, il fit son apprentissage comme ferblantier et ne tarda pas à devenir un maître-ouvrier dans ce métier. En 1878, il se lança propre compte, et dirigea sa d'énergie qu'il ne tarda pas à décevoir. Au début il n'employait qu'un apprenti. Aujourd'hui il a constamment à trente ouvriers. Ce succès de affaires aux vues larges grès qu'est M. Jacotel. En efforts pour l'avancement général d'associations, entre autres l'Union Saint-Joseph, l'Association des Forestiers Catholiques. Dans toutes ces associations ont eu quelques relations jouit de l'estime générale et Ses qualités du cœur et de thies partout où il est connu gagné la confiance absolue de tous. Conservateur convaincu, il a donné à son parti un appui aussi chaleureux que désintéressé. En un mot, M. Jacotel, est de ces hommes d'affaires qui tout en faisant leur chemin exercent toujours une excellente influence autour d'eux.



dans les affaires pour son maison avec tant de tact et se créer une clientèle considérable qu'un apprenti. Au service de vingt-cinq à indique suffisamment l'homme et le citoyen dévoué au pro-fect ce monsieur exerce ses néral dans un grand nombre la Chambre de Commerce, ciation Saint-Jean-Baptiste, liques et l'Alliance Nationale. comme parmi tous ceux qui d'affaires avec lui, M. Jacotel d'une légitime popularité. l'esprit lui valent des sympathies et sa parfaite honnêteté lui a

JULIEN-NAPOLEON BEAUDRY.

M. JULIEN-NAPOLEON BEAUDRY, agent d'immeubles et de finances, comptable et auditeur, est né à Montréal en 1834, et a eu l'avantage de faire de bonnes études au Collège de Montréal. En 1852, il commença l'apprentissage pratique de la vie en entrant au service de M. Edouard Gauthier, marchand-tailleur, comme comptable. En 1855, il acceptait une position semblable chez M. Bois, et trois ans plus tard, re de la Compagnie de Navigation. Comme il ajoutait chaque assiduité aux affaires à sa réputation, il fut en importante de secrétaire-trésorier. Pendant plus de voirs de cette charge importante et des actionnaires ses manières affables lui valent de tous ceux qui vinrent en que dernièrement que M. tendue mesure d'économie et nel des anciens officiers, recteurs de cette compagnie, un bureau d'agent d'immeuble. Il apporte dans ce nouveau genre d'affaires tous les avantages de ses relations étendues dans le monde commercial, et ceux qui lui ont confié quelque commission sont enchantés du résultat. M. Beaudry est membre du "Board of Trade," de la Chambre de Commerce, de l'Association Saint-Jean-Baptiste et de plusieurs autres sociétés.



Léon Hurteau, marchand de il devenait assistant-secrétaire-général de la Compagnie Richelieu et Ontario. année par son intégrité et son réputation et à la confiance 1861 nommé à la position sorier de cette grande compagnie, il a rempli les de-tante à la satisfaction des di-de la compagnie, tandis que lurent l'amitié et le respect contact avec lui. Ce n'est Beaudry, forcé par une pré-de réorganisation du personnel, adoptée par les nouveaux di-a dû s'en séparer, et a ouvert bles, de finances et d'évalua-

SERAPHIN LACHANCE.

M. SERAPHIN LACHANCE, pharmacien bien connu dans la partie Est de Montréal, est né à Québec le 19 avril 1847 et a fait ses études au séminaire de Québec. Reçu pharmacien en 1868, il alla s'établir à la Rivière du Loup en bas, et après cinq années d'efforts inutiles il dut laisser ce dernier endroit pour aller aux Etats-Unis où il demeura durant deux ans. A quelque chose malheur est Etat-Unis permit à M. Lachance de grande somme d'expérience, commerciale. De retour au réal où il fut d'abord employé den, rue Sainte-Catherine, et çait de nouveau dans les af-en société avec M. Roch Dugal & Lachance. Cette vembre 1878, et le 15 février seul la pharmacie qu'il a diri-Lachance ne s'est pas con-une clientèle considérable, il l'avancement général de sa et ses efforts dans cette di-de tous ses confrères qui ciation pharmaceutique de la comme examinateur en 1888. M. Lachance n'est pas moins respecté et estimé par ses concitoyens de la partie Est et depuis 1877, époque de la fondation de la société de tempérance de l'église Saint-Pierre, ils l'honorent de leur confiance en le maintenant secrétaire de cette association. M. Lachance est un des fondateurs de la Chambre de Commerce.



bon, puisque ce séjour aux chance d'acquérir une plus tant pharmaceutique que pays en 1874, il vint à Montréal à la pharmacie James Goultrois ans plus tard il se lan-faires pour son propre compte gal, sous la raison sociale société fut dissoute en no-1879, M. Lachance ouvrait gé avec succès depuis. M. tenté de s'appliquer à se faire a aussi voulu contribuer à profession dans la province, rection lui ont valu l'estime l'ont élu président de l'Asso- province de Québec et choisi

NAPOLEON ADAM, DIT LARAMEE.

M. NAPOLEON ADAM, dit LARAMEE, marchand de produits agricoles bien connu de la rue des Commissaires, est né sur le chemin de Chambly, dans la paroisse de Longueuil en 1848, et il a fait ses études à l'école modèle de Chambly. Il est établi à Montréal dans le commerce des grains et des produits agricoles depuis 1875, et il s'est fait par son énergie et par son habileté une position cette branche importante du lations s'étendent à toutes les Québec et des provinces ma- Unis, en Angleterre, en Ecos-gne; et partout il possède la qui ont eu l'occasion de venir Adam a dû, au cours de ses l'Ouest, le Manitoba et notre tient constamment au cou-ter le développement de ces de plus en plus en plus le nellement, M. Adam est très mercial, où il est considéré utile et dévoué à l'avance-du pays et de la ville de la Chambre de Commerce du supporte activement, comme du reste, tous les mouvements et toutes les œuvres qui ont pour but le progrès de la nationalité canadienne-française. Caractère actif et ferme, manière affables, nature généreuse, M. Laramee mérite sous tous les rapports le succès qu'il a obtenu.



des plus honorables dans commerce canadien. Ses ré-parties de la province de ritimes; il exporte aux Etats-se, en France et en Allema- confiance absolue de ceux en contact avec lui. M. affaires, visiter les Etats de Nord Ouest canadien et il se-rant de tout ce qui peut affect-vastes régions qui deviennent grenier du monde. Person-estimé dans le monde com-momme un citoyen intègre, ment des intérêts généraux Montréal. Il est membre de district de Montréal, qu'il

RAYMOND PRÉFONTAINE, M.P.

Peu de personnes, même parmi celles qui suivent assidûment les délibérations du conseil de ville de Montréal, comprennent bien tout ce qu'il faut de talent, d'énergie, de persévérance, de *poigne*, en un mot, aux présidents des principaux comités, pour diriger, d'une manière passable, leurs départements respectifs. La tâche du président du comité des chemins est encore plus difficile que celle de ses collègues. Il a toutes les responsabilités et tout le travail d'un ministre sans avoir les moyens de ce dernier pour faire accepter ses idées et sa politique. Comme un ministre, le président du comité des chemins est chargé de disposer d'un budget qui se chiffre par plusieurs millions, et qui cependant est insuffisant pour rencontrer tous les besoins, encore moins toutes les demandes. Mais le ministre, une fois qu'il a arrangé ses plans, les impose par la raison d'Etat; quiconque vote contre la politique du ministre renverse le gouvernement, est déclaré traître à son parti. Le président du comité des chemins, lorsqu'il est parvenu à arranger son budget pour rencontrer du mieux possible l'intérêt général de la ville, n'a pas d'autres moyens pour le faire accepter que la persuasion; il lui faut souvent engager les représentants des quartiers auxquels il n'a rien pu accorder, à voter en faveur d'améliorations pour d'autres quartiers qui en ont un besoin plus pressant; il lui faut commander à un parti, là où il n'y a pas de parti; il lui faut gouverner avec la majorité, là où il n'y a ni gouvernement ni majorité dans le sens parlementaire de ces mots. Souvent, par jalousie et par intérêt, souvent par simple caprice, un certain nombre d'échevins attaquent la politique du comité des chemins. Dans ces cas, il sont généralement certains d'être soutenus par les journaux, qui, loin de tenir compte aux présidents des comités de leur travail pour faire fonctionner le gouvernement municipal, mettent toute leur gloire à jeter du doute sur l'honnêteté de ces hommes, quittes ensuite à diriger les mêmes attaques contre leurs successeurs, quand ils sont renversés. Afin que l'argent de la ville ne soit pas gaspillé au gré de caprices aussi variables que le vent, afin que les améliorations publiques se poursuivent avec l'uniformité et la suite sans lesquelles il ne peut y avoir rien de grand ni rien d'utile, il faut que le président du comité des chemins triomphe de tous les obstacles par la valeur de ses idées et par son prestige personnel; et quand il réussit dans cette tâche on peut affirmer sans crainte qu'il est un de ces grands meneurs d'hommes qui conduisent les partis et les nations à la victoire, lorsque le sort les mets à leur tête. Or si jamais homme a su présider avec succès le département des travaux publics de Montréal, c'est bien l'échevin Préfontaine, M.P., dont le nom se trouve en tête de cette courte notice. C'est de son avènement à la présidence du comité des chemins que date l'amélioration systématique de nos rues et l'embellissement de la ville. Dans l'espace de cinq années la physionomie de Montréal a été transformée — d'ancienne, obscure et sale qu'elle était, elle est devenue moderne, propre, aérée, comparable aux plus belles villes de l'Amérique. Naturellement l'exécution de ces travaux gigantesques a coûté beaucoup d'argent, elle a soulevé bien des discussions; le mérite de l'échevin Préfontaine est précisément de ne pas s'être laissé émouvoir par des attaques dont il connaissait les motifs, d'avoir poursuivi son but avec persévérance. Si Montréal veut rester la métropole du Canada, il faut qu'il se conforme aux exigences de la vie moderne. Le commerce de nos jours considère que le temps est trop précieux pour attendre le tour de passer dans une rue étroite et noire.

Le conseil de ville, du reste, n'a pas été le seul champ d'activité de M. PRÉFONTAINE. Né à Longueuil le 16 septembre 1850, il fit ses études classiques chez les Jésuites à Montréal, étudia le droit sous sir A.-A. Dorion, M. John-A. Perkins et à l'Université McGill, et en 1873 fut admis au barreau. Deux ans plus tard, en 1875, il se faisait élire dans le comté de Chambly pour le parlement provincial. C'était un succès inattendu pour le parti libéral, et qui était dû surtout à l'éloquence et à la popularité du candidat. Battu lors de la débâcle de 1878, M. Préfontaine se fit réélire de nouveau en 1879; mais il fut encore battu en 1881. Il se consacra alors à la pratique de sa profession dans laquelle il ne tarda pas à se faire une des premières positions. Sous le gouvernement Mercier il fut nommé avocat de la couronne. En 1886, le siège du comté de

Chambly à la chambre des communes se trouvait vacant. Les élections générales étaient proches, et le parti libéral désirait beaucoup faire bonne figure dans la lutte qui devait s'y faire. M. Préfontaine fut prié d'être le porte étendard du parti, et il accepta. Après une lutte acharnée, dans laquelle le gouvernement fédéral mit toutes ses ressources, il sortit victorieux. C'est à la suite de cette victoire que M. Préfontaine aila adresser la parole dans plusieurs comtés de la province et même jusqu'à l'extrémité d'Ontario. Il a depuis été réélu dans le comté de Chambly en 1887 et en 1892.

Les débuts de M. Préfontaine dans les affaires municipales remontent à 1878, alors qu'il fut élu maire de la municipalité d'Hochelaga. Il remplit cette charge jusqu'à 1883. Hochelaga ayant été annexé à Montréal à cette époque, il fut élu par acclamation pour représenter le nouveau quartier au conseil de ville, et il a depuis toujours été réélu sans opposition.

Homme d'action avant tout, il trouva au conseil le milieu qui convenait à son talent et une tâche digne de lui. Devenu membre du comité des chemins, il inspira à ses collègues un esprit nouveau, leur montrant les besoins de la ville, les droits de la partie Est, trop longtemps négligée par la majorité anglaise, et les moyens d'y satisfaire. Nos compatriotes, qui venaient de reprendre la majorité dans le conseil sentirent qu'ils avaient trouvé un chef et en 1889, M. Préfontaine fut élu à la présidence du comité des chemins. De ce moment il se consacra tout entier à l'œuvre de transformation dont il avait conçu le projet. Il faut l'avoir vu et entendu à sa place au conseil de ville, répondant aux interpellations de toutes sortes, faisant la lumière sur des questions de tous genres, — techniques, légales ou financières — pour comprendre la somme énorme de travail qu'il a donné et qu'il donne encore chaque jour au service public.

Il faut aussi l'avoir entendu, lorsque les esprits sont échauffés sur quelque question de race ou de religion, défendre nos droits, nos mœurs avec vigueur et fierté, sans cependant dire un mot qui puisse blesser les susceptibilités de qui que ce soit, pour comprendre l'admiration et l'affection qu'il inspire à la majorité canadienne-française aussi bien que la confiance et l'estime que lui portent les échevins anglais. D'un côté comme de l'autre, on sait qu'il n'a

jamais manqué à sa parole, ni abandonné un ami.

"Chez M. Préfontaine," nous dit un de ses biographes qui écrivait dans le *Monde*, journal conservateur, "le physique répond au moral. Tête fine, intelligente, énergique, accentuée; parole facile, geste abondant, un peu emporté peut-être, mais jamais méchant, une fois la discussion finie, il est aussi calme, aussi bon garçon qu'avant. Son activité dévorante lui permet de faire en une journée le travail de dix hommes, et pourtant il trouve toujours le temps de dire un bon mot, de serrer la main à l'ami qu'il rencontre, au besoin d'écouter un solliciteur et de donner une réponse toujours encourageante, car c'est un bon cœur, qui se met en quatre pour tous ceux qui s'adressent à lui, quelque soit leur race, leur politique ou leur croyance." M. Préfontaine aime à encourager les sociétés comme les individus. Il est directeur de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et membre de la Chambre de Commerce, du club Saint-James, du club Canadien et de plusieurs autres sociétés. Quoique n'appartenant pas au commerce, M. Préfontaine s'est tellement identifié, depuis plusieurs années, à ses intérêts que dans un livre comme celui que nous publions, il y aurait lacune si son nom n'y paraissait pas. D'ailleurs l'échevin Préfontaine a le talent des affaires, et il s'en occupe assidûment. Tout ce qui a rapport au commerce reçoit son attention intelligente. Il a surtout à cœur de voir progresser le commerce et l'industrie entre les mains des Canadiens-français, et un des plus grands services qu'il aura rendu à cette cause sera certainement l'érection d'une grande et magnifique gare dans la partie Est de la ville. Il a consacré la meilleure partie de son temps depuis plusieurs mois pour faire voter cette amélioration importante par la législature et par le conseil de ville. Si la réalisation en est aujourd'hui assurée, en dépit de l'opposition qu'on a fait dans certains quartiers, c'est grâce en grande partie à son énergie et à son influence personnelle.



ZEPHIRIN BENOIT.

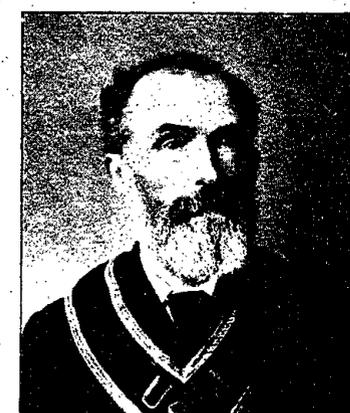
M. ZÉPHIRIN BENOIT, chef de brigade du feu de Montréal, est né à Saint-Jean-Chrysostôme, province de Québec, le 5 mars 1850. Pendant plusieurs années il suivit l'école paroissiale de Saint-Remi, comté de Napierville, et à quatorze ans il passa aux États-Unis, où il reçut une bonne éducation anglaise. Au bout de quatre ans il revint au pays natal et trouva de l'emploi à Montréal comme commis, dans une épicerie. Mais le commerce n'avait pas d'attrait pour M. Benoit, et il s'engagea à vingt ans dans le corps de police de Montréal. Il donna bientôt sa démission toutefois pour prendre une position plus avantageuse dans la brigade du feu, le 5 mai 1871. Dans cette position il ne tarda pas de se gagner la confiance de ses supérieurs par ses aptitudes et sa bravoure en face du devoir. Aussi lorsqu'en 1875 la municipalité de Saint-Henri s'adressa au chef Bertram de Montréal pour avoir un homme compétent et parlant les deux langues pour organiser son département du feu, M. Benoit lui fut désigné comme l'homme qu'il fallait pour cette position de confiance. M. Benoit fut en effet choisi par la municipalité de Saint-Henri, et afin de l'engager à accepter, ses supérieurs de Montréal lui promirent de lui redonner son ancienne place quand il lui plairait.



position était bien inutile, car il tète des départements du feu et durant tout ce temps, j'approuvée contre lui. Les communes telle confiance dans l'effort organisée que les taux d'assurance cent, taux alors appliqua direction de la police elle Henri est reconnue aujourd'hui municipalités les plus morales de Benoit donnait satisfaction position de chef de la brigade vacante. Il crut devoir faire et bien qu'il eut à lutter confiant, il fut nommé par la cette date, les nombreuses départements du feu sont le plus éloquent éloge que l'on puisse faire de M. Benoit. D'accord avec le président du comité du feu, le Colonel A. A. Stevenson, il a obtenu du conseil de nouveaux engins, de nouvelles échelles et toutes les dernières inventions pour protéger la propriété contre le feu. C'est lui qui a organisé la patrouille de nuit, qui a déjà prévenu bien des incendies désastreux; et il est l'inventeur d'un dévidoir à deux sections d'une très grande utilité et qu'aucune autre brigade ne possède. Naturellement, dans une position de si haute importance, où on a tant de gens à servir et tant d'hommes à diriger, on ne saurait échapper à la critique, ni éviter de blesser certains intérêts. La presse toujours avide de sensation s'est plu quelques fois à exagérer des incidents de peu d'importance ou à dénaturer les faits les plus simples, mais les hommes sérieux, qui portent la responsabilité de la direction des affaires civiques, et la masse du public ne se sont jamais laissés ébranler par cette critique plus ou moins sincère. M. Benoit fait partie de la C.M.B.A., de la A.O.U.W., des Forestiers indépendants, et de l'Association de Bienfaisance des Pompiers. Il est partout justement populaire par son affabilité, ses manières franches et son bon cœur. La preuve palpable des services que M. Benoit a rendu à la ville de Montréal en augmentant l'efficacité du département du feu se trouve dans les rapports officiels des incendies. Lorsque M. Benoit fut nommé en 1888, le nombre annuel des incendies était de trois cent quarante; en 1893, par suite de l'agrandissement de la ville, sept cent vingt alarmes ont été sonnées, ou plus du double de 1888. Cependant, grâce à l'organisation faite par le nouveau chef tous ces incendies ont pu être maîtrisés dès le début; et le nombre des grandes conflagrations n'a presque pas augmenté. Ainsi en 1888, il y eut cent dix feux qui durèrent de dix minutes à une heure, et en 1893, il y en eut cent trente-huit; en 1888, il y eut trente-trois feux qui durèrent plus d'une heure et en 1893, il y en eut trente-cinq.

GEORGES RENEULT.

M. GEORGES RENEULT, échevin de la cité de Montréal, et manufacturier de chaussures, est né dans la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, province de Québec, le 4 février 1833. Après avoir reçu une bonne éducation élémentaire à l'école modèle de sa paroisse natale, M. Reneault s'en vint à Montréal et embrassa le métier de cordonnier. Les premières années de sa carrière ici ne furent pas mouvementées. M. Reneault, était un travailleur qui se reposait exclusivement sur sa persévérance et sur son application à l'ouvrage pour arriver, comptant sur son intégrité pour conquérir l'estime de ses concitoyens. Ce sont toujours là, après tout, les plus sûrs moyens, et la carrière de M. Reneault en fournit une nouvelle preuve. En 1868, il se trouvait en possession d'un capital suffisant pour commencer à manufacturer les chaussures en gros, et la réputation qu'il avait su se faire parmi les hommes d'affaires assura son succès. Depuis vingt-cinq ans qu'il exploite ce genre d'industrie, M. Reneault a passé à travers plusieurs crises, il a eu à soutenir une concurrence qui grandissait chaque année; mais grâce aux procédés honorables dont il a toujours usé envers le commerce, et grâce aussi à la prévoyance et à l'esprit d'ordre avec lesquels il a toujours ad-



ministré ses affaires, la prospérité de sa maison n'a jamais été ébranlée; et elle est encore aujourd'hui une de celles qui inspirent le plus de confiance dans le pays. En même temps qu'il se faisait une position si honorable dans l'industrie, M. Reneault se gagnait aussi une large place et de ses compatriotes par son dévouement aux œuvres de charité et d'intérêt public. On en jugera suffisamment par le fait qu'il a été successivement commissaire-ordonnant et président de l'Union Saint-Joseph, ainsi que président de l'Union Saint-Pierre, trésorier pendant deux reprises, vice-président pendant cinq ans, et assistant-trésorier de cette dernière pendant plusieurs années. Il est aussi président de l'Assurance Mutuelle de Montréal depuis le printemps de 1892, que M. Reneault a eu la preuve la plus indisputable de la confiance qu'il inspire à ses concitoyens. Il a été élu pour représenter le quartier Saint-Louis au conseil de ville par une majorité de deux cent quatre-vingt-cinq voix, contre un homme qui sortait de charge et qui avait fait une lutte très active. Ce verdict flatteur a été renouvelé avec plus d'éclat encore par les électeurs le printemps dernier, à l'occasion du renouvellement complet du conseil. A cette occasion, M. Reneault eut à combattre un adversaire éminemment respectable, qui était entré dans la lutte avec l'intention bien arrêtée de remporter la victoire, et qui n'épargna aucune démarche pour atteindre ce but. M. Reneault au contraire se contenta de déclarer qu'il n'avait fait aucun argent durant son passage au conseil de ville, qu'il avait toujours servi le public avec désintéressement et qu'il laissait aux électeurs indépendants le soin de décider si ils désiraient encore ses services. Il ne fit aucun frais d'organisation, et se contenta d'une seule assemblée pour rendre compte de sa conduite. Ceux qui se flattaient de savoir comment les élections se conduisent, n'hésitaient pas à prédire que l'élection de M. Reneault était impossible sous les circonstances. Cependant, le soir de la votation, c'était bien M. Reneault qui était l'élu du quartier Saint-Louis. M. Reneault, depuis son entrée au conseil a constamment travaillé à se rendre digne de la confiance que l'on a reposée en lui, en suivant jour par jour les affaires municipales et en s'élevant constamment et sans crainte contre les entreprises extravagantes et les affaires louches. Sa parfaite intégrité et son indépendance sont reconnues même par ceux qui le combattent; et ce sont certainement là deux qualités que l'on doit désirer avant toutes autres dans l'administration des affaires municipales. M. Reneault a du reste, voyagé dans les principales villes des États-Unis, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, et il a puisé dans ces voyages des connaissances très utiles dans la direction des affaires municipales. M. Reneault, fait partie de la Chambre de Commerce depuis trois ans. En politique il supporte le parti libéral.

JOSEPH LAMARCHE.

M. JOSEPH LAMARCHE, entrepreneur-couvreur et plombier, est né à Longueuil le 27 juin 1854. Ses parents vinrent s'établir à Montréal alors qu'il était encore enfant, et il a reçu son éducation sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes de la paroisse Sainte-Bridgide. Au sortir de l'école M. Lamarche commença son apprentissage comme plombier et ferblantier et il vint habiter chez Frank Green, dont il avait l'estime par son application place en 1882 que pour en acheter la maison. Drapeau & Saville dans les affaires pour son mai 1886. Grâce à sa longue à ses relations nombreuses, une extension considérable, qu'il a exécutés sont ceux du M. Lamarche s'est beaucoup et de bienfaisance, au sein de popularité. Il a été pré- Artisans Canadiens-français sa direction que cette asso- voie du succès. Lorsqu'il en comptait que soixante-quatre membres, lorsqu'il remit sa charge elle en avait six mille. Il est à l'heure qu'il est président de l'Union Saint-Joseph, et il est en train de faire pour cette vieille société ce qu'il a fait pour les Artisans. Il est aussi membre du conseil central des Métiers et du Travail et du conseil exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.



PIERRE DANSEREAU.

M. PIERRE DANSEREAU, carrossier bien connu, est né à Verchères le 2 avril 1848. Après avoir reçu une bonne éducation commerciale française et anglaise, M. Dansereau vint à Montréal et entra chez Duhamel & Cie, carrossiers, où il fit son apprentissage. En 1869, il suivit le mouvement vers les Etats-Unis. Il se rendit à Providence, R. I., où il passa quatre années à l'emploi de siers de cette ville. Homme tel et de s'y lancer dans les économies. C'est alors qu'il compte. En 1873, il ouvrit durant les vingt années qui s'est fait dans Montréal une. On s'accorde à reconnaître me d'une intégrité inattaquables, un travailleur persévérant, en un mot un de ces cent la fortune par leur énergie position tout en se rendant fin de leur carrière peuvent — *I am a self-made man*. Par n'a cessé de s'intéresser de tous les mouvements d'intérêt public. C'est un libéral convaincu qui n'a pas ménagé ses pas pour amener le triomphe de ses principes. Dernièrement, en sa qualité de président du Club Letellier, il dirigeait avec succès l'organisation du grand pic-nic libéral sur le terrain de l'exposition, auquel assistaient l'Hon. Wilfrid Laurier et Sir Richard Cartwright.



CHARLES FERDINAND LALONDE.

M. CHARLES-FERDINAND LALONDE, marchand et échevin de la cité de Sainte-Cunégonde, est né à Vaudreuil le 14 février 1834, d'une famille qui occupe une des premières positions sociales dans le comté de Vaudreuil. M. Lalonde vint à Montréal en 1854 avec l'intention de tenter la fortune dans le commerce. Il apportait à l'ouvrage des aptitudes naturelles pour les affaires, véronique qui ne tardèrent pas tous ceux qui vinrent en relations années de service comme dans le commerce de nou- compte. Les mêmes qualités quer au service des autres, cette nouvelle entreprise. Au- Lalonde est un des plus en te-Cunégonde, mais encore Sa fortune lui a aussi permis s'intéresser à diverses entre de cette façon matériellement et à la prospérité de Sainte- ont reconnu ses services en négonde lors de l'incorpora- l'expiration de son terme dans le conseil comme échevin. Libéral convaincu, M. Lalonde a aussi rendu des services importants à ce parti et le gouvernement Mercier lui a témoigné son appréciation en le nommant juge-de-peace et juge de la cour des commissaires. M. Lalonde est un des anciens membres de la Chambre de Commerce, ayant été admis en 1889.



ANDRE DESJARDINS.

M. ANDRÉ DESJARDINS, marchand de fruits, est né à Sainte Thérèse de Blainville, et jeune encore, il passa aux Etats-Unis, avec tant d'autres de nos compatriotes. Pendant douze années il demeura à West Stockbridge, Mass. En 1875, il revint au pays natal et se lança dans le commerce d'épicerie, qu'il conduisit avec succès pendant quinze années. Il y a trois ans il se retira de cette se livrer à celle plus tranquille genre d'affaires, comme par fait par le travail, l'énergie et dévouement. On aime à faire at- toujours certain d'être bien dent à toutes les parties du recement des Etats-Unis et position d'entrer en concur- et les plus fortes de Montréal. de voir le commerce de M. plus considérables de la la valeur de M. Desjardins, dans les sociétés auxquelles dent de la section Saint-Jo- Jean-Baptiste, vice-président il est aussi un des membres Saint-Vincent. Dans la Chambre de Commerce, dont il fait partie depuis la première année, il est également estimé. M. Desjardins est un libéral convaincu, qui a rendu d'importants services à son parti, et qui s'intéresse vivement à tout ce qui peut avancer le progrès du pays. Il a été nommé juge-de-peace par le gouvernement Mercier.



JOSEPH BRUNET.

M. JOSEPH BRUNET, échevin de la cité de Montréal pour le quartier Saint-Jacques et manufacturier de briques, est né le 26 octobre 1834, à Saint-Vincent de Paul. Il reçut dans sa jeunesse une bonne éducation élémentaire, et à l'âge de dix-huit ans, en 1852, il vint s'établir à Montréal comme entrepreneur de constructions. En 1870 il commençait la fabrication de la brique, qu'il continue encore aujourd'hui sur une si grande échelle. Durant sa longue carrière comme industriel, M. Brunet n'a pas toujours eu que des succès; mais sa réputation d'honnête homme n'a jamais souffert du moindre soupçon; et il a su réparer tous les coups de l'adversité par le travail, qu'il a poursuivi avec une énergie incessante, par l'esprit d'ordre et par une sage économie. Ceci ne l'a pas empêché d'encourager avec une libéralité peu ordinaire toutes les œuvres et tous les hommes dignes de l'être; et sa générosité est bien connue de toute la population de Montréal-Est. Aussi jouit-il dans tous les rangs de la société d'une popularité très grande. En dehors des affaires considérables qu'il conduit sous son propre nom, M. Brunet est aussi intéressé dans une foule d'entreprises commerciales et industrielles. Il a été directeur de la Com-



tré, ainsi que de plusieurs compagnies de chemin de fer. de notre nationalité il s'est de fer pour la colonisation et trées du Nord de la province. qu'il a organisé une compagnie de fer de Montford, dant plusieurs années. Les poussées avec activité, et plus fertiles du pays se troude communication rapide pays. Il s'est également la compagnie du chemin de don, dont il a été le direcfaçon générale à tout ce qui œuvre de la colonisation. de Commerce du district de Montréal depuis 1891, et il est un des principaux membres de l'association des entrepreneurs. Il appartient aussi à l'Union Saint-Pierre et à l'Union Saint-Joseph.

Durant toute sa carrière il a trouvé le temps de s'occuper de la chose publique. Dès 1872 il était élu pour représenter le quartier Saint-Louis au conseil-de-ville. Il garda ce siège jusqu'en 1878. S'étant retiré alors, il fut élu cinq ans plus tard, en 1883, pour représenter le quartier Saint Jacques, qui l'a toujours honoré de sa confiance depuis. Il est un des membres les plus assidus du conseil. Comme membre du comité des chemins et du comité de santé il a rendu à son quartier des services importants, et les électeurs lui ont prouvé leur reconnaissance aussi bien que la confiance qu'ils ont en lui, en le réélisant, aux élections de 1894, par la plus grande majorité qui ait été donnée à aucun des candidats. De leur côté ses confrères du conseil-de-ville ont su apprécier son mérite et lui ont témoigné leur estime en l'élisant pour les représenter dans le bureau des commissaires des écoles catholiques. D'un autre côté M. Brunet est un libéral convaincu qui a rendu de très grands services à son parti. De 1890 à 1892 il a représenté le quartier Saint-Jacques dans la législature provinciale de Québec. Dans sa vie publique comme dans sa vie privée M. Brunet a toujours commandé le respect de ses adversaires, et même dans les luttes les plus acharnées on n'a jamais pu formuler une accusation contre lui. Sans être un orateur, M. Brunet possède le don d'exprimer sa pensée avec beaucoup de concision et de clareté. Toujours sobre de ses paroles, on l'écoute avec attention, et il ne manque jamais d'exercer une influence considérable sur ceux qui l'entendent. Affable, pardessus tout, franc et gai, M. Brunet est une des figures qui seront le plus regrettées quand elles disparaîtront. Nous avons dans la directions des affaires publiques trop de théoriciens échappés du collège et pas assez de ces hommes d'expérience qui peuvent juger et servir le monde tel qu'il est.

JEAN-BAPTISTE-ALBERT MARTIN.

Il n'est pas de carrière qui atteste d'une manière plus certaine la valeur d'un homme que celle de celui qui est monté en passant par tous les degrés de l'échelle jusqu'à une des premières positions dans le monde commercial. En politique, en littérature même, le succès arrive souvent par un caprice de la faveur populaire, par des influences de familles ou de partie; mais en affaires un homme ne saurait monter continuellement et grandir dans l'estime de ceux qui traitent avec lui s'il ne possède à la foi l'habileté et l'honorabilité, l'amour du travail et l'esprit d'initiative. Jugé d'après cette mesure, dont on ne saurait discuter la justesse, la carrière de celui dont le nom figure en tête de cette notice est des plus éloquentes. M. JEAN-BAPTISTE-ALBERT MARTIN, qui est le fils de J. B. Martin, cordonnier, et d'Adeline Rabeau, est né le 9 décembre 1850, à Sainte-Genève. Ses parents lui firent donner une éducation commerciale, d'abord à l'école de son village, puis à l'école anglaise de Lachine, et finalement chez les Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal. Comme M. Martin attestait dès lors les qualités qui l'ont distingué depuis, il sortit de l'école muni des principales connaissances nécessaires à l'homme d'affaire. Il débuta dans la vie commerciale modestement comme trois mois il devenait commis marchand général de la pa-



Ce ne fut qu'en 1868, que M. le fils de son patron, dont et la confiance. Il entra alors cher & Telmosse qui venait il passa chez M. L. O. Turil obtint la position responsable chez M. N. Quintal, subsé. Après avoir rempli cette char-Martin fut invité à entrer en qui désirait l'aide de bons as-offre flatteur et en 1888 il de- porte, Martin & Cie, aujourd- connue dans tout le Canada. ment logique d'une carrière travail et d'honneur, M. Martin ne songe pas à se reposer. Il est encore du matin au soir au magasin, et il n'y a pas de commis qui s'occupent des affaires de la maison avec plus d'assiduité que lui. Sa carrière peut être citée à bon droit comme un exemple du succès que notre pays réserve à la jeunesse qui sait travailler et persévérer, aussi bien que de la récompense qui est toujours rendue en définitive à l'intégrité secondée par l'intelligence. Malgré l'application qu'il a toujours apportée à ses affaires, M. Martin trouve le temps de rendre de précieux services à presque toutes les sociétés nationales, commerciales et de bienfaisance de la ville. Il a été président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Joseph, président de l'Union Saint-Joseph, et vice-président de la Société des Artisans Canadiens-français, et il est actuellement président du Cercle Saint-Joseph, de l'Alliance Nationale et directeur de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il fait aussi partie de l'Union Saint-Pierre, de l'Union Saint-Vincent, de l'ordre Indépendant des Forestiers et de la Montréal Amateur Athletic Association. Il a été dans le temps lieutenant au 65^{ème} bataillon et il est porteur du certificat militaire de seconde et de première classe. Inutile d'ajouter qu'il est membre de la Chambre de Commerce et du Board of Trade. Dans toutes ces associations, comme on peut le voir, M. Martin jouit de l'estime et de la confiance générale, et il en est de même parmi les hommes d'affaires qui viennent le plus souvent en contact avec lui. Ses manières affables, ses vues larges et son empressement à seconder tous les efforts méritoires en font un compagnon et un ami des plus désirables. M. Martin est trop homme d'affaires pour se lancer activement dans la politique; mais aussi il connaît trop l'influence de la politique sur les affaires pour se désintéresser des questions qui agitent le peuple et ses représentants. Partisan convaincu du parti libéral, il suit cependant tous les débats et ne perd jamais de vue les intérêts du commerce et du pays dont il est avant tout un enfant dévoué.

messenger; mais au bout de chez M. G. G. Gaucher, alors roisse de Sainte-Genève. Martin revint à Montréal avec il avait su se gagner l'estime au service de la maison Gaud'ouvrir ses portes. De là geon, et finalement en 1875, ble de comptable et gérant quemment N. Quintal & fils. ge pendant treize ans, M. société avec M. H. Laporte, sociés. M. Martin accepta cet vint membre de la société La-d'hui, si avantageusement Arrivé ainsi au couronne- de vingt-cinq années de tra-

L'HONORABLE ALPHONSE DESJARDINS.

Avocat, journaliste, financier, homme d'état, voilà quatre grands titres ; en porter un seul avec distinction, c'est déjà beaucoup ; les mériter tous les quatre, avoir exercé ces quatre carrières avec succès, c'est un honneur peu ordinaire. Cet honneur, M. ALPHONSE DESJARDINS, ex-maire de Montréal, sénateur du Canada et président de la Banque Jacques-Cartier, peut le réclamer avec un légitime orgueil ; et sa vie nous offre un bel exemple de la versatilité merveilleuse du génie canadien-français.

M. Desjardins est né à Terrebonne le 6 mai 1841, et est le frère des docteurs Édouard et Henri Desjardins, les deux oculistes distingués que Montréal est fier de posséder dans son sein. Il commença ses études au collège Masson de Terrebonne, et alla les terminer au collège de Nicolet. Aussitôt son cours classique fini, il s'en vint à Montréal, pour y étudier le droit, et en 1862, à l'âge de vingt-et-un ans, il était admis au barreau avec distinction. Il ouvrit un bureau et pratiqua sa profession avec succès pendant sept années. Il s'était fait une excellente clientèle, et il occupait déjà un rang fort honorable parmi les avocats de la métropole, lorsqu'il renonça à cette carrière, pour prendre la rédaction de l'*Ordre*, journal important à me offrait alors bien des ment catholique et canadien-venait de naître et était en le Pape était menacé par les Desjardins entra dans la lutte patrie avec toute l'ardeur ves circonstances, et il ne tation jusques audelà des 30 juillet 1872, le Souverain de Pie IX, en récompense dus à la religion, et du con- au comité chargé d'organiser

De l'*Ordre*, M. Desjar- du *Nouveau-Monde*. " Là, " phes, " la multiplicité de ses nière évidente. S'agissait-il, caisse, de veiller à l'équilibre entre le doit et l'avoir, le futur président de la Banque Jacques Cartier était tout de suite chargé de la besogne. Avait-on besoin d'un article crânement tourné ? C'était encore à lui que l'on avait recours ; et dans l'un et l'autre cas, il savait donner entière satisfaction. Aussi, la présence de M. Desjardins au *Nouveau-Monde* était-elle pour cette feuille une garantie de succès. Grâce à lui, ce journal subit des modifications importantes, notamment en inaugurant chez nous l'ère des journaux français à un sou, réforme qui ne contribua pas peu à attirer des acheteurs."

Du journalisme à la politique, il n'y a qu'un pas au Canada. Aussi en 1874, M. Desjardins entra au parlement comme député du comté d'Hochelaga, qui venait de l'être par acclamation. Dès son entrée à la chambre, il prit une des premières places dans la députa- tion française. Pendant près de vingt-un ans il garda la confiance de la division électorale la plus importante du pays ; et après cela, son élévation au sénat a été saluée par toute la province comme la légitime récompense de services honorables.

En 1879, M. Desjardins renonça au journalisme pour accepter la position de président de la Banque Jacques-Cartier ; et encore une fois il affirma ses talents dans ce rôle nouveau. L'institution qu'il était appelé à diriger avait été placée sur le bord d'un précipice, par suite de la crise dont tout le pays souffrait. Par une administration aussi énergique que prudente, et grâce à la coopération d'un bureau de direction composé d'hommes entendus, il a rétabli son crédit, agrandi ses affaires, et en a fait une des banques les plus solides du pays. En 1892, M. Desjardins a été élu maire de Montréal dans des circonstances toutes particulières, après avoir été choisi comme le plus fort candidat Canadien-français. Durant son court séjour à l'Hôtel de Ville, il a rétabli la dignité dans les délibérations du conseil et lancé plusieurs idées pour l'agrandissement de Montréal, qui porteront leurs fruits dans un avenir prochain.



cette époque. Le journalis- attrait à un cœur sincère- français. La Confédération core l'objet de vives attaques, sectaires de Garibaldi. M. pour la religion et pour la que pouvait inspirer ces gra- tarda pas à se faire une répu- frontières du Canada. Le Pontife le nommait chevalier des services qu'il avait ren- cours actif qu'il avait donné les Zouaves Pontificaux.

dins passa à la rédactio nous dit un de ses biogra- talents s'affirma d'une ma- en effet, d'avoir l'œil à la

FERDINAND BAYARD.

Posséder une jolie fortune c'est sans doute, en toutes circonstances, une bien agréable satisfaction ; mais le plaisir doit être double lorsque le possesseur de cette fortune peut dire à la face du monde : " Cet argent que l'on m'envie, je ne le dois ni au hasard de la naissance ni à d'inavouables spéculations, c'est le fruit et la récompense de mon travail, de ma persévérance, de mon intelligence." Or, cette double satisfaction, si légitime, si honorable nul n'a le droit de la ressentir plus que celui dont le nom figure en tête de cette notice. M. Bayard a non-seulement su se conquérir, par un travail honnête et durant une carrière encore courte, une belle aisance ; mais il l'a fait sans jamais négliger les devoirs qu'a envers ses compatriotes tout citoyen intelligent et tout bon patriote.

M. FERDINAND BAYARD est né au Sault-au-Récollet, le 13 septembre 1845. Après avoir suivi l'école modeste de son village natal pendant quelques années, il vint s'établir à Montréal en 1861. Il débuta dans la vie comme commis-épiciier ; trois années plus tard il entra, toujours en qualité de commis, dans un établissement de boucher. Il trouva ce dernier genre d'affaires convenable à ses goûts, et le 1er avril 1869, il commençait le com- merce de viandes en détail marché Sainte-Anne. Dès comme homme d'affaires nant. Sous son intelli- ce devint aussi prospère que retira du commerce de dé- des premières places parmi Montréal. Tandis qu'il soi- privées, M. Bayard avait déjà choses publiques. Dès 1869, l'Association des bouchers de cette société, on s'en rappel- par suite des réglemets et conseil-de-ville accablait les qu'on voulait mettre sur les la classe des pauvres, qui teurs de viande, et les Ca- mains desquels se trouvait le commerce de la viande. Sous la direction d'hommes énergi- ques comme M. Bayard, l'Association des Bouchers résista pendant plusieurs années à l'exécution de ces réglemets injustes. Enfin, en 1888, M. Bayard étant devenu président de l'Association des Bouchers, il amena un compromis avec les autorités municipales en vertu duquel celles-ci renonçaient à toutes les poursuites prises contre les bouchers, et réduisaient l'impôt annuel à \$100.

En 1880, reconnaissant les exigences sanitaires, M. Bayard favorisa l'établissement d'abattoirs publics. Mais lorsqu'il vit que l'on voulait établir un monopole, et il s'y oppo- sa fortement, et en 1884, il organisa l'Union des Abattoirs, qui fit l'acquisition des abattoirs dans l'intérêt des bouchers. Il fut d'abord directeur, puis gérant de cette société ; mais fidèle à ses principes, il donna sa démission en 1888, parce que les directeurs voulaient revenir à l'idée d'un monopole. Son opposition leur fit abandonner ce projet. De 1888 à 1893, M. Bayard fit le commerce de lard en gros sous le nom de Bayard & Cie. Il y a quelques mois il a abandonné ce commerce, pour se livrer à l'exploitation de briquer- ies à la Côte Visitation.

L'activité de M. Bayard ne s'est pas exercée du reste seulement dans l'intérêt du com- merce des viandes. Outre l'Association des Bouchers, dont il a été président pendant deux termes, il a été directeur de la Société des Artisans, directeur de la North America Mining Co., et délégué au Conseil Central des Métiers et du Travail, et dernièrement il siégeait au Congrès ouvrier du Canada. Depuis quatre ans il est membre du conseil municipal de la Côte Visitation, dans lequel il occupe la position de président du comité de santé.

Au printemps de 1894, M. Bayard a été candidat pour représenter le quartier Saint- Jean-Baptiste au conseil-de-ville, et il a reçu un vote surprenant, considérant qu'il avait contre lui toutes les grosses influences.



pour son propre compte au le début M. Bayard s'affirma et comme citoyen entrepre- gente direction son commer- considérable, et lorsqu'il se tail en 1884, il occupait une les bouchers détailliers de gnait si bien ses intérêts- commencé à s'occuper des il fut un des fondateurs de Montréal. L'organisation de le, était devenue nécessaire des impôts injustes dont le bouchers. L'impôt de \$500 étaux privés trappait surtout- sont les grands consommats nadiens-français, entre les

JOSEPH-ROSARIO BOURDON.

M. JOSEPH-ROSARIO BOURDON, le populaire secrétaire-trésorier de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, n'est encore âgé que de trente ans. C'est un enfant de Longueuil, et il fit ses premières études à l'académie commerciale de cette ville. Il suivit ensuite les cours du collège de Montréal. En 1880, étant encore dans sa dix-septième année, il commença sa carrière commerciale. Trois ans plus tard il entra dans l'emploi de l'honorable Louis-bien gagner la confiance de l'année suivante il fut placé dans la Compagnie de Navigation avoir rempli les devoirs de d'une manière irréprochable mu à la position de secrétaire-pagnie,—position qu'il occu- le devinera facilement à la Bourdon est un homme qui plir les devoirs de son état, de prendre un intérêt patriotique à tout ce qui intéresse son pays et le progrès de sa nationalité. A Longueuil, où il a demeuré, les citoyens ont su reconnaître son mérite en l'élisant échevin de 1887 à 1889. En politique M. Bourdon ne s'identifie avec aucun parti, mais juge les questions sur leur mérite. Depuis 1889, M. Bourdon fait partie de la Chambre de Commerce du district de Montréal; et il est généralement considéré dans le monde des affaires comme un des hommes de l'avenir.



En 1880, étant encore dans sa dix-septième année, il commença sa carrière commerciale. Trois ans plus tard il entra dans l'emploi de l'honorable Louis-bien gagner la confiance de l'année suivante il fut placé dans la Compagnie de Navigation avoir rempli les devoirs de d'une manière irréprochable mu à la position de secrétaire-pagnie,—position qu'il occu- le devinera facilement à la Bourdon est un homme qui plir les devoirs de son état, de prendre un intérêt patriotique à tout ce qui intéresse son pays et le progrès de sa nationalité. A Longueuil, où il a demeuré, les citoyens ont su reconnaître son mérite en l'élisant échevin de 1887 à 1889. En politique M. Bourdon ne s'identifie avec aucun parti, mais juge les questions sur leur mérite. Depuis 1889, M. Bourdon fait partie de la Chambre de Commerce du district de Montréal; et il est généralement considéré dans le monde des affaires comme un des hommes de l'avenir.

J.-U. FOUCHER.

M. J.-U. FOUCHER, marchand de meubles bien connu, est né le 6 octobre 1846 à Saint-Jacques de l'Achigan, et il a fait un cours classique au collège de Joliette. C'est aussi à Joliette qu'il débuta dans la carrière commerciale, et pendant plusieurs années, il y tint un magasin général. Durant ces années il occupa la charge de président de l'association Saint-Jean-Baptiste de Joliette et dans le 83ième bataillon de sa popularité parmi ses concitoyens. En septembre 1882, M. Foucher ouvrait à Montréal un magasin divers pour l'ameublement, et il croyait que Montréal offrirait un champ plus vaste et plus fécond à son énergie et à son esprit progressif. L'expérience de plus de dix ans s'était pas trompé. Aujourd'hui le magasin de M. Foucher est connu des habitants de toute la partie Est de Montréal, qui sont toujours certains d'y trouver l'article qu'il leur faut, à un prix raisonnable et aux conditions les plus faciles. Le commerce de ce magasin comprend tous les objets que l'on puisse désirer pour l'ameublement d'une maison, depuis le plus modeste logis de l'ouvrier jusqu'aux appartements princiers du marchand. Personne n'est très estimé dans le monde commercial pour ses qualités du cœur et de l'esprit. Il a beaucoup voyagé sur ce continent, depuis les provinces maritimes jusqu'à Chicago et la Nouvelle-Orléans, et il a fait dans les grandes villes des Etats-Unis de précieuses observations pour l'avancement du commerce montréalais. En politique, il supporte le parti conservateur.



En septembre 1882, M. Foucher ouvrait à Montréal un magasin divers pour l'ameublement, et il croyait que Montréal offrirait un champ plus vaste et plus fécond à son énergie et à son esprit progressif. L'expérience de plus de dix ans s'était pas trompé. Aujourd'hui le magasin de M. Foucher est connu des habitants de toute la partie Est de Montréal, qui sont toujours certains d'y trouver l'article qu'il leur faut, à un prix raisonnable et aux conditions les plus faciles. Le commerce de ce magasin comprend tous les objets que l'on puisse désirer pour l'ameublement d'une maison, depuis le plus modeste logis de l'ouvrier jusqu'aux appartements princiers du marchand. Personne n'est très estimé dans le monde commercial pour ses qualités du cœur et de l'esprit. Il a beaucoup voyagé sur ce continent, depuis les provinces maritimes jusqu'à Chicago et la Nouvelle-Orléans, et il a fait dans les grandes villes des Etats-Unis de précieuses observations pour l'avancement du commerce montréalais. En politique, il supporte le parti conservateur.

JOSEPH CONTANT.

M. JOSEPH CONTANT, le populaire pharmacien de la rue Notre-Dame, est né à Montréal le 1er octobre 1848. Après avoir fait un excellent cours d'étude au collège des Jésuites de cette ville, il fut pris, comme tant d'autres de nos jeunes compatriotes, de l'envie d'aller tenter fortune aux Etats-Unis, et en 1864 il se rendit au Minnesota. Quelques mois plus tard, toutefois, il revenait au pays natal, et le 16 mai 1865, il entra comme apprenti dans la pharmacie du Docteur M. Contant est resté cons- Picault. Depuis cette date, tement attaché à l'établis- sement du docteur Picault, dont il est devenu le succes- seur en 1885. Son ambition continue a été non seule- ment de réussir lui-même, mais aussi de contribuer à l'avancement général de la profession qu'il avait embras- sée; il ne s'est pas contenté d'étudier lui-même, il a aussi voulu faire étudier les autres. C'est dans ce but qu'il a tra- vaillé à l'avancement de l'as- sociation pharmaceutique de la province de Québec, et ses confrères ont reconnus ses services, et son dévouement reprises. M. Contant est collégé de pharmacie. A la Chambre de Commerce dont il est un des fondateurs, il a toujours été un des plus zélés et des plus utiles. Il a presque constamment fait la partie du conseil de direc- tion. Il a été encore président de l'Union Saint-Joseph pendant deux ans; il est un des fondateurs de l'Alliance Nationale et membre de la société des Artisans. Enfin, M. Contant est un de ces citoyens d'initiative qu'on trouve au premier rang dans tous les mouvements pour le progrès du pays et la protection du peuple.



Après avoir fait un excellent cours d'étude au collège des Jésuites de cette ville, il fut pris, comme tant d'autres de nos jeunes compatriotes, de l'envie d'aller tenter fortune aux Etats-Unis, et en 1864 il se rendit au Minnesota. Quelques mois plus tard, toutefois, il revenait au pays natal, et le 16 mai 1865, il entra comme apprenti dans la pharmacie du Docteur M. Contant est resté cons- Picault. Depuis cette date, tement attaché à l'établis- sement du docteur Picault, dont il est devenu le succes- seur en 1885. Son ambition continue a été non seule- ment de réussir lui-même, mais aussi de contribuer à l'avancement général de la profession qu'il avait embras- sée; il ne s'est pas contenté d'étudier lui-même, il a aussi voulu faire étudier les autres. C'est dans ce but qu'il a tra- vaillé à l'avancement de l'as- sociation pharmaceutique de la province de Québec, et ses confrères ont reconnus ses services, et son dévouement reprises. M. Contant est collégé de pharmacie. A la Chambre de Commerce dont il est un des fondateurs, il a toujours été un des plus zélés et des plus utiles. Il a presque constamment fait la partie du conseil de direc- tion. Il a été encore président de l'Union Saint-Joseph pendant deux ans; il est un des fondateurs de l'Alliance Nationale et membre de la société des Artisans. Enfin, M. Contant est un de ces citoyens d'initiative qu'on trouve au premier rang dans tous les mouvements pour le progrès du pays et la protection du peuple.

JOSEPH-PROSPER LANDRY.

M. JOSEPH-PROSPER LANDRY, notaire, est né à Maskinongé, le 24 mai 1843. Il a fait ses études classiques au collège de Nicolet. Il se décida ensuite à embrasser le notariat et en 1864 il fut admis à la pratique de cette profession. Après avoir pratiqué pendant neuf années, il accepta en 1873, du gouvernement provincial une position de sous-agent des terres et bois de la couronne, aujourd'hui. Bien que Landry n'a pas depuis sa nomination à un emploi pu- blic, pris de part active à la politique; mais en revanche il s'est beaucoup occupé d'affaires municipales. Sur- tout dans la municipalité de la Côte Saint-Louis, où il avait établi son domicile. Elu en 1890, il a gardé cette charge jusqu'à l'annexion à Montréal. Bien que le champ offert à son zèle dans cette position ne fut pas très vaste ni très brillant, il a su démontrer qu'il avait à cœur les intérêts de Montréal et de sa banlieue; son administra- tion devra laisser un excel- lent souvenir. M. Landry a de temps où une foule de municipalités entourant Mon- spéculateurs parcouraient les tés. Il a résolument tourné le dos à ces entrepreneurs pour décider ses concitoyens à s'annexer à Montréal, et il a fait la lutte avec une énergie et une persévérance qui ne pouvait manquer d'être couronnées de succès. Il n'en faut pas davantage pour prouver que M. Landry est un citoyen qui met l'intérêt général audessus des intérêts de coteries.



Après avoir pratiqué pendant neuf années, il accepta en 1873, du gouvernement provincial une position de sous-agent des terres et bois de la couronne, aujourd'hui. Bien que Landry n'a pas depuis sa nomination à un emploi pu- blic, pris de part active à la politique; mais en revanche il s'est beaucoup occupé d'affaires municipales. Sur- tout dans la municipalité de la Côte Saint-Louis, où il avait établi son domicile. Elu en 1890, il a gardé cette charge jusqu'à l'annexion à Montréal. Bien que le champ offert à son zèle dans cette position ne fut pas très vaste ni très brillant, il a su démontrer qu'il avait à cœur les intérêts de Montréal et de sa banlieue; son administra- tion devra laisser un excel- lent souvenir. M. Landry a de temps où une foule de municipalités entourant Mon- spéculateurs parcouraient les tés. Il a résolument tourné le dos à ces entrepreneurs pour décider ses concitoyens à s'annexer à Montréal, et il a fait la lutte avec une énergie et une persévérance qui ne pouvait manquer d'être couronnées de succès. Il n'en faut pas davantage pour prouver que M. Landry est un citoyen qui met l'intérêt général audessus des intérêts de coteries.

FOISY FRERES.

G.-W. FOISY.

La maison Froisy Frères, marchands de pianos et de machines à coudre, si bien connue à Montréal, est dirigée par trois frères dont la carrière est intimement liée. L'aîné, M. GEORGE-WILLIAM FOISY est né à Gentilly, comté de Nicolet, le 14 mai 1857; M. AUGUSTE-ALFRED FOISY est aussi né à Gentilly, le 14 juillet 1861; et M. LOUIS-THÉODULE FOISY, le cadet, est né dans la même localité le 21 février 1863. Tous trois ont reçu une bonne éducation commerciale, et ont passé quelques années dans l'est des Etats-Unis. En 1879 les trois frères décidèrent de revenir aussitôt à Montréal, positions dans le commerce trouvant pas à satisfaire leur travail et leur énergie sirant un champ plus vaste, métropole commerciale du arrêtee de s'y conquérir une ambition. Bien que six années écoulées depuis leur arrivée leur commerce de pianos et de machines à coudre leur maison au premier rang dans ce genre d'affaires en position d'ouvrir ils n'ont pas tardé à reprendre la position qu'ils y occupaient et leur ancienne popularité. Le secret du succès de messieurs Foisy se trouve dans leur manière franche et intégrée, dans leur habileté à saisir toutes les occasions et à prévoir toutes les fluctuations du commerce et dans l'entente cordiale qui existe entre eux. Tous trois font partie de la Chambre de



G.-W. FOISY.

L.-T. FOISY.



L.-T. FOISY.

Commerce, de l'ordre des Forestiers, du club le Trapeur, et de plusieurs autres sociétés dans lesquelles ils jouissent de l'estime générale. Jeunes encore ces messieurs ont devant eux un brillant avenir. Chose remarquable les MM. Foisy ont toujours été ensemble depuis le bas âge et dans leur début en affaires. Tant aux Etats-Unis qu'en Canada, ils ont toujours suivi les mêmes principes en politique et dans toutes les



A.-A. FOISY.

autres questions. Cette union intime et cet accord constant prouvent autant leur intégrité respective que leur excellent caractère. Le Canada a besoin d'hommes de cette trempe pour travailler au développement de ses ressources et à l'extension de ses relations commerciales. Notre nationalité canadienne-française surtout, qui s'est si longtemps tenue à l'écart, tandis que les derniers venus ramassaient des fortunes dans les affaires, ne saurait trop honorer ses enfants qui lui font honneur dans le commerce ou l'industrie.

LA MAISON C.-O. BEAUCHEMIN.

L.-J.-O. BEAUCHEMIN.

Cette maison fut fondée en 1842 par M. CHARLES-ODILON BEAUCHEMIN; ce n'était d'abord qu'un modeste atelier de reliure auquel fut ajouté bientôt un commencement de librairie. Grâce à l'énergie et à l'initiative de son propriétaire, la maison progressa rapidement, et en 1852, M. Beauchemin s'associa M. Charles Payette, sous la raison sociale de Beauchemin & te se retira et M. J.-M. maison C.-O. Beauchemin à sa librairie déjà importée en 1886, la société Beauchemin prit le nom de Fils qu'elle porte encore aujourd'hui. M. L.-J.-O. de la maison depuis 1872, en 1888, il en resta seul propriétaire. A partir de 1887, les affaires prirent un nouvel essort, grâce à la direction habile et au travail infatigable de M. Beauchemin prit le nom de Fils Daoust et Etienne de sa maison depuis plusieurs années; la raison sociale resta la même.



L.-J.-O. BEAUCHEMIN.

La librairie C.-O. Beauchemin & Fils a édité nombreux genres: histoire, droit, enseignement, piété, etc. Ces éditions se recommandent par le soin tout spécial apporté à leur exécution. Citons entre un grand nombre d'autres l'*Histoire du Canada* de Garneau, les *Œuvres de Crémazie*, les *Œuvres de M. l'abbé Casgrain*, de M. Routhier, diverses éditions de nos codes, surtout le *Code Civil Annoté*, un superbe ouvrage de M. Mignault sur le droit paroissial, et l'importante collection de jurisprudence de M. le juge Mathieu, les *Rapports*

Judiciaires révisés, dont le Xe volume est paru. L'ouvrage comprendra vingt-cinq volumes et sera terminé dans deux ans. A tous ces travaux de fonds il faut ajouter ceux que la maison a faits pour des particuliers. La maison édite en outre la *Revue Canadienne* et le *Journal de l'Instruction Publique*.

L'imprimerie attachée à la maison est un établissement de premier ordre, complété par de vastes



EMILIEN DAOUST.

ateliers de reliure. Depuis longtemps, la maison s'est créée une réputation bien méritée pour la fabrication des registres et livres de comptes pour le commerce, la banque et l'industrie. Un stock considérable de librairie, de papeterie et des diverses marchandises qui s'y rattachent, alimenté par des importations régulières de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et d'Italie font de la maison une des plus importantes de son genre qu'il y ait en Amérique.



ETIENNE ROBY.

THOMAS GAUTHIER.

M. THOMAS GAUTHIER, ex-échevin de la cité de Montréal, est une figure bien connue dans le monde commercial de notre ville. Né à Montréal en 1844, il fit ses études à l'académie commerciale de Lachine, et en 1860, il se fixa définitivement à Montréal. Il fit ses débuts dans la carrière commerciale, au service de M. A. Walsh, épicier, chez lequel il demeura plusieurs années et dont il posséda toujours la confiance. Mais M. Gauthier avait en lui l'ambition et l'étoffe pour arriver à une position plus élevée. Aussitôt qu'il eut amassé un petit capital, il se lança dans le commerce d'épicerie pour son propre compte. Quelques années plus tard il avait mis sa maison au premier rang dans cette branche du commerce.

Tout en dirigeant un commerce considérable avec autant de succès, il se dévoua dès lors au succès de plusieurs associations financières et philanthropiques. Ses aptitudes et son activité comme administrateur le firent bientôt remarquer par les capitalistes auxquels il s'associa. En 1878 la Compagnie d'assurance "La Souveraine" le mettait au nombre de ses directeurs. Vers le même temps M. Gauthier était élu président par les membres de l'Union Saint-Joseph de

Mais tout en remplissant assiduité, il trouvait encore intérêts généraux du comté de Montréal avaient à cette époque disséminés et sans union, ils influence pour en obtenir le se mit à la tête du mouvement des Epiciers, et en 1881, années de succès. Ses con-un devoir de le choisir pour Au-delà même des intérêts embrassaient ceux de toute. "Board of Trade" lui-même, qui travaillèrent avec le plus Chambre de Commerce du est resté un des membres



Montréal. ces charges avec honneur et le temps de s'occuper des merce. Les épiciers de Monde nombreux griefs; mais ne pouvaient faire valoir leur redressement. M. Gauthier ment pour former l'Associations démarches étaient coufrères reconnaissants se firent être leur premier président. des épiciers, M. Gauthier la ville. Déjà membre du il fut cependant un de ceux d'ardeur pour établir la district de Montréal, dont il dévoués.

En 1888, M. Gauthier fut obligé, pour des raisons de santé, d'abandonner son commerce d'épicerie. Mais aussitôt après nous le voyons, dans ses loisirs, figurer parmi les principaux organisateurs du grand carnaval de 1889. Elu en 1890 pour représenter le quartier d'Hochelaga au conseil-de-ville, il devint membre des comités de police et d'hygiène. En cette qualité il obtint pour ses électeurs, entre autres choses, un grand bain public et un nouveau poste de police. Ce fut aussi par son initiative que le conseil établit le "Fonds de secours mutuel," qui est appelé à rendre de très grands services à notre corps de police.

La "Compagnie d'Exposition de Montréal," qui a doté notre ville de grandes expositions annuelles, est encore une des œuvres qui ont reçu l'attention de M. Gauthier. Il a été directeur et trésorier de cette compagnie en 1891. Il est encore aujourd'hui membre de plusieurs grands syndicats financiers.

Mais c'est surtout comme membre de notre Association Nationale que nous avons pu apprécier le talent de M. Gauthier. Après avoir figuré comme officier dans la section Notre-Dame, c'est lui qui le premier, en sa qualité de trésorier général, en 1883, mit fin à une longue série de "déficits" dans la caisse de l'association. On peut dire que la fermeté et l'habileté que M. Gauthier déploya dans l'exercice de cette même charge de trésorier en 1884, n'ont pas peu contribué au succès mémorable de la grande célébration nationale de cette année. Devenu vice-président-général en 1887 et 1888, M. Gauthier est depuis cinq ans membre de la "Commission Financière" qui travaille encore avec ardeur à l'entreprise toute patriotique du Monument National. Ce n'est pas sans une légitime satisfaction qu'il a pu voir comme président du grand banquet d'inauguration de l'an dernier, le succès de cette œuvre magnifique, digne couronnement de la base qu'on a pu jeter en 1884, grâce à son habile administration des finances de la société à cette époque.

JOSEPH-STANISLAS BOUSQUET.

M. JOSEPH-STANISLAS BOUSQUET, caissier de la Banque du Peuple, est né à Longueuil, en 1856. Il eut l'avantage de recevoir dans sa jeunesse une excellente éducation classique et commerciale; et il a depuis eu l'avantage non moins grand d'ajouter à ses connaissances par l'observation dans des voyages assez fréquents aux principales villes du continent, surtout à New-York, Philadelphie, Chicago, Boston, Saint-Paul, Minneapolis, Buffalo, Saint-Jean, N.B., et Halifax.

La carrière de M. Bousquet est peu accidentée. En 1875 il entra à la Banque du Peuple comme commis et depuis cette époque il a toujours été attaché à cette institution. Son excellente éducation, son application aux affaires et ses talents ne tardèrent pas à lui conquérir l'estime et la confiance des directeurs de la banque. En 1883 il devenait assistant-caissier, et trois ans plus tard caissier, de la plus ancienne institution financière canadienne-française de Montréal.

Le dévouement que M. Bousquet a déployé au service de la Banque du Peuple rappelle les sentiments que cette institution inspiraient à nos pères lorsqu'elle fut créée pour protéger nos compatriotes contre à souffrir de la part des avons rapporté dans la partie cette banque, qui fut un 1836 les ennemis de la banpanique dans le commerce extraordinaires sur l'établissbon vieux temps avaient du jurer l'orage et ils y réussise, déposer des sacs de vieillfrançais dans le trésor de la les Valois, les Ricard, les pas de confier toute leur forLa crise fut surmontée facilemontèrent à prime.



En 1846 la Banque du anciens bureaux de la Banrues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier. là où est aujourd'hui le bureau de poste. En 1872 elle se transporta à l'endroit où se trouvent ses bureaux actuels; mais on était encore loin du magnifique édifice que la banque vient de terminer. Cet édifice, dont on a pu voir une vignette sur une autre page, couvre une superficie de soixante-treize par cent pieds, et la façade est un exemple magnifique du style Renaissance.

Par son administration depuis sept ans, M. Bousquet a constamment étendu les opérations de la banque, et a ajouté, si possible, à la confiance qu'elle inspirait au commerce. Le capital payé de la banque est aujourd'hui de \$1,200,000, et le fonds de réserve a été porté à la somme énorme de \$550,000. La banque possède maintenant deux succursales à Montréal même, deux à Québec, et des établissements à Trois-Rivières, Saint-Jean, Saint-Rémie, Saint-Jérôme et Saint-Hyacinthe. Toutes ces succursales sont dans un état prospère et constituent une source de force et de profit pour la banque. Le bureau de direction de la Banque du Peuple est aujourd'hui composé comme suit: -- Président, Jacques Grenier; vice-président, George Brush; directeurs, H. Branchaud, Wm. Francis, Charles Lacaille, Alph. Leclair et Prevost.

M. Bousquet jouit aujourd'hui d'une réputation qui le place au premier rang parmi nos financiers canadiens, et dans toutes les classes de la société il est aussi populaire que respecté. Il est un des directeurs de l'Association des Banquiers du Canada, président de la "Campbellton Water Supply Co.," gouverneur de l'hôpital Notre-Dame, membre du "Board of Trade" et de la Chambre de Commerce du district de Montréal, membre à vie de l'Association des Carabiniers de Québec et membre des Clubs Saint-James et de la Cité.

Travailleur infatigable et tout dévoué aux intérêts de l'institution dont il est un des chefs, il n'a pas recherché d'autres honneurs que ceux que l'on trouve au cours d'une vie paisible et éminemment honorable.

Peuple prit possession des que de Montréal, coin des

les injustices dont ils avaient capitalistes anglais. Nous historique la fondation de événement national. En que essayèrent de créer une en organisant des demandes sement. Les Canadiens du cœur. Il résolurent de conrent. On vit, pendant la criles pièces d'or et d'argent banque. C'étaient les Viger, Souigny, qui ne craignaient tune à la Banque du Peuple. ment et les billets de la ban-

ANTOINE LEONIDAS HURTUBISE.

Dans les siècles barbares où le droit n'était qu'un vain mot, où la force seule était en honneur, l'humble artisan qui s'évertuait à produire n'avait guère la liberté de jouir du produit de son travail, et il attirait encore bien moins l'attention des historiens qui ne l'estimaient pas au dessus des animaux domestiques qui servent et nourrissent le genre humain. La civilisation, en nous apprenant à respecter le travail utile a non seulement rétabli la justice ; elle a amené ce merveilleux progrès matériel, cette multiplication des richesses qui constituent le trait caractéristique de notre époque, et qui ne sont que la conséquence de l'hommage rendu aux travailleurs. En effet, dès qu'il y a eu profit et honneur à inventer de nouveaux instruments de production, à exploiter la terre et ses ressources naturelles, à faciliter le commerce, les hommes de talents n'ont plus dédaigné de se livrer à l'industrie et la société a profité de leur intelligence. De ce progrès, il découle une autre conséquence ; c'est que pour réussir parmi tant d'hommes instruits, énergiques et intelligents qui se livrent au commerce et à l'industrie, il faut être soi-même doué de qualités très élevées. Les batailles qui se livrent dans les champs du commerce ne demandent pas moins de perspicacité, pas moins de fermeté, pas moins d'audace, que celles de la guerre ou de la politique ; ceux qui remportent des victoires commerciales sont généralement bien plus utiles à patrie que les grands généraux. Voilà pourquoi l'histoire de ceux qui dirigent le commerce qui combattent sur ce qu'on



M. ANTOINE-LEONIDAS de Montréal est entre tous de ceux dont la carrière méritait de découvrir le secret du succès et pour montrer à la plume le travail et l'économie. Hurtubise est encore un jeune homme de trente-huitième année. Il est né dans la paroisse de Saint-Bruno, comté de Champlain, respectables mais pauvres. Il n'eut donc pas le bonheur de recevoir dans sa jeunesse une éducation plus qu'élémentaire. Aussi lorsqu'en 1870 il vint s'établir à Montréal il dut commencer sa carrière par les tâches les plus humbles et les plus dures, et pour cela même, les plus ingrates. Mais le robuste enfant de Saint-Bruno n'était pas de ces esprits maladroits qui se répandent en vaines malédictions contre l'injustice du sort et qui laissent passer les occasions dorées ; il accepta résolument sa condition, sachant que le travail persévérant amène toujours sa récompense, et que l'économie et l'esprit d'ordre mettent rapidement sur la route de la fortune. En effet, après quelques années, il se trouvait en état de se lancer dans le commerce du foin. Les débuts furent modestes comme le capital ; mais suppléant à l'éducation qui lui manquait par l'intuition naturelle des affaires, au capital par le travail, à la renommée par l'énergie, M. Hurtubise a rapidement conquis sa place au premier rang parmi ceux qui s'occupent du commerce du foin et des grains. Il a fait plus ; car tandis qu'il donnait à son commerce une extension si considérable, ses économies lui permettaient de faire des placements importants sur la propriété foncière dans la ville de Montréal et de se lancer dans le commerce de bois dans la vallée de l'Ottawa, de sorte qu'il se trouve dès aujourd'hui à la tête d'une jolie fortune. M. Hurtubise, avec une modestie qui lui fait honneur, n'aime guère à causer de ses succès ; mais si nous pouvions entrer dans les détails de sa carrière, on y verrait que la fortune, une fois de plus, n'est pas venu par hasard, mais qu'elle a été la récompense de l'honnêteté, de la hardiesse, du tact et de la persévérance. Les électeurs d'Hochelaga avaient sans doute reconnu ces qualités chez M. Hurtubise lorsqu'en 1892, ils l'éluèrent pour le représenter au conseil de ville de Montréal de préférence à un très fort adversaire, et le printemps dernier il l'ont encore réélu cette fois par acclamation. Aujourd'hui M. Hurtubise a conquis sa place au Conseil de Ville, où il est membre du comité des finances.

ALBERT J. CORRIVEAU.

M. ALBERT-J. CORRIVEAU, industrie et ingénieur-électricien, est né le 26 mars 1851, et par conséquent est maintenant dans sa quarante-troisième année. Il descend par son père d'une famille française et par sa mère de la race écossaise. Ayant reçu une bonne éducation commerciale et scientifique, il se lança dans le commerce à l'âge de dix-huit ans ; et dès lors il se distingua par l'originalité et la justesse de ses conceptions aussi bien que par la vigueur avec laquelle il en poursuivait la réalisation. Aussi remporta-t-il des succès qui le convainquirent que le Canada offrait un champ aussi riche que vaste pour les entreprises industrielles. Désirant se préparer plus sérieusement pour l'exploitation des idées qu'il avait déjà en tête, il passa aux Etats-Unis et se fixa à New-York. Pendant plusieurs années il resta dans la métropole du Nouveau-Monde, travaillant avec persévérance à s'initier aux secrets de plusieurs industries qui étaient alors relativement nouvelles. Une alliance de famille avec MM. Givernaud Frères, les célèbres manufacturiers de soieries, le porta à s'occuper plus particulièrement de la fabrication de la soie. Aussi, lorsqu'il revint au Canada en 1878, plein du désir de consacrer son énergie et ses connaissances au développement de l'industrie de son pays natal, sa première pensée fut d'établir une manufacture de soierie. L'idée si on avait vu au Canada ce genre d'industrie. M. Corriveau fut le premier à vouloir commencer la fabrication sur une base pratique. Naturellement il eut quelques difficultés que rencontraient tous les premiers ouvriers, car il dut même former lui-même les premiers ouvriers ; car il que des Canadiens. Mais il novateur et du fondateur ; il 1882, la "Compagnie des veau," était formée avec un médailles d'or et de nombreux concours avec les produits attestant la haute qualité des produits. La nouvelle entreprise ne tarda pas à rencontrer la voie du succès, lorsque la faillite de la Banque d'Echange de Montréal fit subir des pertes considérables à la compagnie. M. Corriveau voulait lutter quand même, toujours plein de confiance, mais les actionnaires se prononcèrent pour une liquidation volontaire. C'est alors que M. Corriveau tourna son attention vers l'application de l'électricité à l'industrie. D'abord employé comme agent général de la Compagnie Royale Electrique ; il fit adopter l'éclairage par l'électricité dans plusieurs villes de la province. Il entra vers ce temps dans la National Electric Light Association, et devenu officier peu de temps après, il engagea les membres de cette association à tenir leur convention générale de 1891 à Montréal. Il organisa pour l'occasion la plus belle exposition électrique qu'on eût encore vu, et qui a beaucoup contribué au progrès de notre province dans cette industrie. Il y a trois ans, M. Corriveau a fondé la "Canadian Electrical Construction, Manufacturing and Supply Company," dont il est le président et le gérant. En cette qualité il a introduit plusieurs améliorations dans l'application de l'électricité à l'éclairage, au chauffage et comme pouvoir moteur. Mais jusqu'ici l'œuvre capitale de M. Corriveau, est la conception, et nous pouvons dire la réalisation, d'un système de chemins de fer, d'éclairage et de transmission de pouvoir par l'électricité sur toute l'île de Montréal. Associé avec plusieurs capitalistes importants de New-York et de Montréal, il a réussi, après une lutte acharnée, à obtenir les privilèges nécessaires pour la réalisation de son projet. M. Corriveau est aujourd'hui à la tête, comme officier, de la Compagnie du Parc et de l'Île de Montréal, organisée pour l'exploitation de ces privilèges. Bon patriote toujours, M. Corriveau fut l'un des principaux organisateurs des fêtes nationales de 1884 et il s'imposa des sacrifices considérables pour faire figurer la paroisse du Sacré-Cœur dans la procession, où son fils personnifia St-Jean-Baptiste. Il a aussi pris une part active à une foule d'autres mouvements, comme membre de nos sociétés nationales, athlétiques et commerciales.



CHARLES LANGLOIS.

M. CHARLES LANGLOIS, commerçant de produits agricoles et de provisions, est né en 1848. Il fit ses études à une école élémentaire près de Sainte-Scholastique. Après avoir pratiqué le métier de boulanger dans cette dernière localité pendant quelque temps, il passa aux Etats-Unis, et pendant trois ans il fut engagé dans le commerce des épices à West Meriden, Conn. En fixer à Montréal et y ouvrit fut couronné d'un beau succès. perception des variations du valurent d'accumuler en quel- considérable. C'est alors le commerce en gros des pro- le suivit dans cette nouvelle commerce un développement, dans cette branche. Il s'oc- fromage, et il est un des l'Association des commer- ge. Il est membre du comi- M. Langlois est aussi mem- ciation Saint-Jean-Baptiste tés. Il est un des membres Commerce du district de ment partie du conseil de direction de cette association. Partout il est reconnu comme un homme de progrès, ayant à cœur la prospérité générale de Montréal et du pays entier. M. Langlois bien qu'il s'occupe beaucoup des questions publiques; comme on peut en juger par ce qui précède, ne s'identifie à aucun parti politique.



1874 M. Langlois vint se une épicerie. Son commerce cès. Son activité, sa prompte commerce et son intégrité lui ques années un capital assez qu'il décida de se lancer dans duits agricoles. La fortune entreprise, et il a donné à ce qui le met au premier rang cupe surtout du beurre et du membres les plus influents de çants de beurre et de froma- té d'arbitrage de ce corps. du Board of Trade, de l'asso- et de plusieurs autres socié- fondateurs de la Chambre de Montréal; et il fait actuelle-

ALPHONSE PIGEON.

ALPHONSE PIGEON, de la maison Pigeon & Gendron, épiciers en gros, est né à Ver- chères, le 1er décembre 1841, et a fait ses études aux écoles de cette paroisse. Au moment où M. Pigeon débutait dans la vie, le courant d'émigration vers les Etats-Unis était dans toute sa force. Il suivit la foule, et alla s'établir dans l'Illinois, où il se trouva bientôt en possession d'un capital suffi- dans les affaires pour son magasin général dans le et durant dix-sept années il un succès raisonnable. Mais n'avait pas perdu le souvenir qu'il y avait ici des place- champ assez vaste pour un s'établir à Montréal. En M. L. E. Beauchamp, avec 1888. Cette société fut alors nua le commerce seul jus- la société Pigeon & Gendron, sement de cette maison, 202 des Commissaires, est très dans le commerce d'épicerie. s'étendent à toutes les par- chiffre de ses affaires augmente d'année en année. Une grande partie de ce succès est dû à la persévérance, à l'activité et à l'habileté de M. Pigeon, qui se dévoue tout entier à son commerce. Dans sa jeunesse, M. Pigeon fit partie du régiment "Home Guard" organisé à Waterloo pour repousser l'invasion féniennne.



sant pour pouvoir se lancer propre compte. Il ouvrit un comté de Christian, Illinois, fit affaires avec honneur et durant tout ce temps, il du pays natal, et croyant ments avantageux et un homme entreprenant, il revint 1883, il entra en société avec lequel il fit affaires jusqu'en dissoute, et M. Pigeon conti- qu'en 1891, alors qu'il forma qui existe encore. L'établisse- rue Saint-Paul et 51 rue avantageusement connu Les relations de la maison ties de la province et le

VITALIEN PAUZÉ.

M. VITALIEN PAUZÉ, marchand de fruits et d'huîtres bien connu de la Côte Saint- Lambert, est né en cette ville le 25 novembre 1847. Il est par conséquent dans sa quarante-quatrième année. Dans sa jeunesse il suivit les écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes, et il termina ensuite ses études à l'école normale Jacques-Cartier, où il puisa une bonne éducation com- le, M. Pauzé entra au bureau sentant peu de goûts pour ou d'imprimeur, il sortit de trois ans. Quelques temps se lançait dans le commerce vingt-cinq ans avec beaucoup lent de fruits de toutes sor- toujours certain de trouver établissement la grande vo- parmi les amateurs de bon- sède l'estime et la confiance ont pu constater depuis un et son intégrité invariables. zé est le type du citoyen mo- Il est un des membres les Vincent de Paul, et il est obole pour secourir la misère. M. Pauzé fait partie de la Chambre de Commerce du dis- trict de Montréal depuis 1891. En politique M. Pauzé est un conservateur convaincu; et il n'a jamais marchandé ses peines lorsqu'il s'agissait de travailler au triomphe des principes qu'il croyait les bons.



merciale. Au sortir de l'éco- du *Montreal Gazette*, mais se l'occupation de comptable cet établissement au bout de après, c'est-à-dire en 1869, il des fruits, qu'il dirige depuis de succès. Le choix excel- tes et d'huîtres que l'on est chez M. Pauzé, a valu à son gue dont il jouit aujourd'hui nes choses; et lui-même pos- des hommes d'affaires, qui quart de siècle sa franchise Dans la vie privée, M. Pau- deste, paisible et charitable. plus zélés de la société-Saint- toujours prêt à apporter son

M. Pauzé fait partie de la Chambre de Commerce nu dis- trict de Montréal depuis 1891. En politique M. Pauzé est un conservateur convaincu; et il n'a jamais marchandé ses peines lorsqu'il s'agissait de travailler au triomphe des principes qu'il croyait les bons.

LOUIS-OVIDE GROTHÉ.

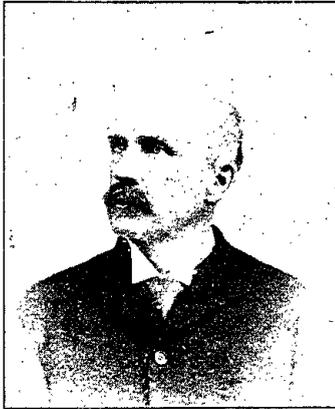
M. LOUIS-OVIDE GROTHÉ, manufacturier de cigares, est un des enfants de Montréal, où il a demeuré toute sa vie. Il est né en cette ville le 26 octobre 1856, et après avoir reçu une éducation commerciale excellente aux écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes, il se décida d'embrasser l'état de cigariier. Dès le début il se fit une réputation par son applica- tion aux affaires, son amour Durant sept années il fut un de la maison J. Rattray & position que pour se mettre compte. Ayant commencé sur une petite échelle, M. agrandi le cercle de ses affai- facture de cigares est aujour- des plus importantes du dire, n'a été réalisé que parce compris que les profits dura- duction d'une marchandise forme. Aussi les cigares de recherchés par les connais- l'autre, et leur popularité va sonnellement M. Grothé est des affaires. C'est un des Chambre de Commerce du district de Montréal; il fait aussi partie de l'association Saint-Jean-Baptiste, de la société des Artisans Canadiens-français, de l'ordre des Fo- restiers Indépendants et du club Le Trappeur. En politique, il est indépendant des partis.



des employés les plus estimés Co., et il n'abandonna cette en affaires pour son propre avec un capital modique et Grothé a, d'année en année, res, à tel point que sa manu- d'hui reconnue comme une pays. Ce succès, il va sans que M. Grothé a toujours bles se trouvent dans la pro- de qualité supérieure et uni- la maison Grothé sont-ils seurs d'un bout du pays à toujours grandissante. Per- très estimé dans le monde plus anciens membres de la

TOUSSAINT PRÉFONTAINE.

M. TOUSSAINT PRÉFONTAINE, le chef de la maison T. Préfontaine & Cie, marchands de bois de sciage, est né à Longueuil le 27 octobre 1837, et il a pris son éducation aux collèges de Joliette et de Chambly. Après avoir voyagé quelque peu, Mr. Préfontaine vint à Montréal avec l'intention de s'établir. Il rentra dans le commerce de nouveautés en quelque temps plus tard, s'engagea de nouveau dans mie Perreault sous la raison reault. Après dix années merce trop sédentaire pour l'abandonna pour faire le avec M. D. Parizeau, sous le zeau. Cette société dura après, M. Préfontaine s'asso- raison sociale de T. Préfont- est depuis plusieurs années genre à Montréal. Le chif- considérable et ses relations de Montréal. Son commerce la construction. M. Préfont- pied enviable, par son tra- personnellement très estimé dans le monde des affaires où l'on connaît son intégrité et ses excellentes qualités du cœur et de l'esprit. Quoiqu'il soit un libéral convaincu et qu'il prenne un intérêt pratique aux affaires du pays, M. Préfontaine n'a jamais recherché les honneurs. La seule société dont il fasse partie est la Chambre de Commerce. Il en est un des membres fondateurs.



LÉONARD-OVIDE HÉTU.

LÉONARD-OVIDE HÉTU, un des plus anciens notaires de Montréal et l'un des plus avant- tageusement connus, est né dans la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, le 16 août 1834. Après avoir fait ses études classiques au collège de l'Assomption, et avoir été admis à la pratique du notariat, M. Hétu se fixa à Montréal en 1859. Ses connaissances legales très étendues, son assiduité tardèrent pas à lui gagner se que lucrative, et au bout conquis une des premières M. Hétu profita de l'aisance pour s'amuser en s'instrui- il a visité à différentes épo- des Etats-Unis, l'Angleterre, lie, l'Allemagne et le Nor- publié de livre, les observa- se revèlent dans sa conversa- raient certainement fait un Hétu s'est beaucoup occupé industrielles. Il est non Chambre de Commerce du a placé des capitaux dans merciales. Il a été prési- d'Assurance contre le feu de la cité de Montréal. Il est encore commissaire pour l'érec- tion civile des paroisses dans l'archi-diocèse de Montréal, juge de paix et membre de la chambre des notaires. Dans la vie privée, M. Hétu est bien connu comme type de chré- tien charitable et paisible.



E.-R. GAREAU.

M. E.-R. GAREAU, agent d'immeubles bien connu, est né à Montréal le 15 février 1858. Il est le fils de M. Charles Gareau, ancien marchand en gros de confections de cette ville. Son père, le destinant au commerce, lui fit suivre un cour commercial; puis en 1878 l'envoya en Europe pour compléter ses connaissances. Après avoir visité les principales villes d'Angleterre, de Fran- revint à Montréal et entra en faire le commerce de hardes. relations très étendues et cursale à Winnipeg. Notre d'amples occasions de s'ini- genre d'affaires. Néanmoins merce de hardes pour ouvrir bles. Il ne tarda pas dans quérir une des premières tudes pour les affaires, à son assidu il possède aujourd'hui clientèle nombreuse et il a pu jolie fortune qui lui donne de transaction de ses affaires. bres les plus dévoués de l'As- et un des fondateurs et ac- tional. Il fait aussi partie de la Société des Artisans Canadiens-français et de l'ordre des Forestiers Independants; ainsi que du Montreal Real Estate Exchange. Il est aussi com- missaire de la cour Supérieure pour la province de Québec. M. Gareau est membre de la Chambre de Commerce depuis le 5 mai 1893. En politique il supporte le parti conservateur.



AUGUSTE GIRARD.

M. AUGUSTE GIRARD est l'une des figures les plus sympathiques que l'on puisse ren- contrer dans notre monde commercial. C'est le type du parfait honnête homme, du cœur généreux et patriotique. Ne sont-ce pas là du reste les qualités distinctives des fils de la vieille France; et M. Girard en est un, car en effet, il est né Marseilles, ce boulevard enso- leillé du patriotisme français. se fixa à Montréal. Il com- merce des grains, et il place éminente qu'il occupe branche du commerce. Mem- merce et du Board of Trade Girard n'est pas du nombre tente de suivre les évène- ment son opinion. Parmi les Canadiens-français, M. popularité, et il n'y eut qu'une nomination au poste de vice- deux ans. Durant le temps ble M. Girard a su faire hon- l'accomplissement de ses de- commelors des grandes fêtes marins français qui ont visité l'urbanité la plus agréable et un tact irréprochable. Le désir de tous les Canadiens comme de tous les Français est de le voir vivre parmi nous pendant de longues années encore. Dévoué entièrement à la France, M. Girard a toujours observé une stricte neutralité dans la politique canadienne.



JULES HELBRONNER.

M. JULES HELBRONNER, journaliste, né à Paris en 1844, est venu s'établir à Montréal en 1874, après plusieurs années passées dans le commerce. Ses goûts pour l'étude des questions économiques le portèrent vers le journalisme dans lequel il occupe aujourd'hui une des premières positions. M. Helbronner a été rédacteur-en-chef du *Moniteur du Commerce*, et est aujourd'hui rédacteur-fait partie de la Commission par le gouvernement fédéral senta le gouvernement canasociale à Paris. Il n'y a pas bué dans ces dernières années sociales en ce pays, et il a été utiles des revendications lé- Il a été l'inspirateur, le stravières dans leurs luttes avec réal, et sa parole fait aujourd-questions municipales. Les sont surtout remarquables abonde, par la lucidité et la dans l'exposition de sa thèse. bronner est doué d'une énercommunes, et l'on comprensoit une puissance lorsqu'elle est servie par une immense publicité. On ne contestera pas non plus à M. Helbronner une grande dignité dans son style. C'est une indication de sa sincérité, dont il a donné des preuves à maintes reprises en défendant indistinctement les ouvriers et les riches chaque fois qu'ils ont été injustement traités.



en-chef de *La Presse*. Il a royaie du travail, nommée en 1886, et en 1889 il reprédien au Congrès d'économie d'homme qui ait plus contria répandre le goût des études l'un des champions les plus gitimes de la classe ouvrière. tégiste des associations ou- le conseil-de-ville de Montd'hui autorité sur toutes les articles de M. Helbronner par le sens pratique qui y précision que l'auteur met Ajoutons à cela que M. Hel- gie et d'une persévérance peu dra facilement que sa plume

JOSEPH M. HUDON.

M. JOSEPH-M. HUDON, gérant de la section française pour la province de Québec, de la Compagnie d'Assurance New-York Life, est considéré à juste titre comme l'un des Canadiens-français qui peuvent entrevoir le plus bel avenir dans le monde des finances. Né à Kamouraska, province de Québec, le 30 juin 1858, M. Hudon n'est encore que dans sa trente-sixième année, et ce- la métropole du Canada une rables, qui atteste jusqu'à confiance et l'estime de ceux avec lui. M. Hudon a fait Rimouski, et peu après sa sistant-protonotaire pour le tard il fut nommé paie-mai- plorations pour les quais, fédéral, position qu'il garda même temps il commençait à qualité d'agent pour diverses tie de la province. Ses suc- le firent appeler à Montréal vée ici il a amplement con- que l'on avait de lui. Com- française de cette province s'est montré administrateur aussi habile et prudent qu'agent actif et énergique. En dehors de ses devoirs officiels, M. Hudon s'occupe aussi activement de politique et de toutes les questions d'intérêt public. Il est un des citoyens les plus en vue de la Côte-des-Neiges, et en 1892 il a été candidat à la mairie dans cette municipalité. M. Hudon est conservateur.



pendant il occupe déjà dans des positions les plus hono- quel point il a su mériter la qui sont venus en rapport ses études au séminaire de sortie du collège il devint as- district de Rimouski. Plus tre pour les partis d'ex- etc... par le gouvernement pendant trois ans. En s'occuper d'assurance en compagnies dans cette par- cès dans ce genre d'affaires en 1883, et depuis son arri- firmé l'excellente opinion me gérant de la section pour la New-York Life, il

ONÉSIME FRAPPIER.

M. ONÉSIME FRAPPIER, entrepreneur de construction, est un des plus anciens et des plus avantageusement connus dans cette branche de l'industrie. Né dans la paroisse de Saint-Cuthbert, comté de Berthier, le 30 juin 1828, M. Frappier vint très jeune demeurer à Montréal avec sa famille et il fit ses études à l'école qui était alors dirigée par M. Deslauriers en cette ville. Il avait à peine ça son apprentissage comme à donner des preuves de ses construction. Comme c'était ge, il posséda bientôt la con-constructeurs, qui lui confiè- de la plus haute importance. pier à été contre-maître pour truction du bureau de poste Champlain Blue Stone Co. de ses travaux lorsqu'elle en- pour le célèbre capitolé d'Ai- dations du grand pont sus- Brooklyn. M. Frappier a pre compte la construction celle de Notre-Dame de Pitié, importants. En dehors des timé comme un citoyen charitable et un excellent chrétien. Il est membre de l'association Saint-Jean-Baptiste, officier de la Saint-Vincent de Paul et membre de la société des Artisans canadiens-français. Il fait partie de la Chambre de Commerce du district de Montréal depuis sa fondation. En politique il supporte le parti libéral.



douze ans lorsqu'il commen- maçon, mais il ne tarda pas aptitudes spéciales pour la un employé assidu à l'ouvra- fiance d'un grand nombre de rent la direction des travaux Il suffira de dire que M. Frap- M. Dufort lors de la cons- de Montréal et que la " Lake lui confia aussi la direction treprit de fournir la pierre bany, N.-Y., et pour les fon- pendu entré New-York et aussi entrepris pour son pro- de sept églises, entre autres et de plusieurs autres édifices affaires, M. Frappier est est- imé

GODEFROY-GAMELIN GAUCHER.

M. GODEFROY-GAMELIN GAUCHER, marchand en gros de farine et de provisions, est né dans la paroisse de Sainte-Geneviève, comté Jacques-Cartier en 1836. Venu à Montréal en bas âge, il a reçu son instruction en cette ville. C'est aussi à Montréal qu'il commença sa carrière commerciale en 1851. Il débuta comme commis au service de M. Joseph-Beau- dry, marchand de nouveauté. MM. Thibaudeau Frères pen- ayant acquis par son travail suffisant, il ouvrit en 1867 M. Telmosse sous la raison Cie. Dernièrement cette so- Gaucher continua les affaires palement au commerce des agricoles. Par un travail in- ligente M. Gaucher s'est créé dans toutes les parties de la années d'une carrière intégrè absolue de tous ceux qui ont lui, tandis que sa longue ex- voir les variations du marché causes multiples qui affectent Gaucher est membre de la district de Montréal et du " Board of Trade " depuis plusieurs années, et il est générale- ment considéré dans ces deux corps importants comme un citoyen les plus actifs et les plus dévoués à l'avancement général dont puisse s'honorer le commerce de Montréal, réputation très honorable que personne ne lui contestera.



Il fut ensuite employé par dant cinq ans. Finalement, et son économie, un capital une épicerie en société avec sociale Gaucher, Telmosse & ciété ayant été dissoute, M. seul, en se consacrant princi- farines et autres produits cessant et une direction intel- des relations très étendues, province. Plus de vingt-cinq lui ont gagné la confiance eu quelques rapports avec périence le mét en état de prè- et de suivre facilement les le cours du commerce. M. Chambre de Commerce du

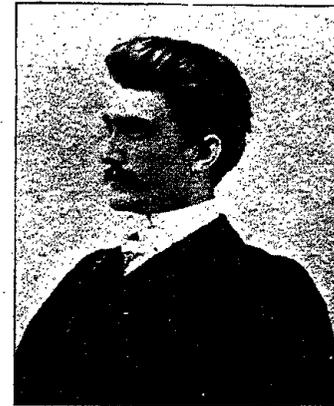
JOSEPH PAUL COUTLÉE.

M. JOSEPH-PAUL COUTLÉE, bien connu à Montréal, est né le 8 août 1852 aux Cèdres, comté de Soulanges. Il est le fils de feu M. D. A. Coutlée qui représenta le comté de Soulanges dans le Parlement avant et après la confédération. Après avoir reçu une éducation élémentaire à l'école de Saint-Férol de Soulanges, M. Coutlée s'en vint demeurer à Montréal en 1865. Il entra peu & Cie comme commis, et y Il en sortit pour prendre ma- à son compte. Plus tard il pour faire le commerce de me. Aujourd'hui il est pro- nada Supply Company." et Durant toute sa carrière. M- tion enviable par son intégri- C'est un citoyen qui s'inté- d'intérêt public. Doué d'une ayant acquis des connaisan- l'étude que dans ses voyages États-Unis, il prend une dans la direction d'une foule de la Chambre de Commerce, de Nouveautés, de la société de la société des Artisans, de l'Union Saint-Joseph, de l'Union Saint-Pierre, de l'ordre des Forestiers Catholiques, de celui des Forestiers indépendants, et de plusieurs sociétés ouvrières. Dans presque toutes ces associations, M. Coutlée a occupé des charges importantes. En politique M. Coutlée est conservateur, et il a rendu des services importants au parti.



MICHEL LAROCHELLE.

M. MICHEL LAROCHELLE, avocat, est né à Sorel le 27 juillet 1866. Au séminaire de Nicolet où il fit son cours classique, il commença à donner la preuve de brillants talents et de ses goûts pour l'étude ; il se trouva au premier rang dans le concours pour le prix du prince de Galles. Au sortir du collège, il alla commencer l'étude du droit sous l'honorable Wilfrid Laurier, dont il fut nomination comme chef de à Montréal et continua ses Laflamme, et finalement, il était admis au barreau en qua d'abord en société avec puis il ouvrit un bureau avec sociale "Madore & LaRo- deux associés jouissent déjà des affaires, d'une des posi- LaRoche, qui nous occupe connu comme un des hommes travailleurs les plus assidus ces légales, sa voix sympa- et chaleureuse, lui ont déjà beaux et légitimes succès, le présage d'une longue et chelle est un partisan sincère et dévoué du parti libéral, auquel il a rendu de grands services par sa parole dans les dernières élections. C'est en récompense de ces services qu'il fut élu en 1891, et de nouveau en 1892, président du Club national. M. LaRoche fait partie de l'ordre des Forestiers Cosmopolitains, dont il est le conseil suprême.



ALPHONSE T. LÉPINE.

M. ALPHONSE T. LÉPINE, député de Montréal-Est à la chambre des communes, est né à Québec le 15 mai 1855. Ayant reçu une bonne éducation commerciale aux écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes, il embrassa le métier de typographe, qu'il exerça dans sa ville natale et à Lévis pendant plusieurs années. Le 24 juin 1885 il vint s'établir à Montréal, et peu de temps après pour son propre compte comme membre de l'Union typographique de Lévis, M. Lépine sions de se livrer à l'étude vrières. Au moment où il Montréal, l'ordre des Cheva- bientôt avoir un si grand tions ouvrières de l'Améri- planter. M. Lépine prit con- l'ordre, et sans approuver teurs, il vit le parti que l'on tion pour l'avancement des lança donc dans l'agitation gante si efficace,—tant par *Le Trait d'Union*, qu'il fonda tôt reconnu comme l'un des mouvement ouvrier. En 1888 il fut choisi par les ouvriers comme candidat dans Montréal-Est. Les libéraux présentèrent un de leurs plus forts tribuns, M. A. E. Poirier, mais après une lutte très chaude, le candidat ouvrier était élu. La même chose se répéta en 1891, alors que M. L.-O. David fut défait par M. Lépine, avec une majorité de mille voix.



JOSEPH-FERDINAND COURSOL.

JOSEPH-FERDINAND COURSOL, marchand de farine et boulanger, est né dans la paroisse de Saint-Janvier, province de Québec, le 26 mars 1861. Venu de bonne heure à Montréal, il a reçu une bonne éducation commerciale aux écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes et à l'Académie commerciale catholique de cette ville. Au sortir de l'école il se destina au commerce, et au bout de blir à Lachine, où il fit le pain pendant six années. Il il est établi depuis cinq ans. relativement court, M. Cour- commercial une position des res ont acquis, grâce à son travail et à sa franchise en- loppement considérable, qui espérances pour l'avenir. est aussi populaire que res- ciations dont il fait partie, et venus en contact avec lui. de Commerce du district de novembre 1891, et il prend questions qui peuvent affec- Montréal. M. Coursol sup- dans les questions politiques. En somme on peut dire que s'il n'est pas rare de rencontrer des carrières plus bruyantes que celle de M. Coursol, on n'en saurait trouver de plus honorables, et il a le droit de compter sur la sympathie et l'encouragement de tous ceux qui apprécient le travail honnête.



LOUIS-GEORGE-AUGUSTE CRESSÉ.

M. LOUIS-GEORGE-AUGUSTE CRESSÉ, avocat et ex-échevin de la cité de Montréal, est né dans la ville de Trois-Rivières, le 24 février 1860. Il descend de ce que l'on appelle en France les "familles de robe"—familles qui prenaient rang à côté de la noblesse sous l'ancien régime. Son père était avocat comme lui, et ses aïeux, jusqu'à la septième génération en ascendant, furent également des hommes de robe. Sa famille, une des plus anciennes du pays, lui a laissé trois seigneuries aussi bien qu'un grand nombre de codes.

M. Cressé fit ses études au séminaire de Trois-Rivières, où il fit preuve d'un talent remarquable, et remporta la médaille d'or lors de son dernier examen.

Si il est vrai que noblesse oblige, M. Cressé ne pouvait guère songer, au sortir du collège, à embrasser une autre carrière que celle du droit. En effet il n'eut pas d'autre pensée. Après avoir suivi les cours de l'université Laval avec beaucoup de succès, et après y avoir obtenu ses degrés haut la main, il voulut encore passer par l'université McGill, pour se perfectionner dans la connaissance de l'anglais. Il entra ensuite comme clerk dans le bureau de l'honorable J.-A. Chapleau, maintenant lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et finalement il Doutré, dont les grandes restées célèbres.

Après avoir été admis à Cressé débuta en cette ville à la mort de ce dernier il puté du comté de Jacques-encore aujourd'hui, sous la carries.

M. Cressé a été souvent expropriations considérables faites depuis quelques années un des deux en cette ville ment recherchés par les pro-en jeu dans ces affaires d'ex-sans raison du reste que M. si large part dans cette années il a fait une étude spéciale des lois sur les expropriations, et il est aujourd'hui considéré à bon droit comme un des avocats les mieux renseignés sur ces questions.

En 1892, M. Cressé a été élu pour représenter le quartier Centre au conseil-de-ville par une très grande majorité, et durant son séjour à l'Hôtel-de-Ville il a pris une part active aux délibérations. A plusieurs reprises il avait rendu des services signalés à ses électeurs et à la ville en général. Déjà on avait fait signé par la majorité des électeurs du quartier Centre une requête le priant d'être de nouveau candidat en 1894, lorsque la législature réduisit la représentation de trois à deux échevins. M. Cressé considérant qu'il était le plus jeune des trois échevins du quartier Centre, se retira avec un désintéressement qui lui fait beaucoup d'honneur.

M. Cressé est sous tous les rapports un citoyen aux vues larges et progressives. Toutes les œuvres et tous les mouvements pour l'avancement général peuvent compter sur son appui en tous temps. Bien qu'il soit dévoué avant tout à sa profession, les intérêts du commerce et des classes ouvrières ne le laissent pas indifférent. C'est ainsi qu'il est devenu membre de la Chambre de Commerce, président honoraire de plusieurs sociétés ouvrières, président honoraire du Club "Le Trappeur," président du Cercle Saint-Jacques, de l'Alliance Nationale, président de la section Notre-Dame de l'Association Saint-Jean-Baptiste et membre de la M. A. A. A.

M. Cressé a épousé en 1882, mademoiselle Saint-Jean, fille de M. R. Saint-Jean, riche marchand de cette ville.

Bien jeune encore notre compatriote peut espérer avec une légitime certitude que la carrière qu'il a commencée sous d'aussi heureux auspices, se continuera avec non moins de succès. C'est certainement là le souhait que font les nombreux amis qui ont eu l'avantage d'apprécier ses grandes qualités du cœur et de l'esprit.



la pratique du droit, M. en société avec son père; et s'associa à M. Descarries, de Cartier. Cette société existe raison légale Cressé & Des-

consulté en rapport avec les que la ville de Montréal a nées. De fait son bureau qui sont presque exclusive-propriétaires qui ont des intérêts propriations. Ce n'est pas Cressé est arrivé à avoir une clientèle. Depuis plusieurs

EUSÈBE SENÉCAL.

Président de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, président de la Compagnie du journal le *Monde*, éditeur propriétaire du journal *La Minerve*, l'un des fondateurs de la Chambre du Commerce du district de Montréal, M. E. Senécal est aussi le chef du grand établissement d'imprimerie et de reliure de Eusèbe Senécal & fils, un des plus complets et des mieux outillés en Canada.

Celui qui fait le sujet de la présente biographie naquit à Boucherville le 7 octobre 1833. Il reçut son instruction, partie chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et partie au collège de Montréal. La bonne fortune voulut qu'il fit son apprentissage de l'art typographique sous Ludger Duvernay, le patriotique fondateur de l'association Saint-Jean-Baptiste et le premier éditeur de *La Minerve*.

Animé d'une ambition légitime et doué d'une énergie que rien ne pouvait rebuter, M. Senécal fonda une imprimerie pour son compte. Les débuts furent modestes. Il y avait loin de l'outillage primitif d'il y a trente ans aux puissantes machines et à l'atelier si complet que l'on voit aujourd'hui à l'encoignure des rues Saint-Vincent et Sainte-Thérèse.

Coincidence intéressante M. endroit même, le propriétaire de Duvernay et de *La Minerve* dans un grand nombre d'années la politique du Canada, du-vementées de notre histoire. ils rediraient les conversa-de Morin, de Cartier, et de

Durant sa carrière déjà M. Senécal a eu maintes fois vices importants aux débujournalisme. Grand nombre avec lui et même sous sa pro-il publia la *Revue Canadienne*.

Depuis la fondation de mé, pour le compte de divers brairies, un nombre considé-

de médecine, de droit et de pédagogie dont la partie matérielle était invariablement sans réplique et dénotait un soin méticuleux des détails et de l'ensemble.

A la grande imprimerie est jointe une grande reliure. C'est là que l'on peut suivre pas à pas le travail régulier d'un nombre considérable d'ouvriers et d'ouvrières, complétant avec un ordre parfait tous les genres de brochure et de reliure, depuis l'humble almanach, jusqu'à l'élégant formulaire de prière doré sur tranche et recouvert en cuir de Russie.

C'est à lui que le public doit l'impression et la publication du grand ouvrage de Mgr. Tanguay, le "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes" qui devrait être dans toutes les bibliothèques du pays, particulièrement dans celles des fabriques des paroisses.

Le *Journal d'agriculture illustré*, éditions anglaise et française, est imprimé par M. Senécal sous la direction du Commissaire de l'Agriculture provincial.

Malgré ses vastes occupations qui ne semblent pas ralentir son activité il trouve le temps de participer à plusieurs œuvres de philanthropie canadienne qui honorent le citoyen et l'industriel. Depuis nombre d'années M. Senécal est président de la section Saint-Laurent de la société Saint-Vincent de Paul; il est également à la tête d'une institution de fondation récente destinée à produire un grand bien parmi les enfants pauvres; "l'Oeuvre du Patronage" établie sur la rue Saint-George.

M. Senécal, il va sans dire, emploie depuis plusieurs années un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières. Parfois ce nombre dépasse la centaine. Dans tous ses rapports avec ses employés il a toujours fait preuve de la générosité et de l'esprit chrétien qui ont caractérisé sa carrière. Imbu des bonnes traditions de la vieille école, il traite ses employés en père, s'intéresse à leur sort, et n'hésite pas devant les sacrifices, lorsque viennent les saisons mortes, pour leur donner un peu d'ouvrage. Aussi jouit-il parmi eux de la plus haute considération.



Senécal est aujourd'hui, à cet de la bâtisse qui vit les débuts et qui fut aussi fréquentée pen-nées par les illustrations de rant les périodes les plus mou-Si ces murs pouvaient parler, tions animées de Papineau, tant d'illustres disparus.

longue d'imprimeur-éditeur l'occasion de rendre des ser-tants dans les lettres et le de lettrés ont fait leurs début tecton, surtout à l'époque où

son établissement, il a impri-auteurs et de plusieurs li-rable d'ouvrages de théolo-

JOSEPH FORTIER.

M. JOSEPH FORTIER, fabricant-papetier, imprimeur, relieur, règleur et gaufreur, est une des figures bien connues de notre monde commercial. Outre la nombreuse clientèle qui l'honore de sa confiance depuis plusieurs années, il possède un grand nombre d'amis parmi les négociants et les industriels qui s'occupent de la chose publique. Il est lui-même depuis quelque temps l'un des membres les plus en vue de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et l'un des organisateurs du mouvement de protestation contre les impôts établis par le gouvernement de la province de Québec en 1892. Croyant que ces impôts pesaient d'une manière injuste sur le commerce de Montréal, il n'a épargné aucune démarche pour convaincre le gouvernement, et il a même pris la responsabilité d'attaquer la constitutionnalité de la loi devant les tribunaux.

Cette position honorable qu'il occupe dans la métropole commerciale du Canada, M. Fortier la doit à son énergie et à sa persévérance. Il est dans toute l'acception du mot le fils de ses œuvres, un *self-made man*. Né le 27 décembre 1849, dans la paroisse de Saint-Timothee, comté de Beauharnois, il vint à l'âge de neuf ans à Montréal où il reçut une instruction très élémentaire à l'école des Récollets, dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il entra ensuite comme apprenti imprimeur dans l'atelier du *Pays*, journal alors rédigé par l'honorable A. A. Dorion. Ardent et attentif à l'ouvrage; M. Fortier ans à posséder bien son métier et à prétendre à un salaire assez fier le présent pour l'avenir, simple apprenti dans l'atelier d'apprendre l'anglais. Cette carrière de M. Fortier. Il a gagné, il a su attendre et il n'a sacrifié pécuniaire pour



Après avoir passé deux années dans l'imprimerie et la papeterie; sa fondation remontait jusqu'à 1805. M. Fortier s'y attacha et résolut dès le début de lier sa carrière à celle de cette maison. D'année en année il fit son chemin dans l'établissement jusqu'à ce qu'il en devint le propriétaire. En 1879, le nom de James Sutherland, successeur de Robert Weir & Co., disparut pour faire place à la raison sociale Akerman, Fortier & Co., et depuis 1881, M. Fortier est le seul propriétaire de la maison.

Son établissement situé 252 et 254 rue Saint-Jacques, est outillé à la perfection pour l'exécution de tous les genres d'impression et de reliure, tandis qu'il tient toujours en magasin un assortiment complet d'articles de papeterie, fourniture de bureau et de livres de compte. L'excellente réputation dont la maison a toujours joui durant son existence de quatre-vingt-dix ans, est une garantie suffisante pour le commerce. Sous la direction de M. Fortier, la maison a continué à suivre les traditions qui ont fait sa force dans le passé, tout en suivant le progrès moderne. Elle a donné d'amples preuves qu'elle entend rester à la tête des établissements de Montréal dans son genre.

Dans le commerce de la vie, M. Fortier est le type du parfait gentleman. Affable et modeste, sympathique et libéral il sait s'attirer l'estime et l'amitié de tous ceux qui viennent en contact avec lui. Comme nous le disions en commençant, il prend un vif intérêt à toutes les questions qui touchent à la prospérité du commerce ou au progrès de notre nationalité, et on peut toujours compter sur lui lorsqu'il s'agit de travailler pour le triomphe de ces deux grandes causes. Il serait inutile d'insister plus longuement sur ce point. Tous les compagnons de lutte de M. Fortier savent avec quel dévouement il paye de sa personne et de sa bourse lorsqu'il épouse une idée et qu'il entreprend de gagner une cause. Tant qu'à ceux qui ne partagent pas ses opinions ils se plaisent à rendre hommage à sa sincérité et à sa parfaite loyauté en toutes circonstances.

EDMOND-LOUIS ETHIER.

M. EDMOND-LOUIS ETHIER, manufacturier de billards, citoyen bien connu de Montréal, est né le 17 septembre 1840, à Sciota, Champlain, comté de Clinton, New-York.

Son père, M. Louis Ethier dit Dragon de Saint-Valentin, fut un des plus actifs patriotes de 1837 et 1838. Lorsque Colborne inaugura le règne de la terreur, il fut obligé de s'exiler aux Etats-Unis pour échapper à l'échafaud. Ce vénérable vieillard, maintenant âgé de quatre-vingt-douze ans, vit encore et demeure avec son fils, M. Edmond Ethier.

Ce dernier naquit avec le goût des voyages dans les veines. Il n'était pas encore vieux, qu'il partait pour la Californie, qui remplissait alors le monde de la renommée de ses mines d'or. Pendant plusieurs années il demeura à San Francisco. Il avait apporté dans cette lointaine contrée les sentiments patriotiques qui animaient son père. Il prit part à tous les mouvements pour unir les fils de la France qui habitaient la Californie, et il contribua notamment à l'établissement de l'hôpital français et d'une Société Saint-Jean-Baptiste dans San Francisco.

M. Ethier voyagea ensuite dans l'Amérique du Sud et les Indes Occidentales. Mais nul part il ne trouva l'existence qu'il rêvait. En fin, en 1870, n'ayant pas obtenu s'établir à Montréal, fut aubergiste. En cette qualité, il contribua puissamment à fonder l'Association pour relever le niveau moral des hôteliers dans leur réputation.

Aujourd'hui M. Ethier est manufacturier de billards. Il tient aussi un magasin de de tous les accessoires nécessaires à l'application aux affaires, premier rang dans ce genre de manufactures les plus célèbres de la Chambre de Commerce puis 1889. Il est très populaire et le plaisir d'avoir fait sa connaissance. Il reçoit chez lui plusieurs des principaux citoyens de Montréal qui l'honorent de leur amitié.



Pour faire l'honneur de sa maison, comme aussi du reste dans la direction de ses affaires, M. Ethier est habilement secondé par son aimable femme, qui est aujourd'hui bien connue dans toute la province de Québec en rapport avec "l'Académie de Coupe de Robes" qu'elle a fondée dernièrement. Cette institution dont l'utilité est incontestable et dont le succès très rapide a prouvé le besoin qui en existait, est une œuvre qui mérite de la reconnaissance de la part de nos familles. En apprenant ce système de coupe, les mères de familles pourront confectionner leurs vêtements et ceux de leurs enfants. Les jeunes filles auront aussi l'avantage de commander des appointements plus élevés ou de s'établir à leur propre compte. Plus de deux mille élèves qui ont déjà passé par cette école, sont prêts à prouver que ce système est le plus simple et donne la satisfaction la plus parfaite. Vu le grand succès déjà réalisé, madame Ethier s'est vu dans la nécessité d'organiser un système de conférences et d'exposition, dans ses salles, No. 62 rue Saint-Denis. Ainsi, le premier lundi de chaque mois, il y a une conférence; et au mois de septembre de chaque année le public est invité à une exposition des articles confectionnés par les élèves de "l'Académie de Coupe de Robes." Les cours comprennent le dessin des patrons, l'essayage, l'assemblage, l'ajustage, la jupe, le manteau et le dolman. Le tout s'apprend en quelques jours.

Madame Ethier, qui doit tout son succès à son activité et à son esprit innovateur, a droit d'être fière des résultats qu'elle a obtenus. La confection est une industrie et un art dans lequel toutes les femmes devraient être versées; en en propageant la connaissance d'une manière aussi efficace, Madame Ethier rend un service signalé à la société et mérite sa reconnaissance.

est manufacturier de billards. tables de billards ainsi que saires pour ce jeu. Grâce à il a placé sa maison au premier rang dans ce genre de manufactures les plus célèbres de la Chambre de Commerce puis 1889. Il est très populaire et le plaisir d'avoir fait sa connaissance. Il reçoit chez lui plusieurs des principaux citoyens de Montréal qui l'honorent de leur amitié.

Pour faire l'honneur de sa maison, comme aussi du reste dans la direction de ses affaires, M. Ethier est habilement secondé par son aimable femme, qui est aujourd'hui bien connue dans toute la province de Québec en rapport avec "l'Académie de Coupe de Robes" qu'elle a fondée dernièrement. Cette institution dont l'utilité est incontestable et dont le succès très rapide a prouvé le besoin qui en existait, est une œuvre qui mérite de la reconnaissance de la part de nos familles. En apprenant ce système de coupe, les mères de familles pourront confectionner leurs vêtements et ceux de leurs enfants. Les jeunes filles auront aussi l'avantage de commander des appointements plus élevés ou de s'établir à leur propre compte. Plus de deux mille élèves qui ont déjà passé par cette école, sont prêts à prouver que ce système est le plus simple et donne la satisfaction la plus parfaite. Vu le grand succès déjà réalisé, madame Ethier s'est vu dans la nécessité d'organiser un système de conférences et d'exposition, dans ses salles, No. 62 rue Saint-Denis. Ainsi, le premier lundi de chaque mois, il y a une conférence; et au mois de septembre de chaque année le public est invité à une exposition des articles confectionnés par les élèves de "l'Académie de Coupe de Robes." Les cours comprennent le dessin des patrons, l'essayage, l'assemblage, l'ajustage, la jupe, le manteau et le dolman. Le tout s'apprend en quelques jours.

Madame Ethier, qui doit tout son succès à son activité et à son esprit innovateur, a droit d'être fière des résultats qu'elle a obtenus. La confection est une industrie et un art dans lequel toutes les femmes devraient être versées; en en propageant la connaissance d'une manière aussi efficace, Madame Ethier rend un service signalé à la société et mérite sa reconnaissance.

JOSEPH MELANÇON.

Le notariat est peut-être la plus ingrate de nos professions libérales. Celui qui réussit, par conséquent, à arriver à une position honorable et lucrative dans cette profession a donc un double mérite. Ce mérite, croyons-nous, personne ne le contestera à celui dont le nom figure en tête de cette notice. Né en cette ville le 6 août 1859, M. JOSEPH MELANÇON fit ses études classiques au collège Sainte-Marie. A sa sortie la profession qu'il devait em- était admis à la pratique du tôt en cette ville, et ne tarda clientèle. Depuis quelques Normandin, sous la raison din. Cette étude est aujourd- tant de Montréal. Tout en tion qu'elle exige, M. plus qu'ordinaire au dévelop- faisance et d'amusement en est membre de l'Ancient Or- Select K. of C., de l'Ordre de l'Ordre des Forestiers In- dien, du Club Nautique de dans la Compagnie du Parc associations, il est reconnu comme un des esprits dirigeants, et il y a, à plusieurs reprises, été appelé aux charges les plus importantes. Dans son activité, M. Melançon trouve encore le temps de s'occuper de politique, et il est connu comme un des libéraux dévoués de ce district.



de Montréal, puis au collège du collège il n'hésita pas sur brasser, et le 5 juin 1883, il notariat. Il s'établit aussipas à se faire une nombreuse années il pratique avec M. légale Melançon & Norman- d'hui l'une des plus impor- donnant à sa profession l'at- Melançon a pris une part pement des sociétés de bien- cette ville. C'est ainsi qu'il der of United Workmen, des des Forestiers Catholiques, dépendants, du Club Cana- Boucherville, et actionnaire Sohmer. Dans toutes ces

LOUIS-P. ITZWEIRE.

M. LOUIS-P. ITZWEIRE, de la maison Aquin & Itzweire, manufacturiers de Sainte-Cunégonde, est né à Cacouna, le 28 août 1845. Après avoir reçu une éducation élémentaire aux écoles de sa paroisse natale, M. Itzweire embrassa le métier de menuisier, en 1867. A l'âge de vingt-deux ans il vint s'établir à Montréal pour exercer ce métier. Ses qualités de travailleur assidu et d'habile en peu d'années la confiance quels il travaillait et il devint weire avait la légitime ambi- faires pour son propre comp- trouva l'occasion qu'il atten- en société avec M. Aquin, de portes, de fenêtres, d'ar- construction. Cette man- pleine voie de prospérité, périence et à l'intelligente Dans la vie privée M. Itzweire sible et modeste qui ne cher- qui est toujours disposé à vres. C'est ainsi qu'il est de- zélés de la société Saint-Vin- gonde. Il est aussi vice-prési- Cercle Saint-Henri, de l'Alliance Nationale, et membre de l'Union Saint-Joseph de Saint- Henri. M. Itzweire fait partie de la Chambre de Commerce du district de Montréal depuis quelques mois seulement, mais il ne manquera pas de conquérir l'estime de ses confrères.



ouvrier lui valurent de gagner des entrepreneurs pour les- contre-maître. Mais M. Itz- tion de s'établir dans les af- te, et au mois d'avril 1889 il dait. C'est alors qu'il entra pour établir une manufacture chitraves en bois pour la facture est aujourd'hui en grâce en grande partie à l'ex- direction de M. Itzweire, est le modèle du citoyen pai- che pas les honneurs, mais contribuer aux bonnes œu- venu un des membres les plus cent de Paul de Sainte-Cuné- dent et membre-fondateur du

TOUSSAINT-J. AQUIN.

M. TOUSSAINT-J. AQUIN, de la maison Aquin & Itzweire, de Sainte-Cunégonde, est né à Vaudreuil le 7 septembre 1847. Après avoir reçu une éducation élémentaire à l'école de son village natal, M. Aquin fit son apprentissage comme menuisier et charpentier, puis comme beaucoup d'autres jeunes Canadiens, il voulut aller tenter la fortune dans l'Ouest. Il visita Chicago, puis l'Ar- la ce qu'il avait rêvé, il revint à son esprit d'ordre et d'éco- l'espace de quelques années, permettre de se lancer dans compte. Depuis 1889, M. manufacturier d'articles de menuisier, en société avec Vinet et Tracy, Sainte-Cuné- estimé de tous ceux qui vien- Depuis nombre d'années, il treprises publiques, et on a ve de sa popularité. Il fait de Saint-Henri depuis plu- président de l'Union Saint- a été un des fondateurs. Il de l'Alliance Nationale; et il ciation Saint-Jean-Baptiste, à la société des Artisans canadiens-français et à la C.M.B.A. Il a été un des plus actifs promoteurs du mouvement pour l'érection d'un monument à Jacques Cartier à Saint-Henri. M. Aquin est membre de la Chambre de Commerce du district de Montréal depuis l'an dernier.



kansas, mais ne trouvant pas à Montréal en 1876. Grâce nomie il put acquérir dans un capital suffisant pour lui les affaires pour son propre Aquin exerce l'industrie de menuiserie et d'entrepreneur- M. Itzweire, au coin des rues gonde. M. Aquin est très nent en contact avec lui. s'occupe de sociétés et d'en- eu à maintes reprises la preu- partie du conseil municipal sieurs années, et il a été le Joseph de cette ville, dont il est aussi membre-fondateur appartient en outre à l'asso-

LOUIS LABERGE, M. D.

Le docteur LOUIS LABERGE, médecin officiel de la cité de Montréal, est né en cette ville, le 17 juin 1854. Après avoir fait son cours classique au collège Masson de Terrebonne, au collège de Sainte-Thérèse, puis finalement, chez les jésuites de Montréal, il commença l'étude de la médecine et de la chirurgie à l'école Victoria, et en 1874 il fut admis à la pra- tiqué de cette profession. Il il avait réussi à se faire une survint la grande épidémie condition hygiénique de Mon- satisfaisante, et l'état déplo- par les préjugés qui existaient tout système d'isolement et de ville voulut mettre à la tête homme dont la science et le pour le public et appela le Dr Celui-ci commença l'œuvre pulation des avantages de tation populaire, que les évé- rendaient encore plus grande, gés et à organiser le bureau qu'une épidémie est aujourd- Dr Laberge a été le préconi- thode pédagogique de traitement du bégayement et des autres défauts de la parole, méthode analogue à celles de MM. Cheroïn et Colombat, de Paris. En suivant cette méthode on est assuré de la guérison du bégaiement, car il est radicalement impossible de bégayer et de faire en même temps l'application de cette méthode.



s'établit alors à Montréal, et clientèle nombreuse, lorsque de petite vérole de 1885. La tréal était alors loin d'être rable des choses était empiré dans la population contre de vaccination. Le conseil du département d'hygiène un tacte seraient une garantie Laberge à remplir la position. difficile de convaincre la po- l'hygiène. En dépit de l'agi- nements politiques du temps il réussit à vaincre les préju- d'hygiène de telle façon d'hui presque impossible. Le sateur au Canada d'une mé- thode de traitement du bégayement et des autres défauts de la parole, méthode analogue à celles de MM. Cheroïn et Colombat, de Paris. En suivant cette méthode on est assuré de la guérison du bégaiement, car il est radicalement impossible de bégayer et de faire en même temps l'application de cette méthode.

THÉODULE CYPHOT, M.D.

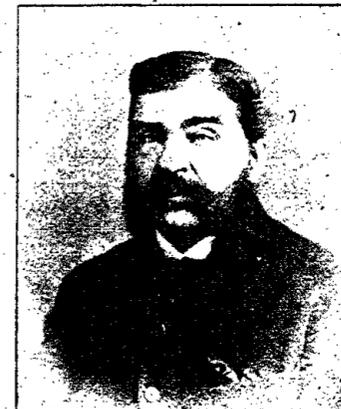
Le docteur THÉODULE CYPHOT, de Sainte-Cunégonde, est né à Montréal même le 26 avril 1860. Après avoir fait ses études classiques au collège de Sainte-Thérèse de Blainville, il suivit les cours de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et obtint ses diplômes avec de grands honneurs. Admis à la pratique de la médecine, il voyagea d'abord aux États-Unis du- mais en 1883 il revint au Cunégonde, où il a demeuré quables qu'il a obtenus ici est sagesse de sa décision, aussi naissances médicales et de des. Sous tous les rapports, légitime fierté,—il a réussi encore, une des positions les tuellement le médecin-en- chef ranger de la Cour Saint-Indépendant des Forestiers, d'hygiène pour la cité de paix et commissaire pour les aussi été haut-médecin de restiers, et vice-président de te de Sainte-Cunégonde. par différents corps attestent suffisamment la confiance et l'estime que le Dr Cypihot a su inspirer à tous ceux qui sont venus en contact avec lui pour qu'il soit inutile de faire plus longuement son éloge. Le Dr Cypihot est membre de la Chambre de Commerce du district de Montréal. En politique, il appuie le parti libéral.



rant une couple d'années, pays et se fixa à Sainte-depuis. Les succès remar- une preuve suffisante de la bien que de ses hautes con- son dévouement à ses mala- —il peut le dire avec une à se créer, bien que jeune plus honorables. Il est ac- chef de l'Alliance Nationale, Roch No. 701 de l'Ordre médecin de la commission Sainte-Cunégonde, juge-de- causes sommaires. Il a l'Ordre Indépendant des Fo- la Société Saint-Jean-Baptis- Tous ces honneurs conférés

JOSEPH BOURDEAU.

M. JOSEPH BOURDEAU, de la maison L. Gnaedinger, Son & Co., marchands en gros de fourrures et de chapeaux, est né à Laprairie, le 23 octobre 1829, et après avoir fait des études commerciales dans son village natal, il vint s'établir à Montréal en 1844 pour y tenter fortune dans le commerce. Il y a donc un demi siècle qu'il est dans les affaires en cette ville, et il peut dire que jamais réputation plus été gagnée dans une si lon- comme commis chez M. que où les commis étaient fit tranquillement son chemin trente ans, dans la maison au succès de laquelle il a énergie, un tact et une hon- qui sont en mesure de con- rendre hommage. Les fon- après avoir eu M. Bourdeau ans, ont rendu, le plus beau mettant comme associé. En Bourdeau s'est toujours acti- bliqués. En bon patriote, il notre Société Saint-Jean- présidents, ainsi que l'Union Saint-Joseph. A Sainte-Rose, où il a établi sa demeure en été, il a été le fondateur du Club Nautique de Sainte-Rose. Bien que prié à plusieurs reprises de se porter candidat pour le Conseil-de-Ville ou pour le Parlement, il a toujours refusé les honneurs que ses concitoyens eussent été heureux de lui conférer.



avec un légitime orgueil honorable que la sienne n'a gue carrière. Entré d'abord Louis Blanchard, à une épo- bien mal payés, M. Bourdeau jusqu'à ce qu'il passa, il y a L. Gnaedinger, Son & Co., travaillé depuis avec une nêteté auxquels tous ceux n'être les faits se plaisent à dateurs de cette maison, à leur service pendant seize tribut à son mérite en l'ad- dehors de ses affaires, M. vement occupé d'affaires pu- a appuyé de toutes ses forces Baptiste, dont il a été un des

FRANÇOIS-XAVIER ROY.

M. FRANÇOIS-XAVIER ROY, avocat, est né à Arthabaska-Est, le 18 août 1868. Après avoir fait ses études classiques au Séminaire de Nicolet, où il remporta les premiers prix de sa classe et concourut pour le prix du prince de Galles, il commença ses cours de droit à Sherbrooke, puis vint à Montréal et entra au bureau de l'éminent jurisconsulte, M. C.-A. Geoffrion, où il est encore profession. Durant le court écoulé depuis son arrivée à une position très honorable trict. Il s'est déjà fait sances très étendues de nos travail et par son dévoue- clients. Il peut se flatter au- bien légitime, de posséder la sieurs citoyens éminents de l'expérience à connaître ses beaucoup des questions com- tant au point de vue de sa intérêts généraux du pays. principes qu'il est devenu Commerce du district de nement se rendre utile. Il sieurs sociétés de bienfaisance, de sport et d'amusement, et à plusieurs reprises il a été honoré de la confiance de ses confrères qui l'ont élu à des charges importantes. Jeune encore, M. Roy peut compter sur un avenir brillant. En politique, M. Roy supporte le parti libéral.



aujourd'hui, pratiquant sa espace de temps qui s'est Montréal, il s'est conquis dans le barreau de ce dis- remarquer par ses connais- lois, par son application au ment aux intérêts de ses jourd'hui, avec un orgueil confiance absolue de plu- Montréal, qui ont appris par qualité. M. Roy s'occupe merciales et industrielles, profession qu'à celui des C'est conformément à ces membre de la Chambre de Montréal, où il saura certai- fait également partie de plu-

JOSEPH-OCTAVE BOUCHER.

M. JOSEPH-OCTAVE BOUCHER, de la maison Laporte, Martin & Cie, est né à Laprairie le 28 avril 1850. Il ne reçut dans son enfance qu'une instruction élémentaire aux écoles de son village natal, et ainsi armé pour la lutte de la vie, il s'en vint tenter fortune à Montréal. Ses goûts pour le commerce le portèrent tout d'abord à rechercher une position de commis, et il réussit en effet à entrer veautés. Quelques années merce d'épicerie. Dans l'un deux genres d'affaires, il aptitudes spéciales pour le application à l'ouvrage et son saient un homme de confiance successivement à l'emploi de Durocher, il entra au ser- dont il devint le premier com- ne fit que profiter dans cette 1888, il devint membre de la Cie. Le succès de cette mai- commerce canadien-français, au travail incessant de M. se plaisent à le reconnaître. ment très estimés de tous ports avec lui; et il se complait du reste à encourager les bonnes œuvres. Il est membre de l'Association Saint-Jean-Baptiste, de l'Union Saint-Joseph de Montréal, de l'Union Saint-Vincent et de l'Alliance Nationale, et il fait partie de la Chambre de Commerce du district de Montréal depuis deux ans. M. Boucher est conservateur en politique.



dans un magasin de nou- plus tard il passait au com- comme dans l'autre de ces montra qu'il possédait des commerce, tandis que son iutégrité inattaquable en fai- précieux. Après avoir été M. N. Marien et de M. Ed. vice de M. H. Laporte, mis. Sa bonne réputation charge importante, et en société Laporte, Martin & son, une des principales du est dû pour une bonne part Boucher, comme ses associés M. Boucher est personnelle- ceux qui ont au quelques rap-

LOUIS-H. HENAULT.

M. LOUIS-H. HENAULT, maire de la ville de Sainte-Cunégonde et marchand de glace bien connu, est né il y a cinquante-cinq ans dans la paroisse de Berthier. Il fit de bonnes études au collège de Sainte-Thérèse de Blainville, et à l'âge de vingt-cinq ans il vint s'établir à Montréal. Avant cette époque cependant, et même dès 1858, M. Henault s'était lancé dans les affaires et avait commencé à exporter aux Etats-Unis de grandes quantités de foin pressé. Il fut le premier à saisir tout l'avantage que nos cultivateurs pourraient retirer de ce commerce, qui a été depuis le salut de plusieurs des paroisses de la province. Comme beaucoup d'autres de nos compatriotes qui viennent des campagnes, M. Henault en arrivant à Montréal se lança dans le commerce des épices. Il y obtint un succès satisfaisant; mais désirant un champ plus vaste et moins encombré pour son activité, il commença ensuite le commerce de bois, et finalement, il adopta le commerce de glace, qu'il conduit encore aujourd'hui. M. Henault a le soin de faire ses provisions de glace là où l'eau est la plus pure, et son commerce a par conséquent pris un développement considérable. Par un travail constant et intelligent, secondé par l'esprit d'ordre et l'économie, M. Henault a amassé une est un bel exemple des avan-



au Canada. Dans le monde jouit de la plus haute considération de la Chambre de Commerce du "Board of Trade" depuis tresse activement à tout ce raux du pays. Ses confrères chands de Glace ont reconnu dent de leur société; et il a années juge de paix par le Mais c'est surtout à la où il demeure, que M. Henault pour la première fois maire toujours depuis été réélu. Son administration restera la municipalité non seule-

mais surtout pour l'élan extraordinaire qui a été donné au progrès matériel et aux travaux d'amélioration publique. Jusqu'à cette époque toutes les municipalités en dehors de Montréal étaient singulièrement arriérées. Manquant de l'énergie et du courage nécessaires pour se développer par elles-mêmes et pour entreprendre les travaux nécessaires pour donner le confort à leurs habitants, elles languissaient dans l'attente d'un avenir incertain. La population ouvrière de Montréal, ne trouvant pas ailleurs les facilités nécessaires à la vie dans les villes, restait dans les anciens quartiers, resserrée, manquant d'espace et d'air. M. Henault en arrivant à la tête des affaires municipales de Sainte-Cunégonde comprit la situation et résolut d'opérer un changement. Avec le concours d'hommes entreprenants et prévoyants comme lui, il engagea les propriétaires et la population en générale à se lancer hardiment dans les entreprises d'améliorations civiques, en leur montrant que là était l'avenir et la prospérité. Le résultat a été tel qu'on pourrait dire que Sainte-Cunégonde a subi une révolution. Sa population qui n'était que de 4,849 en 1881, dépasse aujourd'hui dix mille âmes, et la valeur de la propriété a augmenté en proportion. Les rues ont été pavées en asphalte et toute la ville a été mise dans un état de propreté qui ferait honneur aux villes les mieux policées et les plus riches. De plus, d'importantes transactions ont eu lieu pour assurer à la ville un approvisionnement d'eau à bon marché; et toutes ces affaires ont été si bien conduites que la population de Sainte-Cunégonde est aujourd'hui presque unanime pour approuver.

M. Henault est président du bureau des commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Cunégonde. En bon patriote, il fait aussi partie de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et il porte un vif intérêt à cette société nationale. Il est en outre bien connu pour son esprit de charité et sa libéralité envers toutes les bonnes œuvres.

GUILLAUME-NARCISSE DUCHARME.

M. GUILLAUME-NARCISSE DUCHARME, conseiller de la municipalité de Sainte-Cunégonde, est un enfant du comté de Chateaugay, où il est né le 3 janvier 1851. Après avoir fait de bonnes études au collège de Montréal, il voyagea pendant quelque temps dans les Etats-Unis du Nord; et en 1870 il se fixa à Montréal. Jusqu'à 1881, M. Ducharme exerça la profession de commis-marchand. En cette dernière année il se lança dans les affaires pour son propre compte; mais il abandonna bientôt le commerce pour accepter les positions plus lucratives qui lui étaient offertes à Sainte-Cunégonde. Il fut successivement nommé secrétaire-trésorier du bureau des commissaires d'écoles, maître de poste et secrétaire-trésorier de la corporation de cette municipalité. M. Ducharme a rempli ces positions de haute responsabilité depuis plusieurs années de manière à satisfaire complètement le public. Comme secrétaire-trésorier de la corporation surtout, M. Ducharme a rendu de grands services à la ville de Sainte-Cunégonde, et il a été très utile aux membres du conseil. Fidèle à ses amis et partisan sans peur des idées qu'il croit propres à faire la prospérité de Sainte-Cunégonde, M. Ducharme n'hésita pas en 1891 à donner sa démission de secrétaire-trésorier pour travailler dans les élections municipales. Le peuple approuva sa conduite, et il fut prié de reprendre sa place aussitôt après les élections. Récemment, pour des raisons pertrouvées dans la nécessité de secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Cunégonde. Il a aussitôt été élu électeurs de cette ville.



Lorsque l'honorable A. Desjardins fut nommé sénateur en 1892, un grand nombre de conservateurs du comté d'Hoche- laga le prièrent de se porter candidat pour le siège qui devenait des communes. Mais M. Ducharme n'est pas un homme pressé; et voulant faire de division dans les rangs du son nom. Cependant les laga ne l'ont pas perdu de vue

qu'il est un fort mouvement pour l'engager à accepter la candidature pour les prochaines élections fédérales. On considère à juste droit que grâce à sa longue expérience des affaires publiques et aux relations qu'il possède M. Ducharme serait en état de rendre de grands services à ses électeurs, et on espère qu'il cédera enfin au désir de ses nombreux amis.

Outre les positions civiques qu'il occupe, M. Ducharme est aussi gérant de la succursale de la Banque Jacques-Cartier à Sainte-Cunégonde, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de cette paroisse, membre de la Chambre de Commerce et du "Board of Trade," et directeur de plusieurs associations financières, entre autres de la "Standard Light and Power Company," dont il est le vice-président, de la Compagnie de Lumière Auer, et de la "Citizens Light and Power Company."

Comme sa carrière l'indique suffisamment, M. Ducharme est un homme aux vues larges, ayant à cœur tout ce qui peut contribuer à l'avancement du pays et de l'île de Montréal en particulier. Il est un des chauds partisans du projet pour réunir à la ville de Montréal toutes les municipalités environnantes—projet qui mettrait la métropole du Canada au rang des premières villes du continent, et qui assurerait aux différentes municipalités annexées, comme aux anciens quartiers, des avantages très importants. Depuis qu'il est dans la vie publique il a constamment travaillé à préparer les voies pour la réalisation de ce projet, de concert avec plusieurs des hommes les plus éminents dont s'honore Montréal. L'influence qu'il a exercée dans Sainte-Cunégonde a été tout entière dans ce sens, et il lui revient une large part du crédit d'avoir formé l'opinion publique, en faveur des améliorations publiques qui permettront à Sainte-Cunégonde d'entrer dans Montréal sur un pied d'égalité avec les plus anciens quartiers de la ville.

Le 6 juillet 1880, M. Ducharme a épousé Mlle Maria-Delia Rivet, fille de M. Léon Rivet, ingénieur civil, et il est aujourd'hui le père de cinq enfants.

FRANÇOIS-XAVIER CHOQUET, C.R.

M. FRANÇOIS-XAVIER CHOQUET, de la société légale Beausoleil, Choquet & Girard, est né dans la paroisse de Varennes le 8 janvier 1851. Son père, M. Jean-Baptiste Choquet, appartenait à la classe des cultivateurs intelligents qui comprenaient l'importance de l'éducation. Il résolut de ne rien épargner pour donner à ses enfants le moyen de faire leur chemin dans le monde. Il se trouva admirablement secondé dans ce dessein par les heureuses dispositions de son fils qui fait le sujet de cette notice. En effet, celui-ci montra dès son enfance un goût remarquable pour l'étude, et un esprit qui retenait facilement tout ce qu'on lui enseignait. Entré au collège de l'Assomption pour faire son cours classique, il remporta durant six années consécutives le premier prix d'excellence dans toutes ses classes. Ses excellentes qualités du cœur le rendaient aussi populaire parmi ses condisciples que parmi ses professeurs, et ils se plurent à rendre hommage à son mérite en l'élisant président de l'Académie Saint-François, société littéraire au sein de laquelle M. Choquet donna ses premières preuves comme orateur.

Avant terminé ses études classiques au collège de Montréal avec les mêmes honneurs, M. Choquet entra dans le Jetté, qui pratiquait alors le et Christin. En même temps l'université McGill, et le 13 barreau après avoir subi ses succès.

Les avocats sérieux sont crier les jeunes débutants que gnés à l'attention du public. une place dans le bureau de la société Jetté, Beique & ayant été dissoute après nomination de M. Jetté rieuse, M. Choquet ouvrit un pratiquer ainsi jusqu'à 1886, membre de la société Mer-Martineau. Ses aînés dans

continuellement occupés d'affaires politiques, M. Choquet eut à diriger presque seul les causés les plus importantes qui vinrent au bureau, et il s'acquitta de cette lourde tâche de façon à faire honneur sous tous les rapports à la société.

En 1891 la société fut dissoute et MM. Beausoleil et Choquet gardèrent l'étude, en s'adjoignant plus tard M. Girard.

Le 7 mars 1893, M. Choquet a été nommé Conseil de la Reine. Ce compliment rendu à son talent est d'autant plus flatteur qu'il vient de la part d'adversaires politiques.

Bien qu'il ait toujours suivi avec attention les affaires de son bureau, et qu'il ait toujours préféré sa profession à la politique, M. Choquet est un libéral dévoué, qui a servi son parti d'une manière efficace en beaucoup de circonstances. Depuis 1886, il est l'avocat attitré du parti libéral du district de Montréal pour les contestations d'élections, et en cette qualité il a plaidé avec un talent remarquable jusqu'à devant la cour suprême. Sur les hustings il possède la force que donne le talent secondé par l'étude et la conviction. Il est un des fondateurs du Club National.

M. Choquet a rendu de grands services à ses concitoyens de la rive Sud du Saint-Laurent, notamment dans le règlement de réclamations en rapport avec le chemin de fer Montréal et Sorel. La Commission Royale nommée par le gouvernement de Boucherville pour faire une enquête sur ces transactions félicita publiquement M. Choquet, sur la manière claire et honnête dont il s'était acquitté de sa part de devoirs. Il a depuis continué à s'intéresser à cette œuvre du chemin de fer de la rive sud, et il est l'avocat de la compagnie qui a obtenu une charte d'incorporation à la dernière session de la Législature.

M. Choquet fait partie de la Chambre de Commerce depuis plusieurs années, et il est très populaire parmi les hommes d'affaires.



bureau de l'honorable juge droit avec MM. Archambault il fit son cours de droit à janvier 1875, il fut admis au examens avec le plus grand

toujours heureux de s'asso- leurs talents ont déjà dési- M. Choquet trouva facilement M Jetté, comme membre de Choquet. Cette société quatre ans, à la suite de comme juge de la cour sup- bureau seul. Il continua à époque à laquelle il devint crier, Beausoleil, Choquet & ce bureau étant tous deux

STANISLAS COTE.

M. STANISLAS CÔTÉ, le secrétaire de la Chambre de Commerce, est né à Saint-Jean d'Iberville en 1846. Il commença ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes dans cette localité. En 1859, il entra au collège de Montréal où il demeura jusqu'en 1866; c'est avec les Jésuites qu'il termina son cours classique en 1867. La même année, il commença ses études de droit avec MM. Loranger & Loranger, et il suivit durant trois ans les cours de droit de l'Université Victoria. Il fut admis au barreau avec distinction. Au bout de quelques mois, il laissa le droit pour se livrer au journalisme qu'il n'a guère quitté depuis. Il a collaboré successivement à l'*Opinion Publique*, au *Monde Illustré*, au *Nouveau-Monde*, au *Monde*, au *Journal d'Agriculture*, enfin au *Moniteur du Commerce*, dont il est depuis plusieurs années le rédacteur-en-chef. Le trait distinctif des écrits de M. Côté est une grande connaissance de l'économie politique, de la géographie et des ressources du Canada, de l'histoire de notre pays et du droit administratif. Dans ces matières, son opinion est considérée comme une bonne autorité. Sa carrière dans les affaires et le journalisme, lui a donné une grande expérience des hommes et des choses. Aussi est-il un des rares écrivains canadiens dont les çons pratiques pour notre ouvrière. Surtout depuis *Commerce* il a abordé une tant à l'éducation, à l'indus- jours ses articles ont été sances variées et le sens chez leur auteur. Ces arti- reproduits par la presse éloge.

Au commencement de merce du district de Mon- A cette époque, cette insti- force de patience, de tenacité cre les plus grandes difficul- sur un pied tel, que son façon notable dans les affai- déclare à qui veut l'entendre, que, dans ses travaux pour la Chambre de Commerce, il a eu la bonne fortune d'être appuyé et encouragé loyalement par MM. J. M. Dufresne, D. Parizeau, M.P.P., L. E. Morin, senior, et H. Laporte, ses présidents, ainsi que par tous les membres du conseil qui se sont succédé depuis 1888, ainsi que par M. F. D. Shallow, le propriétaire-éditeur du *Moniteur du Commerce*.

Le fond du tempérament de M. Côté est un grand amour de l'étude des sciences économiques et sociales, doublé d'une tenacité et d'une patience que rien ne rebute.

Il n'y a pas beaucoup d'années encore que M. L. O. David écrivait : "Malheureusement le journalisme est loin d'être dans ce pays ce qu'il devrait être. Peu encouragé, avili par des luttes mesquines, il n'offre que des déboires à celui qui s'y livre; on n'y entre plus qu'avec répugnance et l'intention d'en sortir le plus tôt possible." Si vrai que ces paroles puissent être pour le grand nombre, il faut dire à l'honneur de M. Côté qu'il a été un des hardis pionniers qui se sont fait une carrière du journalisme et qui ont travaillé à rendre cette carrière digne d'eux et de tout homme honorable qui ne craint pas le travail. C'est précisément la son mérite, et il suffit pour mettre un homme au rang de ceux qui ont bien mérité de la patrie durant ces dernières années.

M. Côté est, du reste, aussi de ceux qui peuvent rendre d'utiles services au pays dans les sphères politiques ou administratives, non-seulement à cause de ses connaissances en matières de législation et de commerce, mais aussi par le fait qu'il s'exprime avec une égale facilité dans les deux langues.

Il faut noter que M. Côté a donné à plusieurs reprises devant l'Union Catholique et le Cercle Ville-Marie, des conférences qui ne le cèdent en rien à ses écrits. La première de ces associations, notamment le choisit pour contribuer au triduum littéraire par lequel elle célébra le 250ième anniversaire de la fondation de Montréal.



ADHEMAR DELORME.

M. ADHEMAR DELORME, échevin de la cité de Saint-Henri, est un de nos jeunes compatriotes auxquels la fortune a sourit de bonne heure. Agé à peine de vingt-cinq ans, il a déjà reçu à maintes reprises des marques très flatteuses de la confiance et de l'estime de ses concitoyens, et il occupe sous tous les rapports une position des plus honorables. M. Delorme est né à Montréal le 15 mars 1869, et il a fait qui l'ont vu grandir et qui lentes qualités. Ayant eu une excellente éducation commerciale, Frères des Ecoles Chrétien-torze ans seulement au ser-Martin & Cie, épiciers en n'a cessé de jouir de la con-occupe la position de comp-alla demeurer à Saint-Henri, un grand nombre d'amis, les sociétés de bienfaisance, il Saint-Joseph, du Cercle Nationale et de la Cour pendant des Forestiers, et Henri de l'Association Saint-marques répétées de popularité dans tant de sociétés différentes M. Delormes pouvait légitimement aspirer à une position publique. En effet au mois de janvier dernier il a été élu échevin au Conseil de Saint-Henri par le quartier de ce nom. Il est aussi membre de la commission locale d'hygiène.



JOSEPH NORMANDIN.

M. JOSEPH NORMANDIN, trésorier de la Société des Marchands détailliers de la province de Québec, est né à Boucherville, le 6 janvier 1851. Après avoir reçu une excellente éducation commerciale dans son village natal, il vint s'établir à Montréal. Il débuta dans la carrière commerciale comme caissier à l'emploi de la maison Dupuis & Labelle, marchands de nouveautés. Cinq service de M. L. N. Duverpendant trois ans, et finale-Prévoist & Paré, où il est Normandin, comme ses états samment, a su, par ses qua-aptitudes spéciales pour les server la confiance de ses été heureux de retenir ses possible. En dehors du ma-d'action, aux vues larges, tion aux questions publiques. pris une part active dans mentaires ou municipales, ans, et plus d'une fois il a tants à son parti. Il a été de la Société des Marchands Québec, à laquelle il s'est dévoué avec le plus grand zèle, et son élection au poste de trésorier de cette société a été acceptée par tous ses confrères, comme une marque bien méritée de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus. M. Normandin est aussi un membre zélé de l'Association Saint-Jean-Baptiste et de la Société Saint-Vincent de Paul.



PIERRE LECLAIR, M.P.

M. PIERRE LECLAIR, avocat et membre du parlement du Canada, est né à Sainte-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, le 16 septembre 1860. Il a fait ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse, et a été admis au barreau en 1883. Depuis cette dernière époque il a pratiqué sa profession à Montréal avec un succès remarquable, devant les cours civiles et ment partie de la société fers, et il a contribué pour pour ce bureau la position d'hui parmi la profession sa profession l'attention s'y faire un avenir, M. Le-s'occuper activement de poli-d'années. Partisan convain-teurs, il s'est mis entièrement dans les luttes qui ont eu années. Sa voix sympathi-naissances sérieuses de la ardeur, le placèrent de bonne remarquables de notre pro-élection sa parole exerça sion des électeurs. Lorsque abandonna son mandat de député pour devenir lieutenant-gouverneur de Québec, son manteau tomba d'un commun accord sur les épaules de M. Leclair, qui fut élu par acclamation dans son comté natal. Depuis son entrée au parlement, M. Leclair a amplement prouvé qu'il saurait marcher sur les traces du grand homme d'Etat Canadien-français.



JOSEPH-ELZEAR BOURDON.

M. JOSEPH-ELZEAR BOURDON, marchand de bois, de charbon et de grain, est né à Boucherville, province de Québec, le 20 mars 1868, et par conséquent il dépasse à peine les vingt-six ans. Il n'en jouit pas moins parmi les hommes d'affaires et du public en général d'une réputation que bien des hommes âgés pourraient lui envier. Bien qu'il ne soit établi dans les affaires que depuis par sa conduite uniformément procédés honnêtes envers spéciales pour les affaires, se teurs comme celle des four-trouve au No. 966 rue On-prend le bois, le charbon, les toujours certain d'y trouver prix les plus bas du marché. nouvelle génération d'hom-ve et entreprenante; et il ses amis qui espèrent pour place au premier rang dans Bourdon est membre de pendants, et il a été admis du district de Montréal, que il est conservateur. Au Bourdon a visité New York, Boston, Chicago et autres grandes villes du Canada et des Etats-Unis. Voyageant en observateur, il a rapporté de ses voyages une quantité de renseignements utiles dont il saura sans doute profiter pour agrandir encore son commerce. Mais, quoiqu'il arrive sa fortune n'excèdera jamais les vœux de ses amis.



JOSEPH-OVIDE LAFRENIÈRE.

M. J.-O. LAFRENIÈRE, commerçant de grain et de farine, est né à Maskinongé le 25 décembre 1828. Après avoir fait ses études aux écoles communes de sa paroisse natale, M. Lafrenière vint tenter fortune à Montréal, et en 1865 il se lançait dans le commerce des grains et de la farine. Depuis vingt-huit ans M. Lafrenière a donné toute son attention à ce genre de commerce, et par son intégrité remarquable, il s'est honoré dans le monde fortune qui l'ont frappé ré- me d'affaires qui n'a pas été qu'une occasion de prou- respecté par ceux qui avaient lui. Aujourd'hui il a repris affaires, et appuyé par la comme dans le passé, il ne coups de l'adversité. M. la farine dans toutes les par- quantités considérables en aux Etats-Unis. Il possède points du pays, et une ving- rent les campagnes pour position importante et la lon- nière sont si bien reconnues dans le monde commercial qu'il a été choisi en 1889 par le "Board of Trade" pour être un des inspecteurs des grains dans ce port. Il est un des principaux membres du "Corn Exchange." M. Lafrenière fait aussi partie de la Chambre de Commerce et de l'Association Saint-Jean-Baptiste depuis plusieurs années.



un travail constant, par son créé une position des plus commercial. Des revers de cemment, et quel est l'hom- essuyé de ces revers, n'ont ver combien il était estimé et eut quelques rapports avec le cours ordinaire de ses confiance de ses concitoyens tardera pas à réparer les Lafrenière achète le grain et ties du pays, et l'exporte en Angleterre, en Allemagne et des entrepôts sur divers taine de ses agents parcou- acheter des cultivateurs. La gue expérience de M. Lafre-

THOMAS CUSHING.

M. THOMAS CUSHING, propriétaire de la "Montreal Brewing Co.," est né à Cushing, province de Québec, en 1843. Son père, feu Lemuel Cushing, fut un des premiers marchands de la vallée de l'Ottawa. Le jeune Cushing fit ses études à l'Académie Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, puis à l'Académie de Peacham, dans l'Etat du Vermont. Au sortir de l'école il com- mença sa carrière commer- ciale dans le magasin de son père. Après avoir ainsi ac- quis l'expérience nécessaire, il s'en vint à Montréal et ce d'épicerie et de thé en commença à faire le commer- et fit le voyage d'Europe ce passage à Rome il eut dience par le pape Pie IX. accepta la position d'admi- dans la baie de Portland, qui y avait été érigé. M. Cushing nolisa un magnifi- que steamer pour faire le ser- vice des excursionistes dans le havre de Portland. Il a encore des intérêts considé- rables dans cette propriété. Depuis seize ans il est inté- ressé dans des brasseries, et il dirige actuellement l'établis- sement bien connu de la "Montreal Brewing Com- pany," dont il est devenu le propriétaire. Il est membre de la Chambre de Commerce du district de Montréal, du "Board of Trade," du Metropolitan Club, du Caledonian Curling Club, et gouverneur à vie de l'Hôpital Général. Il a été nommé juge de paix en 1876. M. Cushing a épousé en 1874, la fille de M. Archibald Ronald Cameron, de Lachute, qui descend des "Camerons of Lochiel."



LOUIS-ZÉPHIRIN MATHIEU.

M. LOUIS-ZÉPHIRIN MATHIEU, entrepreneur peintre, est né à Québec le 15 novembre 1851. Après avoir reçu une bonne éducation commerciale sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes dans sa ville natale, M. Mathieu voulut venir tenter fortune à Montréal. Il y arrivait donc en 1869 n'ayant pas encore atteint sa dix-huitième année. Néanmoins ayant appris le métier de peintre il trouva facile- ment le moyen de gagner. M. Mathieu fit dans l'intérêt de sa ville de Québec, au- ges aux Etats-Unis, et de au villes des Etats de l'Est et de rience qu'il en rapporta ont tribué à lui assurer le succès. Il fait affaires en cette ville depuis 1879, et par son inté- rant, il a réussi à se créer ses concitoyens. Nos com- de Sainte-Cunégonde, qui le à plusieurs reprises prouvé ont pour lui, en l'élisant à leurs sociétés de bienfaisan- si que M. Mathieu a été pré- sèph de Saint-Henri, et qu'il de la Société Saint-Jean-Baptiste, section Sainte-Cunégonde. M. Mathieu fait aussi partie de la Société des Artisans Canadiens-français, de l'Ordre Indépendant des Forestiers; et il a été un des fondateurs de l'Alliance Nationale. Il a été admis membre de la Chambre de Commerce en octobre 1893. En politique M. Mathieu appuie le parti conservateur.



de peintre il trouva facile- honorablement sa vie. M. son industrie plusieurs voya- cours desquels il visita les l'Ouest. Les idées et l'expé- certainement beaucoup con- qu'il a remporté à Montréal. comme peintre entrepreneur grité et son travail persévé- une position enviable parmi patriotes de Saint-Henri et connaissent intimement ont l'estime et le respect qu'ils des charges importantes dans ces et nationales. C'est ain- sident de l'Union Saint-Jo- est actuellement le trésorier

ODILON LEMIRE.

M. ODILON LEMIRE, marchand de nouveautés bien connu, de la rue Notre Dame Ouest, est né dans la paroisse de Saint-Isidore, comté de Laprairie, le 14 mars 1859. Après avoir fait de bonnes études au collège de Laprairie, il se décida à embrasser la carrière commerciale. Il occupa dans le commerce de Montréal diverses positions dans lesquelles il sut prouver ses aptitudes pour les affaires et patrons. Finalement il entra se gagner la confiance de ses au service de la maison il parcourut toutes les parties rendit à Vancouver, à Victo- Il a aussi visité l'Europe et porté de tous ces voyages qui sont de la plus haute ce. C'est en 1889 que M. Lemire a aussi visité l'Europe et porté de tous ces voyages qui sont de la plus haute ce. C'est en 1889 que M. sin, au coin des rues Notre- Dame et Lusignan, et grâce à l'expérience très étendue qu'il avait acquise, aussi bien qu'à un travail énergique il a dès le début placé sa maison confrères dans le commerce, venus en relations avec lui, mire se distingue par la vis- sés entreprises, par la lar- vues et par la multiplicité des ressources qu'il sait trouver pour les exécuter. M. Lemire appartient à la fois à la Cham- bre de Commerce, à la Société des Marchands Détailliers, à la société Saint-Vincent de Paul et à l'Association Saint-Jean-Baptiste. En politique il appuie le parti libéral. En 1894, comme l'acheteur pour la maison Fisher il visita les principales villes d'Europe.



JOSEPH TRUDEL.

M. JOSEPH TRUDEL, entrepreneur en construction, est originaire de Montréal où il est né en 1844. Il reçut son instruction à l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes en cette ville, et à l'âge de treize ans il débuta dans la carrière comme apprenti-imprimeur chez MM. Senécal & Daniel. Après trois années d'expérience, il renonça à l'imprimerie pour apprendre le métier de charpentier qui exerçait alors ce tardo pas à se signaler par prenant. Dès l'âge de dix-huit ans les affaires pour son propre compte puis trente ans les nombreux les affaires ont amplement avait alors en lui-même. En grâce à son travail et à son les plus en vue de Montréal. avancé de dire qu'il a eu les Sacré-Cœur, de l'église Saint-du monument érigé sur l'églis-cours et de l'incinérateur de de plusieurs couvents. Il entrepris avec le plus grand ter les remerciements de tous confiance. Il fait une spécialité de la construction des clochers et autres travaux difficiles de charpente. Ses relations commerciales sont du reste des plus étendues. Citoyen intègre et libéral autant que homme d'affaires entreprenant et énergique, M. Trudel jouit de l'estime de tous ceux qui sont venus en contact avec lui.



pentier-menuisier sous son métier. Le jeune Trudel ne son esprit précoce et entre-neuf ans il se lançait dans compte. Ajoutons que de-succès qu'il a remportés dans justifié la confiance qu'il effet M. Trudel est devenu, talent, l'un des entrepreneurs Il suffit pour prouver cet entreprises de l'église du Jacques, de l'Hôtel Balmoral, se de Notre-Dame de Bonse-la ferme Gregory, ainsi que s'est acquitté de toutes ces succès, et de manière à méri-ceux qui lui ont donné leur

LOUIS BEAUDRY.

M. LOUIS BEAUDRY, entrepreneur en construction, est né à la Pointe-aux-Trembles le 5 novembre 1851. Après avoir reçu une éducation élémentaire dans sa paroisse natale, il fut placé au collège de l'Assomption, où il termina ses études commerciales. Cependant au sortir du collège il embrassa le métier de charpentier; et son apprentissage terminé, il fut se rendit dans l'Ouest et en ne tarda pas à se faire une son application au travail que valut d'être nommé contre-travaux de construction des qu'il garda pendant quatre de la direction des travaux pendant trois ans. Enfin en Montréal et se fit entrepre-cieté avec M. Mercier, sous Beaudry. L'année suivante depuis M. Beaudry a con-avec un succès toujours structions importantes qu'il ment l'édifice occupé par LA M. Beaudry est un membre faisance, entre autres de la C. M. B. A., de l'ordre des Forestiers catholiques, de la Catholic Benefit Legion, des A. O. U. W., et des Select Knights of Canada. Ajoutons que dans toutes les sociétés, comme du reste parmi tous ceux qui sont venus en contact avec lui, M. Beaudry jouit d'une grande popularité. En politique M. Beaudry est du nombre des indépendants.



D.-A. BEAULIEU.

M. D.-A. BEAULIEU, le peintre-décorateur bien connu, est né le 4 juin 1849, dans la paroisse de Sainte-Rose, comté de Laval. Après avoir reçu une bonne éducation élémentaire sous la direction du professeur A. Dollère. M. Beaulieu se décida à embrasser le métier de peintre, pour lequel il se sentait des dispositions spéciales. Il s'en vint à Montréal, puis il voyagea pen-Etats-Unis, où il se perfec-tionna dans son art. Finale-Montréal; et il se lança peu son propre compte. Il ne tation par son habileté et L'établissement qu'il dirige travaux les plus difficiles paré avantageusement avec sons du continent. M. Beau-qui a étudié et travaille avec que la légitime récompense embrassent la décoration des tues, bannières, autels, chai-au culte, ainsi que le com-de vingt églises et plusieurs décorés par lui attestent l'art ses travaux. Dans le monde commercial et parmi tous ceux qui le connaissent, M. Beaulieu est personnellement estimé pour ses qualités du cœur et de l'esprit. Il fait partie de l'Ordre des Forestiers Indépendants et de la Société des Artisans Canadiens-français aussi bien que de la Chambre de Commerce du district de Montréal. En politique, il est indépendant.



tionna dans son art. Finale-Montréal; et il se lança peu son propre compte. Il ne tation par son habileté et L'établissement qu'il dirige travaux les plus difficiles paré avantageusement avec sons du continent. M. Beau-qui a étudié et travaille avec que la légitime récompense embrassent la décoration des tues, bannières, autels, chai-au culte, ainsi que le com-de vingt églises et plusieurs décorés par lui attestent l'art ses travaux. Dans le monde

ARTHUR DUBUC.

M. ARTHUR DUBUC, entrepreneur en construction, est né à Montréal le 8 janvier 1847. Il reçut dans sa jeunesse une excellente éducation commerciale à l'école des frères des écoles chrétiennes. Depuis 1867, c'est-à-dire depuis près de trente ans, il s'est continuellement occupé de construction en cette ville, et les progrès constant qu'il a fait dans l'estime de ses concitoyens attestent suffi-ables, sa loyauté et sa com- qu'il a entrepris. Durant constamment honoré de la quartier St-Louis, qui l'ont représenter au Conseil de nières élections et pour des retiré du conseil. Durant surtout comme membre du avec intelligence et activité et de son quartier. Citoyen M. Dubuc s'est du reste tou-tous les mouvements pour le de la Chambre de Commerce des zélés soutiens de l'Associ-l'ami de toutes les sociétés de Montréal ou au soulage-politique il appuie le parti Conservateur auquel il a rendu d'importants services. M. Dubuc a beaucoup voyagé pour son plaisir et pour sa santé. C'est ainsi qu'il a visité la France, la Havane, la Floride, New York, Chicago et les principales villes du Canada et des Etats-Unis.



ment ses procédés honor-pétence dans les travaux quinze ans M. Dubuc a été confiance des électeurs du élu à cinq reprises pour les Ville. Ce n'est qu'aux der-raisons de santé qu'il s'est son séjour dans ce corps, et comité des chemins il a servi les intérêts de ses électeurs libéral et chrétien charitable, jours vivement intéressé à bien général. Il est membre du district de Montréal, un ation St-Vincent de Paul, et qui travaillent à l'avancement ment de ses pauvres. En

JOSEPH-EMERY DORÉ.

M. JOSEPH-EMERY DORÉ, ingénieur sanitaire de la corporation de la cité de Montréal, est né à Laprairie en 1857. Après avoir fait ses études au collège, il suivit les cours de l'École Polytechnique avec succès. En sortant de l'école, il entra au service du gouvernement, dans le département des canaux et chemins de fer. Pendant cinq années, il servit le gouvernement avec une habileté qui lui valut de bonnes recommandations de la part de ses supérieurs. Il sortit Unis travailler sur des chemins de fer en construction. En 1889, M. Doré qui avait revint à Montréal et ouvrit un bureau sous la raison sociale de Doré et Charbonneau, et acquies de l'expérience, ingénieurs civils, arpenteurs et architectes. Par son énergie, son exactitude et son zèle dans sa profession, il se créa en peu de temps une position honorable. Le Conseil de Ville, dément de l'hygiène publique, décida de nommer un ingénieur sanitaire, sa réputation pour cette position. En nomma par une sorte majoritaire. Depuis sa nomination a pleinement justifié les espérances sur lui. Dans l'espace de travail considérable pour l'amélioration de l'état hygiénique des maisons d'éducation et des manufactures. Il a corrigé les règlements sur la plomberie et le drainage et il a d'autres projets dont l'adoption par le conseil serait nécessaire et urgente, et amènera beaucoup d'améliorations dans l'état sanitaire de la ville de Montréal.



le té qui lui valut de bonnes recommandations de la part de ses supérieurs. Il sortit Unis travailler sur des chemins de fer en construction. En 1889, M. Doré qui avait revint à Montréal et ouvrit un bureau sous la raison sociale de Doré et Charbonneau, et acquies de l'expérience, ingénieurs civils, arpenteurs et architectes. Par son énergie, son exactitude et son zèle dans sa profession, il se créa en peu de temps une position honorable. Le Conseil de Ville, dément de l'hygiène publique, décida de nommer un ingénieur sanitaire, sa réputation pour cette position. En nomma par une sorte majoritaire. Depuis sa nomination a pleinement justifié les espérances sur lui. Dans l'espace de travail considérable pour l'amélioration de l'état hygiénique des maisons d'éducation et des manufactures. Il a corrigé les règlements sur la plomberie et le drainage et il a d'autres projets dont l'adoption par le conseil serait nécessaire et urgente, et amènera beaucoup d'améliorations dans l'état sanitaire de la ville de Montréal.

ADOLPHE GERMAIN, C.R.

M. ADOLPHE GERMAIN, avocat et conseil de la reine, est né dans la paroisse de Saint-Ours, district de Richelieu, le 7 juin 1837. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe et à l'âge de vingt-deux ans il fut admis à la pratique du droit, après avoir passé ses examens avec un succès remarquable. Le nouveau disciple de Thémis pratiqua d'abord une année à Mon-Achille Belle; puis il alla à la lante clientèle. Durant trentes tribunaux du district de cette longue carrière il se ce de tous ceux qui firent la ville de Sorel même il fut, vin par ses concitoyens, et la position de maire de cette nées, il représenta le ministre de la couronne dans le dis-Admis aussitôt à faire partie Germain, Leclair et Chaffers, la position honorable qu'il trict de Richelieu. M. Ger-tant aux Etats-Unis qu'en d'étude, possédant toutes les connaissances générales d'un avocat expérimenté et érudit. Le barreau de Montréal a fait une acquisition en sa personne, et nous souhaitons de le voir pratiquer pendant de longues années encore devant nos tribunaux. M. Germain est membre des clubs "Le Canadien" et "Le Trappeur."



le té qui lui valut de bonnes recommandations de la part de ses supérieurs. Il sortit Unis travailler sur des chemins de fer en construction. En 1889, M. Doré qui avait revint à Montréal et ouvrit un bureau sous la raison sociale de Doré et Charbonneau, et acquies de l'expérience, ingénieurs civils, arpenteurs et architectes. Par son énergie, son exactitude et son zèle dans sa profession, il se créa en peu de temps une position honorable. Le Conseil de Ville, dément de l'hygiène publique, décida de nommer un ingénieur sanitaire, sa réputation pour cette position. En nomma par une sorte majoritaire. Depuis sa nomination a pleinement justifié les espérances sur lui. Dans l'espace de travail considérable pour l'amélioration de l'état hygiénique des maisons d'éducation et des manufactures. Il a corrigé les règlements sur la plomberie et le drainage et il a d'autres projets dont l'adoption par le conseil serait nécessaire et urgente, et amènera beaucoup d'améliorations dans l'état sanitaire de la ville de Montréal.

JOSEPH-BARTHELEMI DENIS.

M. JOSEPH-BARTHELEMI DENIS, président de l'Association des Bouchers de Montréal, est né à Sainte-Anne de Bellevue, en cette province, le 24 août 1846. Après avoir reçu une éducation élémentaire aux écoles de sa paroisse natale, il s'en vint à Montréal, alors qu'il avait à peine treize ans, pour y gagner sa vie et s'y faire un avenir. Il n'avait aucune ressource pécuniaire, mais il apportait des qualités qui les circonstances, une garantie de succès, — la confiance, l'amour du travail et la persévérance. Entré presque immédiatement au service de M. Alex. Lalande, boucher jeune Denis s'attacha si bien qu'il ne les a pas quittés de cette longue carrière, il a l'estime de ceux qu'il l'ont grâce à son intégrité, et à sa mouvement d'intérêt général. M. Lalande pendant un étal pour son propre qu'il occupe encore aujourd'hui qu'il s'est fait depuis une Denis a été un des membres des Bouchers et il a pris part 1887 il a été élu président de l'Association à plusieurs reprises par ses confrères qui ont voulu ainsi reconnaître ses services. Il fait aussi partie de l'Association des Artisans Canadiens-français. En 1872, M. Denis a épousé Mlle Emma Deslauriers, fille du boucher de ce nom, et il est le père de quatre enfants.



le té qui lui valut de bonnes recommandations de la part de ses supérieurs. Il sortit Unis travailler sur des chemins de fer en construction. En 1889, M. Doré qui avait revint à Montréal et ouvrit un bureau sous la raison sociale de Doré et Charbonneau, et acquies de l'expérience, ingénieurs civils, arpenteurs et architectes. Par son énergie, son exactitude et son zèle dans sa profession, il se créa en peu de temps une position honorable. Le Conseil de Ville, dément de l'hygiène publique, décida de nommer un ingénieur sanitaire, sa réputation pour cette position. En nomma par une sorte majoritaire. Depuis sa nomination a pleinement justifié les espérances sur lui. Dans l'espace de travail considérable pour l'amélioration de l'état hygiénique des maisons d'éducation et des manufactures. Il a corrigé les règlements sur la plomberie et le drainage et il a d'autres projets dont l'adoption par le conseil serait nécessaire et urgente, et amènera beaucoup d'améliorations dans l'état sanitaire de la ville de Montréal.

THEOTIME LANCTOT.

M. THEOTIME LANCTOT, restaurateur aussi connu que populaire, est né dans la paroisse de Laprairie, le 17 juillet 1857. Il fit ses études sous la direction des Frères de Saint-Viateur, à Laprairie, et en 1872, il s'en vint s'établir à Montréal avec l'intention de se mettre dans le commerce. Il s'essaya d'abord dans l'épicerie, mais en 1880 il renonça à ce genre d'affaires pour ouvrir un restaurant de première classe. Par son urbanité et par l'application qu'il mit à bien servir le public, conquérir pour son établissement qui s'attache maintenant à diriger deux restaurants, qui sont les plus estimés et les plus recherchés. Le restaurant Commercial, situé au No. 1612 rue Notre Dame, est le rendez-vous des hommes qui aiment à bien dîner, la direction de M. Lanctot, mes de profession et d'affaires et son ancien restaurant, sur le plus achalandé de cette de ses affaires M. Lanctot aimable à rencontrer. Aussi parmi ses confrères de l'Association, à plusieurs reprises, importantes. Il est commodore du Club de Pêche et de Chasse "Le Canadien," et membre des sociétés Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, des Artisans, des Forestiers Cosmopolitains et de la C. M. B. A. Pendant six ans M. Lanctot a fait partie du 65ème bataillon, et il était sergent de garde quand McKeown fut tué par Fitzpatrick, lors de troubles avec les Orangistes, en 1877.



le té qui lui valut de bonnes recommandations de la part de ses supérieurs. Il sortit Unis travailler sur des chemins de fer en construction. En 1889, M. Doré qui avait revint à Montréal et ouvrit un bureau sous la raison sociale de Doré et Charbonneau, et acquies de l'expérience, ingénieurs civils, arpenteurs et architectes. Par son énergie, son exactitude et son zèle dans sa profession, il se créa en peu de temps une position honorable. Le Conseil de Ville, dément de l'hygiène publique, décida de nommer un ingénieur sanitaire, sa réputation pour cette position. En nomma par une sorte majoritaire. Depuis sa nomination a pleinement justifié les espérances sur lui. Dans l'espace de travail considérable pour l'amélioration de l'état hygiénique des maisons d'éducation et des manufactures. Il a corrigé les règlements sur la plomberie et le drainage et il a d'autres projets dont l'adoption par le conseil serait nécessaire et urgente, et amènera beaucoup d'améliorations dans l'état sanitaire de la ville de Montréal.

EDMOND HARDY.

M. EDMOND HARDY, le populaire musicien de Montréal, est né en cette ville le 23 novembre 1854. Dès sa sortie de l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes, M. Hardy montra des dispositions extraordinaires pour la musique. Il n'eut pas à chercher sa vocation bien longtemps. Il dépassait à peine la vingtaine lorsqu'il commença à organiser la fanfare de l'Harmonie, administrée avec tant de non-seulement une des musiques de l'Amérique, mais aussi le rapport purement pécunieux voyage en Canada, aux États-Unis et en Europe, et remporté les succès les plus nombreux, du reste, ne doute de la société de l'Opéra l'approbation de tous les membres ils l'ont nommé directeur-gérant de ce théâtre. M. Hardy avait déjà contribué pour beaucoup à la fondation du Théâtre d'Opéra Français, et cet établissement sous son habile direction est le premier théâtre de Montréal, le premier théâtre de la ville, et il est le seul agent au Canada de la célèbre maison C. Mahillan, de Bruxelles, fabricant d'instruments pour fanfares et harmonies. Il fait un commerce considérable avec les maisons d'éducation catholiques.



Il tient depuis plusieurs années un joli établissement de musique et d'instruments de musique rue Notre Dame, et il est le seul agent au Canada de la célèbre maison C. Mahillan, de Bruxelles, fabricant d'instruments pour fanfares et harmonies. Il fait un commerce considérable avec les maisons d'éducation catholiques.

MARIE-LUCIEN-ZÉPHIRIN FORGET.

M. M.-L.-Z. FORGET, avocat et greffier de la cour du Recorder, est né dans la paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, le 23 février 1851. Admis au petit séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, sous la protection du grand-vicaire Crevier, fondateur de cette institution, le jeune Lucien montra beaucoup de talent et une grande application à l'étude. Il avait le désir de tout concéder de 1867, il se fit admettre au Canada en 1870, M. Forget fut admis à la pratique du droit. Déjà de ses confrères d'études et rendre les travaux littéraires C'est ainsi qu'il fonda le Cercle Catholique, puis l'Institut National, sociétés de différents genres mais qui, toutes par la pratique. M. Forget eut beaucoup de succès dans sa profession. En 1882 et en 1883 ses confrères le nommèrent secrétaire de l'ordre. Depuis le 11 janvier 1890, il occupe la position de greffier de la cour du Recorder, qui lui fut décerné unanimement par le Conseil de Ville. M. Forget a été deux fois vice-président général de l'Union Allet.



naître et profitant des vacances militaires qu'il venait de faire en Italie la Papauté était menacée, et il n'hésita pas à s'enrôler dans le détachement de Zouaves que le Canada envoya au chef des ans il servit sous le capitaine au Canada en 1870, M. Forget fut admis à la pratique du droit. Déjà de ses confrères d'études et rendre les travaux littéraires C'est ainsi qu'il fonda le Cercle Catholique, puis l'Institut National, sociétés de différents genres mais qui, toutes par la pratique. M. Forget eut beaucoup de succès dans sa profession. En 1882 et en 1883 ses confrères le nommèrent secrétaire de l'ordre. Depuis le 11 janvier 1890, il occupe la position de greffier de la cour du Recorder, qui lui fut décerné unanimement par le Conseil de Ville. M. Forget a été deux fois vice-président général de l'Union Allet.

LOUIS-EDOUARD MORIN, FILS.

M. LOUIS-EDOUARD MORIN, FILS, surintendant général du département de la salubrité municipale, est né dans la ville de Montréal en 1854. Il est le fils de M. L.-E. Morin, ex-président de la Chambre de Commerce du district de Montréal. Après avoir fait de bonnes études au collège Sainte-Marie, il entra dans le bureau de son père en 1869 comme commis. Peu de temps après il devint l'associé de son père ; mais en 1880 il se retira de cette société, et commença pour son propre compte un bureau d'agence générale et de produits de pétrole. Il resta dans ce commerce de sa nomination comme municipal. Ce n'était pas jusqu'au 28 mars 1893, date surintendant de la salubrité une nomination banale que santé du conseil de ville. Il ne s'agit pas de réorganiser sur une base nouvelle ce service important dont la ville venait de reprendre la direction. On savait que pour mener cette tâche à bonne fin, il fallait un homme qui eut non-seulement des connaissances pratiques, mais aussi le génie d'organisation. M. Morin, de dire que le conseil a rarement fait meilleur choix. Depuis qu'il a pris la direction de ce département, plusieurs changements qui ont été apportés. C'est une véritable métamorphose. M. Morin est un des membres-fondateurs de la Chambre de Commerce, et il a joué un rôle important dans le conseil de direction pendant plusieurs années. Il y a prouvé à la fois son désir de promouvoir les intérêts généraux de la ville et ses connaissances variées. Il est aussi membre du Board of Trade. M. Morin est libéral.



Il est aussi membre du Board of Trade. M. Morin est libéral.

JOSEPH-THÉODULE CARDINAL.

M. JOSEPH-THÉODULE CARDINAL, avocat, de la société Beaudin, Cardinal et Loranger, est né à Saint-Rémi, comté de Napierville, le 25 octobre 1864. Après avoir fait ses études classiques au collège Sainte-Marie de Montréal, il étudia le droit sous feu J.-M. Loranger. Il se signala dès lors parmi les étudiants les mieux doués. Aussitôt qu'il fut admis au barreau il entra en société avec ses anciens patrons, MM. Loranger et Beaudin. A la mort de M. J.-M. Loranger, cette société se continua sous la raison sociale de Beaudin et Cardinal, et enfin, en janvier dernier, M. Louis Loranger, fils du juge J.-O. Loranger, a été admis à en faire partie. Ce bureau est aujourd'hui un des plus avantageusement connus dans le barreau de Montréal. Il possède une clientèle considérable et des relations précieuses dans le haut commerce. M. Cardinal a beaucoup contribué à ce succès par son talent et son application au travail. Il est du reste un des hommes les plus en vue parmi la jeunesse studieuse de Montréal dont il est un des chefs depuis plusieurs années. C'est lui, qui avec MM. Maréchal et Labine, a fondé le Cercle Ville-Marie, qui est devenu l'institution la plus populaire parmi les étudiants de Montréal, aussi bien qu'une des plus utiles à son instruction. Il a été du nombre des fondateurs du Club Conservateur et du Club Cartier. Ces trois associations ont reconnu son mérite en l'élevant chacune à son tour pour président. M. Cardinal a encore été un des fondateurs de l'Alliance Nationale, société essentiellement patriotique, et président du Cercle Chenier, de l'Ordre des Machabés. Les succès oratoires de notre héros devant les tribunaux et dans les assemblées sont déjà nombreux. Il a aussi démontré qu'il pouvait s'élever à la grande éloquence qui indique l'homme d'état lors de la grande réunion du Parc Sohmer pour discuter l'avenir du Canada. Choisi en cette circonstance pour démontrer les avantages du régime actuel, il s'acquitta de cette tâche difficile de façon à gagner l'admiration de tous. Nature sympathique, travailleur infatigable, M. Cardinal a toutes les qualités voulues pour arriver aux premières positions dans sa profession et dans le pays ; il a le droit de compter sur l'avenir.

E.-ANACLET GÉNEREUX.

Il n'est pas de figure mieux connue dans le monde commercial de Montréal que celle de M. E.-A. GÉNEREUX, dont le nom se trouve en tête de cette notice, et ce n'est pas sans raison car depuis près de soixante ans il a été mêlé intimement aux affaires de la ville. M. GÉNEREUX est né à Berthier, en 1822, et à l'âge de treize ans il vint demeurer à Montréal. Il se destinait à la carrière par le dur apprentissage que commença. Mais M. GÉNEREUX, qui donna la persévérance, qui donna l'homme d'affaires, il ne et la confiance de ceux qui Entré chez MM. Thibaudeau, vingt-six ans attaché à cette été un des associés durant donner une idée des services a fait trente-deux voyages en affaires. M. GÉNEREUX s'est au progrès général de la ville. membre du conseil-de-ville; dateurs de la Chambre de Notre-Dame, dont il est le Durant sa longue carrière, M. GÉNEREUX a vu la population de Montréal augmenter de trente mille à près d'un quart de million d'habitants, son commerce s'étendre à toutes les parties du monde, et il a le droit d'être placé parmi les hommes qui ont le plus contribué à amener cette merveilleuse transformation.



commerciale et il dût passer l'on imposait alors aux jeunes avait l'amour du travail et la font triompher de tous les aussi les aptitudes spéciales tarda pas à se gagner l'estime venaient en contact avec lui. Frères & Cie, il resta durant maison importante, dont il a douze années. Il suffira, pour qu'il y a rendus, de dire qu'il Europe dans l'intérêt de ses toujours vivement intéressé Il a été pendant neuf années et il est un des membres-fon-Commerce et de l'hôpital trésorier depuis sa fondation.

SEVERIN LACHAPELLE, M.D., M.P.

Né dans la paroisse de Saint-Rémi, comté de Napierville, en 1850, le sujet de cette notice fut placé, jeune encore, au collège de Montréal. Il s'y distinguait par ses talents remarquables lorsque la province de Québec songea à envoyer quelques uns de ses plus nobles enfants pour défendre la papauté attaquée dans son pouvoir temporel. Le jeune Lachapelle avait alors dix-huit ans; il fut un des pré-compagnie des Zouaves canadiens. Parti pour Rome et gagna le grade de sergent. commença l'étude de la médecine en 1874 il était admis à la avec distinction. Il songea paroisse de Saint-Constant, transporta à Saint-Henri, et ché de succès en succès. Sa plus considérable; il enseigna des enfants à l'Université à Montréal, et il est l'hôpital Notre-Dame. Le signalé à l'attention des remarquables, entre autres *Manuel d'Hygiène de la pro-* déjà été président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Henri, et maire de cette municipalité, lorsqu'il a été élu par acclamation, en 1892, député du comté d'Hochelaga au Communes. Depuis son entrée au parlement il a prononcé plusieurs remarquables discours qui démontrent qu'il entend se dévouer avant tout aux intérêts de la religion et du pays.



sept ans; il fut un des pré-compagnie des Zouaves canadiens. Parti pour Rome et gagna le grade de sergent. commença l'étude de la médecine en 1874 il était admis à la avec distinction. Il songea paroisse de Saint-Constant, transporta à Saint-Henri, et ché de succès en succès. Sa plus considérable; il enseigna des enfants à l'Université à Montréal, et il est l'hôpital Notre-Dame. Le signalé à l'attention des remarquables, entre autres *Manuel d'Hygiène de la pro-* déjà été président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Henri, et maire de cette municipalité, lorsqu'il a été élu par acclamation, en 1892, député du comté d'Hochelaga au Communes. Depuis son entrée au parlement il a prononcé plusieurs remarquables discours qui démontrent qu'il entend se dévouer avant tout aux intérêts de la religion et du pays.

JOSEPH BRUNET.

On a souvent écrit que le peuple canadiens-français est doué à un degré des belles qualités qui constituent le génie artistique. En maintes occasions on a cité les noms de nos compatriotes qui se sont créés une place éminente dans la littérature et dans les arts, et cela en dépit de la position désavantageuse d'où ils sont partis, du défaut d'instruction artistique, par la seule force de leur talent et de leur dévouement à la cause du beau. Les étrangers distingués qui nous connaissent, comme nos propres écrivains, se sont fait un devoir de rendre ce témoignage à notre nationalité; et cependant on ne saurait trop répéter la vérité, car c'est ainsi que l'on mettra la confiance au cœur de la jeunesse et qu'on lui fera comprendre la récompense qu'elle peut attendre de son travail.

C'est donc avec un plaisir particulier que nous attirons l'attention du public sur la carrière de celui dont le nom figure en tête de cette notice. En effet, bien que jeune encore, M. JOSEPH BRUNET est un de ceux qui ont su démontrer, parmi nos compatriotes, que la poursuite des arts et en particulier celle de la sculpture, peut offrir même en ce pays un champ et une légitime récompense au talent. Sa carrière, encore courte et peu mouvementée, est un encouragement au bon goût et à la persévérance.

M. Brunet est né dans de-Gonzague, comté de fait ses études au collège de Au sortir du collège il sur la carrière qu'il devait déjà sa passion. Il commença, étudiant la sculpture à Dauphin, puis celle sur mer-

A ceux qui apportent les vite, et ce fut le cas de M. était déjà en position d'ouverture. C'est ce qu'il fit à lors les bases de sa réputation ambition grandissait, et Côte-des-Neiges, avec la fer-bonne partie, des plus beaux travaux de sculpture qui se font à Montréal. Les événements ont amplement justifié ses espérances, et il peut aujourd'hui réclamer avec une légitime fierté la paternité d'une grande partie des plus beaux monuments érigés dans le cimetière de la Côte-des-Neiges depuis six ans. Il suffira de citer ici, pour confirmer cet avancé, le splendide monument élevé à la mémoire de l'honorable sénateur C. S. Rodier, lequel ne pèse pas moins de cent quarante mille livres et renferme le plus gros bloc de pierre qui soit jamais entré à Montréal, et les mausolées des familles Charles Lacaille, P. P. Martin, Michel Laurent, Michel Lefebvre, Larocque, James McCready, Jacques Grenier et Rouer Roy.

Il ne faut pas une énumération plus longue pour prouver que M. Brunet possède la confiance de nos premiers citoyens et qu'il est en état de préparer à son atelier les travaux les plus considérables. C'est aussi à M. Brunet qui revient l'honneur d'avoir érigé le piedestal du monument Maisonneuve, après qu'un des entrepreneurs les plus importants de Montréal, auquel avait été adjugé le contrat, eut renoncé à faire ce travail.

Il serait inutile d'insister sur la cause du succès de M. Brunet. S'il occupe aujourd'hui une position aussi honorable c'est grâce à son travail constant, à son énergie, à sa hardiesse, et surtout à la recherche intelligente de la beauté artistique, dont toutes ses œuvres portent le cachet.

Homme d'affaires aussi scrupuleusement intègre que artiste consciencieux, il a de plus toujours rempli à la lettre les obligations de ses entreprises; et il s'est ainsi fait dans le monde commercial une réputation des plus enviées.

M. Brunet est membre de la Société des Artisans Canadiens-français et de l'Ordre du Royal Arcanum. Il s'est montré toute sa vie un excellent patriote, dévoué au progrès artistique et matériel du Canada.



vement sérieux au travail, rance. la paroisse de Saint-Louis-Beauharnois, en 1857 et il a Beauharnois. n'eut pas à hésiter longtemps embrasser. La sculpture était mença aussitôt son apprenture sur bois chez M. Chas. bre chez M. O'Brien. dons naturels l'habileté vient Brunet. A dix-sept ans, il vrier un atelier pour son Ormstown, et il posa dès tion. Mais avec les années en 1888, il vint s'établir à la me intention de s'attirer une

NARCISSE-F. BÉDARD.

M. NARISSE-F. BÉDARD, marchand-commissionnaire de fromage et d'appareils de fromagerie, est né à Saint-Jean d'Iberville, le 4 septembre 1858. Peu de temps après, ses parents vinrent s'établir à Saint-Henri de Montréal, localité qu'il a toujours habitée depuis. Après avoir fait de bonnes études commerciales chez les Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, il entra, en 1877, F. H. Warrington, exportateur comme commis expéditeur, 1888, désirant tirer parti l'expérience acquise dans les relations qu'il avait su se et les fromagers, il s'établit produits agricoles d'abord, vers 1890, au seul début, il sut se gagner la des patrons de fromageries, vente de leurs consignations, tes les occasions favorables pour ses commettants, par la scrupuleuse honnêteté de ses magasin, 17 rue William, est convenablement les quantifiées, de fromage qu'on lui consignait et il a dû, au mois de mai dernier, louer de spacieux magasins sur la rue des Enfants Trouvés, près du marché Sainte-Anne. Ses relations avec les fromagers lui ont aussi permis de se créer un commerce considérable d'outillages et de fournitures de fromageries. Faisant ce commerce à son propre compte, il s'est assuré le contrôle pour la province de Québec des produits de plusieurs manufactures les plus renommées de la province d'Ontario et de plusieurs maisons d'Europe pour la présure, l'extrait, la couleur, le sel, etc. M. Bédard est membre du Board of Trade, de la Chambre de Commerce du district de Montréal et de l'Association des Marchands de Beurre et de Fromage de Montréal, et dans toutes ces associations, on fait le plus grand cas de son jugement et de ses capacités commerciales. Il fait aussi partie de la Société Catholique de Bienfaisance Mutuelle et de l'Ordre des Forestiers Catholiques.



à l'emploi de MM. J. F. et teurs de fromage, d'abord puis comme acheteur. En pour son propre avantage de commerce du fromage et des créer parmi les commerçants marchand à commission de restreignant ensuite ses affaires du fromage. Dès le confiance des fabricants et par le soin qu'il apporta à la par son habileté à saisir toujours réaliser de bons prix régularité, l'exactitude et la retours. Aussi son premier devenu trop étroit pour loger tes, augmentant d'année en

ONESIME MARTINEAU.

M. ONESIME MARTINEAU, un des entrepreneurs en maçonnerie les plus avantageusement connus de Montréal, est un des enfants de la paroisse de Saint-Clet, comté de Soulanges, où il est né en 1844. Dans sa jeunesse il ne reçut qu'une instruction élémentaire à l'école de sa paroisse natale, et il commença ensuite à gagner sa propre vie par le travail. Il voyagea dans diverses parties du Canada et se rendit même aux États-Unis, où il passa trois années, dans le comté d'Oconto, état du Wisconsin. Partout il se distingua par son activité et son énergie, et grâce à son esprit d'ordre et d'économie il parvint à amasser un petit capital pour se lancer dans les affaires pour son propre compte. Etabli à Montréal comme entrepreneur depuis 1888, M. Martineau a exécuté plusieurs travaux de maçonnerie importants. C'est lui qui a construit les églises de Saint-Henri, de Varennes, de Mascouche, de Saint-Télesphore, de Saint-Antoine, de Saint-Joseph du Lac, de Sainte-Marguerite et du Côteau du Lac. Il a aussi entrepris les travaux de plusieurs couvents et d'autres édifices importants. Dans l'exécution de tous ces travaux, il a donné la plus grande satisfaction aux intéressés par la qualité uniforme et excellente de son ouvrage et par son empressement remplir toutes les conditions de ses contrats. Aussi jouit-il de la plus haute estime parmi ses confrères et parmi ceux qui ont eu quelques relations avec lui. M. Martineau est un membre actif de l'Association Saint-Jean-Baptiste et de la C. M. B. A. Il est sous tous les rapports un bon patriote et un excellent chrétien.

OLIVIER-M. AUGÉ, M.P.P.

Parmi les éléments de force qui ont puissamment contribué jusqu'ici au salut de la race canadienne-française, un des principaux est l'union intime qui a toujours existée entre toutes les classes de notre petite société. Lorsque la langue et la religion du peuple étaient menacées, celui-ci a dû son triomphe aux efforts du clergé et des hommes de professions qui combattirent si neau, de Lafontaine et de questions d'un autre genre — questions qui devaient développement industriel des dercomme par le passé, le peu-compter dans les rangs des champions aussi habiles que privilèges de la classe ouest venue tout d'abord à député du quartier Saint-d'une couple d'année, fait un constances difficiles, pour légitimes de la population M. Augé a d'autres titres à le 7 août 1845, il fit de brillcollège de Joliette, et après maîtres Baby et Cartier, il était admis au barreau peu de temps après avoir atteint sa 21ième année. Au palais ses succès ne sont plus à compter. Orateur sympathique, dissertateur aussi érudit que précis, il devint rapidement un des avocats les plus éminents de notre province tant devant les cours criminelles que devant les cours civiles. En 1884, il fut nommé conseiller de la reine. Aujourd'hui il est le chef de la société légale Augé, Leclair, Germain & Chaffers. Candidat malheureux aux élections provinciales de 1890 dans le quartier Saint-Jacques, M. Augé dut se présenter de nouveau en 1892 à la demande unanime des conservateurs et des électeurs indépendants du quartier. Elu alors par une forte majorité, il s'est fait remarquer dans la législature par un esprit d'indépendance qui aurait le plus heureux effet sur les gouvernants, s'il était plus général parmi les députés. Dans tous les cas, M. Augé a donné un exemple qui portera ses fruits.



vaillamment autour de Papi-Cartier. Aujourd'hui des agitent le monde politique, tre naturellement du dévènières années; et maintenant ple doit s'estimer heureux de professions libérales des dévoués des droits et des vrière. C'est l'idée qui nous l'esprit en écrivant le nom du Jacques, qui a dans l'espace travail énorme dans des cir-faire exaucer des demandes ouvrière. Mais M. OLIVIER-la distinction. Né à Sorel, lantes études classiques au avoir étudié le droit sous

HECTOR-G. CADIEUX.

M. HECTOR-G. CADIEUX, de la société Bourgoin & Cadieux, entrepreneurs bien connus, est né à Montréal le 1er novembre 1853. Après avoir reçu une bonne éducation commerciale, il entra au service de M. Bourgoin pour apprendre son métier. Par son talent, il se gagna rapidement la confiance de son patron qui lui confia la tenue de ses livres, et déjà il pouvait compter sur un avenir fort honorable, lorsqu'il fut pris de l'envie de voyager. Il partit à l'âge de dix-huit ans pour l'Amérique du Sud et pendant deux ans il parcourut l'Equateur, le Pérou et le Brazil. A Quito il fut pendant quelque temps à l'emploi du gouvernement. Revenu à Montréal en 1873, il entra, comme comptable, au service de MM. Mantha & Cie, pour lesquels il travailla pendant trois ans. Ayant alors amassé quelques économies, il entra en société avec M. L. Bourgoin, et fonda cette maison qui est devenue si prospère. En effet la société Bourgoin & Cadieux a dirigé la construction de plusieurs édifices importants, entre autres ceux de la Dominion Oil Cloth Co., de la Banque du Peuple et des stations de la patrouille de la police. Si cette société possède à un si haut degré la confiance et la faveur des hommes d'affaires, c'est grâce en grande partie aux qualités administratives et à l'intégrité de M. Cadieux. Ce monsieur ne s'est pas seulement fait remarquer dans l'administration de ses affaires personnelles. Il a été un des membres-fondateurs de l'Association des Entrepreneurs, secrétaire puis vice-président de l'Association St-Joseph et directeur dans la Cie d'Electricité St-Jean-Baptiste et de l'Opéra Français.

ERRATA.

Page 21, colonne 2, ligne 35, lisez "Bégon" au lieu de "Begin."

Page 35, colonne 1, ligne 4, lisez "Tadoussac" au lieu de "Tadousac."

Page 31, colonne 2, ligne 30, lisez "Lydius" au lieu de "Lydiens."

Page 96, colonne 2, ligne 15, lisez: "situé No. 81 rue Saint-Jacques" au lieu de
"de la Banque du Peuple."

INDEX.

NOTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL.....	5	LISTE DES MEMBRES.....	97
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.....	77	BIOGRAPHIES ET PORTRAITS.....	99

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS.

A.		Cadieux, H.-G.....	134	Frappier, Onésime.....	118	J.		Mathieu, L.-Z.....	129
Asselin, Joseph.....	105	Cardinal, J.-T.....	132	Fortier, Joseph.....	121	Jacotel, J.-C.-A.....	104	Martineau, O.....	134
Authier, Joseph-Oscar.....	108	Coutlée, J.-P.....	119	Forget, Lucien.....	132	Jacotel, Théodore.....	124	Morin, L.-E., fils.....	132
Aquin, Toussaint-J.....	123	Cressé, L.-G.-A.....	120	G.		L.		N.	
Adam, Napoléon.....	104	Cypihot, Théodule, M.D.....	125	Gauthier, Léandre.....	105	Laporte, Hormisdas.....	101	Normandin, Joseph.....	
Augé, O., M.P.P.....	134	Choquet, F.-X., C.R.....	127	Gauthier, Thomas.....	114	Leclair, Pierre, M.P.....	128	P.	
B.		Coté, Stanislas.....	127	Gareau, E.-R.....	117	Lachance, Séraphin.....	104	Préfontaine, Raymond, M.P.....	106
Bourdon, J.-E.....	128	Cushing, Thomas.....	129	Grothé, L.-O.....	116	Lemire, Odilon.....	129	Préfontaine, Toussaint.....	117
Boucher, J.-O.....	125	D.		Girard, Auguste.....	117	Laramée, N., Adam dit.....	104	Pauzé, Vitalien.....	116
Bourdeau, Joseph.....	125	Dubuc, Arthur.....	130	Gaucher, Godefroy-Gamelin.....	118	Lafrenière, J.-O.....	129	Pigeon, Alphonse.....	116
Bousquet, J.-S.....	114	Dansereau, Pierre.....	109	Germain, Adolphe.....	131	Lamarche, Joseph.....	109	Pigeon, Albert-Pierre.....	124
Beauchemin, L.-J.-O.....	113	Delorme, Adhemar.....	128	Genèreux, E.-A.....	133	Lalonde, C.-F.....	109	R.	
Bourdon, J.-R.....	112	Desjardins, André.....	109	H.		Landry, J.-P.....	112	Rolland, J.-D.....	103
Brunet, Joseph.....	110	Ducharme, G.-N.....	126	Hurteau, Arthur.....	101	Langlois, Charles.....	116	Rolland, S.-J.-B.....	103
Bayard, Ferdinand.....	111	David, L.-O.....	108	Herard, L.-J.....	105	Larochelle, Michel.....	119	Rolland, Octavien.....	103
Barré, J.-L.....	108	Desjardins, Hon. Alphonse.....	111	Hébert, L.-H.....	105	Lépine, Alphonse-T.....	119	Rolland, P.-D.....	103
Benoit, Zéphirin.....	107	Daoust, Emilien.....	113	Hürtubise, A.-L.....	115	Lambert, Joseph.....	122	Reneault, Georges.....	107
Beaudry, J.-N.....	104	Decary, Arthur.....	122	Héту, L.-O.....	117	Laberge, Louis, M.D.....	123	Roby, Etienne.....	113
Beaulieu, D.-A.....	130	Doré, J.-E.....	131	Hudon, J.-M.....	118	Levesque, Joseph-J.-B.....	124	Roy, F.-X.....	125
Brunet, Joseph.....	133	Denis, J.-B.....	131	Helbronner, Jules.....	118	Lanctot, Théo.....	131	S.	
Bedard, N.-F.....	134	E.		Haynes, Joseph.....	122	Lachapellé, Dr S.....	133	Senécal, Eusébe.....	120
Beaudry, Louis.....	130	Ethier, Ed.-L.....	121	Hernault, C.-H.....	126	M.		T.	
C.		F.		Hardy, Edmond.....	132	Morin, Louis-Edouard, père.....	102	Trudel, Joseph.....	130
Chaput, A.-J.....	108	Foisy, G.-W.....	113	I.		Martin, J.-B.-A.....	110	W.	
Contant, Joseph.....	112	Foisy, A.-A.....	113	Itzweire, Louis-P.....	123	Mathieu, Napoléon.....	122	Whelan, J.-P.....	124
Corriveau, Albert-J.....	115	Foisy, L.-T.....	113	J.		Melançon, Joseph.....	123		
Coursol, J.-F.....	119	Foucher, J.-U.....	112						